

PROCES VERBAL  
**CONSEIL DE LA METROPOLE**  
**jeudi 20 juin 2024 à 9h18**  
Espaces Vanel - Arche Marengo - Toulouse

# Sommaire

<b>Liste de présence</b> .....	3
<b>Participants</b> .....	3
<b>Rappel de l'ordre du jour</b> .....	4
<b>Propos liminaires</b> .....	10
1. Approbation du procès-verbal du Conseil du 4 avril 2024 .....	21
2. Compte rendu des décisions prises par le Bureau du 21 mars 2024 .....	21
3. Compte rendu des décisions prises par le Président .....	22
4. Urbanisme et Projets urbains .....	22
5. Modernisation de la collectivité et finances.....	58
6. Administration .....	77
7. Eau et Assainissement .....	79
8. Cohésion sociale et inclusion .....	80
9. Sports et Bases de loisirs.....	83
10. Culture .....	83
11. Propreté, Proximité et Territoires .....	85
12. Prospective et Contractualisation.....	86
13. Habitat et Logement .....	86
14. Mobilités .....	88
15. Economie circulaire et déchets.....	89
16. Aménagement et Politique foncière .....	94
17. Economie, innovation et emploi.....	102
18. Voirie .....	106
19. Ecologie, développement durable, transition énergétique .....	110
20. Ressources humaines.....	118
21. Voeux .....	127
22. Questions diverses .....	133
<b>ANNEXES</b> .....	135

L'an deux mille vingt-quatre le jeudi vingt juin à neuf heures dix-huit sous la présidence de Monsieur Jean-Luc MOUDENC, Président, le Conseil de la Métropole s'est réuni à Espaces Vanel - Arche Marengo - Toulouse.

## Liste de présence

### Participants

Afférents au Conseil :	133
Présents :	121
Procurations :	11
Date de convocation :	14 juin 2024

### Présents

Aigrefeuille	M. Christian ANDRE
Aucamville	M. Gérard ANDRE, Mme Roseline ARMENGAUD
Aussonne	M. Michel BEUILLE, Mme Sylvie LLOUBERES
Balma	Mme Sophie LAMANT, M. Frédéric LEMAGNER, M. Vincent TERRAIL-NOVES
Beaupuy	M. Marc FERNANDEZ
Beauzelle	M. Patrice RODRIGUES
Blagnac	M. Pascal BOUREAU, M. Joseph CARLES, Mme Bernadette GUERY, M. Jean-Michel MAZARDO, Mme Danielle PEREZ
Brax	M. Thierry ZANATTA
Bruguères	M. Philippe PLANTADE
Castelginest	Mme Béatrice URSULE
Colomiers	Mme Sophie BOUBIDI, M. Patrick JIMENA, M. Thomas LAMY, Mme Josiane MOURGUE, M. Franck RIBEYRON, Mme Karine TRAVAL-MICHELET, M. Pierre VERNIOL
Cornebarrieu	Mme Dalila COUSIN, M. Alain TOPPAN
Cugnaux	Mme Ana FAURE, M. Thomas KARMANN, Mme Marie-Hélène ROURE, M. Albert SANCHEZ
Drémil-Lafage	Mme Ida RUSSO
Fenouillet	M. Thierry DUHAMEL
Flourens	M. Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE
Fonbeauzard	M. Robert GRIMAUD
Gagnac-sur-Garonne	M. Patrick BERGOUGNOUX
Gratentour	M. Patrick DELPECH
Launaguet	Mme Patricia PARADIS, M. Michel ROUGE
Lespinnasse	M. Alain ALENCON
L'Union	Mme Brigitte BEC, M. Marc PERE
Mondonville	Mme Véronique BARRAQUE ONNO
Mondouzil	M. Robert MEDINA
Mons	Mme Véronique DOITTAU
Montrabé	M. Jacques SEBI
Pibrac	M. Honoré NOUVEL, Mme Camille POUPONNEAU
Pin-Balma	M. Gil BEZERRA
Saint-Alban	M. Alain SUSIGAN
Saint-Jean	M. Bruno ESPIC
Saint-Jory	M. Victor DENOUVION
Saint-Orens	M. Serge JOP
Seilh	M. Didier CASTERA
Toulouse	Mme Caroline ADOUE-BIELSA, M. Christophe ALVES, Mme Françoise AMPOULANGE, Mme Michèle BLEUSE, M. Jean-Jacques BOLZAN, M. Jean-Paul BOUCHE, Mme Maroua BOUZAIDA, M. François BRIANÇON, M. Sacha BRIAND, Mme Hélène CABANES, M. François CHOLLET, M. Gaëtan COGNARD, M. Romain CUJIVES, M. Jean-Claude DARDELET, M. Henri DE LAGOUTINE, M. Jean-Baptiste DE SCORRAILLE, M. Aymeric DEHEURLES, Mme Ghislaine DELMOND, M. Jonhny DUNAL, M. Jamal EL ARCH, Mme Christine ESCOULAN, Mme Julie ESCUDIER, M. Emilion ESNAULT, M. Pierre ESPLUGAS-LABATUT, Mme Isabelle FERRER, M. Vincent GIBERT, M.

	Francis GRASS, Mme Isabelle HARDY, Mme Caroline HONVAULT, Mme Valérie JACQUET VIOLLEAU, Mme Laurence KATZENMAYER, M. Pierre LACAZE, M. Djillali LAHIANI, Mme Annette LAIGNEAU, Mme Marion LALANE- DE LAUBADERE, M. Jean-Michel LATTES, M. Maxime LE TEXIER, Mme Marine LEFEVRE, Mme Hélène MAGDO, Mme Souhayla MARTY, M. Antoine MAURICE, Mme Odile MAURIN, Mme Nicole MIQUEL-BELAUD, M. Nicolas MISIAK, M. Jean-Luc MOUDENC, Mme Julienne MUKABUCYANA, Mme Claire NISON, Mme Nina OCHOA, Mme Gnadang OUSMANE, M. Philippe PERRIN, Mme Julie PHARAMOND, Mme Agnès PLAGNEUX BERTRAND, M. Jean-François PORTARRIEU, M. Clément RIQUET, Mme Agathe ROBY, M. Daniel ROUGE, M. Thierry SENTOUS, M. Bertrand SERP, Mme Nadia SOUSSI, M. Pierre TRAUTMANN, Mme Nicole YARDENI
Tournefeuille	M. Patrick CHARTIER, Mme Corinne CURVALE, M. Dominique FOUCHIER, Mme Corinne GINER, M. Laurent SOULIE
Villeneuve-Tolosane	Mme Agnès BENOIT-LUTMAN

## Conseillers ayant donné pouvoir

	Pouvoir à
M. Grégoire CARNEIRO	Béatrice URSULE
M. Arnaud SIMION	Josiane MOURGUE
M. Jean-Pierre GASC	Christian ANDRE
Mme Dominique FAURE	Vincent TERRAIL-NOVES
Mme Fella ALLAL	Caroline ADOUE-BIELSA
M. Olivier ARSAC	Nina OCHOA
Mme Patricia BEZ	Jean-Claude DARDELET
M. Maxime BOYER	Julie PHARAMOND
Mme Cécile DUFRAISSE	Christophe ALVES
Mme Brigitte MICOULEAU	Jean-Luc MOUDENC
M. Romain VAILLANT	Agnès BENOIT-LUTMAN

## Conseillers excusés

Saint-Jean	Mme Céline MORETTO
------------	--------------------

## Rappel de l'ordre du jour

- 1 **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL DU 4 AVRIL 2024**
- 2 **COMPTE RENDU DES DECISIONS DU BUREAU DU 21 MARS 2024**
- 3 **COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT**
- 4 **URBANISME ET PROJETS URBAINS**
  - 4.1 Plan Local d'Urbanisme intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat (PLUi-H) de Toulouse Métropole - Arrêt du bilan de la concertation - *DEL-24-0317*
  - 4.2 Plan Local d'Urbanisme intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat (PLUi-H) de Toulouse Métropole - Arrêt du projet - *DEL-24-0319*
  - 4.3 Programme partenarial Toulouse Métropole - AUAT - Convention d'objectifs pluriannuelle 2022-2024 : approbation de l'avenant n° 2 - *DEL-24-0443*
  - 4.4 Toulouse - Construction d'un techno-centre, boulevard d'Atlanta - Levée des réserves suite à l'enquête publique unique et déclaration de projet d'intérêt général au titre de l'article L126-1 du code de l'Environnement - *DEL-24-0480*
  - 4.5 Toulouse - Entrée de ville route d'Agde / Lavaur (M112) : instauration d'un périmètre de prise en considération permettant de surseoir à statuer, au titre de l'article L424-1 2° du Code de l'Urbanisme - *DEL-24-0281*
  - 4.6 Toulouse - Secteur Cépière / Vauquelin / Babinet : abrogation de la délibération DEL-22-0909 du 20 octobre 2022 instaurant un périmètre de prise en considération permettant de surseoir à statuer - *DEL-24-0113*
  - 4.7 Toulouse - Secteur Milan/Babinet : instauration d'un périmètre de prise en considération permettant de surseoir à statuer, au titre de l'article L 424-1 du code de l'urbanisme - *DEL-24-0123*
  - 4.8 Toulouse - Secteur Vauquelin : instauration d'un périmètre de prise en considération permettant de surseoir à statuer au titre de l'article L-424-1 du code de l'urbanisme - *DEL-24-0280*
  - 4.9 Ateliers Mécaniques - Restructuration des ateliers mécaniques du 224 chemin du Sang de Serp - Marché de maîtrise d'oeuvre : approbation de la procédure avec négociation et désignation de la proportionnelle au plus fort reste de cinq membres titulaires et de cinq membres suppléants de la commission d'appel d'offres pour siéger au jury - *DEL-24-0339*

- 4.10 Réhabilitation et extension de l'aire d'accueil des gens du voyage de la Mounède - Marché de maîtrise d'oeuvre : approbation de la procédure avec négociation et désignation à la représentation proportionnelle au plus fort reste de cinq membres titulaires et de cinq membres suppléants de la commission d'appel d'offres pour siéger au jury - *DEL-24-0346*

## 5 MODERNISATION DE LA COLLECTIVITE ET FINANCES

- 5.1 Comptes de gestion - Budget principal et budgets annexes - Exercice 2023 - *DEL-24-0181*  
 5.2 Adoption du compte administratif 2023 - Budget Principal - *DEL-24-0182*  
 5.3 Adoption du compte administratif 2023 - Budget annexe Assainissement - *DEL-24-0183*  
 5.4 Adoption du compte administratif 2023 - Budget annexe Eau Potable - *DEL-24-0184*  
 5.5 Adoption du compte administratif 2023 - Budget annexe Activités Immobilières - *DEL-24-0185*  
 5.6 Adoption du compte administratif 2023 - Budget annexe IMT - *DEL-24-0186*  
 5.7 Adoption du compte administratif 2023 - Budget annexe Oncopôle - *DEL-24-0187*  
 5.8 Adoption du compte administratif 2023 - Budget annexe Aéroport Lasbordes - *DEL-24-0188*  
 5.9 Adoption du compte administratif 2023 - Budget annexe Crématorium - *DEL-24-0189*  
 5.10 Adoption du compte administratif 2023 - Budget annexe Pompes Funèbres - *DEL-24-0190*  
 5.11 Adoption du compte administratif 2023 - Budget annexe Collecte et valorisation des Déchets - *DEL-24-0191*  
 5.12 Adoption du compte administratif 2023 - Budget annexe GEMAPI - *DEL-24-0192*  
 5.13 Adoption du compte administratif 2023 - Budget annexe ZAC Francazal - *DEL-24-0193*  
 5.14 Affectation des résultats 2023 - Budget Principal - *DEL-24-0194*  
 5.15 Affectation des résultats 2023 - Budget annexe Assainissement - *DEL-24-0195*  
 5.16 Affectation des résultats 2023 - Budget annexe Eau Potable - *DEL-24-0196*  
 5.17 Affectation des résultats 2023 - Budget annexe IMT - *DEL-24-0197*  
 5.18 Décision modificative n°1 - Budget Principal - Exercice 2024 - *DEL-24-0198*  
 5.19 Décision modificative n°2 - Budget annexe Assainissement - Exercice 2024 - *DEL-24-0199*  
 5.20 Décision modificative n° 1 - Budget annexe Eau Potable - Exercice 2024 - *DEL-24-0200*  
 5.21 Décision modificative n° 1 - Budget annexe Activités Immobilières - Exercice 2024 - *DEL-24-0201*  
 5.22 Décision modificative n° 1 - Budget annexe IMT - Exercice 2024 - *DEL-24-0202*  
 5.23 Décision modificative n° 1 - Budget annexe Oncopôle - Exercice 2024 - *DEL-24-0203*  
 5.24 Décision modificative n°1 - Budget annexe Aéroport Lasbordes - Exercice 2024 - *DEL-24-0204*  
 5.25 Décision modificative n°1 - Budget annexe Crématorium - Exercice 2024 - *DEL-24-0205*  
 5.26 Décision modificative n° 1 - Budget annexe Pompes funèbres - Exercice 2024 - *DEL-24-0206*  
 5.27 Décision modificative n° 1 - Budget annexe Collecte et valorisation des Déchets - Exercice 2024 - *DEL-24-0207*  
 5.28 Décision modificative n° 1 - Budget annexe ZAC Francazal - Exercice 2024 - *DEL-24-0208*  
 5.29 Décision modificative n° 1 - Budget annexe GEMAPI - Exercice 2024 - *DEL-24-0209*  
 5.30 Révision des autorisations de programme/Crédits de paiement (1) - Exercice 2024 - *DEL-24-0210*  
 5.31 Révision des autorisations d'engagement/Crédits de paiement (1) - Exercice 2024 - *DEL-24-0211*  
 5.32 Expérimentation à la certification des comptes - Rapport d'opinion du professionnel du chiffre sur les états financiers de l'exercice 2023 et attestation de conformité établie par la Cour des comptes - *DEL-24-0406*  
 5.33 Taxe d'enlèvement des ordures ménagères : demandes d'exonération - *DEL-24-0374*  
 5.34 Attribution du fonds de concours métropolitain au bénéfice des projets communaux participant à la tenue des objectifs métropolitains de résilience et de réduction des gaz à effets de serre - Session 3 - *DEL-24-0379*  
 5.35 Base de loisirs de Sesquières - Mise à disposition d'un terrain à vocation commerciale : lancement d'un appel à projets, constitution d'une commission ad hoc et désignation au scrutin proportionnel au plus fort reste de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants - *DEL-24-0389*  
 5.36 Quai des Savoirs : mise à disposition d'espaces au profit de l'association La Mêlée - *DEL-24-0382*

## 6 ADMINISTRATION

- 6.1 Commission consultative du Bureau : modification de la composition - *DEL-24-0376*  
 6.2 Désignation de représentants de Toulouse Métropole au sein de différents organismes (17) - *DEL-24-0377*  
 6.3 SPL EUROPOLIA : ouverture du capital social, approbation du projet de modification des statuts et désignation de représentants - *DEL-24-0466*  
 6.4 Convention Armées - Collectivités : partenariat entre le Ministère des Armées, Toulouse Métropole et la Mairie de Toulouse - *DEL-24-0511*  
 6.5 Adhésion à la centrale d'achat du transport public (CATP) - *DEL-24-0405*  
 6.6 Contrats de concession de service public pour l'exploitation de parcs de stationnement : adoption d'avenants (évolution des tarifs des cycloparcs) - *DEL-24-0212*  
 6.7 Concession de service pour la mise à disposition, l'exploitation, l'entretien et la maintenance des abris voyageurs : adoption d'une convention type tripartite relative à la refacturation des consommations électriques des abris raccordés à l'éclairage public - *DEL-24-0488*

## 7 EAU ET ASSAINISSEMENT

- 7.1 Colomiers - Travaux de construction d'un nouveau réservoir d'eau potable sur la zone En Jacca : approbation du programme et de l'enveloppe prévisionnelle de l'opération - *DEL-24-0244*

## 8 COHESION SOCIALE ET INCLUSION

- 8.1 Vie Associative - Présentation du rapport annuel - Exercice 2023 - *DEL-24-0489*  
 8.2 Pacte National des Solidarités : adoption de la convention d'engagement avec l'Etat pour la mise en oeuvre de tiers lieux alimentaires et attribution de subventions aux associations - *DEL-24-0414*  
 8.3 Pacte des Solidarités 2024-2027 : attribution de subventions aux associations - 1ère tranche 2024 - *DEL-24-0324*  
 8.4 Contrat de ville 2024-2030 : soutien aux initiatives associatives - Programmation 2024 (2) - *DEL-24-0328*  
 8.5 Accès au droit, prévention des conduites à risques, éducation, parentalité, handicap : attribution de subventions aux associations - 2ème tranche 2024 - *DEL-24-0323*  
 8.6 Conseil Métropolitain de Sécurité et de Prévention de la Délinquance : attribution de subventions à différentes associations - *DEL-24-0465*  
 8.7 Attribution d'une subvention exceptionnelle à la Banque Alimentaire pour son projet de relocalisation - *DEL-24-0326*

- 8.8 ATLAS : attribution d'une subvention pour la gestion du fichier départemental de la demande locative sociale au titre de l'année 2024 - *DEL-24-0322*
- 8.9 Fonds de Solidarité pour le Logement : attribution de subventions aux associations intervenant dans le champ de l'accès au logement - Année 2024 - *DEL-24-0393*
- 8.10 Fonds de Solidarité pour le Logement - Dispositif d'Accompagnement Social en Logement Temporaire - année 2024 : attribution d'aides financières aux associations et adoption d'une convention d'objectifs type - *DEL-24-0408*
- 8.11 Fonds de Solidarité pour le Logement - Dispositif d'Intermédiation Locative Sociale - Année 2024 : attribution d'aides financières aux associations et adoption d'une convention d'objectifs type - *DEL-24-0409*
- 8.12 Fonds de Solidarité pour le Logement : approbation d'une convention de partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Garonne pour 2024 - *DEL-24-0410*
- 8.13 Fonds d'Aide aux Jeunes : attribution d'une subvention à l'association Rebonds - *DEL-24-0320*
- 8.14 Fonds d'Aide aux Jeunes : attribution d'une subvention exceptionnelle pour soutenir l'association SolAfrika - *DEL-24-0385*
- 8.15 Fonds d'Aide aux Jeunes - Soutien à la mobilité des jeunes pour faciliter l'insertion professionnelle et l'accès à l'emploi (Poursuite de l'Action Permis Citoyens) : attribution d'une subvention à la Mission Locale Haute-Garonne - *DEL-24-0354*
- 8.16 Jeunesses - Dispositif ARGOS : attribution d'une subvention à la Mission Locale de Toulouse - *DEL-24-0318*
- 8.17 Cohésion Sociale - Veille Educative : programmation - 2ème semestre 2024 - *DEL-24-0325*
- 8.18 Prévention Spécialisée : adoption d'une convention avec la commune de Villeneuve-Tolosane - *DEL-24-0321*
- 8.19 Adoption du bilan 2023 de la Charte de la participation citoyenne de Toulouse Métropole - *DEL-24-0416*
- 8.20 Label Villes pour Tous : attribution d'une subvention et convention de partenariat avec l'association Souffleurs de Sens - Souffleurs d'Images (Groupe SOS Solidarités) - *DEL-24-0445*
- 8.21 Label Villes pour Tous - Edition 2024 : adoption d'une convention de partenariat avec ENEDIS et les éditions ERES - *DEL-24-0444*

## 9 SPORTS ET BASES DE LOISIRS

- 9.1 Bases de Loisirs de Sesquières et La Ramée - Protection et gestion du milieu aquatique - Mise à disposition des lacs à titre gratuit : adoption d'une convention avec l'association pour la pêche et la protection du milieu aquatique - *DEL-24-0496*

## 10 CULTURE

- 10.1 Politique de mécénat au bénéfice des projets culturels de Toulouse Métropole : approbation et signature de la convention de mécénat en numéraire avec AXA ASSURANCES VIE MUTUELLE pour le spectacle Le Gardien du Temple, Opus II - *DEL-24-0355*
- 10.2 Approbation de la convention pluriannuelle d'objectifs 2024-2027 avec l'Etablissement Public du Capitole et la Direction Régionale des Affaires Culturelles Occitanie - *DEL-24-0365*
- 10.3 Orchestre de Chambre de Toulouse : attribution d'une subvention de fonctionnement au titre de l'exercice 2024 (2nd versement) et approbation d'une convention financière - *DEL-24-0507*
- 10.4 Charte de Lecture publique - Dispositif de bourses de création : attribution des bourses littérature jeunesse et bande dessinée au titre de l'année 2024 et versement de subventions - *DEL-24-0364*
- 10.5 Centre Dramatique National Toulouse-Occitanie / Théâtre de la Cité : attribution d'une subvention de fonctionnement au titre de l'exercice 2024 (troisième versement) et adoption d'une convention financière - *DEL-24-0390*
- 10.6 Nouveaux Territoires de l'Art (L'Usine, La Grainerie) : attribution de subventions de fonctionnement au titre de l'exercice 2024 (3ème versement) et adoption de conventions financières - *DEL-24-0391*
- 10.7 Muséum - Activité de restauration et de buvette aux Jardins du Muséum : fixation de la redevance pour occupation du domaine public - *DEL-24-0225*
- 10.8 Quai des Savoirs - "La Mêlée numérique" - Edition 2024 : adoption d'une convention de mise à disposition temporaire d'espaces à titre gratuit avec l'association La Mêlée - *DEL-24-0220*
- 10.9 Association Européenne du Film d'Animation - Cartoon : attribution d'une subvention pour le Cartoon Forum au titre de l'exercice 2024 (2ème versement) et adoption d'une convention financière - *DEL-24-0505*
- 10.10 École supérieure des Arts du Cirque Toulouse Occitanie : attribution d'une subvention événementielle exceptionnelle au titre de l'exercice 2024 - *DEL-24-0508*
- 10.11 Rose Festival 2024 : adoption d'une convention de partenariat avec la société Rose, Tisseo Voyageurs et la Société Publique Locale du Metronum - *DEL-24-0515*

## 11 PROPRETE, PROXIMITE ET TERRITOIRES

- 11.1 Edition 2024 de l'évènement mondial World Clean Up Day : mobilisation et engagements de Toulouse Métropole - *DEL-24-0483*

## 12 PROSPECTIVE ET CONTRACTUALISATION

- 12.1 Adoption d'un protocole d'intention entre Toulouse Métropole et le Grand Narbonne - *DEL-24-0504*

## 13 HABITAT ET LOGEMENT

- 13.1 Plan Initiative Copropriétés - Mise en œuvre du volet foncier - Convention de partenariat avec CDC Habitat social : adoption de l'avenant n°3 - *DEL-24-0093*
- 13.2 Projet de Renouvellement Urbain Reynerie - Copropriété Messenger : versement d'une indemnité au profit des opérateurs sociaux, au titre de l'immobilisation des logements proposés dans le cadre de la procédure d'acquisition - *DEL-24-0368*
- 13.3 Club des Conseils Syndicaux de Haute-Garonne : adoption de la convention d'objectifs annuelle et attribution d'une subvention de fonctionnement au titre de l'année 2024 - *DEL-24-0359*
- 13.4 L'Observer de l'Immobilier Toulousain : adoption de la convention d'objectifs annuelle et attribution d'une subvention de fonctionnement au titre de l'année 2024 - *DEL-24-0463*

## 14 MOBILITES

- 14.1 Système de Gestion Globale des Déplacements - Camino-T : adoption d'une convention de financement relative au renouvellement du modèle multimodal de déplacement avec l'État, la Région Occitanie, le Département de Haute-Garonne et Tisséo Collectivités (abroge et remplace la délibération DEL-23-0751 du Conseil de la Métropole du 12 octobre 2023) - *DEL-24-0224*
- 14.2 Partenariat avec le Comité Départemental de Randonnée Pédestre de la Haute-Garonne (CDRP 31) en vue de la réalisation d'une étude de faisabilité de création d'un GR® (chemin de Grande Randonnée) métropolitain : adoption de la convention et attribution d'une subvention au titre de l'année 2024 - *DEL-24-0227*

- 14.3 Association prévention routière : adoption de la convention et attribution d'une subvention au titre de l'année 2024 - *DEL-24-0236*
- 14.4 Fédération Française des Motards en Colère de la Haute-Garonne (FFMC 31) : adoption de la convention et attribution d'une subvention au titre de l'année 2024 - *DEL-24-0237*
- 14.5 Association pour la promotion du circuit de Candie - Génération Candie : adoption de la convention et attribution d'une subvention au titre de l'année 2024 - *DEL-24-0238*
- 14.6 Association Club Entreprises Sécurité Routière Garonne : adoption de la convention et attribution d'une subvention au titre de l'année 2024 - *DEL-24-0239*
- 15 ECONOMIE CIRCULAIRE ET DECHETS**
- 15.1 Recyclage et valorisation - Collecte des résidus de jardin : adoption des tarifs de la collecte en porte-à-porte et de location de bennes à partir du 1er janvier 2025 - *DEL-24-0233*
- 15.2 Economie Circulaire : adhésion à l'AIFREC (Association Interdisciplinaire Française pour la Recherche en Économie Circulaire) et désignation d'un représentant de Toulouse Métropole - *DEL-24-0454*
- 15.3 Economie circulaire - RECYCL'Occ : soutien à l'organisation du Festival de la nouvelle Mode Toulouse 2024 - *DEL-24-0487*
- 16 AMENAGEMENT ET POLITIQUE FONCIERE**
- 16.1 Toulouse - Projet de renouvellement Urbain Bagatelle - La Faourette - Papus - Tabar - Bordelongue : déclaration de projet - Article L 126-1 du Code de l'Environnement - *DEL-24-0335*
- 16.2 ZAC Guillaumet (Toulouse) : approbation du dossier de création modificatif de la ZAC - *DEL-24-0299*
- 16.3 ZAC Guillaumet (Toulouse) : approbation du Compte-Rendu annuel d'Activités à la Collectivité Locale (CRACL) 2023 et adoption de l'avenant n°3 au traité de concession - SNC Toulouse Guillaumet - *DEL-24-0297*
- 16.4 ZAC Aéroconstellation (Aussonne - Blagnac - Cornebarrieu) : approbation du Compte-Rendu annuel d'Activités à la Collectivité Locale (CRACL) 2023 - SEML Oppidea - *DEL-24-0332*
- 16.5 Pôle Economique du MEETT (Aussonne - Beauzelle - Cornebarrieu) - Concession d'aménagement : approbation du Compte-Rendu annuel d'Activités à la Collectivité Locale (CRACL) 2023 et adoption de l'avenant n°3 - SPL Europolia - *DEL-24-0363*
- 16.6 ZAC Balma Gramont (Balma et L'Union) : approbation du Compte Rendu annuel d'Activités à la Collectivité Locale (CRACL) 2023 et adoption de l'avenant n°3 au traité de concession - SEML Oppidea - *DEL-24-0289*
- 16.7 ZAC Andromède (Beauzelle-Blagnac) : approbation du Compte-Rendu annuel d'Activités à la Collectivité Locale (CRACL) 2023, adoption de l'avenant n°17 à la convention publique d'aménagement et de l'avenant n°9 à la convention d'avance - SEML Oppidea - *DEL-24-0351*
- 16.8 ZAC des Ramassiers (Colomiers) : approbation du Compte-Rendu annuel d'Activités à la Collectivité Locale (CRACL) 2023 - SEML Oppidea - *DEL-24-0310*
- 16.9 ZAC Monges Croix du Sud (Cornebarrieu) : approbation du Compte-Rendu annuel d'Activités à la Collectivité Locale (CRACL) 2023 et adoption de l'avenant n°17 à la convention publique d'aménagement - SEML Oppidea - *DEL-24-0348*
- 16.10 Future ZAC Campus Francazal (Cugnaux) - Mandat de travaux : approbation du Compte-Rendu annuel d'Activités à la Collectivité Locale (CRACL) 2023 - SEML Oppidea - *DEL-24-0282*
- 16.11 ZAC Piquepeyre (Fenouillet) : approbation du Compte Rendu annuel d'Activités à la Collectivité Locale (CRACL) 2023 - SEML Oppidea - *DEL-24-0284*
- 16.12 ZAC Parc de l'Escalette (Pibrac) : approbation du Compte-Rendu annuel d'Activités à la Collectivité Locale (CRACL) 2023 et adoption de l'avenant n°4 à la convention publique d'aménagement - SEML Oppidea - *DEL-24-0349*
- 16.13 ZAC Tucard (Saint Orens-de-Gameville) : approbation du Compte-Rendu annuel d'Activités à la Collectivité Locale (CRACL) 2023 et adoption de l'avenant n°10 à la Convention Publique d'Aménagement - SEML Oppidea - *DEL-24-0288*
- 16.14 ZAC Laubis (Seilh) : approbation du Compte-Rendu annuel d'Activités à la Collectivité Locale (CRACL) 2023 - SEML Oppidea - *DEL-24-0352*
- 16.15 Concession d'Aménagement Bordelongue - Langlade (Toulouse) - Traité de concession : approbation du Compte-Rendu annuel d'Activités à la Collectivité Locale (CRACL) 2023 - SEML Oppidea - *DEL-24-0331*
- 16.16 Opération d'aménagement de la Cité Blanche (Toulouse) : approbation du Compte-Rendu annuel d'Activités à la Collectivité Locale (CRACL) 2023 et de l'avenant n°3 au traité de concession - CDC Habitat Social - *DEL-24-0295*
- 16.17 ZAC Empalot-Garonne (Toulouse) : approbation du Compte-Rendu annuel d'Activités à la Collectivité Locale (CRACL) 2023 et adoption de l'avenant n°4 au traité de concession - SEML Oppidea - *DEL-24-0285*
- 16.18 ZAC Garonne (Toulouse) : approbation du Compte-Rendu annuel d'Activités à la Collectivité Locale (CRACL) 2023 - SEML Oppidea - *DEL-24-0306*
- 16.19 Grand Matabiau, quais d'Oc - Concession d'aménagement : approbation du Compte-Rendu annuel d'Activités à la Collectivité Locale (CRACL) 2023 et adoption d'un avenant n°6 - SPL Europolia - *DEL-24-0362*
- 16.20 ZAC Malepère (Toulouse) : approbation du Compte-Rendu annuel d'Activités à la Collectivité Locale (CRACL) 2023 et adoption de l'avenant n°2 au traité de concession - SEML Oppidea - *DEL-24-0308*
- 16.21 ZAC Oncopole (Toulouse) - Campus Santé du Futur - Mandat de travaux : approbation du Compte-Rendu annuel d'Activités à la Collectivité Locale (CRACL) 2023 - SEML Oppidea - *DEL-24-0330*
- 16.22 Site Paléficat Rives de l'Hers (Toulouse) - Concession d'aménagement : approbation du Compte-Rendu annuel d'Activités à la Collectivité Locale (CRACL) 2023 - SEML Oppidea - *DEL-24-0378*
- 16.23 Lotissement Saint-Martin du Touch (Toulouse) : approbation du Compte-Rendu annuel d'Activités à la Collectivité Locale (CRACL) 2023 - SEML Oppidea - *DEL-24-0347*
- 16.24 ZAC Saint-Martin du Touch (Toulouse) : approbation du Compte Rendu annuel d'Activités à la Collectivité Locale (CRACL) 2023 et adoption de l'avenant n°10 à la convention publique d'aménagement - SEML Oppidea - *DEL-24-0350*
- 16.25 Toulouse Aérospace (Toulouse) - Mandat de travaux Espace Mémoire : approbation du Compte-Rendu annuel d'Activités à la Collectivité Locale (CRACL) 2023 - SEML Oppidea - *DEL-24-0301*
- 16.26 ZAC Toulouse Aérospace (Toulouse) : approbation du Compte Rendu annuel d'Activités à la Collectivité Locale (CRACL) 2023, adoption d'un avenant n°5 à la concession d'aménagement et d'un avenant financier n°1 à la convention d'avance - SEML Oppidea - *DEL-24-0300*
- 16.27 ZAC Las Fonsès (Villeneuve-Tolosane) : approbation du Compte-Rendu annuel d'Activités à la Collectivité Locale (CRACL) 2023 - SEML Oppidea - *DEL-24-0333*
- 16.28 Gratentour : suppression des périmètres de Taxe d'Aménagement Majorée (TAM) en vigueur, instauration d'un nouveau périmètre et fixation du taux sur le territoire communal - *DEL-24-0481*
- 16.29 Lespinasse et Gagnac-sur-Garonne : suppression du périmètre de Taxe d'Aménagement Majorée (TAM) intercommunal Route de la Plage (RD63), rue de la Voie Romaine institué par la délibération n° DEL-18-0710 du 4 octobre 2018 - *DEL-24-0311*

- 16.30 Brax : institution d'un périmètre de Taxe d'Aménagement Majorée (TAM) sur le territoire communal et fixation du taux - *DEL-24-0314*
- 16.31 Gagnac-sur-Garonne : extension du périmètre de Taxe d'Aménagement Majorée (TAM) institué par délibération n° DEL-23-0574 du 22 juin 2023 sur le territoire communal - *DEL-24-0312*
- 16.32 Lespinasse : extension du périmètre de Taxe d'Aménagement Majorée (TAM) instituée par délibération n° DEL-23-0434 sur le territoire communal - *DEL-24-0313*
- 16.33 Saint-Jean : modification des périmètres de taxe d'aménagement majorée sis route d'Albi et chemin de Bessaye - *DEL-24-0315*

## 17 ECONOMIE, INNOVATION ET EMPLOI

- 17.1 International - Loi Oudin : appel de fonds auprès de SETOM pour l'année 2024 - *DEL-24-0437*
- 17.2 International - Loi Oudin - Projet Centre de santé Léona : adoption de l'avenant n° 1 à la Convention avec Saint Louis du Sénégal - *DEL-24-0438*
- 17.3 International - Loi Oudin : soutien aux associations suite à l'appel à projets 2024 - *DEL-24-0439*
- 17.4 Europe - Bilan et clôture du projet européen I-HEROS - Service intégré de rénovation énergétique des logements - *DEL-24-0440*
- 17.5 Pépinières et Hôtels d'entreprises de Toulouse Métropole : modification de la grille tarifaire - *DEL-24-0424*
- 17.6 Créations d'Entreprises : soutiens aux opérateurs - année 2024 - *DEL-24-0425*
- 17.7 Adhésion au réseau des centres-villes durables et de l'innovation et désignation d'un représentant - *DEL-24-0426*
- 17.8 Pacte Climat 2030 - AMI ASSETT "Acteurs Socioéconomiques Engagés dans la Transition écologique des Territoires" : adoption d'une convention de partenariat avec Efficacity - *DEL-24-0427*
- 17.9 Pacte Climat 2030 - Plan de mobilisation des entreprises : adoption d'une convention avec EDF - *DEL-24-0518*
- 17.10 Economie Sociale et Solidaire : attribution de subventions d'investissement - *DEL-24-0428*
- 17.11 Economie Sociale et Solidaire - Mise en œuvre d'animations culturelles et audiovisuelles par Playtime dans le cadre des événements Toulouse Métropole Impact - *DEL-24-0429*
- 17.12 Economie Sociale et Solidaire - La Tournée des Lieux Totems de l'ESS - Edition 2024 : participation de Toulouse Métropole - *DEL-24-0430*
- 17.13 Industries culturelles et créatives (ICC) - Dispositif pour les Médias Interactifs Numériques & Entertainment (M.I.N.E) - saison 2 : attribution de subventions - *DEL-24-0431*
- 17.14 Numérique - Soutiens aux opérateurs : programme d'actions 2024 - *DEL-24-0432*
- 17.15 Numérique - Institut Interdisciplinaire d'Intelligence Artificielle (ANITI) : soutien de Toulouse Métropole et adoption d'une convention d'objectifs avec l'Université de Toulouse - *DEL-24-0420*
- 17.16 Pôle de compétitivité DERBI - Programme d'actions 2024 : soutien de Toulouse Métropole - *DEL-24-0422*
- 17.17 Pôle de Compétitivité EUROBIOMED : soutien au programme d'actions 2024 - *DEL-24-0423*
- 17.18 Pôle de compétitivité Agri Sud-Ouest Innovation - Programme d'actions 2024 : soutien de Toulouse Métropole - *DEL-24-0433*
- 17.19 Aéronautique - Académie de l'Air et de l'Espace : soutien au programme d'actions 2024 - *DEL-24-0434*
- 17.20 Fondation Saint-Exupéry : adoption d'une convention de domiciliation et de mise à disposition - *DEL-24-0435*
- 17.21 Aeromart - Edition 2024 : participation de Toulouse Métropole - *DEL-24-0459*
- 17.22 Aérodrome Toulouse Lasbordes : approbation de la Charte Environnementale adoptée en Convention Consultative Environnementale (CCE) - *DEL-24-0470*
- 17.23 Innovation et entrepreneuriat étudiant : soutien à l'édition 2024 du hackathon de la Junior-Entreprise TSE Junior Etude - *DEL-24-0418*
- 17.24 Innovation : adoption d'une convention de partenariat avec le cluster Robotics Place - *DEL-24-0421*
- 17.25 Emploi : attribution de subventions aux associations œuvrant dans l'insertion et l'emploi (2ème tranche 2024) - *DEL-24-0446*
- 17.26 Emploi - Toulouse Métropole Emploi : soutien au programme d'actions 2024 - *DEL-24-0447*

## 18 VOIRIE

- 18.1 Cornebarrieu - Projet de création de la M963 : approbation du dossier d'Avant-Projet (AVP) et du montant prévisionnel de l'opération - *DEL-24-0387*
- 18.2 Toulouse - Aménagement d'une voie verte chemin de Fenouillet sur la section entre la rue Jean Gibert et la commune de Fenouillet : approbation du dossier d'Avant-Projet (AVP) et du montant prévisionnel de l'opération - *DEL-24-0372*
- 18.3 Toulouse - PUP Quartier Saint-Simon/Eisenhower - Embellissement des abords de l'avenue Eisenhower : approbation du dossier d'Avant-Projet (AVP) et du montant prévisionnel de l'opération - *DEL-24-0373*
- 18.4 Création d'une voie verte le long de la M63G entre Bruguières et Lespinasse : approbation du bilan de la concertation - *DEL-24-0375*
- 18.5 Gagnac-sur-Garonne - Modernisation du pont de Gagnac-sur-Garonne : approbation du bilan de la concertation - *DEL-24-0367*
- 18.6 Participation de Toulouse Métropole au projet collaboratif Innovations et Solutions Face à la Surchauffe Urbaine (ISSU) - *DEL-24-0218*
- 18.7 Balma - Réaménagement du cœur de ville : adoption d'une convention de fonds de concours avec la commune - *DEL-24-0287*

## 19 ECOLOGIE, DEVELOPPEMENT DURABLE, TRANSITION ENERGETIQUE

- 19.1 Aménagement Durable, Biodiversité, Cadre de vie : adoption d'une convention opérationnelle 2024 avec le Conservatoire des Espaces naturels d'Occitanie - *DEL-24-0258*
- 19.2 Orientations stratégiques de la collectivité sur la performance environnementale des bâtiments publics - *DEL-24-0455*
- 19.3 Transition énergétique - Guichet Unique de la rénovation énergétique : adoption d'une nouvelle charte d'engagement pour les professionnels de la rénovation énergétique de l'habitat privé (intégration de critères pour les maîtres d'œuvre) - *DEL-24-0265*
- 19.4 Transition énergétique : adhésion à l'association des Communes Forestières de Haute-Garonne et désignation d'un représentant - *DEL-24-0275*
- 19.5 Europe - Grand Parc Garonne - Projet "LIFE Green Heart" - Amendement de la convention de partenariat et du contrat de subvention européen LIFE : adoption de l'avenant n°4 - *DEL-24-0167*
- 19.6 Plan Climat - Education à l'Environnement et au Développement Durable : attribution de subventions au titre de l'année 2024 - *DEL-24-0474*
- 19.7 Alimentation et Agriculture : adoption d'une convention cadre avec l'Agence de l'eau Adour Garonne pour le développement du volet Eau du Projet Agricole et Alimentaire Métropolitain (PAAM) - *DEL-24-0261*
- 19.8 Alimentation et Agriculture - Convention d'animation de la semaine des légumineuses d'Occitanie avec FILEG : adoption d'un avenant de prolongation - *DEL-24-0262*
- 19.9 Alimentation et Agriculture : participation au projet agricole de Fenouillet au titre du fonds de concours agricole de la Métropole - *DEL-24-0269*

- 19.10 Alimentation et Agriculture - Participation au projet agricole de Pibrac au titre du fonds de concours agricole de la Métropole - *DEL-24-0259*
- 19.11 Alimentation et Agriculture - Participation au salon des Pyrénéennes : adoption d'une convention et attribution d'une subvention à la Communauté de Communes Cœur et Coteaux du Comminges (5C) - *DEL-24-0260*
- 19.12 GEMAPI - Syndicat Saurune Ariège Garonne (SIVOM SAGe) : extension de périmètre et modification statutaire - *DEL-24-0263*
- 19.13 GEMAPI - Demande de retrait de Toulouse Métropole du Syndicat du Bassin Hers Girou - *DEL-24-0172*
- 19.14 Lancement d'un appel à projets en conjoint entre Voies Navigables de France, Toulouse Métropole et la Mairie de Toulouse pour la délivrance d'une convention d'occupation du domaine relative à l'installation d'une activité logistique fluviale sur les canaux métropolitains et sur la Garonne - *DEL-24-0516*
- 19.15 Demande de renouvellement du label Territoire Engagé pour la Transition Écologique, volet Climat-Air-Énergie - *DEL-24-0513*

## 20 RESSOURCES HUMAINES

- 20.1 Présentation du plan d'action en faveur de l'égalité professionnelle Femmes/Hommes et diversité 2024-2026 - *DEL-24-0302*
- 20.2 Proxitemps : modification de l'organisation du temps de travail - *DEL-24-0366*
- 20.3 Modification du tableau des emplois et des effectifs au sein de Toulouse Métropole - *DEL-24-0399*
- 20.4 Créations d'emplois non permanents - Contrats de projets pris en application de l'article L 332-24 du Code Général de la Fonction Publique - *DEL-24-0400*
- 20.5 Création d'une autorisation spéciale d'absence pour la réalisation de soins en rapport avec le handicap - *DEL-24-0472*
- 20.6 Impact des autorisations d'absences de la réserve opérationnelle de la Police Nationale sur la rémunération - *DEL-24-0061*
- 20.7 Rémunération d'intervenants vacataires auprès de Toulouse Métropole - *DEL-24-0462*
- 20.8 Adoption d'une convention cadre "Atout pour tous" pour l'accueil des étudiants en situation de handicap - *DEL-24-0397*
- 20.9 Critères d'attribution de la prime d'intéressement collectif de service (PICS) de la Direction Politique et Prévention des Déchets - *DEL-24-0501*

## 21 VOEUX

- 21.1 Vœu du Groupe Métropole d'Avenir pour que le groupe Orange maintienne ses engagements en matière de déploiement de la fibre - *INFO-24-0012*
- 21.2 Vœu des groupes Métropole Ecologiste, Solidaire et Citoyenne et Alternative pour une Métropole Citoyenne pour la prise en compte des douleurs menstruelles et de la santé féminine dans le monde du travail - *INFO-24-0013*
- 21.3 Vœu des groupes Métropole Ecologiste, Solidaire et Citoyenne et Alternative pour une Métropole Citoyenne pour une étude d'opportunité relative au projet d'autoroute A69 Toulouse-Castres à l'aune des travaux de la commission d'enquête parlementaire - *INFO-24-0014*
- 21.4 Vœu du groupe Alternative pour une Métropole Citoyenne pour la promotion du report modal de la voiture individuelle vers les modes doux offerts par la Métropole et Tisséo - *INFO-24-0015*
- 21.5 Vœu du groupe Métropole Ecologiste, Solidaire et Citoyenne pour la préservation des emplois et du savoir-faire industriel de Thalès Alenia Space - *INFO-24-0016*

## 22 QUESTIONS DIVERSES

----

## Ouverture séance

Jean-Luc MOUDENC invite Nina OCHOA, benjamine de l'Assemblée, à procéder à l'appel des présents.

*Le quorum étant atteint, Jean-Luc MOUDENC ouvre la séance :*

## Propos liminaires

### J-L. MOUDENC

Nous allons procéder comme d'habitude, avec un ordre du jour particulièrement chargé. Je lance donc un appel aux uns et aux autres pour que soit fait un effort de concision et surtout de respect des temps indicatifs, qui sont mentionnés dans notre règlement intérieur ou qui ont été convenus en conférence des présidents. Quelques mots introductifs avant d'engager les liminaires au cours desquels les différents groupes pourront s'exprimer.

Je vous prie de rejoindre votre place et de cesser les bavardages parce que, sinon, on ne va pas y arriver.

J'étais en train de diriger mes premières pensées vers notre collègue Thierry DUHAMEL, le maire de Fenouillet qui, vous le savez, a été l'objet de menaces inacceptables et inquiétantes. Et lui dire, publiquement cette fois-ci, après l'avoir fait par échange privé, ma solidarité, parce que ce qui lui arrive, malheureusement arrive à un nombre croissant d'entre nous, élus. Et je crois qu'on n'a pas intérêt à taire ou à banaliser ce type de comportement, mais au contraire à réaffirmer notre solidarité envers les élus concernés et une fermeté quant aux principes républicains auxquels nous sommes attachés. Réaffirmer aussi les pratiques de respect et la préférence du dialogue et de l'échange, plutôt que l'invective et l'agressivité. Mais nous savons que nous vivons dans une société malheureusement de plus en plus violente. Nous l'avons vu ces jours-ci avec le drame de Courbevoie où, vous le savez, une enfant de 12 ans a été violée sur fond d'antisémitisme. Et je crois que, dans ce contexte-là, le rôle des élus est d'être exemplaire. Il faut dire que, parfois, le comportement de certains élus incite aussi à, je dirais, des attitudes débridées, qui ne vont pas dans le sens de la dignité et du respect. Je crois que l'on a un devoir d'exemplarité.

Permettez-moi de revenir sur un certain nombre de faits d'actualité : en premier lieu, concernant notre collectivité, on doit se féliciter que des intentions de coopération soient affirmées et réaffirmées avec notre environnement. D'abord, s'agissant de la Communauté d'agglomération de Narbonne, j'ai signé, avec mon collègue Bertrand MALQUIER, une intention de coopérer. Je dis bien une intention, parce que toute décision relève du Conseil de Métropole. Mais l'idée, effectivement, c'est d'être dans cette démarche que nous approfondissons depuis quelques années déjà : c'est-à-dire une Métropole qui n'est pas tournée sur elle-même, mais qui sait regarder autour et qui sait nouer des solidarités. S'agissant de Narbonne, l'attractivité touristique, les échanges culturels, le développement économique – avec une considération particulière, le projet d'extension de Port-la-Nouvelle qui, vous le savez, est surnommé «le port de Toulouse» – sont des thématiques sur lesquelles je vous proposerai que nous puissions échanger, voire coopérer avec nos collègues du Narbonnais.

Dans le même esprit, un accord, signé cette fois-ci de manière plus formelle, parce qu'une coopération existait déjà avec nos collègues montpelliérains, la Métropole de Montpellier et Michaël DELAFOSSE, son président. Ensemble, nous avons réaffirmé notre intention de renforcer nos relations et d'échanger sur des thématiques renouvelées par rapport à celles qui nous réunissaient dans le précédent mandat : l'écologie, l'économie, l'emploi, l'innovation, et la question de l'enseignement supérieur et de la recherche. Et je précise d'ailleurs que, tant pour Montpellier que pour Narbonne, la question des mobilités, ça ne vous étonnera pas, était également présente dans ces premiers échanges.

Un mot, également, sur la mission que j'ai conduite à Montréal. Nous avons signé, en 2021 très précisément, avec Valérie PLANTE, la maire de Montréal, un accord de coopération. Il s'agissait donc d'un voyage de réciprocité sur fond d'établissement, vous le savez, d'une liaison aérienne directe entre Toulouse et Montréal, qui existe maintenant depuis un an, depuis le mois de juin 2023. Et là aussi, nous avons déterminé un certain nombre de thématiques de coopération, sur l'innovation, l'aéronautique, l'intelligence artificielle. Ce sont des sujets que nous connaissons bien ici, mais que nos

amis de Montréal travaillent également avec beaucoup d'allant. Chose un petit peu nouvelle, on a aussi décidé d'échanger sur la thématique des industries culturelles créatives et innovantes. Ce sont donc des thèmes sur lesquels nous aurons à travailler et à nous enrichir mutuellement.

L'actualité est marquée, bien évidemment, par les élections anticipées. Je ne doute pas qu'il y aura beaucoup de déclarations à ce sujet de la part des orateurs aujourd'hui et c'est bien normal. Donc je ne vais pas dire grand-chose là-dessus. Je suis sûr que nous aurons l'occasion d'échanger. La seule chose que je voudrais dire, c'est qu'au-delà des positions des uns et des autres, je pense que toutes les formations politiques qui sont au pouvoir aujourd'hui ou qui l'ont été ces dernières décennies, d'un côté ou de l'autre, doivent tout de même, au-delà de l'immédiateté de l'enjeu, s'interroger sur leur propre responsabilité. Je crois que si les Français sont dans un tel désarroi, au point d'émettre le vote de colère particulièrement fort qui a été le leur le 9 juin dernier, c'est sans doute vis-à-vis du gouvernement actuel l'expression d'un désaveu, ou en tout cas d'un désaccord profond. Soyons honnêtes, les problèmes qui sont le carburant des extrêmes, et notamment du Rassemblement national, sont des problèmes beaucoup plus anciens. Et je crois que chacune et chacun aurait à gagner à participer à ce débat dans un esprit de responsabilité, et pas uniquement dans un esprit de position immédiate quant au scrutin. Moi ce que je sais, vous le savez, c'est que lorsque les élus de tendances très différentes, voire antagonistes, se respectent et vont au fond des sujets plutôt que sur les postures politiques uniquement, on arrive à travailler ensemble, on arrive à converger. Moi, cela fait 10 ans, vous le savez, que je préside cette assemblée, cette collectivité. Et des familles de pensée très différentes ont su se respecter, sans débauchage, dans le respect, vraiment, des convictions et de l'idéal de chacun. Mais tout de même, avec cette idée que nous devons converger, que nous devons dépasser ce qui nous oppose pour considérer avant tout l'intérêt de notre territoire, de nos concitoyens, préparer leur avenir. Je voulais saluer ce travail ensemble. Il n'est pas propre à la Métropole de Toulouse. Vous le savez bien, la plupart, pas toutes, mais la plupart des intercommunalités travaillent ou essaient de travailler dans cet esprit. Il me semble que, dans le désarroi politique actuel, dans l'éclatement des forces qui existent, les collectivités et en particulier les établissements publics de coopération intercommunale montrent un chemin possible. Et je ne vois pas pourquoi ce qui se pratique à travers tout le pays, avec des résultats, ne serait pas à un moment essayé au niveau national. Et cela exige non pas de dire : « ralliez-vous à moi », mais : « discutons ensemble et définissons ensemble, librement, un projet pour le pays ». Je crois que la situation est suffisamment inquiétante pour que l'on essaie de renouveler les comportements et donc de se dépasser les uns et les autres. Mais quand je vois qu'ici nous avons construit le MEETT, nous avons fait Téléo, nous avons lancé la troisième ligne de métro, nous lançons la LGV... cela montre que se mettre d'accord quand on est différents, cela ne produit pas du consensus mou, contrairement à ce que certains pourraient railler. Cela produit de grands projets structurants. Voilà le vœu, peut-être idéaliste, mais sincère, que je veux émettre alors que commence un débat législatif qui s'annonce particulièrement rude et clivant. Et puis, quand je regarde aussi les années écoulées et ce qu'on dit de nous, aujourd'hui, ce que des observateurs et analystes disent de nous, je crois que c'est aussi encourageant pour tout ce travail intelligent que nous avons su tous faire ensemble. Le site d'apprentissage des langues Preply vient de classer Toulouse comme la ville – en réalité l'agglomération – la plus recherchée pour y travailler. Et je note que tout cela n'est certainement pas le fruit du hasard, puisque les classements se succèdent et donnent des résultats qui sont soit identiques, soit proches. Donc, nous sommes mobilisés.

Nous aurons tout à l'heure et je ne vais pas déflorer le sujet pour respecter la règle des propos liminaires et des propos introductifs, nous aurons tout à l'heure à débattre, et j'espère à adopter, le PLUi-H ; avec quelque chose de totalement nouveau, qui est une petite révolution dure à accomplir dans nos communes, c'est la mise en œuvre du « zéro artificialisation nette » (ZAN). C'est peut-être plus difficile ici qu'ailleurs puisque, étant l'agglomération qui se développe le plus, tant du point de vue des emplois que de la croissance démographique, nous appliquons, à travers ce document, la règle drastique consistant à diviser par deux notre consommation foncière tout en assurant les conditions du développement. Et je veux saluer une décision que l'on a obtenue de l'État après un combat que nous avons mené, là aussi, ensemble, sans distinction de clivage politique et avec les autres collectivités également. Le 18 avril dernier, l'État a donné son feu vert pour que, dans le cadre de ce PLUi-H et de la mise en œuvre de ce ZAN, Airbus et la filière aéronautique puissent disposer, d'ici 2031, de la possibilité de consommer jusqu'à 54 hectares. C'était quelque chose qui n'était pas acquis il y a quelques semaines. Et j'y vois la promesse d'un développement et d'une ambition maintenue tout en

respectant les servitudes auxquelles la loi nouvelle nous oblige. Et je dis aussi une chose, parce que je ne veux pas déflorer, là non plus, les débats, c'est que le PLUi-H qui est présenté aujourd'hui, il préserve 97 % des espaces naturels, agricoles et forestiers de notre Métropole. Je considère que c'est une véritable performance que les maires de nos communes ont réussie, avec l'appui des services, que j'aurai l'occasion de remercier tout à l'heure.

Nous restons mobilisés, et mobilisés également sur les politiques de l'emploi ; parce que malgré le développement qui est le nôtre, nous avons toujours trop de chômeurs. Et le renforcement prochain du partenariat avec France Travail est quelque chose qui va, là aussi, nous mobiliser en faveur de celles et ceux qui, aujourd'hui, ne bénéficient pas encore de toutes les retombées du succès toulousain. Le succès toulousain, il est particulièrement notable dans l'aéronautique. Et, évidemment, cela nous fait plaisir. Je veux saluer ATR et Airbus qui ont dernièrement engrangé de très belles commandes. ATR a un avion, un turbopropulseur qui, aujourd'hui, est très remarqué sur les marchés et qui trouve des succès de commercialisation que nous devons, me semble-t-il, saluer. Je rappelle que ces petits appareils émettent 45 % de CO2 de moins que les jets régionaux de taille similaire classiques. Et s'agissant d'Airbus, une belle commande de la part de la compagnie nationale saoudienne Saudia a également été enregistrée, il y a peu. Et puis, je veux saluer aussi la coopération qu'Airbus a renouvelée avec la NASA pour construire un vaisseau spatial, Grace Sea, qui, grâce à deux satellites qui vont être fabriqués à Toulouse, va rendre possible la surveillance, dans l'espace, du changement climatique. Comme quoi, l'industrie spatiale et aéronautique, contrairement, là aussi, à certains poncifs entendus, est un outil pour lutter contre les conséquences néfastes du changement climatique.

Un mot également sur les suites d'une action que nous avons entreprise, là aussi avec d'autres, contre les nuisances aériennes. Vous le savez, c'est un sujet récurrent sur lequel on travaille. En décembre dernier, nous avons adopté ce qu'on appelle le protocole gagnant-gagnant, entre tous les partenaires. Et puis, nous avons aussi adopté un vœu contre les vols commerciaux de nuit, entre minuit et 6 h du matin. Depuis, de bonnes nouvelles sont tombées. Je crois utile de vous les faire partager, là aussi, pour ne pas toujours s'enfermer dans le pessimisme ambiant et ne parler que de ce qui va mal. L'autorité de contrôle des nuisances aéroportuaires, l'ACNUSA, a rendu public son rapport annuel 2023 qui montre qu'il y a une nette amélioration du respect des règles environnementales par l'aéroport de Toulouse Blagnac. Je crois qu'on ne peut que s'en féliciter, se féliciter également de ce qu'a annoncé Philippe CREBASSA, le président du Directoire de l'aéroport, à savoir que, dès cet été, seraient supprimés les vols commerciaux passagers sur cette tranche horaire minuit-6 h et que serait également supprimé tout départ de vol commercial à partir de 23 h. Ce qui fait que l'on va passer de 279 vols de ce type en 2023 à zéro en 2024. C'est une perspective sur laquelle, bien évidemment, nous allons être vigilants. Il ne s'agit pas de baisser la garde, mais c'est tout de même une inflexion qui va dans le bon sens. Et je veux croire que les exigences que les élus de toutes tendances, là aussi, ont formulées aux côtés des citoyens, finalement, portent leurs fruits, en trouvant des solutions pour ne pas brider le développement de notre territoire.

Deux mots pour terminer, pour saluer une fois de plus nos deux héros, Big Flo et Oli. Vous le savez, nous avons mis à leur disposition l'équipement métropolitain que constitue le Stadium. C'était le 8 et le 9 juin dernier. Ils l'ont rempli. 60 000 spectateurs. Nous y étions à quelques-uns avec une ambiance formidable.

Et puis saluer aussi – et tout à l'heure, j'ai vu l'un d'entre eux – les stagiaires qui ont rejoint nos collectivités pour 15 jours. C'est une nouveauté, les lycéens de seconde générale ou technologique sont désormais tenus d'effectuer un stage d'observation de 15 jours dans une entreprise, une association ou une collectivité. Et j'ai décidé que nous ouvrons 150 postes de stage pour la période qui va du 17 au 28 juin. C'est donc en cours et je crois que, là aussi, la jeunesse mérite qu'on la mette en avant et qu'on la valorise. On ne le fait peut-être pas suffisamment. Lorsque cette jeunesse s'investit pour travailler et préparer son avenir, mais aussi celui de notre société, on doit lui ouvrir les portes. On doit faciliter les choses. Et la jeunesse, par rapport aux difficultés du moment, c'est aussi une espérance pour l'avenir. C'est sur cette pointe d'optimisme que je voulais terminer mon propos liminaire en souhaitant aux intéressés la bienvenue parmi nous. Je crois savoir qu'on avait ouvert 150 postes et qu'il y en a 144 qui ont été pourvus.

Je vous remercie et j'ouvre les propos liminaires avec les temps de parole que vous connaissez, que je rappelle. Métropole d'avenir : 17 minutes ; Métropole solidaire, écologique et démocratique : 10 ; Indépendants : 8 ; Alternative pour une Métropole citoyenne et Métropole écologiste, solidaire et

citoyenne : 6 minutes chacun et Toulouse Métropole solidaire de la gauche démocratique et républicaine : 5 minutes. La parole est à Karine TRAVAL-MICHELET.

### **K. TRAVAL-MICHELET**

Merci. Mes chers collègues, Monsieur le Président, comme vous, je souhaite entamer mon propos introductif par un soutien à notre collègue et ami, conseiller métropolitain et maire, Thierry DUHAMEL, menacé de mort, en effet, lors d'une soirée dans sa commune, au début du mois. Une nouvelle fois, dans notre pays, des menaces envers un élu ont été proférées. Cette violence est tout simplement inacceptable. Nous exprimons à Thierry toute notre solidarité. Nous l'avons fait, bien sûr, à titre privé, et nous lui renouvelons ici publiquement notre soutien entier. La République ne peut souffrir de tels actes et les sanctions doivent être exemplaires sur ce fait, et bien d'autres faits divers, d'ailleurs. C'est une autoroute qui est offerte à ceux qui mettent à mal notre démocratie, avec des pseudo-réponses à la violence qui ne sont en réalité que populisme et mensonges.

Le temps est grave, mes chers collègues. Et, Monsieur le Président, je ferais une incursion dans le champ de la politique nationale, ce n'est pas courant, ici, mais je m'y prête, puisque vous nous y avez invités dans vos propos introductifs. Je n'ose imaginer notre pays dirigé par un parti d'extrême droite et le mal que cela ferait, bien sûr, à notre République, mais aussi, finalement, au porte-monnaie des Français. À nos services publics, à ceux de l'éducation, de la santé, du logement, à nos libertés individuelles, aux droits des femmes et des personnes LGBTQ +. À nos collectivités territoriales et, même, à l'international, à l'image de la France. Il reste un espoir que, le 7 juillet, la lumière ne s'éteigne pas. Alors, faisons confiance, en effet, à nos concitoyens, pour faire le meilleur choix, le 30 juin et le 7 juillet prochain.

Mais quand même. Vous avez parlé de responsabilité, Monsieur le Président, en indiquant que, finalement, nous serions un peu tous responsables, toutes celles et ceux qui ont dirigé les partis politiques traditionnels ou républicains, la France, depuis tant et tant de décennies. Mais moi, je crois, et nous croyons que le Président actuel a une responsabilité toute particulière. En effet, quand, en 2017, on fait monter une espérance majeure en indiquant aux Français que les politiques peuvent être et de droite et de gauche, et que, finalement, c'est : « A droite toute ! » ; quand, en 2017, comme en 2022, on appelle les électeurs à voter pour soi, en installant finalement ce duel mortifère avec le Front national et en oubliant immédiatement après les promesses qui ont été faites ; quand on envoie le Premier ministre débattre avec le candidat du Rassemblement national à une élection européenne, en en faisant ainsi un enjeu national ; quand on dissout l'Assemblée nationale pour organiser une élection si importante en 3 semaines, eh bien oui, on porte la plus lourde et la plus grande des responsabilités sur ce qui se passe actuellement dans notre pays. Face à cela, on peut remercier et saluer de nombreux républicains qui aujourd'hui se lèvent, dans tous les partis politiques, quels qu'ils soient, de tous bords, de tous ordres. Encore ce matin, Dominique DE VILLEPIN, je pense que vous le connaissez bien, disait qu'il faut faire barrage au Rassemblement national.

Je reviens, bien sûr, pour ne pas être trop longue, sur les sujets d'actualité. Vous avez salué les jeunes qui arrivent parmi nous en stage. Je les salue aussi et ça me fait penser que nous avons décidé de la création d'un Conseil métropolitain des jeunes dans notre plan d'action pour 2023-2026 « Être jeune en Métropole ». Peut-être faut-il activer ce sujet de la mise en place de ce Conseil métropolitain des jeunes ?

Sur les services publics, un point également : nous vous avons demandé de faire un petit bilan de la situation aboutie, maintenant, de Proxima, cette grande réorganisation de nos services, en termes de ressources humaines et en termes de coûts. Peut-être pourrions-nous le faire d'ici la fin de l'année ? Enfin, le 13 juin dernier s'est tenue la deuxième rencontre de l'invité Capitole, avec comme thématique le wokisme, ce concept un peu dévoyé qui, aujourd'hui, prête finalement à polémique. C'est vrai que lors du précédent Conseil de Métropole, je vous avais posé un certain nombre de questions, notamment sur le nom choisi pour ces rencontres, le budget consacré, le lieu où elles allaient se tenir. Et vous m'avez répondu par un courrier que j'ai reçu hier. Et je dois vous dire que le ton de votre courrier m'a un peu étonnée. Je le ferai avec un peu d'humour parce que vous me prêtez, finalement, des arrière-pensées qui sont forcément exagérées ou fausses. Il ne faut pas prendre si mal les choses. Je vous ai simplement posé des questions pour assurer une forme de transparence sur ces décisions, sur les coûts qui engagent notre collectivité, et je n'ai pas souhaité vous faire un procès d'intention publique, sinon ce serait beaucoup plus grave, croyez-moi, et j'y mettrais un autre ton. Je fais

simplement mon travail d'élue engagée qui souhaite tout simplement avoir une réponse sur le sujet. Voilà, sur le reste du contenu du courrier, je prends acte, et je vous en remercie, des réponses qui m'ont été apportées. Avec peut-être, pourquoi pas, j'ai compris, une ouverture pour qu'une des prochaines rencontres puisse être délocalisée.

Nous avons ensuite, et je crois que la récente commission eau et assainissement s'en est emparée, demandé des études pour une autre tarification de l'eau. Là aussi, croyez bien que, sur ce sujet, les remontées du terrain ne sont pas extraordinaires. Les citoyens ne sont pas très satisfaits de cette nouvelle tarification, mais nous verrons bien les résultats qu'elle appelle.

Concernant, et vous en avez parlé aussi, nos accords de coopération avec le Grand Narbonne, vous dites avoir signé une intention de coopération. Nous l'apprenons et nous souhaiterions bien sûr avoir des informations en amont plutôt que d'apprendre fortuitement vos intentions de coopération, même si nous nous inscrivons parfaitement sur le fond, sur ce sujet.

Je vais terminer ainsi mes propos liminaires parce que je pense qu'il est inutile d'être plus longue. Nous avons un dossier majeur indispensable pour notre territoire, le PLUi-H, l'arrêt du bilan de la concertation et l'arrêt du projet. Je voulais simplement souligner que c'est un projet extrêmement important qui va dessiner la Métropole de demain, qui devra être résiliente, écologique, solidaire, accueillante, celle qui accueillera mieux les futurs habitantes et habitants. Et celle qui permettra de vivre toutes et tous ensemble, nous l'espérons.

### **J-L. MOUDENC**

Merci. Joseph CARLES.

### **J. CARLES**

Merci, Monsieur le Président. Bonjour, chers collègues. Je voudrais à mon tour adresser à Thierry DUHAMEL l'expression de tout notre soutien. C'est vrai qu'il est aujourd'hui de plus en plus fréquent que les élus locaux soient molestés ou agressés dans la rue, verbalement. Je pense qu'il y a là un réel danger. Il faut que, là-dessus, la solidarité s'exerce.

Nous sommes bien sûr concernés aujourd'hui par l'actualité, par cet événement totalement improbable que sont ces élections législatives anticipées. Improbable dans la mesure où, dans quelques jours, les Jeux Olympiques vont se dérouler en France, dans la mesure où la planète va avoir les yeux braqués sur notre pays. Ce qui nécessite une stabilité, ce qui nécessite la reconnaissance de ceux qui, depuis plusieurs années, travaillent à l'organisation de ces Jeux. Et j'espère que l'incertitude dans laquelle on va être plongés le 7 juillet ne sera pas de nature à ce que cet événement connaisse un certain nombre de difficultés. C'est vrai que toutes celles et tous ceux qui sont engagés derrière ce pari ont conscience des enjeux. Mais je pense que, dans une circonstance comme celle-là, il est bon aussi d'avoir des élus, des ministres, qui sont en capacité de tenir les rênes. Et, croyez-moi, c'est une inquiétude. Alors, oui, nous allons rentrer dans une phase d'incertitude. La première chose que je voudrais dire, c'est qu'effectivement, la digue qui avait été dressée, déjà, à plusieurs reprises - c'est venu de loin, rappelez-vous, nous avons effectivement été appelés, toutes et tous, à faire front face à ce qu'était le Front national, devenu le Rassemblement national - une partie de la digue a rompu à l'occasion des élections européennes. Je pense qu'il faut colmater et colmater très vite. Parce que le courant peut vite passer. C'est un appel à la responsabilité de chacune et chacun d'entre nous par rapport à cela, avec ses valeurs, ses convictions, mais dans un esprit républicain. Je pense que ce qui va ressortir des urnes au mois de juillet, ce sera effectivement quelque chose qui ne sera pas stabilisé. Et donc, nous allons rentrer dans une phase d'incertitude. Je pense que, dans un contexte comme celui-là, les territoires vont avoir un rôle déterminant. Nous allons être appelés à une responsabilité inédite parce que, si le national craque, il n'y a que le local qui nous fera tenir ensemble. Et l'expérience que nous avons vécue ici - à travers le pacte de gouvernance où chacun conserve son identité, ses valeurs, ses perspectives, discute et défend ses positions, mais où l'intérêt du territoire passe avant les positions des uns et des autres - est, me semble-t-il, nécessaire, et sera d'autant plus nécessaire face aux difficultés que nous aurons au niveau dans la prise de décisions, au plan national. C'est vrai sur le développement économique, mais s'il y a quelque chose qui ne fonctionne pas au plan national, il va falloir que nous investissions ces sujets.

Il y a un autre sujet dont on va parler, même si nous attendons des décisions au plan national, c'est celui du logement et c'est aujourd'hui, de mon point de vue, une vraie bombe à retardement. Si, sur

cette question, nous ne faisons pas preuve, au plan local, d'une très grande responsabilité, cela va véritablement être compliqué. Si je reviens un peu plus au local, c'est un enjeu important. La décision de donner ou de libérer ces 54 hectares pour Airbus, c'est une décision importante, même si l'avionneur n'a pas besoin d'autant. Mais cela veut dire qu'il y a une trajectoire qui est montrée et qui, aussi, nous oblige, dans une perspective comme celle-là. Avec des incertitudes, et je voudrais saluer ici la démarche qui a été proposée par Jean-François PORTARRIEU – Monsieur le Président, vous étiez présent aussi, avec mes collègues – consistant à écouter deux experts sur la question de l'évolution de l'hydrogène, sur la question de l'évolution de l'avion de demain. Je pense que, ça aussi, c'est une façon de fonctionner qui me paraît absolument indispensable. De dire : « Non, la vérité nous ne la connaissons ni d'un côté ni de l'autre mais, en revanche, nous pouvons entendre des positions qui sont les positions de ceux qui ont travaillé ces sujets ».

Selon la physionomie de la représentation nationale, peut-être aurons-nous à regarder comment nous devons nous positionner au plan territorial ? Et pas de façon isolée. Il ne peut pas y avoir que la Métropole sans rien autour. Il faut qu'avec les autres EPCI, le Président l'a dit, et notamment les EPCI les plus proches de nous, le SICOVAL et le Muretain, nous puissions travailler cette question, voir comment intervenir, dans un contexte de défaillance au plan national. Je vous remercie.

### **J-L. MOUDENC**

Merci. Monsieur KARMANN.

### **T. KARMANN**

Merci, Monsieur le Président. Chers collègues. Tout d'abord, comme l'ensemble des groupes qui se sont exprimés, notre groupe tient à apporter son soutien à Monsieur DUHAMEL face aux actes intolérables qu'il a rencontrés, et plus généralement apporter son soutien à l'ensemble des maires qui subissent des intimidations, des menaces, qui sont totalement intolérables et qui ne devraient pas avoir lieu dans notre République.

Ensuite, nous avons essayé, dans ce liminaire, de porter des bonnes nouvelles, féliciter le Stade Toulousain qui a, une fois de plus, réussi à faire vibrer le peuple rouge et noir, avec ce sixième titre de Champions Cup, le mois dernier. Nous aurions pu espérer que cet événement soit le premier rayon de soleil d'un été placé sous le signe du sport, de la cohésion sociale. Force est de constater qu'avant même le début de l'euro et des Jeux olympiques, le ciel s'est bien assombri. À l'échelle locale, d'abord, puisque le premier juin a marqué l'entrée en vigueur de la tarification saisonnière de l'eau dans notre Métropole. Vous vous obstinez donc à avancer à marche forcée. Nous commençons à connaître la musique. Et, dans la continuité, vous nous proposez aujourd'hui une délibération sur la suppression de la collecte gratuite des déchets verts en porte à porte. Par cette mesure, qui aura un impact fort dans nombre de nos communes, vous réduisez encore une fois la qualité du service rendu aux usagers et, encore une fois, vous passez en force ; et ce sont les métropolitains qui en payent le prix. C'est toujours la même méthode, promettre la concertation, mais avancer sans en attendre les conclusions. Cette méthode, vous l'avez également appliquée au dernier Conseil de Métropole sur notre règlement intérieur puisqu'avant même la fin du groupe de travail et sans aucun passage en commission, cela a été soumis au Conseil.

Mais aujourd'hui, au-delà des sujets locaux, il me semble essentiel de prendre du recul et de revenir sur les sujets nationaux. Nous avons, je pense, tous ici, été frappés par le score historique de l'extrême droite au scrutin européen ; cela a été dit par tous les orateurs précédents. Malheureusement, les enjeux pourtant si essentiels de la construction européenne ont été éclipsés par des débats nationaux. Et que dire ensuite du coup de poker irresponsable tenté par le Président de la République, qui a conduit à des élections législatives en toute hâte et au risque de voir l'extrême droite arriver au pouvoir non pas dans quelques années, mais dans quelques semaines ? Nous avons aussi assisté à la création d'une alliance des droites et de l'extrême droite, la coalition initiée par Monsieur CIOTTI et Madame MARÉCHAL autour du Rassemblement national. Nous voyons les conséquences concrètes de cette dérive du parti Les Républicains, un nom qu'ils ne méritent plus vraiment étant donné les circonstances, et les conséquences réelles à l'échelle locale. Dans ma circonscription, par exemple, il n'y aura aucun candidat des Républicains indépendants mais simplement un candidat des Républicains soutenu par le Rassemblement national et par Reconquête. Nous avons aussi pu l'entendre de la bouche de Sacha BRIAND qui, lors d'un débat radiophonique, déclarait que la seule chose qui lui posait problème avec

le Rassemblement national, c'était son programme économique. Mais où est donc passée la droite gaulliste ? Où sont les candidats et candidates de la droite traditionnelle face à l'extrême droite sur les 10 circonscriptions de la Haute-Garonne ? Et si nous sommes coutumiers des outrances de votre vice-président aux finances, nous sommes profondément choqués que vous utilisiez notre institution, la Métropole, pour partager des idées issues de l'extrême droite. Vous avez fait le choix d'organiser une conférence sur le wokisme, une lubie de l'extrême droite qui n'a aucun fondement scientifique. Le tout financé par la Métropole. C'est par des initiatives comme celles-ci qu'aujourd'hui, toutes les digues républicaines sautent, et elles favorisent la progression de l'extrême droite. Heureusement, face à ce chaos politique, toutes les formations de gauche et écologistes ont su s'organiser et s'unir pour proposer une alternative au statu quo macroniste et à l'extrême droite. Avec l'émergence du Nouveau Front Populaire, c'est une alternative d'espoir qui sera présentée les 30 juin et 7 juillet. Et je suis heureux de savoir que certains de nos collègues ici présents défendront, avec d'autres candidats déterminés, les couleurs et le programme ambitieux de ce Nouveau Front Populaire, dont la victoire aura des conséquences positives sur notre territoire, j'en suis sûr. Aujourd'hui, pour la République et pour l'espoir, une campagne est nécessaire.

### **J-L. MOUDENC**

Merci. Monsieur LE TEXIER.

### **M. LE TEXIER**

Merci, Monsieur le Président. Tout d'abord, à l'heure où, de nouveau, l'horreur frappe à Courbevoie, je voudrais ici rappeler, au nom de notre groupe, notre condamnation en général du poison multiséculaire qu'est l'antisémitisme. Et notre condamnation en particulier de cet acte antisémite abject. Nous condamnons les violences sexuelles et sexistes en général et nous condamnons ce viol horrible de cette jeune fille. Nos pensées vont à la victime, à la famille, aux habitantes et habitants de Courbevoie. Et nous compatissons.

Notre solidarité aussi avec notre collègue Thierry DUHAMEL dont l'agression est inadmissible. Dans ce climat de fracture de notre société, nous vivons une période de bouleversement politique d'une rare intensité, qui nous touche toutes et tous. L'heure est solennelle. Dans 17 jours, la France peut basculer dans la nuit ; et celle-ci peut s'assombrir encore plus 2 ans plus tard, et devenir ce qui est décrit dans ce roman dessiné, paru en 2015 et intitulé : « La Présidente ». Voilà, je le pose ici, je le tends à mes collègues sur ma droite. Je passe à la librairie et je tombe sur cet autocollant qui dit : « Vous ne pourrez pas dire que vous ne saviez pas ». Et je lis, pétrifié, le récit de la France de Marine LE PEN, préparée dans l'ombre par le parti à la flamme, mais aussi par les politiques néolibérales et libéricides qui ont pavé le chemin de l'enfer. Quel est-il ce chemin ? Enfin, plutôt, pour qui est-il cet enfer ? Et je pense à Faty et Melek, les amis de mes enfants, ma fille, mon fils, qui se retrouvent dans les cours du collège et du lycée Berthelot, à Toulouse, face à l'angoisse d'être expulsés ou persécutés à cause de l'origine de leurs parents. Je pense à Myriam, mère célibataire à Saint-Cyprien, qui travaille et scolarise ses enfants et dont les allocations familiales, le logement social ou la place en crèche vont être supprimés au nom de, je cite : « La priorité nationale ». Je pense à Karim et Pierre qui sortiront le soir dans les rues de Toulouse, la peur au ventre d'être coursés par des milices d'extrême droite couvertes par l'impunité, à cause de leur couleur de peau ou de leur tenue vestimentaire. Je pense à Jean-Paul et Emma, mes amis militants et syndicalistes, qui seront poursuivis sur la simple base de leurs convictions. Je pense à Fatima, professionnelle de la culture dans nos quartiers populaires, qui va devoir accepter la réécriture de notre histoire, l'histoire de France, si elle veut continuer à toucher des subventions de la droite. Il est pour elle et eux, et donc pour nous toutes et tous, cet enfer. Pourquoi nous en sommes arrivés là ? Là, je ne m'adresse plus à nos concitoyens, mais je m'adresse à vous, alliés du macronisme et de la droite de l'échiquier. La Droite qui aujourd'hui n'arrive plus à porter le nom exigeant qu'elle s'était donné, « Les Républicains ». Alors que nous avons besoin de concorde et de liens, le Président l'a rappelé, vous, alliés de cette enceinte, avez accompagné le pompier pyromane MACRON, qui a allumé le grand incendie de la République sur la base de calculs électoraux. Vous et vos méthodes d'exercice du pouvoir ont engendré le double monstre que nous avons devant nous. Monstre idéologique, d'abord, qui, tel un diable habillé en Prada, cache, sous des costumes bien taillés et le rasage de près de Jordan BARDELLA, une idéologie rance, raciste, xénophobe, cache son antisémitisme structurel derrière une islamophobie encore plus intense. La poursuite d'un agenda

néolibéral et autoritaire, qui sied à merveille au Rassemblement national, a préparé le terrain. Et vous avez franchi, non pas le Rubicon, mais carrément le Styx avec la loi dite DARMANIN et ce vote dégradant pour la préférence nationale, sainte onction idéologique offerte sur un plateau au parti de Marine LE PEN. Monstre technocratique, ensuite, avec un exercice du pouvoir centralisé et une culture de la répression des expressions populaires et des protestations ; un mépris pour la démocratie avec un Parlement ignoré et outrepassé à coups de 49-3 ; une criminalisation des idées écologistes et sociales ; enfin, des médias contrôlés par des milliardaires à l'agenda politique douteux, libres de proférer leur post-vérité à une heure de grande écoute. Le Rassemblement national disposerait, le 8 juillet, avant même d'introduire des modifications effrayantes comme la présomption de légitime défense pour la police, d'un arsenal juridique et de répression policière sans précédent. Nous sommes adversaires, mais nous ne sommes pas ennemis. L'ennemi, c'est le Rassemblement national. Car FN ou RN, ce qui reste, c'est la haine. La haine de l'autre, ignoble et insidieuse. Haine de l'origine, haine de la croyance, haine du genre. La haine de l'autre est la matrice du programme du Rassemblement national et elle infuse dans notre société. Et je veux croire qu'en républicains, vous combattrez toutes ces haines. Ressaisissez-vous, vous qui nous avez servi le barrage républicain *ad nauseam*, il est l'heure de faire face à vos responsabilités. Le Président a utilisé ce mot, « responsabilité ». Il n'y a pas d'élus d'extrême droite dans cette Assemblée. Nous ne jouerons pas à vous qualifier d'extrême droite, et nous ne jouerons pas à vous appeler ainsi et à jouer ce jeu d'hystérisation du débat que certains utilisent sur les médias, sur les réseaux sociaux, Monsieur BRIAND, Monsieur BOLZAN, Madame YARDENI, je vous appelle à stopper les propos outranciers. Non, vous n'êtes pas l'extrême droite. Mais, attention, la responsabilité, c'est aussi pointer du doigt le fait que, dans cette élection, certains de vos collègues, par leur silence et leur complaisance, s'appêtent à en être le marchepied. Je pense à mon père qui a toujours voté RPR, qui m'a élevé dans les valeurs de la République et avait orné la bibliothèque familiale des mémoires du Général DE GAULLE. Et je sais qu'il aurait trouvé scandaleux ce jeu électoral nauséabond. Qui, chez Les Républicains, a démissionné suite à l'alliance de son parti avec le RN ? Comment expliquer que, sur 10 circonscriptions, seuls 2 candidats Les Républicains se présentent face au Rassemblement national, sans pour autant donner de consignes ? Que veut dire cette sinistre déclaration de Madame GENNARO-SAINT, présidente de la Fédération départementale des Républicains : « Le temps des consignes de vote est dépassé. Les électeurs font leur choix en leur âme et conscience » ? Entendre ça après 20 ans de barrage républicain... « La moralité consiste essentiellement dans le courage de faire un choix », disait Léon BLUM. Eh bien, il est l'heure pour la droite de cette Assemblée de faire ses choix.

Je voudrais finir en m'adressant au côté gauche de cette Assemblée. Et en m'adressant à nos concitoyens. Nous comprenons la souffrance actuelle, nous comprenons l'impact sur vos vies d'un individualisme forcené, de la compétition permanente des uns contre les autres du système libéral. Nous comprenons la peur du démantèlement constant des services publics et de la fragmentation de notre société. Et nous entendons votre volonté de rêve et d'espoir. Face à ces enjeux, vous avez deux projets de société qui peuvent faire majorité à l'Assemblée, le Nouveau Front Populaire ou le Rassemblement national. Alors, regardez et écoutez l'histoire de France. Et notamment du XX<sup>ème</sup> siècle. Regardez les programmes détaillés, entendez les associations, les syndicats. Regardez, écoutez, vous verrez où est la tolérance, où est l'amour, où est la démocratie, où est l'émancipation, où est la solidarité. En un mot, où est l'avenir. Ces valeurs sont ici à ma gauche, dans cette Assemblée, rassemblées autour de la devise de la République. Et cette gauche rassemblée, comme à chaque grande heure de l'histoire, peut barrer la route à Jordan BARDELLA et au plan irresponsable d'Emmanuel MACRON d'une cohabitation avec lui. La gauche peut ouvrir la voie à un gouvernement des jours heureux dans toute la France dès l'été. Et, en 2026, Monsieur MOUDENC, vous trouverez de nouveau cette gauche, dans un nouveau cadre renforcé et accompagné par la société civile qui est en train de se dresser massivement, partout dans nos quartiers, vous nous trouverez en face de vous. Pour donner à Toulouse le visage rayonnant et ouvert qui lui ressemble. Avant cela, les 30 juin et 7 juillet, votons Nouveau Front Populaire, pour l'avenir et la lumière, car nous ne pourrions pas dire que nous ne savions pas.

**J-L. MOUDENC**

Merci. Monsieur LACAZE.

**P. LACAZE**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs. Dans cette séance nous avons, toutes et tous, beaucoup de gravité face à la situation, puisque les élections européennes ont démontré, dans notre pays, mais aussi en Italie, en Autriche, aux Pays-Bas, en Allemagne, sur l'ensemble du continent européen, une forte poussée de l'extrême droite. Et donc, en ces temps de commémoration de la libération de notre pays, bien sûr, le retour de l'extrême droite en France et en Europe inquiète fortement nos concitoyens et l'ensemble de nos formations politiques. Je crois que mes collègues, précédemment, ont voulu souligner que nous étions à l'heure des choix au moment du vote des élections législatives. Monsieur le Président, vous avez évoqué ce qu'était votre positionnement politique vis-à-vis des oppositions, votre ligne de conduite vis-à-vis de la tolérance. Et c'est vrai que, comme mes prédécesseurs, j'invite ici chacun et chacune à prendre ses responsabilités républicaines. Laisser un doute sur la possibilité d'un vote pour le Rassemblement national, pour l'extrême droite, au moment de ces élections législatives, ça serait permettre d'enfoncer le pays dans une situation extrêmement difficile. Il y a donc un combat démocratique. Nous, nous sommes adversaires, mais pas ennemis. Et je crois que le besoin de clarification est important. Vous avez souligné la responsabilité des différents partis qui ont exercé des mandats gouvernementaux dans les dernières décennies. Comme ma collègue Karine TRAVAL-MICHELET, je voudrais souligner la responsabilité, notamment personnelle, et je n'engage pas, d'ailleurs, toute sa majorité ni tous les parlementaires, mais la responsabilité personnelle d'Emmanuel MACRON dans la situation que nous vivons. D'abord, il a décidé seul d'une dissolution. Il a décidé avec son Premier ministre de mettre en avant le Rassemblement national lors des élections européennes. Et c'est lui qui porte une lourde responsabilité dans ce que vit notre pays et qui suscite beaucoup de colère : la casse des services publics, la casse de l'hôpital, les difficultés de mobilité. Et puis, dernièrement, cela a été évoqué et on y reviendra durant ce Conseil, la crise majeure du logement et du logement social. Donc, Monsieur le Président, si j'entends ce que vous soulignez comme responsabilité historique sur les dernières décennies, je pense qu'on ne peut pas passer sous silence la responsabilité particulière d'Emmanuel MACRON. Et puis, je voudrais m'adresser à vous sur des dossiers concrets. Vous nous dites qu'effectivement, vous souhaitez travailler en écoutant chacun et chacune. Je crois vous entendre au lendemain de votre victoire à Toulouse, lors des dernières élections municipales. Vous aviez appelé, ici même, aussi, dans ce Conseil métropolitain, à beaucoup écouter l'opposition, à beaucoup travailler avec l'opposition. Monsieur le Président, je vous prends au mot. Moi, d'abord, comme j'espère vous toutes et vous tous, je me bats pour que l'extrême droite ne gagne pas les élections législatives, et je pense que cela doit être l'engagement de chacun et de chacune d'entre nous vis-à-vis de nos concitoyens. Et donc, le 30 juin et le 7 juillet, ce doit être le combat, ici même, de chacun et chacune, et bien sûr, à l'échelle nationale. Mais je voudrais, peut-être, que vous nous proposiez de nous retrouver après. Pour deux éléments. D'abord, nous sommes dans une situation financière extrêmement difficile. L'Europe vient de décider d'enclencher des procédures vis-à-vis de la France pour déficit excessif. Nous avons souvent, ici, discuté de la situation financière de la Métropole, des engagements de l'État sur les questions de mobilité ou de grands travaux. Et donc, je souhaiterais que, très vite, vous convoquiez une conférence des présidents de groupe, pour évaluer bien sûr les questions financières, et puis pour vous prendre au mot, puisque dans vos propos introductifs, vous avez dit votre attachement à travailler avec toutes et tous. Je crois que, sur la question des déchets, on va y venir, mais aussi sur la question de la tarification de l'eau, vous avez sous-estimé ce que vivent nos concitoyens ; vous avez évoqué leur colère, mais en termes de pouvoir d'achat. Et donc je souhaiterais que sur un certain nombre de grands sujets, vous fassiez la démonstration de ce qu'ont été vos propos introductifs, et qu'après les élections législatives, nous puissions l'analyser ensemble politiquement. Il faudrait aussi faire le point sur les grandes mesures à prendre à l'échelle de la Métropole. Et je vous demande, au nom de mon groupe, de suspendre cette méthode que vous avez adoptée sur l'eau, consistant à imposer une tarification, une augmentation du tarif très difficile à accepter pour nos concitoyens dans cette période, avec une situation qui, je le crois, ne le justifie pas en cet été 2024. Et de même, de renoncer à la suppression de la gratuité du service porte-à-porte pour les déchets verts.

**J-L. MOUDENC**

Merci. La parole est à Sacha BRIAND.

**S. BRIAND**

Merci. Monsieur le Président, mes chers collègues, en préambule, naturellement, comme tous les orateurs, une pensée à Thierry DUHAMEL. Je ne peux que m'associer à ce qui a été dit sur le nécessaire respect des élus qui exercent des responsabilités au service de tous et qui ne peuvent naturellement faire l'objet de violences. Mais, en même temps, constater que la violence que l'on observe aujourd'hui dans notre société s'attaque à tous et, parfois, prend des visages ignobles. Les interventions qui ont été exprimées ce matin, vous l'aurez noté, sont sensiblement différentes les unes des autres. J'ai noté dans les propos de Karine TRAVAL-MICHELET et de Joseph CARLES, à la fois la volonté d'exprimer leurs convictions, mais de le faire dans un souci constant de rappeler nos propres responsabilités, pour notre territoire, et la volonté, sur ce territoire, d'apporter des réponses concrètes aux difficultés de nos concitoyens. Et puis, j'ai noté les interventions de Monsieur KARMANN et de Monsieur LE TEXIER qui, je crois, a été parfaitement entendu par cette Assemblée. Une intervention que je trouve, par comparaison avec celle des autres orateurs, là aussi marquée par une violence, presque par de la haine. Je crois qu'aujourd'hui, dans la société qui est la nôtre, dans la situation politique qui est la nôtre, particulièrement difficile, nous devons les uns et les autres, non pas agiter la peur, non pas jeter de l'huile sur le feu, mais être capables d'affirmer nos différences, parce que la démocratie, c'est ça. La démocratie, c'est l'affirmation de ses convictions, la capacité à en débattre et un processus qui permet au peuple, seul souverain, de décider. Nous devons donc affirmer nos différences. Nous devons pouvoir débattre. Mais nous devons le faire en ayant cet objectif constant de préserver notre système démocratique. Et je crois que celles et ceux qui, comme l'a fait Monsieur LE TEXIER à l'instant, n'ont eu de cesse depuis des années – et continuent encore aujourd'hui – de considérer que tous ceux qui ne partagent pas leurs convictions constituent un bloc unique, un bloc parfaitement homogène, et que tous ceux qui ne sont pas eux sont l'ennemi, sont le danger pour la République, à force de cette banalisation, de ces accusations péremptoires qui consistent à noyer dans un autre ensemble à la fois le gouvernement que l'on peut critiquer et une force politique dont on veut se préserver, eh bien précisément, on a – comme l'a dit, je le crois, Patrick COHEN dans une émission ces derniers jours – largement contribué à la banalisation de cet adversaire qu'aujourd'hui on veut repousser. Ce discours de violence qui consiste à tout confondre et à tout mélanger, je crois que d'autres essayent de s'en préserver. Et je crois que, dans ce contexte particulier, nous devons tous faire en sorte de garder la tête froide et de conserver cet objectif constant de travailler pour notre territoire. Dans ces liminaires, je ne suis pas autre chose que le porte-parole du groupe Métropole d'avenir, mais je ne peux évidemment pas laisser sans réponse les propos concernant à la fois le mouvement politique auquel j'appartiens, Les Républicains, et les déclarations que j'ai pu avoir. Mais je le ferai, et vous le comprendrez, de manière très courte et très simple. J'appartiens à un mouvement politique qui traverse une crise historique. J'appartiens à ce mouvement politique et je continuerai d'y appartenir parce que je n'entends pas le laisser à celles et ceux, très rares, qui se comptent, à vrai dire, sur les doigts d'une main – et chacun le sait, en tout cas ceux qui sont honnêtes dans leur analyse – qui ont pris des initiatives personnelles, suicidaires, honteuses et que personne dans mon mouvement ne partage. Et vous avez pu le voir. Il n'en demeure pas moins que cette situation est particulièrement difficile. On n'est pas loin d'une situation qu'on pourrait qualifier, en tout cas dans ce département, de bérézina. Comme chacun des membres de ce mouvement, je porte une part de responsabilité et je l'assume. Mais, pour le reste, et pour les interprétations qui ont été dites et qui ont été exprimées, je les réfute naturellement formellement. Quoi qu'il en soit, et au-delà de ce contexte politique, je crois que notre démarche et notre perspective systématique, c'est, après avoir, dans les campagnes électorales, pris des engagements – et nous avons pris des engagements autour de Jean-Luc MOUDENC dans la campagne municipale et la campagne communautaire métropolitaine de 2020 – c'est d'être capable de faire preuve de cohérence et d'être capable de faire preuve de permanence. Depuis 2020, nous n'avons eu de cesse de mettre en œuvre ces engagements, qui visent à la fois à assurer la croissance de notre Métropole et à assurer la préservation de l'environnement, d'apporter des réponses concrètes à celles et ceux de nos concitoyens qui rencontrent des difficultés, tout en essayant d'avancer en permanence dans les objectifs du développement durable. C'est la conciliation de ces deux orientations qui sont au cœur de notre projet et de notre action. Et à ceux qui, au contraire, opposent la croissance et le développement durable, nous répondons, en ce qui nous concerne, par des actions concrètes pour essayer de concilier ces deux axes. J'observe, et notamment dans les propos de Monsieur KARMANN, lorsqu'il évoque la question de la collecte des déchets verts, qu'il se contredit fondamentalement. Tous

les discours de ceux qui prétendent préserver l'environnement visent de manière constante à rappeler que la première des mesures à mettre en œuvre, c'est la réduction. Réduction de la consommation d'énergie pour pallier la crise énergétique, réduction de la consommation d'eau pour lutter contre les difficultés auxquelles on peut être confronté en matière d'alimentation en eau. Réduction des déchets à la source. Eh bien, Monsieur KARMANN, je dois vous le dire, même si on pourrait se dire que le fait de ne pas maintenir le système extrêmement généreux de collecte au porte-à-porte des déchets verts constitue, comme vous le dites, une « régression du service public », je ne suis pas persuadé que le service public se cantonne à cette notion-là. Il n'en demeure pas moins que la capacité que nous avons à modifier les comportements et à favoriser, non pas l'élimination des déchets verts par la filière de collecte, mais au contraire le compostage, comme nous le faisons et comme nous l'avons fait avec l'annonce de la distribution massive de composteurs, répond à ces objectifs de préservation de l'environnement et du développement durable. Votre posture est, comme on peut le constater souvent, démagogique. Et lorsqu'elle se répète sur tous les sujets, elle devient clairement, simplement, populiste.

Nous avons, dans notre projet et dans nos objectifs, cette volonté, je l'ai dit, de concilier la croissance et la préservation de l'environnement. Nous le verrons aujourd'hui au travers de l'ordre du jour de notre Conseil, avec le dossier fondamental du PLUi-H qu'a rappelé Karine TRAVAIL-MICHELET et qu'a évoqué également Joseph CARLES. Et c'est bien la démonstration que, sur un sujet difficile sur lequel des choix courageux ont dû être faits, des choix contraignants aussi, nous avons été capables, en tout cas au sein du pacte de gouvernance, de construire collectivement ce PLUi-H qui inscrit clairement notre Métropole dans cette dynamique de croissance sans laquelle il ne peut pas y avoir de perspective favorable pour la population. C'est le marqueur de notre action. Certains tentent de créer des polémiques stériles, certains veulent entraîner la Métropole dans un clivage politique, dans une conflictualisation, chère à certains responsables nationaux, systématique, des sujets. Et en ce qui nous concerne, nous souhaitons en permanence, effectivement, trouver des compromis, et en tout cas dégager le consensus sur ces grands dossiers qui marquent la construction de notre Métropole, et le progrès constant qui est nécessaire pour assurer un avenir positif à nos concitoyens.

Je ne crois pas, en ce qui me concerne, et contrairement à ce qui a pu être évoqué par Pierre LACAZE, qu'il faille nécessairement et en permanence remettre en cause les sujets qui ont pu être arbitrés et mis en œuvre. Celui-ci a évoqué la question de la tarification saisonnière de l'eau comme étant de nature à mettre en difficulté les populations les plus fragiles. Et pourtant, malgré ces affirmations, il n'a pas été en capacité de contester la situation que nous avons évoquée, et qui fait que cette tarification saisonnière pour notamment les populations les plus fragiles, qui ont une consommation constante sur l'année, n'est pas de nature à emporter une augmentation du prix de l'eau. Je crois qu'il faut le rappeler et il faut le rappeler sans relâche. Les évolutions qui ont été marquées dans cette tarification saisonnière ont pour conséquence, pour toutes celles et tous ceux qui ont des consommations constantes d'eau, c'est-à-dire la plus grande partie de la population, d'avoir une parfaite stabilité de la facturation annuelle. Ça, c'est la réalité factuelle de cette évolution. Alors, inutile de créer une polémique sur ce sujet. Nous aurons l'occasion, au terme de la mise en application, sur une année, de pouvoir le constater concrètement. Et si vous parvenez à démontrer le contraire, et bien, vous n'hésitez pas, je l'imagine, à en apporter la preuve. Mais la démonstration qui a été faite lors de la présentation de ce projet devant le Conseil de Métropole conforte cette analyse qui, j'en suis persuadé, n'aura aucun impact sur nos concitoyens en situation de précarité ou de fragilité.

Dans ce Conseil, nous avons de très nombreux dossiers à évoquer, et une fois n'est pas coutume, comme Monsieur KARMANN, je voudrais malgré tout penser que le contexte politique national ne peut être simplement et le seul horizon de notre réunion. Parce qu'en réalité, si on regarde ce qui a été fait depuis 2020 et depuis des décennies sur notre commune, pour ceux qui sont les plus anciens et qui ont connu la Métropole toulousaine dans les années 80, 90, regardons le chemin parcouru. Regardons le chemin parcouru en termes de croissance et d'amélioration du cadre de vie. Regardons le développement permanent de la politique des transports collectifs. Regardons la place croissante constante de notre Métropole dans notre pays. Son rayonnement, son attractivité, sa capacité à porter des évolutions permanentes des politiques publiques. Regardons enfin les réussites. Oui, effectivement, comme celle du Stade Toulousain, comme d'autres sportifs, comme d'autres acteurs culturels sur notre Métropole qui donnent à voir une image d'une Métropole qui progresse, qui se développe et qui réussit. C'est ce visage-là de la Métropole que je veux garder en tête aujourd'hui pour

examiner les dossiers qui sont tous des dossiers qui contribuent à construire une Métropole, une Métropole d'avenir, une Métropole dans laquelle nos concitoyens trouvent ce qui est fondamental, une insertion économique grâce à la réussite des acteurs économiques de notre territoire. Cette croissance, cette réussite, oui, je l'affirme, sont indispensables pour faire en sorte que l'avenir de nos concitoyens soit positif.

#### **J-L. MOUDENC**

Merci. Donc nous allons entamer l'ordre du jour après les liminaires. Auparavant, je vais donner la parole deux minutes à Robert MEDINA, parce que le fait qu'il pleuve et qu'il ait plu pas mal ces derniers mois peut donner une perception erronée de la réalité de la situation hydrique. Et certains l'ont relié à la question de la tarification saisonnière. Il y a là une erreur technique. Je ne parle même pas de politique. Et, donc, je demande à Robert MEDINA de donner les derniers chiffres que l'Agence de bassin nous a transmis et qui sont édifiants.

#### **R. MEDINA**

Merci, Monsieur le Président. Ce sont des chiffres qui sont donnés par le Syndicat mixte d'études et d'aménagement de la Garonne (SMEAG). Ce matin, le débit de la Garonne était entre 114 et 140 mètres cubes par seconde. L'année dernière, à la même époque, il dépassait les 200 mètres cubes par seconde. Voilà, je pense que c'est très clair, ça veut dire que nous allons avoir un été particulièrement difficile si les choses ne changent pas. Merci.

#### **J-L. MOUDENC**

Voilà. Ces questions de l'eau, c'est plus compliqué que la simple météo que nous vivons. Merci de cette précision.

Je vous propose un ajout à l'ordre du jour. Cela concerne une délibération qui serait la 10.12 au titre de la culture :

- Actions culturelles 2024-2025 : attribution de subventions au titre de l'exercice 2024 et approbation de conventions de partenariat avec les communes de Toulouse Métropole - DEL-24-0412

Est-ce que vous êtes tous d'accord pour que l'on ajoute cette délibération ? Monsieur KARMANN.

#### **T. KARMANN**

Oui, merci Monsieur le Président. Pas de souci pour l'ajout. Par contre, est-ce qu'elle pourra être présentée, puisque, du coup, elle n'est passée dans aucune commission, présentée de façon un peu exhaustive ?

#### **J-L. MOUDENC**

Pas de problème. Je vous remercie. Également, il y a une délibération qui a été modifiée. La nouvelle version vous a été remise sur table en début de séance, c'est en Cohésion sociale - 8.5 - Accès au droit, prévention des conduites à risques, éducation, parentalité, handicap : attribution de subventions aux associations - 2ème tranche 2024 - DEL-24-0323. Donc, nous prenons acte.

### **1. Approbation du procès-verbal du Conseil du 4 avril 2024**

---

*Le procès-verbal du Conseil du 4 avril 2024 est soumis par le Président à l'approbation du Conseil.*

⇒ **Aucune observation n'étant faite, il est approuvé à l'unanimité.**

### **2. Compte rendu des décisions prises par le Bureau du 21 mars 2024**

---

*Le compte rendu des décisions prises par le Bureau du 21 mars 2024 est soumis par le Président à l'approbation du Conseil.*

⇒ **Aucune observation n'étant faite, il est approuvé à l'unanimité.**

### **3. Compte rendu des décisions prises par le Président**

---

*Le compte rendu des décisions prises par le Président est soumis à l'approbation du Conseil.*

⇒ **Aucune observation n'étant faite, il est approuvé à l'unanimité.**

### **4. Urbanisme et Projets urbains**

---

#### **J-L. MOUDENC**

Nous avons décidé de commencer par le PLUi-H. Avant de donner la parole aux élus qui ont particulièrement travaillé là-dessus, je voulais saluer le travail de toute l'équipe. C'est 3 ans de travail autour d'Elsa AMADIEU, la Directrice Générale de l'Aménagement. Une équipe qui n'a pas ménagé sa peine, qui n'a pas ménagé, non plus, ni sa compétence ni sa capacité à dialoguer, en particulier avec chacune des communes. Et, donc, je leur ai demandé d'être là. Je voudrais qu'ils se lèvent pour qu'on les voie parce qu'ils sont dans la partie réservée au public. Voilà. Et qu'on puisse les applaudir.

*Applaudissements dans la salle.*

#### **J-L. MOUDENC**

Merci à vous tous. La Conférence des présidents a donc suggéré qu'après la présentation de cette délibération, pas moins de deux heures soient consacrées au débat. Je crois que c'est une bonne suggestion, eu égard au caractère éminemment stratégique de ce document. Et, donc, j'ai décidé de suivre cet avis. Je vais demander aux élus, en commençant par Annette LAIGNEAU, d'entamer la présentation. Et puis, après la présentation à plusieurs voix, nous aurons le débat.

#### **A. LAIGNEAU**

Merci, Monsieur le Président. Donc, après 3 années de travail intense, vous venez de le souligner, nous avons une étape majeure, aujourd'hui, qui est de retrouver un document d'urbanisme intercommunal. Deux délibérations sont proposées : le bilan de la concertation – j'en parlerai, mais très rapidement – et l'arrêt du projet en Conseil de Métropole. Ce sont 37 maires qui ont travaillé sur ce projet. Je tiens à le souligner parce que c'est un travail remarquable, qui a été fait collectivement. Et je tiens bien sûr à souligner le travail exceptionnel... je n'ai pas de mots assez forts pour remercier à la fois les services de Toulouse Métropole dédiés au PLUi-H, mais aussi les autres services qui ont également participé. Et l'agence d'urbanisme, que je n'oublie pas, qui a été associée à ce travail considérable. Dans l'élaboration de ce document, vous savez que nous avons d'abord défini les objectifs du projet que vous retrouverez dans la délibération de prescription. Puis, nous avons partagé les enjeux du diagnostic en 2022 et débattu des orientations du PADD en 2023. Enfin, nous avons construit le volet habitat et traduit réglementairement les orientations de ce PADD.

La séance d'aujourd'hui est le moment où, ensemble, nous devons valider et arrêter le projet pour la Métropole, pour la période 2025-2035. J'insiste bien là-dessus, le code de l'urbanisme nous incite et nous oblige à considérer les besoins fonciers de la période 2025-2035, sur une base de la consommation foncière des 10 ans qui précèdent donc cette période-là. Ce document, vous le savez, est crucial pour l'avenir de la Métropole et sa capacité à répondre aux besoins de la population dans un contexte de changement climatique, cela a été souligné, et de crise du logement, que nous traversons. Ce document sera ensuite transmis pour avis aux services de l'État, à ceux de la chambre d'agriculture, de l'autorité environnementale, puis présenté à l'enquête publique.

Aujourd'hui, nous allons donc délibérer sur deux sujets, l'arrêt du bilan de la concertation et l'arrêt du PLUi-H. En ce qui concerne l'arrêt du bilan de la concertation, quelques mots. Toutes les modalités qui avaient été fixées dans la délibération de prescription ont été respectées. Il s'agissait d'informer les populations par des cahiers de concertation, des panneaux d'exposition dans toutes les mairies, dans les maisons de la citoyenneté de Toulouse, d'échanger et débattre. Des rencontres sur l'espace public ont été organisées, nombreuses d'ailleurs, des ateliers, des réunions publiques à la fois en présentiel et en visio. Tout le monde a pu s'exprimer. Nous avons offert la possibilité à la population de s'exprimer

dans des registres papier et numériques, et également par courrier. Et nous avons proposé de restituer l'ensemble des éléments par des supports, des comptes rendus, des replays de réunions publiques qui sont en ligne sur le site Internet de Toulouse Métropole. Donc, ces dispositifs, tous confondus, ont permis de recueillir plus de 2 000 observations sur des sujets très divers comme vous l'imaginez, bien sûr : les formes urbaines et la densité, avec une certaine réticence à cette densité, comme nous le constatons lorsque nous avons des réunions publiques ; le souhait important de protection de la biodiversité et de la nature en ville ; des attentes également en matière de voirie et d'aménagement pour les vélos, mais également des demandes en matière de protection du patrimoine. « Le patrimoine doit être protégé », c'est ce qui revient souvent. Beaucoup de ces demandes ont pu trouver des réponses dans le PLUi-H et j'aurai l'occasion, nous aurons l'occasion de l'exprimer et de vous le présenter. Mais certaines n'ont pu être intégrées, notamment, et j'aurai l'occasion de donner des précisions, sur l'ouverture de zones à l'urbanisation sur des espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF). Vous savez que la loi Climat et Résilience consacre ces fameux ENAF, et certains de nos administrés souhaitent céder des fonciers pour construire et sont dans l'impossibilité de le faire avec notre nouveau PLUi-H, qui répond aux enjeux de la loi Climat et Résilience. Donc on aura l'occasion de le préciser dans le document qui vous sera présenté. La délibération du bilan de la concertation est certes beaucoup plus précise que ce que je viens de vous présenter, elle traduit tout cela, détaille les réponses que nous avons apportées aux observations du public, confirme le respect des modalités de concertation et propose donc d'arrêter le bilan de la concertation.

Je ne m'attarderai pas sur cette partie et vais plutôt consacrer mon propos, une partie de la présentation qui vous sera faite, sur le PLUi-H lui-même. Avant même de commencer à présenter le projet, il est aujourd'hui nécessaire de corriger des erreurs matérielles. Pourquoi le faire aujourd'hui ? Tout simplement pour permettre qu'elles soient inscrites dans le procès-verbal et figées dans l'arrêté du PLUi-H. Des erreurs matérielles se sont en effet glissées dans le document, que nous avons repérées, et qu'il est préférable de corriger dès maintenant.

Il s'agit des pièces suivantes :

- pièce 3C1 - Document Graphique du Règlement : ajustement du périmètre de l'espace boisé classé en bordure de l'Ousseau, afin de permettre l'exploitation de l'ouvrage de refoulement Cratère existant ;

- pièce 3A - Règlement écrit : intégration d'éléments manquants ou supprimés par erreur dans les titres des zones et dans le règlement des zones AUP2-B-3et AUA4-B-3, harmonisation du caractère des zones urbaines et rectification de mise en page ;

- pièce 5C1 – OAP Aussonne-Beauzelle-Cornebarrieu : correction d'un paragraphe sur la hauteur des secteurs d'intensification moyenne en conformité avec les autres paragraphes évoquant ces secteurs.

La première concerne donc un document graphique du règlement. C'est un ajustement d'un espace boisé classé en bordure de l'Ousseau que Dominique FOUCHIER connaît bien. Il y a en l'occurrence un emplacement, un espace boisé classé, qui enclave un ouvrage de refoulement dont l'accès est nécessaire pour assurer son entretien. Nous proposons donc de libérer cet ouvrage de refoulement en diminuant un petit peu l'espace boisé classé adjacent. C'est vraiment à la marge et finalement peu important, mais nécessaire pour la gestion de l'ouvrage.

Deuxièmement, il y a, dans le règlement écrit, l'intégration d'éléments manquants ou supprimés par erreur. Des coquilles sont précisées dans le règlement des zones citées, nous devons modifier.

Et la troisième coquille concerne l'Opération d'Aménagement Programmé (OAP) du secteur Aussonne-Beauzelle-Cornebarrieu, avec une correction sur la hauteur des secteurs d'intensification moyenne. Au lieu de mettre 18 mètres, il y a marqué 1 ou 8 mètres. Mais voilà, il manque un chiffre. Il est souhaitable de rectifier. Je vous propose, dès aujourd'hui, d'inscrire ces rectificatifs dans le procès-verbal.

Maintenant, je vais entrer dans le vif du sujet PLUi-H. Je rappelle que c'est un travail intense, collectif qui a beaucoup mobilisé les élus de la Métropole et des communes, mais également l'ensemble des services. C'est ce que je disais tout à l'heure. Les discussions ont été très difficiles. Pourquoi ? C'est toujours difficile de travailler à 37, mais les discussions, nos travaux ont été un petit peu percutés, si je peux dire, et le mot n'est pas trop fort, par la loi Climat et Résilience. Au-delà de son intérêt à accélérer la transition écologique et lutter contre le dérèglement climatique, cette loi a comme corollaire la densification urbaine, l'intensification urbaine et la reconstruction de la ville sur elle-

même, donc un modèle de fabrication de la ville inédit, qui s'impose à toutes les collectivités. Monsieur le Président, tout à l'heure, parlait des difficultés particulières pour une Métropole. Pour une Métropole attractive comme l'est la Métropole toulousaine, le sujet est encore plus complexe. Et ce qui complique encore, c'est que nous sommes les premiers à nous lancer dans cette aventure. C'est en effet une loi récente qui n'a pas été encore totalement appliquée. Nous sommes finalement les premiers à débroussailler un dédale de problèmes assez inédits.

La deuxième difficulté, c'est celle du calendrier et, pour l'illustrer, j'insiste sur le fait que tous les élus ont souhaité s'inscrire dans cette démarche collective. Nous sommes arrivés à partager un projet équilibré et vertueux. La nécessité, c'est d'aller vite. Pourquoi ? Parce que nous devons, pour de multiples raisons, avoir un PLUi-H adopté dans le temps du mandat. C'était un défi également, un deuxième défi, d'aller un peu plus vite tout en travaillant un projet de qualité, ambitieux, voire innovant sur de nombreux sujets. Pour cela, il aura fallu quelque 15 comités de pilotage, 4 conférences intercommunales, 8 séminaires et de nombreuses réunions techniques, rencontres avec les personnes publiques associées, mais également le Codev, l'État et de multiples acteurs que nous avons dû embarquer avec nous pour discuter. Mais nous pouvons dire aujourd'hui que nous avons réussi, je crois. Je suis même très fière, au nom de l'ensemble des élus, d'être parmi les premiers à se placer dans la trajectoire du ZAN. Non pas parce que nous sommes les premiers, mais parce la difficulté était de débroussailler des textes qui étaient d'une complexité que beaucoup n'imaginent pas. Tout cela, et c'est l'enjeu et le défi qui est devant nous, c'est de maintenir la qualité de vie dans cette Métropole attractive.

Pour être un peu plus précis, nous avons inscrit cette démarche dans les enjeux du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD). C'est la perspective de croissance qui a été évoquée, 9 000 nouveaux habitants par an, en conciliant attractivité, sobriété et solidarité. Et cela s'est fait sur trois piliers que nous avons définis dès le PADD. Polariser l'accueil, c'est-à-dire accueillir les logements en tenant compte du niveau de desserte en transports en commun et d'aménité de chacune des communes. Accueillir en priorité dans les espaces urbanisés et consommer ces fameux ENAF, espaces naturels, agricoles et forestiers, uniquement pour répondre aux besoins non satisfaits dans les espaces urbanisés. Ce point est excessivement important. Protéger la trame verte et bleue et les espaces naturels et agricoles, bien sûr. Je vous le disais, le territoire se met en capacité d'accueillir 9 000 nouveaux habitants par an, essentiellement dans les espaces urbanisés, à proximité des transports en commun et protège très fortement les espaces agricoles et de nature de la Métropole.

Je voulais vous présenter quelques données chiffrées qui apparaissent sur le diaporama projeté. Elles illustrent le travail que nous avons effectué. 90 % de ces logements sont accueillis dans les espaces urbanisés. Et, pour cela, nous avons mené une étude de densification, par commune, pour permettre de réduire notre impact sur les espaces agricoles et naturels. 90 % des logements sont accueillis dans les zones d'influence des transports en commun et notamment la troisième ligne de métro, puisque nous avons estimé le besoin, pour la période 2025-2035, à 28 000 nouveaux logements, ceci permettant de protéger plus de 95 % des ENAF de la Métropole et de répondre à l'objectif que nous nous sommes fixé dans le PADD, à savoir réduire de 50 % cette consommation d'ENAF par rapport à la décennie passée. Ce PLUi-H va donc permettre de répondre aux défis des 10 prochaines années, de satisfaire les besoins de la population, des entreprises et d'œuvrer pour une vraie qualité de vie de nos concitoyens. Pour vous présenter la manière dont nous avons traduit réglementairement les orientations du PADD, et illustrer, aussi, le travail collégial qu'a représenté le PLUi-H, je vais partager la parole avec mes collègues, élus et Vice-présidents de la Métropole. J'évoquerai d'abord les actions en faveur de la qualité de vie et du cadre de vie. Puis, Madame TRAVAL-MICHELET et Monsieur CARLES expliciteront respectivement les enjeux d'habitat et le développement économique. Et François CHOLLET détaillera les mesures en faveur de la préservation des ressources du territoire.

Dorénavant, la fabrication de la ville s'exerce dans l'intensification urbaine et le renouvellement de la ville sur elle-même, mais l'enjeu de la densification de la ville doit nécessairement s'accompagner d'une ambition très forte en matière de qualité du cadre de vie et de celle des opérations. Le PLUi-H propose de nombreuses mesures réglementaires pour œuvrer en faveur de cette qualité. Il évite spécialement de construire en secteur vulnérable et peu favorable, notamment les secteurs impactés par des nuisances ou des risques, les secteurs de multi exposition air-bruit, par exemple, le long des infrastructures de transport les plus importants. Ainsi, le PLUi-H interdit les logements et les établissements sensibles dans ces zones. Des orientations en faveur de la santé sont par ailleurs

inscrites dans une OAP dont je vais vous parler, une OAP spécifique qui représente une nouveauté du PLUi-H ; c'est l'OAP « qualité environnementale » qui précise des orientations en fonction des enjeux de la santé. Et c'est un point important de notre nouveau document. On intègre également, bien sûr, les risques d'inondation par ruissellement. Bien évidemment, notre PLUi-H protège également le patrimoine bâti, vous le savez. Et nous avons vu d'ailleurs dans la concertation que le respect et la préservation du patrimoine historique de la collectivité étaient importants, parce qu'ils sont les témoins de l'histoire et de l'identité des quartiers. Et ce sont plus de 4 000 éléments bâtis et ensembles urbains qui ont été protégés dans le PLUi-H. C'est un chiffre excessivement important. Enfin, le PLUi-H contribue à la bonne intégration des projets dans leur contexte urbain. Ce n'est pas tout à fait nouveau, mais c'est conforté dans le nouveau PLUi-H. C'est la consécration de l'urbanisme de projet qui préexistait, mais que nous renforçons. Et le PLUi-H dispose de règles d'adaptation pour favoriser cet urbanisme de projet. J'en citerai quelques-unes. Ce sont évidemment des règles adaptées pour rompre la monotonie, par exemple, d'un linéaire trop important de façades. Ce sont aussi les dispositifs pour respecter la trame bâtie existante aux abords de projets. Il s'agit de tenir compte du « déjà là » pour construire, réhabiliter ou faire du renouvellement urbain, mais en tenant compte de l'identité de l'existant. Et puis il y a également le paysage que nous devons prendre en compte, l'idée étant de préserver les espaces végétaux de qualité et structurants de ce paysage. Concernant, maintenant, la sobriété énergétique, parce que le PLUi-H favorise également la sobriété énergétique des constructions, la production d'énergie renouvelable, et réduit les îlots de chaleur urbaine, ce PLUi-H propose des éléments innovants sur cette préoccupation. Dans le contexte de changement climatique que l'on connaît, bien sûr, la qualité des opérations dépend de leur capacité à réduire leur consommation énergétique et s'adapter à la chaleur. Et le PLUi-H impose réglementairement plusieurs mesures qui vont s'appliquer aux autorisations d'urbanisme dans un rapport de conformité. La production d'énergie renouvelable pour les logements collectifs neufs est désormais une obligation d'un process d'énergie renouvelable dans les zones UAU, le renforcement de la réglementation environnementale RE 2020 en matière de confort d'été par l'isolation, des mesures bioclimatiques limitant la surchauffe. Il y aura au moins 50 % de logements traversants et bi orientés. C'est une nouveauté de ce document, l'interdiction de logements entièrement sous combles ; la protection des bâtiments contre les rayonnements solaires et le respect des valeurs d'albédo ; des mesures pour limiter l'îlot de chaleur urbaine, donc en favorisant la pleine terre, on insiste, et on prévoit des pourcentages pleine terre différenciés, mais importants pour justement favoriser les plantations d'arbres qui sont les seules sources d'îlots de fraîcheur. Limiter l'imperméabilisation des parkings. Le PLUi-H impose un inventaire des arbres existants pour les opérations d'ensemble, intègre des mesures qui visent à protéger les arbres, y compris en phase de chantier. Il impose un traitement des aires de stationnement semi-perméables et la protection de la plantation sur les parkings d'un arbre pour 3 places. Je ne peux pas tout détailler mais je voulais vous donner quelques exemples de ce que ce PLUi-H propose. Il y a également dans ce document une palette végétale, parce qu'il n'est pas concevable de planter n'importe quelles essences d'arbres, qui sont, parfois, pour certaines, inadaptées à notre climat et le seront encore davantage. Donc, une palette végétale et une sélection des plantations. Et, pour terminer, pour compléter ce règlement, le PLUi-H intègre une pièce nouvelle que j'ai évoquée tout à l'heure, qui est l'OAP « qualité environnementale », qui donne des orientations qui s'imposeront aux autorisations d'urbanisme, mais dans un rapport de compatibilité. Je parlais d'urbanisme de projet, et cela s'inscrit également dans la notion d'urbanisme de projet. J'ajoute que cette OAP « qualité environnementale » concerne bien des sujets : la biodiversité, la trame verte et bleue, les grands parcs et les grands axes verts stratégiques métropolitains, des manières de construire avec sobriété un territoire, la construction d'une ville « bas carbone » et les énergies renouvelables, une gestion de l'eau plus résiliente, les multi-expositions aux nuisances, la promotion des mobilités actives et du report modal, cela fait partie du fond de notre rapport avec la mobilité, la santé, bien sûr, et l'environnement que j'ai évoqué tout à l'heure.

J'en ai terminé pour ma présentation directe et je vais maintenant passer la parole à Madame Karine TRAVAL-MICHELET. Merci.

**J-L. MOUDENC**

Merci. Karine TRAVAL-MICHELET.

**K. TRAVAL-MICHELET**

Merci, chère Madame LAIGNEAU. Comme vous, je veux m'associer évidemment aux remerciements que vous avez formulés, ainsi que le Président, à l'ensemble des services qui nous ont beaucoup accompagnés dans ce rythme presque effréné. Merci, aussi, à tous les élus des 37 communes qui ont beaucoup travaillé, évidemment, à nos côtés, sur ces enjeux fondamentaux. Merci à toutes celles et ceux qui se sont fortement mobilisés. C'est évidemment presque frustrant de présenter 3 années de travail et des documents qui font des milliers de pages en quelques minutes. Mais, comme l'a dit Annette LAIGNEAU, évidemment, toutes les instances de discussion, de dialogue partenarial, toutes les commissions, tous les séminaires qui se sont tenus ont permis, à chacune et à chacun, bien sûr, de s'approprier ce sujet. De le critiquer, parfois, de l'amender, évidemment, tout au long de cette longue période. De trouver des solutions tout en restant conformes à une législation qui venait, comme l'a exprimé Annette LAIGNEAU, d'évoluer. Un exercice qui n'était donc pas forcément facile. Comme Annette LAIGNEAU, je m'en tiendrai évidemment à une présentation très simplifiée, mais vous vous y retrouverez puisque vous connaissez maintenant bien le sujet. En effet, le PLUi-H porte la politique métropolitaine de l'habitat dans un document qui est spécifique. C'est le fameux Programme d'Orientations et d'Actions (POA) pour l'habitat, qui est finalement la traduction de notre politique en matière d'habitat, le programme local de l'habitat (PLH). Il comprend 3 documents qui sont complémentaires : premièrement, une feuille de route intercommunale qui rappelle les 5 orientations, on y reviendra tout à l'heure ; deuxièmement, un programme d'actions décliné en 18 fiches actions qui viennent détailler, par des actions très concrètes sur chacun des sujets qui sont portés par ces orientations, les politiques publiques de la Métropole. Et puis, troisième document, un volet territorial, qui est extrêmement riche aussi, puisqu'il reflète évidemment la diversité et la spécificité des 37 communes qui ont donc travaillé sur leurs feuilles de route communales. Ce document regroupe l'ensemble des mesures permettant de répondre aux besoins en logement et en hébergement pour tous les publics de la Métropole, de nos communes et, particulièrement, bien sûr, les plus modestes. Ces leviers sont plus larges que le droit des sols, puisque le programme d'actions doit rendre compte à la fois de l'action sur l'offre de logement en réhabilitation, en adaptation de l'offre existante, en construction, etc. Bien sûr, il doit rendre compte aussi de l'accompagnement des personnes, au-delà de la technique même, de la construction, de la réhabilitation. Les conseils, les accompagnements aux travaux de réhabilitation des logements, des immeubles, les aides financières qui sont proposées, l'accompagnement social, qui vient souvent comme un support à l'accès au logement ou à l'entrée au logement. Vous le savez, ce document n'est pas opposable aux autorisations d'urbanisme. Mais, le fait de l'intégrer au PLUi-H élargit évidemment sa portée opérationnelle et permet un enrichissement mutuel entre PLUi et PLH ou POA des deux exercices. Une co-construction politique et technique, j'en ai parlée. Un dialogue commun, nourri et partagé entre les équipes métropolitaines, mais aussi les équipes municipales qui sont chargées au quotidien de ces questions d'urbanisme et d'habitat. Il s'agit aussi de savoir comment créer ce lien avec les citoyennes et les citoyens qui viennent vers nous dans les communes, pour nous poser des questions et nous interroger. Un exercice, également, concerne la cohérence et la complémentarité de la politique de l'habitat avec toutes les autres politiques publiques qui sont traduites dans le PLUi-H. Annette LAIGNEAU en a parlé. La sobriété énergétique du bâti existant ou du bâti à construire, la sobriété foncière, peut-être que notre collègue Dominique FOUCHIER nous en dira un mot, parce que les questions foncières, évidemment, ont été au cœur de nos réflexions dans la construction, peut-être plus que jamais, de ce nouveau PLUi-H, en lien avec la loi Climat et Résilience. La préservation des ressources, la cohérence urbanisme-mobilité, encore plus marquée que d'habitude, avec la nouveauté que représente la troisième ligne de métro. Tout cela a structuré évidemment le parti pris d'aménagement et de fait, les choix en matière de construction de logements, portés dans ce POA. Enfin, il faut souligner l'intégration d'outils de mixité au règlement et au zonage du PLUi-H, outils dont découlent la force et la puissance de notre document intégré avec les fameux secteurs à pourcentage de logements, traduction réglementaire de l'obligation que nous donnons dans ce nouveau document d'urbanisme. Les emplacements réservés aux logements (ERL) représentent, je le disais, un levier extrêmement puissant. Je ne rentrerai pas dans le détail des orientations mais préciserai ce qui caractérise la démarche portée par ce POA, c'est la volonté de concilier l'impératif de sobriété, je viens d'en parler, sobriété foncière, sobriété environnementale, avec la réponse aux besoins très forts qui s'expriment en logements, de tous les habitants actuels ou à venir. On le sait, il y a de nombreuses demandes en matière de logements, que ce soit de logements sociaux

ou de logements libres et il y a les futurs habitants de la Métropole qui ont envie de nous rejoindre, qui ont envie de venir travailler, qui ont envie de venir aussi profiter de toute l'attractivité qu'offre cette Métropole. Des plus jeunes qui ont envie de s'installer, par exemple, ou des personnes âgées qui ont d'autres choix de vie, peut-être, et qui ont donc de nouveaux besoins en matière de logement. Tout ceci dans le contexte que nous connaissons, évidemment, de fortes tensions, je viens de l'expliquer. Jusqu'en 2020, notre capacité à produire du logement et du logement social était très élevée, puisque nous avons chaque année, depuis 2014, je m'en tiendrai là, et même plus récemment, en tout cas jusqu'en 2019, nous avons chaque année largement dépassé les objectifs de production que nous nous étions donnés. Plus de 2 500 logements locatifs sociaux en moyenne entre 2008 et 2023. Et dire que, évidemment, le taux, le pourcentage de logements locatifs sociaux dans la Métropole a fortement augmenté dans cette période-là, puisqu'il est aujourd'hui à plus de 21 %. Ce qui nous place quand même dans une situation certainement plus favorable que d'autres.

La démarche portée par ce POA pour l'habitat, c'est évidemment la place donnée au plan d'actions dans le volet habitat de la stratégie foncière métropolitaine. Je l'évoquais tout à l'heure. Parce que la sobriété foncière signifie une généralisation du renouvellement urbain. Et la valorisation du foncier en renouvellement urbain est évidemment plus complexe et plus chère. On sait que c'est un enjeu extrêmement fort qu'il faut aussi partager avec les habitantes et les habitants. C'est une autre façon de voir l'urbanisme. On parlait avant de développement urbain, de notre capacité à nous développer, c'est-à-dire à aller vers des terrains qui n'étaient jusque-là pas construits. Aujourd'hui, on va davantage parler d'intensification, de restructuration, de renouvellement urbain. C'est un nouveau paradigme à intégrer et, nous, les élus, à force de travailler, nous y arrivons mais les citoyennes, les citoyens et les populations de nos communes ont parfois du mal avec ces nouveaux concepts marqués par toutes leurs contradictions, alors même qu'ils sont portés par les impératifs de développement durable et de préservation de nos ressources naturelles. Le rôle majeur de la rénovation et de la revalorisation du parc de logements existants pour améliorer les conditions de vie et la santé des habitants, les protéger du réchauffement climatique en adaptant aussi nos façons de construire. Réduire les montants des factures énergétiques, atténuer l'impact environnemental du parc de logement, limiter les émissions de gaz à effet de serre, tout cela est porté par cette ambition que nous avons et notre obligation, aussi, réglementaire, d'arriver à une neutralité carbone d'ici à 2050. Dans cette construction, nous avons posé un enjeu fort : répondre à la production de nouveaux logements en fonction des besoins de la régénération de la ville existante, mais surtout des besoins des habitantes et des habitants, à environ 7 400 logements par an sur la période 2025-2035.

Le tableau et la carte qui vous sont maintenant projetés traduisent des choses très intéressantes qu'il nous faut rappeler. C'est la polarisation du développement du logement et la volonté de l'inscrire en renouvellement de la ville sur elle-même, dans des secteurs déjà urbanisés, bien équipés et bien desservis. 86 % des logements sont prévus en densification des secteurs déjà urbanisés, et 72 % dans les trois grands pôles urbains – Toulouse, Colomiers, Blagnac – et, dans une moindre mesure, dans les pôles urbains. La volonté de maîtrise, également, et de qualité, avec une part élevée de la production de logements qui est prévue en secteur encadré, c'est-à-dire dans les ZAC ou dans les OAP, des secteurs dans lesquels, finalement, on maîtrise le schéma d'aménagement, et surtout dans le fuseau de la troisième ligne de métro et dans les secteurs de projets liés au renouvellement urbain en lien avec les quartiers prioritaires politique de la Ville. L'ambition du volet social de la politique métropolitaine de l'habitat mobilise la diversification de l'offre et l'amélioration de son maillage territorial pour répondre à la diversité des besoins et renforcer la cohésion sociale dans les communes et jusqu'à l'échelle du quartier, l'amélioration du cadre de vie et la requalification, en même temps que l'adaptation du bâti dégradé, tout en préservant le rôle social des quartiers populaires, notamment dans les quartiers prioritaires Politique de la Ville, qui sont des quartiers extrêmement importants dans les villes concernées. Bien sûr, cela mobilise également les nouvelles compétences de Toulouse Métropole sur le Fonds de Solidarité Logement (FSL) et la Conférence Intercommunale du Logement (CIL). L'implication de Toulouse Métropole dans le « Plan Logement d'abord » pour développer des mesures nécessaires à l'amélioration des équilibres de peuplement, pour l'attribution des logements sociaux et pour faciliter, aussi, l'accès et le maintien dans leur logement des plus fragiles.

La diapo suivante est assez intéressante parce que si vous connaissez, j'allais dire, presque par cœur le fameux camembert, le reste en revanche, concernant les secteurs à pourcentage de logement, est vraiment une nouveauté portée par ce nouveau POA, qui confirme donc notre ambition en matière de

production de logement. À l'échelle métropolitaine et pour chaque commune de plus de 3 000 habitants, nous fixons un objectif d'au moins 60 % de logements abordables. Rappelez-vous, c'est le fameux camembert qui a fait l'objet d'une délibération, après l'annulation du précédent PLUi-H par la Métropole. 35 % de logements locatifs sociaux, dont 40 % de Prêt Locatif Aidé d'Intégration (PLAI). Il faut se rendre compte que c'est une échelle extrêmement importante. On aura peut-être l'occasion d'y revenir. Et également des logements en Prêt Locatif à Usage Social (PLUS), donc des logements locatifs sociaux pour les personnes les plus en difficulté mais aussi 25 % de logements abordables, ce qui laisse finalement 40 % aux logements libres et ce qui a nécessité, d'ailleurs, un dialogue construit et nourri, aussi, avec les partenaires privés de la Métropole qui sont importants dans la construction de ce type de logement. Consacrer au moins 35 % à la production de logements, je le rappelle, locatifs sociaux, permet d'accompagner la croissance du parc de logements, de rattraper aussi le retard des communes qui aujourd'hui n'ont toujours pas atteint le taux de 20, voire même de 25 %, conforme à la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU). Je fais toujours ma petite parenthèse en espérant que le prochain gouvernement ne mettra pas un point d'arrêt à cette politique extrêmement importante. Compenser aussi le parc de logements locatifs sociaux qui est amené parfois à disparaître avec les phénomènes de vente de logements sociaux, de démolition ou de déconventionnement. Ce n'est certes pas extrêmement important, mais ça représente quand même un point sur lequel il faut être vigilant.

Je l'évoquais, nous avons intégré des outils de mixité au règlement et au zonage. Voilà un levier extrêmement puissant pour diversifier l'offre de logement. Et c'est ça qui nous permet de franchir un cap important grâce à l'engagement des communes, comme vous le voyez, sur les secteurs à pourcentage de logement. La matrice métropolitaine a été travaillée avec les 30 communes qui ont plus de 3 000 habitants. Et c'est une nouveauté puisqu'on a abaissé, finalement, les seuils de déclenchement, ce qui fait qu'on va retrouver des logements locatifs sociaux sur des opérations de taille plus réduite. Et c'est extrêmement important puisque, dans la précédente mouture, on déclenchait l'obligation de produire des logements sociaux jusqu'à 1 500 ou 2 000 m<sup>2</sup>. Aujourd'hui, c'est à noter, et je veux le noter, y compris la Ville de Toulouse déclenchera dès 1 000 m<sup>2</sup>. C'est un effort considérable ; cela veut dire que la majorité des opérations seront soumises à cette obligation de production de logements sociaux puisque, évidemment, dans des villes comme Toulouse, Colomiers, Blagnac ou d'autres, les opérations sont plus importantes. Et désormais, c'est quasiment la majorité des permis de construire qui est à ce seuil. Je voulais le souligner parce que c'est un travail extrêmement important. 27 communes se sont engagées pour un déclenchement à 500 m<sup>2</sup>. Et, pour 3 d'entre elles, à 1 000 m<sup>2</sup>. Il s'agit de Toulouse, de Balma et de Blagnac. Relevons enfin une règle commune pour les nouveaux secteurs à pourcentage de logement. C'est important puisqu'avant, il n'y avait pas cette règle, 35 % dès 1 000 m<sup>2</sup>. Vous vous rappelez que le taux SRU métropolitain est passé de 18 % en 2011 à 21,32 % en 2023. 25 communes sont soumises à la loi SRU. 2 ont plus de 25 %. 7 entre 20 et 25 %. On peut donc dire que nous progressons, de façon collective. Ce sont finalement des éléments très positifs qui ont nécessité un travail de concertation très fort, et de proximité, avec l'ensemble des maires, des élus à l'urbanisme et des services que je remercie une nouvelle fois. Et, après avoir été trop longue, je passe la parole à Joseph CARLES pour les enjeux économiques.

### **J-L. MOUDENC**

Merci. Joseph CARLES.

### **J. CARLES**

Merci, Monsieur le Président, merci chère Karine. Je voudrais d'abord, avec Annette bien sûr, m'associer au travail qui a été fait. Souvent, nous avons eu des réunions, un groupe de travail actif et je voudrais plus particulièrement remercier la direction de l'urbanisme et la direction générale du développement économique, parce que bien sûr, le PLUi-H concerne, on vient de le voir, essentiellement le logement. Et dans cette perspective, il permet d'aller sur des niveaux sur lesquels on ne peut pas aller au niveau du développement économique. En revanche, il importe de fixer les grandes orientations dans le domaine du développement économique, ce que permet ce PLUi-H.

Quels en sont les enjeux ? C'est tout d'abord l'accueil de 5 200 emplois, tous les ans. Et, bien sûr, l'économie n'échappe pas à la nécessaire limitation de consommation du foncier. Les ENAF ne concernent pas uniquement le logement mais tout ce que l'on va être amené à urbaniser. C'est avec cet objectif que l'on a engagé ce travail.

La carte qui vous est projetée cible 110 lieux de zones économiques. Nous avons mené ce travail, au mois d'août et au mois de septembre. On a rencontré les différents secteurs du développement économique. Pourquoi l'avoir fait ? Pour que l'analyse technique que nous avons opérée soit confortée à la réalité du terrain. Nous avons donc discuté avec les élus qui pouvaient nous dire : « Voilà la spécificité que nous avons, chez nous ». Après quoi, il nous fallait intégrer ces éléments-là et définir des orientations. D'abord, il fallait naturellement améliorer la visibilité de l'offre. On a entendu, aussi, les entreprises nous dire : « On ne sait pas toujours très bien situer les zones et les dispositifs qui y sont proposés ». Cela nous a amené à distinguer 4 types de zones. Nous avons la zone généraliste, où on accueille tous les types d'entreprises. Nous avons des zones à dominante industrielle et logistique, notre territoire se caractérise par cet enjeu du développement industriel. Nous avons également les zones productives, mais avec régulation tertiaire, c'est-à-dire sur lesquelles on va accrocher à la fois du tertiaire et d'autres activités. Et puis nous avons enfin les spécificités locales, l'hôtellerie, le commerce, ... Ce qui est caractéristique, aujourd'hui, c'est la mixité que l'on voit apparaître dans les zones. Dans les années 1970, on était sur des zones extrêmement spécialisées, avec quasi uniquement de l'activité. On s'aperçoit aujourd'hui que la mixité est un élément qu'il faut véritablement prendre en compte, et c'est une démarche que l'on a souhaité introduire dans le PLUi-H. Regardez ce qui s'est passé dans le secteur du commerce. L'invasion des grandes surfaces a fait peser un sérieux risque sur les commerces de proximité. D'où la nécessité de protéger ces commerces de proximité à travers une polarisation commerciale, la protection des linéaires, les zones préférentielles, les commerces de plus de 500 m<sup>2</sup> dans des zones ciblées. Et puis un vrai travail sur l'hôtellerie a été mené. Là aussi, aujourd'hui, il nous faut y être attentif parce que dans certaines communes, nous avons de nombreuses demandes et bien sûr, elles sont extrêmement localisées, avec un risque évident de saturation. Le travail accompli sur le nouveau PLUi-H va donc nous permettre de travailler la densification des zones existantes, ce qui va permettre la réduction de consommation de foncier, et de travailler sur près de 6 000 hectares de zones urbaines dédiées à l'activité économique. On a travaillé de façon intelligente en évitant un débat stérile et un processus de bras de fer dans la répartition du foncier entre logement et activité économique. Cela aurait été ridicule. On a travaillé sur quelque chose de beaucoup plus consensuel et surtout de beaucoup plus équilibré. Et donc, bien sûr, je veux remercier tous les collègues et les services pour la qualité du travail qui nous a permis d'avancer. Et je pense qu'aujourd'hui, on a un PLUi-H équilibré, du point de vue du logement, du point de vue de ce que l'on va pouvoir faire dans le maintien et le développement de l'activité économique, et je crois qu'il faut s'en féliciter. Je passe la parole à François CHOLLET, Monsieur le Président.

## **J-L. MOUDENC**

Merci. François CHOLLET.

## **F. CHOLLET**

Monsieur le Président, mes chers collègues, il est vrai que cette démarche d'élaboration du PLUi-H a été l'occasion de pousser les ambitions en termes de protection de ressources naturelles et d'adaptation au changement climatique. Les orateurs précédents l'ont dit, mais le travail collégial des services et des élus a effectivement porté ses fruits. Les services, j'y associe la direction de l'environnement et énergie, la direction générale de l'aménagement, ont été productifs, ce qui nous a permis de traduire réglementairement les éléments de cette politique. Très clairement, ce PLUi-H contribue à l'atteinte des objectifs du plan Climat-Air-Énergie Territorial de notre Métropole. D'abord en œuvrant à la réduction d'émissions de gaz à effet de serre, par le parti d'aménagement retenu qui s'appuie sur cette cohérence urbanisme-mobilité, mais aussi par toutes les actions qui sont mises en œuvre en faveur des économies d'énergie et puis de la production d'énergie renouvelable, dont Annette LAIGNEAU a parlé tout à l'heure. Mais c'est vrai qu'il y a un élément fort sur l'adaptation au changement climatique, en protégeant les ressources et en favorisant le stockage du carbone par la préservation des sols naturels. Clairement, ce PLUi-H ancre la démarche des 5 grands parcs dans la stratégie globale d'aménagement et de planification du territoire, en sanctuarisant les espaces avec forts enjeux de biodiversité et en apportant une ambition accrue de qualité environnementale, architecturale et paysagère à ces secteurs qui sont à la limite entre l'urbain et le végétal. Et puis, en fondant le projet d'aménagement sur la préservation de la valorisation de la trame verte et bleue, il contribue à protéger les espaces les plus sensibles et à restaurer les continuités écologiques. Enfin, il permet d'articuler l'urbanisme avec le

projet agricole alimentaire métropolitain, en préservant notamment la vocation du foncier agricole sur le long terme et de manière visible, pour limiter la spéculation foncière et la déprise agricole.

Sur cette diapositive, le PLUi-H pose un principe de protection de la trame verte et bleue pour assurer un fonctionnement écologique d'ensemble, à travers, d'abord, une protection stricte des espaces les plus sensibles. C'est l'armature principale de la trame verte et bleue, les zones humides, les sites de compensation, la réserve naturelle régionale, les sites Natura 2000, les espaces naturels sensibles, etc. Ensuite, c'est une mobilisation accrue des outils de protection réglementaire sur ces espaces additionnels à cette armature principale en milieu urbanisé. Ce sont les réservoirs de biodiversité d'intérêt local, les ripisylves, les masses arborées. Et puis, c'est l'identification de l'intégralité et la continuité de la trame verte et bleue. C'est l'outil secteur de biodiversité. L'intérêt et la force de cet outil résident dans l'opportunité qu'il offre, grâce à l'application de l'OAP qualité environnementale, de contribuer à améliorer la fonctionnalité écologique de la trame verte et bleue, y compris en milieu urbanisé et à l'occasion d'un renouvellement urbain.

Sur la diapositive suivante, un mot. J'en terminerai là, par cette préservation de la ressource en eau. C'est une réponse adaptée aux perspectives de développement des schémas directeurs d'alimentation d'eau potable et d'assainissement menés en parallèle. D'abord, nous visons une sanctuarisation des zones humides et nous avons progressé dans la connaissance des zones humides de notre Métropole au cours de ces dernières années, grâce aux services et grâce aux inventaires qui ont été réalisés. Nous avons également avancé dans l'identification de zones de compensation. C'est là un aspect qui est plutôt de l'ordre de la préservation, mais c'est un point extrêmement important. L'enjeu est de mettre en œuvre une marge de recul par rapport aux cours d'eau, par rapport aux canaux, de façon à permettre leur protection, leur entretien – les ripisylves sont un trésor – ainsi que le long des fossés pour assurer leur bon fonctionnement hydraulique. Et puis, citer également cette politique menée sur l'infiltration et la limitation du ruissellement, l'infiltration des eaux pluviales, qui est favorisée par la limitation de l'imperméabilisation, la moindre consommation d'espace, bien sûr, l'augmentation de la surface de pleine terre et puis les revêtements perméables ou semi-perméables en milieu urbain. Voilà, Monsieur le Président, les quelques éléments que je souhaitais apporter.

#### **J-L. MOUDENC**

Merci. Et merci à tous nos collègues qui, effectivement, j'en porte témoignage, ont beaucoup travaillé au cours de ces trois années. Même si je l'ai déjà fait, j'ai plaisir à remercier à nouveau les maires, la totalité des maires qui ont fait preuve, je dirais, d'efforts, parfois d'abnégation, pour renoncer à certains projets ou à certaines visions de projets tels qu'ils étaient construits et envisagés depuis de longues années, de manière à les adapter aux exigences parfois dures et brutales de la nouvelle loi. Donc nous ouvrons le débat pour deux heures de temps. J'invite les uns les autres à être très concis, de manière que la pluralité des débats soit assurée. La parole est à Romain CUJIVES.

#### **R. CUJIVES**

Monsieur le Président, Madame la Vice-présidente, chers collègues, à notre tour d'adresser nos félicitations aux services pour le travail considérable qui a été effectué. Il est heureux, en effet, que nous prenions du temps, le temps nécessaire pour parler de ce qui constitue incontestablement l'un des documents les plus importants de notre collectivité. Je formule ici le vœu d'un débat apaisé, à la hauteur de ce qu'il constitue, c'est-à-dire rien de moins que le cadre fondamental de la fabrique de la ville de demain. Pussions-nous en effet souligner les avancées, pussions-nous vous faire part des insuffisances et puissiez-vous entendre les critiques et peut-être corriger les failles que nous avons relevées ? Nous parlons aujourd'hui du PLUi-H car la première version de votre document, il convient de le rappeler, fut annulée par la justice pour des considérations environnementales. Ce nouveau document était donc une nécessité au regard de l'ancienneté des règlements ayant repris effet sur chacune des communes et de l'impérieuse nécessité de traduire les évolutions législatives dans un document d'urbanisme, au premier rang desquelles, cela fut dit, la loi zéro artificialisation nette, ainsi que les grandes tendances d'évolution de la fabrique de la ville en matière d'énergie, de mobilité, ou encore de végétalisation. Plus largement, c'est à un véritable changement de paradigme que nous devons travailler, un changement de paradigme qui place la bifurcation écologique au cœur de notre ambition. Ce paradigme nouveau, n'en doutons pas, va mettre au défi les élus, les services, les aménageurs, les bailleurs sociaux et, bien sûr, les acteurs de la promotion immobilière. Mais c'est bien

à ce prix et à ce prix seulement que nous pourrons demain réduire le bilan carbone de la fabrique de la ville. Cela, rappelons-le, une nouvelle fois, ne pourra ni ne devra jamais se faire sans une association tout à la fois sincère et bienveillante des riverains, des usagers dans les processus de concertation et d'association du public, qui devront être renouvelés et plus ambitieux que jamais.

À l'heure de vérité pour notre Métropole et nos communes respectives, nous voulons débiter ces propos en vous disant ce qui, pour nous, constitue les grands enjeux d'un PLUi-H en 2024. Les grands enjeux du PLUi-H se développent autour de 6 priorités précises, concrètes. Le premier axe, c'est celui de la sobriété foncière. Cette sobriété doit devenir le nouvel horizon de la fabrique de la ville. Pour ce faire, nous devons définir une véritable trajectoire de réduction de l'extension urbaine, et ce aux franges de la plaque urbaine dense, dans une logique ambitieuse de préservation d'une couronne naturelle et agricole qui ceinture la ville. À cette trajectoire doit s'ajouter la nécessité de stopper l'artificialisation en cœur de zone urbaine, afin de conserver les qualités paysagères et environnementales de nos différents quartiers. Il s'agit ici de la biodiversité, de l'enjeu de faire naître de véritables îlots de fraîcheur, ou encore des lieux de rencontre et de convivialité. Pour cette première priorité, nous formulons une première proposition, à savoir décrire la trajectoire zéro artificialisation nette 2050 et d'en proposer, par anticipation, une application qui ne se limite pas à l'échelle métropolitaine ou communale, mais qui intègre une logique de bassin de vie. Ainsi, l'artificialisation partielle d'un foncier qui demeure possible, parfois même souhaitable, devrait être compensée dans le quartier concerné par une débitumisation équivalente. Cette proposition, dans un premier temps, pourrait ne pas être contraignante, mais nous permettrait, je le crois, d'esquisser une feuille de route nécessaire au sein de chaque commune.

Le second axe concerne la question de l'intensification comme nouvelle réponse à la dynamique démographique et économique du territoire. De quoi s'agit-il ? Eh bien, il s'agit d'abord de répondre aux besoins de logements sur le territoire métropolitain, cela fut dit, expliqué, et de le faire dans la diversité. Nous ne cessons de le dire depuis plusieurs années, nous devons sortir de la production de logements qui répondaient hier aux objectifs de la défiscalisation des plus aisés, et aujourd'hui de l'appétit des investisseurs dans le locatif. La production de logements doit, plus que jamais, correspondre aux besoins de notre territoire. Besoins que chacun connaît, besoin de logements étudiants, besoin de logements pour les jeunes actifs, de logements familiaux et de logements pour nos aînés. Cette production doit se faire dans des formats divers comprenant logements libres, logements sociaux, accession sociale à la propriété, dissociation du bâti et du foncier, développement du logement participatif ou encore des foncières coopératives. Je veux ici attirer l'attention de notre assemblée sur la dérive de la production de logements autour de résidences gérées et autres co-living, qui constituent désormais des produits financiers favorisés de la promotion immobilière bien plus que la réponse aux besoins résidentiels des Toulousains et des métropolitains. Chacun le comprendra, nous formulons ici le souhait d'une priorisation des productions de logements aux abords des principales infrastructures de transport. La ligne C aujourd'hui, les aménagements ferroviaires du nord de Toulouse demain, du Service Express régional métropolitain après-demain, cela constitue un atout de notre territoire, tout à la fois métropolitain et toulousain. Pour cette seconde priorité, nous proposons, au regard de la faiblesse des outils réglementaires déployés autour des principales infrastructures de transport à l'heure où nous parlons, de concrétiser rapidement des logiques d'aménagement public dans ces secteurs à intensifier. Il en va, nous en sommes persuadés, de la bonne tenue des ambitions affichées initialement, qui ne peuvent pas exclusivement reposer sur l'urbanisme négocié avec la promotion immobilière.

Le troisième axe, c'est la question de la qualité de l'aménagement et de la production immobilière que nous voulons ériger en principe intangible. La condition de l'acceptation de l'intensité, chers collègues, c'est en effet la question de la qualité de l'aménagement. Pour ce faire, il conviendra donc de fixer ce que l'on nomme « l'habitabilité des logements » comme une véritable priorité. Cette exigence prend des formes diverses, luminosité, double exposition, ventilation naturelle. À cela devra nécessairement s'ajouter la qualité des espaces publics communs à développer à l'échelle de chaque quartier. Les espaces publics comme espaces de rencontre, de jeu, de vie publique. En un mot, ce que l'on nomme la « convivencia ». Pour ce faire, chers collègues, les équipements de quartier devront être la traduction de la ville dite « au quart d'heure » : équipements publics, bien sûr, groupes scolaires, équipements sportifs, locaux associatifs, parcs publics, mais aussi équipements privés pour une offre commerciale et servicielle de proximité. Pour cette troisième priorité, nous proposons de conditionner l'ouverture à

l'urbanisation et désormais l'intensification à la programmation et au financement des équipements publics, à l'atterrissage d'un montage juridico-financier des équipements privés. Plus de logements sans groupe scolaire, mais plus d'emplois sans offres de restauration de proximité.

Quatrième axe, la question de la mixité, comme véritable fil rouge, finalement, de notre politique d'aménagement. La première mixité, c'est celle des fonctions : introduire du logement dans les secteurs jusqu'ici prioritairement dévolus à l'emploi et introduire de l'emploi dans les secteurs résidentiels. C'est la condition d'une ville hybride, vivante tout au long de la journée, et ce, chaque jour de la semaine. La mixité, nous le savons, est aussi sociale. La priorité doit être donnée au rééquilibrage des zones d'accueil des populations les plus fragiles. Enfin, la mixité, c'est fabriquer la ville multipolaire, celle qui positionne des équipements de rayonnement métropolitain – culturels, sportifs, de formation – dans l'ensemble du territoire, et qui contribuera ainsi à décloisonner la ville. L'équilibre en la matière est subtil puisqu'il faut que la greffe prenne et que, chaque fois, les équipements trouvent un public métropolitain et une approche au plus près des territoires d'accueil des habitants. Par ailleurs, chers collègues, à l'heure où de nouveaux dispositifs de logement dit social se développent désormais plus massivement, tel le bail réel solidaire (BRS), je souhaite rappeler ici que ces dispositifs sont considérés, au titre de la loi SRU, comme des logements sociaux, alors qu'ils relèvent en réalité de l'accession sociale à la propriété en dissociant foncier et bâti. Ce dispositif est très intéressant, mais il ne constitue pas du logement social dans son acception conventionnelle. Dans ces conditions, et face à la tendance haussière de ces produits immobiliers, je propose, concernant cette quatrième priorité, que notre collectivité prenne l'engagement formel de ne pas comptabiliser ce type de logement comme des logements sociaux dans ses propres politiques publiques et donc de maintenir l'effort de production de véritables logements sociaux au pourcentage de logements usuels et intégrés dès à présent dans le PLUi-H.

Cinquième axe, je veux ici m'adresser aux maires des communes de notre Métropole, car cela concerne finalement l'équilibre entre la ville centre et les communes de périphérie comme outil d'aménagement du territoire. La tentation technique d'un document conçu à l'échelle métropolitaine, c'est la densification du centre et la spécialisation des territoires aux franges comme espaces servant finalement la ville principale. La tentation politique d'un document conçu avec les élus de chaque commune, c'est la préservation des équilibres propres à chaque micro-territoire. Nous le rappelons ici, l'enjeu prioritaire sur les zones économiques, c'est de composer avec les dynamiques à l'œuvre autour des plaques foncières, aéronautiques, aérospatiales, mécaniques, santé, logistiques, numériques, d'activer les outils autorisant les diversifications de secteurs économiques trop spécialisés, dans chaque mesure, la frange potentielle. L'enjeu prioritaire sur les zones d'habitat, c'est donc d'accompagner les territoires dans l'abandon progressif du développement pavillonnaire et dans la mutation vers des formes diverses de densification.

Pour conclure cette partie, notre sixième axe prioritaire œuvrera finalement à la réalisation des 5 premiers. Il s'agira pour nous de contribuer à la structuration des filières économiques en favorisant des logiques de regroupement des acteurs économiques ainsi que l'intensification de leurs installations regroupant conception, production et stockage. Pour cette sixième priorité, nous proposons donc tout à la fois d'autoriser et d'encourager réglementairement, dans les secteurs à vocation économique, la transformation des locaux existants en incitant à la production de campus dits verticaux, empilant ainsi les fonctions. Il s'agit là de ne plus opposer ville productive, activité artisanale, micro tertiaire, mais de les faire converger sur les emprises optimisées.

Chers collègues, nous venons de vous détailler quels sont finalement les axes prioritaires et la philosophie politique avec laquelle nous aurions abordé la construction d'un tel document. Il est temps de vous expliquer rapidement notre position sur le document qui nous est aujourd'hui présenté. Ce projet, disons-le en introduction, fut conçu dans l'urgence pour répondre prioritairement aux décisions judiciaires. Aussi, nous constatons et nous regrettons que, finalement, nous ne soyons pas toujours aux enjeux de la transformation de la fabrique de la ville. Ce projet aujourd'hui présenté, il faut le dire, prend la suite d'une période de post-annulation du précédent PLUi-H qui a fait face à un grand laisser-faire, période durant laquelle la consommation de terres agricoles et naturelles s'est accélérée. Cette absence totale de prise en compte des enjeux du changement climatique interroge quant à la compréhension du bouleversement du monde et à une forme de sincérité dans les intentions affichées de ce nouveau PLUi-H. Ce projet s'appuie, disons-le, sur un PADD que nous avons dit « ambitieux ». Mais, ainsi que nous l'avions indiqué, nous craignons à l'époque, et cela se vérifie aujourd'hui, que les

intentions louables soient insuffisamment traduites dans ce document aujourd'hui opposable. Une reconduction massive des règles établies au précédent PLUi-H qui n'intègre pas, à titre d'illustration, de réponse satisfaisante à l'arrivée de la troisième ligne de métro, pas plus qu'aux Aménagements Ferroviaires Nord de l'agglomération Toulousaine (AFNT). Le seul changement puissant concerne l'adaptation des règles de stationnement à proximité des infrastructures de transport, au sujet desquelles je veux partager quelques doutes. Il est désormais question d'une zone d'influence des transports en commun au sein de laquelle nous appliquerions des taux de motorisation des ménages de 0,6 place par logement. Et 0,3 par logement social. J'en conclus donc qu'un nouvel habitant de Matabiau, la zone la mieux connectée et équipée de notre Métropole, disposerait du même droit à la voiture qu'un habitant de Saint-Martin-du-Touch auquel nous proposons aujourd'hui un train toutes les 2 heures en milieu de journée. Disons-le tout de suite, en la matière, le compte n'y est pas. Si un projet de PLUi-H n'est certes pas un outil de programmation en équipements, celui-ci manque, d'après nous, cruellement d'ambition sur la renaturation de la ville. Les outils réglementaires en matière de végétalisation des îlots privés sont tout à la fois datés et très peu contraignants. Les outils positionnant de futurs parcs jardins sont peu mobilisés et traduisent des renoncements de la majorité municipale toulousaine, comme c'est le cas autour, par exemple, de l'avenue des États-Unis. Monsieur le Président, Madame la Vice-présidente, chers collègues, ce document d'urbanisme était indispensable et nécessaire dans la mesure où l'annulation du précédent PLUi-H bloquait de nombreux projets. Je veux saluer ici une nouvelle fois le travail considérable qu'il représente dans un calendrier contraint. Mes chers collègues, force est de constater que ce document passe à côté de nombreux enjeux de fabrication de la ville à horizon 2035 et ne permettra pas, à notre sens, à Toulouse et à sa Métropole de s'inscrire véritablement dans le temps long ni de répondre à ce que nous aurions pu espérer, c'est-à-dire faire de notre Métropole un exemple remarqué et remarquable.

#### **J-L. MOUDENC**

Merci. Patrick CHARTIER.

#### **P. CHARTIER**

Monsieur le Président, chers collègues. Tout d'abord, je tiens également à remercier les services pour ce travail très conséquent effectué dans un temps contraint, en raison donc, comme cela a été rappelé, de la situation dans laquelle se trouvait la Métropole suite à l'annulation de son premier PLUi-H. Pour l'ensemble de la Métropole, les objectifs d'accueil sont de 9 000 nouveaux habitants par an. Ces objectifs se basaient, au moment de la rédaction du PADD, sur les projections démographiques de l'Insee – qui évoluaient entre 7 700 nouveaux habitants par an pour le scénario central et 10 100 pour le scénario haut –, avec donc 9 000 nouveaux habitants par an. La Métropole avait fait le choix assumé d'un scénario central haut – choix que nous avons questionné à l'époque. En effet, ce choix d'un nombre élevé d'accueil de nouveaux habitants est le signe d'une volonté d'attractivité de la Métropole ; volonté d'attractivité qui se fait au détriment de villes moyennes situées à une heure ou deux de Toulouse. Ces villes moyennes ont pourtant souvent du potentiel en termes de friches industrielles, voire en termes de logements vacants. Cette volonté d'attractivité s'inscrit également dans la droite ligne de la métropolisation de la France, en partie responsable de la diagonale du vide. Ce choix d'un accueil élevé est un choix politique qui avait fait d'ailleurs débat au sein même des séminaires dédiés et qui a des conséquences directes sur le développement et l'évolution de notre Métropole. Même si ce PLUi-H s'inscrit dans la loi Climat et résilience, ce choix d'un nombre élevé d'accueil de nouveaux habitants oblige à la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers, les ENAF. En effet, la densification permettra de répondre à hauteur de 87 % aux objectifs de production de logements, le reste étant assuré par consommation d'ENAF. Or, depuis, l'Insee a revu à la baisse les projections démographiques de la Métropole. Le scénario de population haut est maintenant de 8 900 habitants par an – soit inférieur à celui des objectifs d'accueil de la Métropole. Cette révision à la baisse de l'arrivée de nouveaux habitants par l'Insee devrait, ou plutôt devra, inciter la Métropole à limiter la consommation d'ENAF encore plus que ce qui est prévu par le PLUi-H, et à accentuer la densification le long des axes de transport en commun réellement structurants. Ce PLUi-H affiche une cohérence transports en commun structurants habitat-emploi. Mais, entre l'affichage et la réalité, il y a un pas, surtout pour les habitants de la Métropole hors Toulouse. Depuis 40 ans, on constate un étalement excessif de la Métropole toulousaine qui s'est fait autour d'une ville centre qui n'a pas pu, ou su,

utiliser au mieux son territoire. Pour rappel, la ville de Lyon a la même population que Toulouse sur un territoire 2 fois et demi plus petit. Cet étalement excessif, sans développement parallèle de transports en commun efficaces, contraint la majeure partie des habitants de la périphérie à utiliser leur voiture. En effet, c'est la Ville de Toulouse qui concentre plus de 90 % du linéaire de métro, y compris la ligne C, et de tram, qui sont les réels transports en commun structurants, alors qu'elle ne prend en charge que 64 % des besoins de production de logement. 64 %, ça peut paraître beaucoup, mais c'est en fait peu au regard de la concentration de tram et métro sur la ville. De plus, ces 64 % sont la juste part d'une ville qui représente 64 % des habitants de la Métropole. Près de 30 % de la production de logements se fera donc dans des villes desservies au mieux par des Linéo. Or, d'un côté, il nous est dit que les Linéo sont des transports en commun structurants et, de l'autre, en commission, il est dit que les ruptures de charge bus-bus sont peu attractives et ne satisfont pas la demande – sauf pour les utilisateurs convaincus. Si la Métropole souhaite réellement jouer la carte de la cohérence urbanisme-transport, il faudra sortir de la posture politique et répondre honnêtement aux questions : les Linéos sont-ils structurants, oui ou non ? Le SERM (Service Express Régional Métropolitain), est-il nécessaire, oui ou non ? Quand on construit, c'est normalement pour un siècle. Alors, autant le faire bien et au bon endroit. Je rappellerai d'ailleurs les propres propos de Monsieur MOUDENC : « Nous ne sommes pas dans un objectif quantitatif, mais qualitatif ». En conclusion, accueillir de la population qui arrive, oui ; mais vouloir renforcer l'attractivité sans travailler sur l'équilibre territorial, non. La question des mobilités et de la cohérence PLUi-H mobilités reste donc entièrement devant nous. Je vous remercie.

### **J-L. MOUDENC**

Madame MAURIN.

### **O. MAURIN**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs et chers collègues, nous sommes réunis aujourd'hui pour voter le prochain PLUi-H, c'est-à-dire le plan local d'urbanisme intercommunal et d'habitat, document majeur qui fixe la manière dont nous allons construire et urbaniser la Métropole pour les 10 prochaines années. Merci encore aux services qui ont travaillé dur sur ce document, dans des délais extrêmement contraints. Soyons clairs : les choix que nous faisons aujourd'hui engagent l'avenir de nos enfants dans un contexte de dérèglement climatique qui nous oblige à anticiper ses effets et à faire des choix pour que notre Métropole reste vivable pour tous. Pour l'avenir, nous devons garantir à tous les métropolitains un ensemble de conditions assurant la qualité de vie : un égal accès à des logements de qualité, avec des services et des emplois de proximité ; une organisation de la Métropole qui ne conduise pas les métropolitains à gaspiller des heures dans des déplacements motorisés avec des conséquences climatiques et sanitaires ; un accès à l'eau potable et une alimentation de proximité et de qualité ; un accès à des énergies décarbonées et des accès de proximité à la nature et aux loisirs ; et enfin, l'anticipation et la préparation aux crises à venir. Pour cela, nous devons urgemment mettre en œuvre une politique de sobriété. Or, nous avons aujourd'hui une Métropole qui devient de plus en plus invivable à cause de votre *doxa* libérale, basée sur le mantra de l'attractivité et du rayonnement économique. Doxa qui a fait grossir Toulouse et sa Métropole au détriment de la qualité de vie que nous attendons tous. C'est pourquoi vous devez revoir votre logiciel, pour construire une société du partage et de la coopération. Nous devons stopper cette politique d'attractivité à marche forcée de la Métropole qui veut attirer sans cesse plus d'emplois et d'habitants alors que les politiques de transport, d'accès aux services et de logements ne suivent pas, alors que la loi ZAN nous oblige à l'économie foncière. Tout cela ne tient pas. Aujourd'hui, nous avons, nous, élus, une responsabilité devant l'Histoire. Selon les derniers rapports du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), d'ici à la fin du siècle, 75 % de la population mondiale pourrait être exposée à des vagues de chaleur mortelles, notamment dans les villes, contre 30 % aujourd'hui. Nous n'avons pas su collectivement nous saisir du rapport Meadows de 1972 : « Les limites de la croissance ». Un demi-siècle plus tard, nous ne devons pas refaire les mêmes erreurs et nous devons choisir entre faire trop peu trop tard, ou faire un pas de géant comme le propose le dernier rapport du Club de Rome... Excusez-moi, petit problème de connexion, mon fichier a disparu. J'espère que ce n'est pas un attentat moudencien...

**J-L. MOUDENC**

Je reconnais là votre bienveillance naturelle, Madame.

**O. MAURIN**

Je pense qu'elle n'a d'égale que la vôtre, cher Président.

**J-L. MOUDENC**

Voilà, allez, continuez.

**O. MAURIN**

J'essaie de retrouver mon texte. Voilà, nous en étions au rapport du GIEC et aux erreurs que nous avons collectivement commises. Et je vous invitais à faire ce que propose le dernier rapport du Club de Rome qui confirme que notre régime de croissance reste insoutenable. C'est pourquoi la question des projections de populations accueillies, que nous avons soulevée en mars 2023 à l'occasion du vote du projet d'aménagement et de développement durable (PADD), est une question essentielle et centrale pour juger de ce PLUi-H. Nous vous avons d'ailleurs reproché, Monsieur le Président, de vous doper à la « CAME », vous savez, la Compétitivité, l'Attractivité, la Métropolisation et l'Excellence. Vous êtes dépendant du capitalisme néolibéral et, en bon supporter du macronisme, vous continuez à tenir un double langage. Le fameux « en même temps », en promettant tout à la fois l'attractivité et la sobriété, alors que c'est incompatible. Et juste avant le vote du PADD, je vous avais interpellé, ainsi que Madame LAIGNEAU, car nous voulions absolument comprendre comment avait été construit et retenu l'objectif d'accueil de 90 000 habitants sur 10 ans, soit 9 000 par an ; vous répondiez inlassablement que c'était les données de l'Insee, mais vous refusiez en même temps de justifier cette assertion et de nous communiquer ces données sur lesquelles vous prétendiez vous appuyer. Ces données populationnelles sont essentielles parce que les objectifs de construction, fixés à 7 200 puis à 7 400 logements par an et les objectifs d'emploi, sont la conséquence directe de cet objectif d'accueil qui nous paraissait déjà particulièrement dangereux et insensé – sachant que les services eux-mêmes ont estimé que la capacité maximale d'accueil de notre territoire est de 63 000 habitants, soit 17 000 de moins. Ce n'est finalement qu'après le vote du PADD que nous avons fini par obtenir, à force de relances, le rapport de présentation et de diagnostic du territoire que vous aviez refusé de nous fournir avant le vote, et ce, de façon illégale. C'est ainsi que nous avons découvert que vous aviez menti à l'ensemble des élus et aux métropolitains en affirmant qu'il fallait se préparer à accueillir 9 000 habitants par an et que cela correspondait à un scénario intermédiaire, entre le scénario central et le scénario population haute de l'Insee. Pourtant, dès novembre 2022, vous disposiez des données de l'Insee qui avait revu ses projections à la baisse, avec 3 scénarios d'augmentation de la population compris cette fois entre 4 900 et 8 900 habitants et non 10 100 habitants. Nous aurions dû nous appuyer sur un scénario maximal d'environ 7 900 habitants supplémentaires par an. Vous expliquez aujourd'hui que ces données n'auraient pas pu être intégrées au PADD, car les communes ont dû voter le texte avant que nous le votions au niveau métropolitain. Pourtant, les votes des communes ne sont intervenus qu'entre le 25 janvier et le 10 mars 2023. Il était donc tout à fait possible d'intégrer les nouveaux scénarios de l'Insee à ce PADD. Je pèse mes mots : vous nous avez donc volontairement et sciemment trompés, les maires et les métropolitains. Pourquoi, Monsieur le Président ? Pourquoi avoir menti ? Une des explications possibles est-elle liée à votre trop grande proximité avec le monde de la construction ? Ce qui questionne un possible conflit d'intérêts. En effet, il est problématique que toutes vos hypothèses de production de logements soient basées sur des données périmées, qui vont conduire à produire, d'une part, plus de logements que nécessaire et, d'autre part, à consommer inutilement du foncier. Tout ceci donne le sentiment que vous faites construire pour le bénéfice de vos amis promoteurs plutôt que pour loger les métropolitains et leurs enfants, alors que les nouvelles données populationnelles devraient conduire à revoir à la baisse les objectifs de production de logement et à les ajuster aux capacités du territoire.

C'est pourquoi nous vous demandons instamment de relancer un débat sur le projet d'aménagement stratégique du schéma de cohérence territoriale (SCoT), document d'urbanisme à l'échelle plus large de la grande agglomération toulousaine. Ceci afin d'intégrer les dernières données de l'Insee en matière populationnelle, sachant que nous devons approuver le SCoT d'ici 2027. Nous regrettons d'ailleurs, alors que la révision du SCoT aurait pu et dû être votée avant le PLUi-H – c'est ce

qu'indiquait votre calendrier –, que vous ayez choisi et que vous nous ayez imposé, ainsi qu'à vos partenaires des collectivités voisines, un report de ce vote pour ne pas avoir à tenir compte de ce document dans l'élaboration du PLUi-H. Ce qui a une incidence, notamment, en matière de consommation d'espaces naturels agricoles et forestiers. Après mon intervention, je laisserai mes collègues développer davantage le manque de construction collective des documents d'urbanisme, ce qui est préjudiciable à l'appropriation des enjeux par les habitants.

Sur la méthode, vous n'avez toujours tiré aucune leçon de l'annulation infamante de vos deux documents programmatiques d'urbanisme et de transport au motif de l'insincérité et de l'absence de confrontation de plusieurs scénarios. Vous continuez à mentir, à dissimuler et à construire un projet de poursuite de l'hyper-métropolisation qui nous emmène droit dans le mur. Vous continuez à jouer au capitaine du Titanic ; vous savez que les canots de sauvetage seront pour la première classe et vous sacrifiez volontairement les classes populaires sur l'autel du capitalisme.

Concernant la politique de production de logements et notamment de logements sociaux, nous apprécions que, pour la première fois, cette production soit territorialisée pour chaque commune, y compris pour Toulouse, et que cette territorialisation prévoie des objectifs spécifiques pour les PLAI et pour les PLUS. Nous regrettons néanmoins que vous ne soyez pas allé jusqu'à fixer des obligations spécifiques concernant les PLAI, c'est-à-dire les logements très sociaux. En effet, nous regrettons depuis le début de ce mandat que, pour 10 logements neufs produits, un seul, je répète, un seul logement est un logement très social, alors que près de 80 % des 34 000 demandeurs de logements sociaux relèvent du logement très social. Avec un tel rythme de production, il faudrait compter une quarantaine d'années pour répondre à la demande, sous réserve qu'il n'y ait pas de nouvelles demandes, alors même que ces demandes augmentent chaque année. Et, dans un contexte où nous manquons de logements très sociaux, vous continuez à détruire des logements de qualité plutôt que de réhabiliter. Vous *gentryfiez*, vous chassez des villes les catégories les plus populaires, ou vous les obligez à s'endetter en les logeant dans l'habitat spéculatif. La faute est double : sociale et écologique. De plus, la territorialisation de la production n'a absolument pas été discutée avec l'ensemble des élus et n'a jamais été discutée ailleurs que dans le bureau du Maire-Président et uniquement avec les maires des 37 communes. Encore une occasion ratée d'utiliser l'intelligence collective et aussi l'expertise des habitants. Et, si le document graphique du règlement concernant la mixité sociale est un plus, sa lisibilité reste problématique et ne nous a pas permis d'évaluer finement les limites des différents secteurs retenus. Nous ne savons absolument pas quels arbitrages ont été faits et sur quelle base. Par exemple, est-ce que la Côte Pavée va enfin pouvoir bénéficier de suffisamment de logements sociaux pour la faire sortir du communautarisme des plus riches ? Nous en doutons à cause des règles fixées, même si vous augmentez le nombre de secteurs de mixité fonctionnelle.

Nous aurions aussi souhaité que ce PLUi-H soit l'occasion d'un vrai changement de paradigme en matière de spécialisation des territoires. De même, le manque de transports collectifs performants en dehors des plus grosses villes-centres amène logiquement à densifier ces secteurs et donc à concentrer encore davantage la population au même endroit, ce qui va entraîner davantage de désertification des communes les plus excentrées. Encore une fois, nous regrettons l'absence de vision globale à l'échelle du territoire métropolitain et d'approches d'aménagement réel du territoire à l'échelle de la grande agglomération, avec une politique réelle de coopération entre territoires pour mieux répartir les populations et les activités.

Quant au principe d'une OAP environnementale, qui est un progrès, nous regrettons son caractère insuffisamment prescriptif. Enfin, sur la nécessaire densification des espaces urbains afin d'économiser les espaces naturels, agricoles et forestiers dont l'effet poumon vert est essentiel, nous n'avons pas trouvé de réponse à la hauteur des enjeux. En effet, la question n'est pas de densifier ou de ne pas densifier ; la question est de savoir de quelle densification on parle. Et là non plus, nous ne trouvons pas notre compte. Nous pensons que la densification que vous nous proposez ne ménage pas suffisamment d'espaces de pleine terre et ne prévoit pas de balcons, loggias et terrasses, de surface suffisante pour permettre à chacun de bénéficier en habitat collectif de suffisamment d'espace privé ouvert sur l'extérieur.

De même, toujours rien sur la production de logements réellement accessibles à tous, qui nécessite de construire 100 % de logements accessibles, c'est-à-dire tous desservis par ascenseur, pour mettre fin au scandale des personnes âgées et handicapées qui se retrouvent prisonnières de leur logement, faute que vous ayez anticipé le besoin. La réflexion n'est pas non plus aboutie sur la lutte contre les îlots de

chaleur et le pourcentage de logements traversants reste insuffisant. De même, alors que la densification aurait permis de laisser davantage d'espace entre les divers bâtis, on continue à ne pas respecter l'intimité des habitants avec des constructions trop proches les unes des autres. Nous nous inquiétons aussi de l'absence de règles assurant un retrait suffisant des futures constructions afin d'assurer des largeurs suffisantes partout pour des trottoirs et des arrêts de transport en commun accessibles aux personnes à mobilité réduite, des pistes cyclables sécurisées et des voiries permettant le passage de bus en site propre. Une nouvelle fois, vous ne tirez aucune leçon de la condamnation récente de la Métropole par le tribunal administratif pour la mise en danger d'une militante handicapée de l'association Handi-Social. Pour rappel, la Ville et la Métropole ont laissé construire une résidence chemin du Château de l'Hers qui empêche de rendre les trottoirs accessibles aux personnes à mobilité réduite et oblige les bus et les camions à monter sur les minuscules trottoirs pour se croiser. Ce qui a occasionné de nombreux accidents et ce qui a mis en danger la vie de notre militante et de sa fille. Quant à l'enjeu de prévention et d'adaptation aux conséquences du dérèglement climatique, notamment sur les inondations, y compris les pluies diluviennes, et sur les canicules, les incendies, les risques sanitaires, nous regrettons que ces enjeux ne soient pas davantage anticipés et préparés. Nous regrettons aussi que l'absence de politique lisible, quant au risque existant de gonflement des argiles, très présent sur notre Métropole, ne soit pas suffisamment anticipée.

Pour finir, nous regrettons que notre proposition d'intégrer dans la version numérique du PLUi-H des liens hypertextes favorisant la navigation entre règlements écrits, documents graphiques, OAP, POA et les annexes n'ait pas été retenue afin d'en faciliter la lecture et l'utilisation.

En conclusion, alors que ce document programmatique aurait dû être l'occasion de débats de fond, de choix stratégiques pour une Métropole désirable où chacun aurait réellement sa place, vous persistez dans vos choix dogmatiques de toujours plus de compétitivité et d'attractivité pour le bénéfice d'une petite caste, tout en construisant une Métropole qui devient irrespirable. Je vous remercie.

## **J-L. MOUDENC**

Madame HARDY.

## **I. HARDY**

Merci, Monsieur le Président. Chers collègues, je voudrais m'associer aux félicitations envers les services et l'AUAT également, pour la quantité, la qualité du travail qui a été fourni et dont nous mesurons tous la complexité.

Je souhaite d'abord faire un focus sur le logement, particulièrement le logement social. Nous le savons, Toulouse et sa Métropole ne sont pas épargnées par la crise du logement. Constatant une chute sans précédent de la production de logements neufs au sein de la Métropole toulousaine, les acteurs de l'immobilier tirent depuis plusieurs mois la sonnette d'alarme. Particulièrement touché, le logement social subit une crise de l'offre sans précédent puisque 42 000 demandeurs de logement sont en attente d'une attribution à l'échelle métropolitaine et la demande est en hausse de 70 % par rapport à celle constatée il y a 10 ans. Seulement 22 000 nouveaux logements ont été livrés dans le parc HLM depuis 2014. Et si la hausse des coûts de construction ou encore le taux du livret A, sur lesquels sont indexés les emprunts des bailleurs HLM, concourent à renforcer la crise qu'ils traversent, l'absence de volontarisme politique du gouvernement à soutenir la construction et à endiguer cette crise est préoccupante. Et que dire, d'ailleurs – mais je pense qu'on en a déjà parlé –, de l'idée du Premier ministre d'intégrer les logements intermédiaires dans les quotas SRU des communes et qui n'est qu'un prétexte pour masquer le manque de construction de logements sociaux à l'échelle nationale. Cette mesure aura pour effet de doper artificiellement le bilan des communes qui ne respectent pas l'exigence des 25 % de logements sociaux dans leur parc immobilier, alors même que le logement intermédiaire, dont le niveau de loyer est plus élevé que celui pratiqué habituellement dans le monde HLM, n'est éligible qu'à moins de 5 % des demandeurs d'un logement social en France. Cette attaque sans précédent de la loi SRU n'est pas acceptable et n'augure rien de bon sur les ambitions de l'État en faveur du logement social.

Toulouse et sa Métropole ne font pas exception. Vous avez, Monsieur le Président, annoncé, il y a peu, un plan de soutien de 32 millions d'euros, ce qui est une bonne chose, mais qui n'est pas suffisant. Et nous avons la possibilité, dans ce PLUi-H, de faire de la mixité sociale une réalité du quotidien. Nous saluons la hausse des logements adaptés aux familles et votre marche arrière s'agissant du seuil de

déclenchement du logement social avec une baisse de ce seuil à Toulouse, comme l'a souligné Madame TRAVAL-MICHELET, mais nous vous proposons également, et cela fera l'objet d'un amendement, que dans le cadre des règles en faveur de la diversité de l'habitat, celles-ci s'entendent à l'échelle du palier. C'est-à-dire que les surfaces allouées au logement locatif social et à l'accession à la propriété seront réparties de manière homogène au sein d'une même opération. Par ailleurs, nous ne pouvons réduire notre action au soutien d'une minorité de programmes immobiliers. Rétablir un budget offensif dédié au logement social et à l'hébergement des plus démunis ; renforcer la maîtrise foncière pour orienter la typologie des logements à produire et accueillir les familles qui ne peuvent aisément se loger dans la Métropole ; développer une politique volontariste en faveur de la rénovation thermique des logements ; et promouvoir l'encadrement des loyers sont autant de mesures à mettre en œuvre pour soulager une partie des tensions qui pèsent sur la production de logements. Pour augmenter la mixité sociale, il est également important de restaurer 30 % de logements en accession sociale à la propriété dans les programmes des ZAC, pour ne pas condamner les futurs propriétaires à s'exiler à plusieurs dizaines de kilomètres des villes dans lesquelles ils travaillent. Les dernières tendances sont inquiétantes, et je cite la source de l'AUAT qui dit que Toulouse, 4<sup>ème</sup> ville de France, qui compte 5 700 habitants supplémentaires par an depuis 2020-2021, connaît dans le même temps une baisse du solde naturel de sa population et de sa natalité. Une des causes en est l'intensification des départs des familles vers la périphérie, notamment en raison de l'offre limitée de grands logements à Toulouse, de l'augmentation des prix des loyers et des prix de vente qui augmentent 5 fois plus vite que le revenu des ménages. Face à cette crise qui frappe notre pays, les maires, les communes sont en première ligne et le gouvernement ne joue pas son rôle. Il fragilise tout le secteur immobilier et notamment les bailleurs sociaux, alors que l'État devrait jouer un rôle d'amortisseur social. La Métropole de Toulouse doit donc être très présente dans ce combat et ce PLUi-H doit être une opportunité.

Je voudrais ensuite aborder les enjeux liés à l'économie dans ce PLUi-H. On le sait, l'obligation de sobriété foncière, la loi ZAN et la nécessité d'adaptation de notre territoire au réchauffement climatique doivent nous guider pour repenser nos politiques en matière de développement économique. Et comme il est très compliqué de densifier des zones d'activité et que nous n'avons plus de foncier, ou très peu, il faut, plus que jamais, envisager une véritable coopération avec toutes les villes de la Métropole pour favoriser un vrai desserrement économique avec une politique ambitieuse. Et même si cela est complexe, je vous le concède, il faut s'attaquer à la réhabilitation de nos friches. Un des enjeux, au-delà de la diversification de nos filières, mais ce n'est pas nouveau, c'est aussi de se servir de ce PLUi-H pour développer une économie source d'emplois non délocalisables et plus respectueuse de l'environnement. Je veux parler de l'économie circulaire et de l'économie sociale et solidaire, qui n'apparaissent pas, notamment, dans le règlement. Pour autant, un des enjeux de ces économies est lié à l'accès au foncier, et je pense que nous devons actionner les outils et les leviers nécessaires pour leur permettre leur installation et leur pérennisation.

Enfin, je terminerai par quelques mots sur la prise en compte du commerce dans ce PLUi-H. Le commerce, dont on ne dira jamais assez qu'il ne se décrète pas, mais qu'il s'organise, à l'heure où il subit une vraie révolution, avec une évolution des modes de consommation, l'impact du commerce en ligne, du digital, de nouveaux modèles comme les « dark kitchens » ou de l'augmentation du prêt, de la location... Bref, il faut se doter d'outils, aujourd'hui insuffisants, mais aussi faire dans la dentelle. À la lecture de ce PLUi-H, je dois souligner les avancées de ce document en termes d'organisation, de protection du commerce et notamment du commerce de proximité, la prise en compte de ces nouveaux enjeux. C'est le cas, par exemple, s'agissant des linéaires à protection renforcée où il sera possible, maintenant, de décider d'exclure certains types de commerces pour assurer une diversité commerciale. C'était déjà le cas, notamment, s'agissant des banques, des mutuelles, des services des autres agences immobilières, mais c'est possible aujourd'hui s'agissant de la restauration de l'alimentation. Mais j'attire votre attention sur ce que cela va impliquer en termes d'analyse, de suivi, de moyens – parce qu'on le sait et on l'a vu, par exemple à Toulouse : sur certains cas, même si on a les outils, ça ne suffit pas si on n'a pas la volonté, si on n'a pas les moyens nécessaires pour les actionner. D'où ce besoin de travail de dentelle que j'appelle de mes vœux. Merci.

**J-L. MOUDENC**

Je vais donner la parole aux différents Vice-présidents pour des éléments de réponse. Monsieur LE TEXIER, vous vouliez reparler ? Très bien, mais on est déjà à 1 h 15, donc soyez synthétique, s'il vous plaît.

**M. LE TEXIER**

Je vais tenter. Je vais aborder un point qui n'a pas été abordé jusqu'à présent. Je voudrais moi aussi remercier chaleureusement les agents qui ont dû, en l'espace de 3 ans, reprendre complètement le travail à la suite de l'annulation du PLUi-H. Donc merci à elles et eux d'avoir autant travaillé dans un temps aussi contraint.

Mon propos portera sur les choix politiques qui ont été faits. Le PLUi-H, c'est donc un document d'une complexité rare et à complexité rare, processus d'élaboration exceptionnel. Ce document, s'il est austère et technique, est clé, car il recèle, dans ses recoins, des spécifications techniques, des complexités de vocabulaire et, derrière ça, des impacts majeurs sur la population. Aussi, il devrait être accompagné d'un processus de co-construction colossal, long, cher – effectivement – mais nécessaire pour intégrer tous les vécus, les apports techniques et, Madame TRAVAL-MICHELET le disait, le rendre moins âpre et moins difficile à assimiler pour que les populations puissent y adhérer et, ainsi, éviter les désagréments de l'enquête publique que nous avons déjà vécue, au rang desquels figure, non des moindres, ce qui pourrait nous arriver – nous ne le souhaitons pas, bien évidemment - : une nouvelle annulation du tribunal administratif. Un désastre dans lequel nous avons été déjà plongés. Qu'avons-nous eu ? Nous avons eu un processus parmi les plus opaques de toutes les Métropoles françaises. Alors que Bordeaux, déjà il y a 10 ans, proposait 5 itérations publiques sur le dossier de fond, il n'y a eu ici aucune itération sur le document de fond avec la population et les acteurs de la société civile, que ce soient les associations de quartier, les associations du bâtiment, les professionnels, les associations. En tout cas, rien d'officiel sur ces élaborations. Le document n'a été envoyé qu'aux maires et aux communes qui ont dû gérer, à elles seules, un travail collaboratif potentiel avec les habitants. Et je remercie, par exemple, ceux dont j'ai eu connaissance : le maire de Saint-Jean qui a communiqué le document au collectif d'associations, ou L'Union qui a fait de même avec sa commission citoyenne urbanisme composée de tirés au sort au sein de la population. Très probablement, j'oublie d'autres processus collaboratifs équivalents que certains maires de notre Métropole ont mis en place, mais ce travail aurait dû être porté par la Métropole avec les moyens dont elle dispose pour un tel document. Les communes ont fait ce qu'elles ont pu, en urgence, mais cela pose un vrai problème d'adhésion du grand public. La concertation a été une concertation numérique ouverte sur la plateforme « Je participe » en mode « dites ce que vous pensez de l'urbanisme toulousain ». Extrêmement difficile : pas de document sur lequel élaborer, pas de propositions concrètes sur lesquelles itérer... Certes, il y a eu 24 rencontres, 19 demies journées ont été organisées, mais, nous l'avons vécu, ces rencontres étaient extrêmement descendantes avec des chiffres très macros, sans aucune possibilité de co-construire et de co-élaborer avec les habitants. Et quand on voit le nombre important et nécessaire, disons-le, d'OAP géographiques, notamment à Toulouse, comment expliquer la découverte d'un tel urbanisme détaillé à l'échelle du quartier, parfois très proche, à l'échelle de la rue, qui est concaténé dans un seul document qui est fourni uniquement officiellement aujourd'hui ? La société civile, l'opposition ? Oubliées. Il n'y a eu aucune méthode d'intelligence collective qui a pu être déployée. Je suis sûr que les agents – et on en parlera au titre de la Charte de la participation – sont maintenant largement équipés, et je remercie Madame BOUZAÏDA du travail qui est fait pour que les agents soient équipés, et beaucoup souhaitent aller vers cette culture de la collaboration et de la coopération. Malheureusement, ils n'ont pas pu le faire. Donc, le déficit démocratique est colossal.

Alors, comment a été arbitré ce PLUi-H ? Globalement, par le cabinet du maire, avec un procédé digne des méthodes les plus archaïques, de gré à gré, en bilatéral, entre maires. Certes, les maires sont des interlocuteurs-clés représentant les intérêts complexes de leurs communes, mais le système des audiences accordées chez le monarque, c'est la garantie d'arrangements sans cohérence à l'échelle de notre Métropole, l'absence de réflexion de fond pour tomber dans la procédure administrative. Car c'est le cœur du problème : nous avons vu une méthode de pilotage administratif centralisé et pas la co-construction d'une vision politique. Donc, si je remercie les agents qui ont géré, selon ce que j'ai entendu, avec écoute et efficacité les sollicitations des maires, il aurait fallu des débats politiques sur le

fond et pas uniquement des négociations de mètres carrés. Il aurait fallu un « Copol » – et je cite le livre de Nicolas RIO et Manon LOISEL qui est un excellent ouvrage au titre provocateur, mais pertinent : « Faut-il en finir avec la démocratie participative ? ». Une conférence très intéressante est organisée à Toulouse, le 2 juillet. Je vous y invite. Et donc, au-delà des Copil, un « Copol » aurait été utile parce que l'idée, c'était de travailler sur le fond des orientations.

Je salue le travail sur l'OAP environnementale qui est de qualité, même s'il y a plusieurs éléments vraiment clés qui auraient mérité un débat public, mais c'est dommage que ce soit la seule OAP. Des villes comme Paris sont allées plus loin et balayaient un champ large de sujets : énergie, santé publique, ville du kilomètre, ville sobre, urbanisme frugal, ville hospitalière, biodiversité, pollution lumineuse, ville résiliente, ville universelle, ville des droits communs. Beaucoup d'angles politiques auraient pu être pris, qui auraient nourri la réflexion et auraient pu être amenés dans le champ du débat. Les angles ne manquaient pas. C'est dommage.

### **J-L. MOUDENC**

Marc PÉRE.

### **M. PÉRE**

Merci, Président. Deux mots. D'abord, comme mes collègues, saluer le travail de l'équipe de Madame AMADIEU, et notamment Isabelle NEANT, qui a beaucoup travaillé et itéré avec nous. Félicitations pour cette écoute de l'expression à la fois citoyenne, cela a été dit par Maxime LE TEXIER, mais également des services et des élus de L'Union. Nous avons obtenu totale satisfaction par rapport à ce que nous souhaitions. Quelques critiques cependant, où je rejoins mes collègues. Effectivement, peut-être qu'on aurait pu aller plus loin dans la sobriété énergétique, en étant plus prescriptif. On aurait peut-être pu, effectivement, aller – et on a le temps de le faire –, plus loin dans la concertation. Une critique qui a été émise par mes collègues élus à L'Union, sur la préservation des espaces naturels et l'utilisation des dents creuses, alors qu'il nous semblait qu'à l'échelle de la Métropole, bien sûr, ces dents creuses devaient être absolument protégées. Enfin, une question : savoir si – et je crois que j'ai des réponses différentes en fonction des interlocuteurs –, l'élément structurant que sera la troisième ligne de métro pour notre Métropole s'accompagne d'une densification accrue aux abords de cette ligne de métro, ce qui nous semble essentiel vu l'investissement majeur qui est fait par la Métropole. Merci, Président.

### **J-L. MOUDENC**

Merci. Oui, Madame HONVAULT.

### **C. HONVAULT**

Monsieur le Président, c'est très court, une question sur un aspect très précis de ce document. Avant, je voudrais aussi m'associer, évidemment, aux remerciements adressés aux agents qui ont travaillé d'arrache-pied pour réaliser ce travail. Nous nous sommes intéressés, dans le document présenté aujourd'hui, à une parcelle toulousaine – celle qui correspond à l'emplacement des entrepôts où étaient installés le collectif Mix'Art. Dans le document qui nous est présenté, cette parcelle est classée UA3, c'est-à-dire zone urbaine à vocation d'activité, zone productive à régulation tertiaire. Notre question est la suivante : pourquoi cette classification, qui concerne a priori plutôt des entrepôts du commerce de gros, si vous prévoyez d'y construire un groupe scolaire ? Parce que, nous le rappelons, la demande de rachat de la parcelle par la Mairie de Toulouse à Toulouse Métropole et la justification à la demande d'expulsion du collectif Mix'Art étaient fondées sur la volonté affichée de construire un groupe scolaire sur ce site. Cela a été dit dans la presse par votre désormais Première adjointe, au printemps 2022 ; cela a été dit par vous-même au Conseil municipal, à l'automne 2022. Et c'est en outre un des éléments de votre argumentation devant le tribunal dans l'exposé des motifs de la requête d'expulsion du collectif. Et on peut imaginer que cela ait pu peser dans la décision du Tribunal, d'ailleurs. Pour être en parfaite cohérence avec ces propos réitérés, il faudrait classer cette parcelle en garantissant la destination que vous prévoyez pour elle, c'est-à-dire en zone UIC3, zone à vocation d'équipement collectif ou de service public dédié aux activités d'enseignement qui, quand même, manifestement, correspond mieux. Pour nous, le sujet n'est pas « faut-il ou pas une école ? ». Nous avons nous-mêmes émis des doutes quant à la pertinence d'en construire une à cet endroit, proche de la rocade et

entouré d'un tissu majoritairement composé d'activités logistiques, entrepôts qui peuvent constituer des nuisances pas forcément compatibles avec l'accueil d'enfants. Mais nous souhaitons juste comprendre le décalage entre la classification de cette parcelle dans les documents qui nous ont été transmis et les affirmations quant à sa destination qui ont été faites à plusieurs reprises. Donc, résumé en deux questions : pourquoi cette parcelle n'est-elle pas classée en zone UIC 3 ? Et confirmez-vous, comme cela a été dit devant le juge, que cette parcelle est destinée à accueillir un groupe scolaire ? Je vous remercie.

**J-L. MOUDENC**

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres orateurs ? Monsieur KARMANN.

**T. KARMANN**

Oui, merci, Monsieur le Président. Comme tous les orateurs précédents, m'associer aux félicitations pour le travail d'une grande qualité qui a été élaboré par les services de la Métropole et aussi par l'ensemble des services communaux qui se sont intéressés sur ce projet de PLUi-H. Comme vous les avez reçus vendredi dernier, notre groupe proposera donc 3 amendements sur ce projet de PLUi-H. Je vous laisse me dire, Monsieur le Président, si vous souhaitez que je les présente maintenant ou plus tard dans le débat.

**J-L. MOUDENC**

Ce que je propose, c'est que, dans un premier temps, il y ait une réponse sur les différents points qui ont été abordés, que ce soient des points larges ou des questions précises. Et puis, ensuite, on passera aux 3 amendements déposés. Je vous repasserai la parole. Vous les présenterez, il y aura les réponses et je déclencherai les votes. Voilà ce que je propose pour ordonner la discussion. Comme il y a plusieurs thèmes qui, très légitimement, ont été abordés, c'est que chaque Vice-président concerné, selon son champ de compétence déléguée, puisse répondre aux uns et aux autres. Annette LAIGNEAU fera la conclusion sur, je dirais, les questions d'ordre plus général de la démarche.

Karine TRAVAL-MICHELET.

**K. TRAVAL-MICHELET**

Merci, Président. Et merci à chacune et à chacun d'entre vous qui vous êtes exprimés sur ce document majeur. Je vais essayer d'organiser non pas des réponses, mais plutôt des réflexions à ce que j'ai pu entendre et de rester dans mon sujet même si je me permettrai quelques incursions sur d'autres champs, notamment en ma qualité de maire, et sur les processus de réflexion et de travail qui ont encadré ce document. Vous avez d'abord toutes et tous salué l'excellent travail en soulignant, et on le comprend bien, le délai extrêmement contraint. C'est certes 3 années de travail, mais on peut considérer que c'est un document qui a été fait rapidement. C'est ce que, certains, vous avez suggérés. Ce n'est pas le cas, malgré tout : le délai, il est toujours contraint, de toute façon, quand on travaille sur ce type de document. Et le nombre et la qualité des réunions qu'on les appelle des Copil, des «Copol», des séminaires, des instances, des conférences, etc., ont permis justement de vraiment échanger, travailler, concerter, partager, enrichir, amender. Un vrai travail que vous appelez d'intelligence collective – et que je reprendrai pour l'ensemble des personnes et des élus, à qui on ferait injure si on considérait que, eux, ne font pas partie de l'intelligence collective – plus les nombreux débats et ouvertures à la population qui ont eu lieu en communes. Peut-être vous n'en avez pas eu tout à fait connaissance ? Mais j'ai au moins en tête trois, on peut dire « comités » ou travaux collectifs à la ville de Colomiers où les habitants étaient amenés à intervenir sur des ateliers de travail. Il faut quand même reconnaître que, pour ce genre d'exercice – et c'est peut-être ça la difficulté sur laquelle il faudra travailler, on le dit à chaque fois, mais il faut persévérer –, peu se déplacent, sauf ceux soit qui ont un intérêt particulier, soit qui sont dans des associations, dans le monde associatif portant une thématique et donc s'exprimant aussi un peu comme des experts d'usage de cette thématique-là. Ils sont toujours vraiment les bienvenus et c'est toujours très intéressant. Mais c'est vrai qu'il peut manquer la citoyenne ou le citoyen qu'on ne voit pas, finalement, dans ce type d'exercice et ça, c'est un peu dommage. Mais, néanmoins, les espaces d'intervention et de réflexion leur sont ouverts.

Moi j'ai bien noté – en plus c'était au début, donc j'étais encore assez alerte –, toutes les priorités que nous a données Romain CUJIVES qui sont très intéressantes et d'autant plus intéressantes que le

document y répond. Dans tous les éléments que vous avez tous avancés, il y a de la confusion entre ce qu'on a déjà dit au niveau du PADD. Donc, on peut se le redire, on peut très bien, mais, là, ce n'est pas l'objet puisque, ce PADD, il a déjà été tranché par un vote. Et puis finalement, la traduction de ces grands enjeux du PADD figure dans les documents du PLUi-H, au niveau réglementaire ou du zonage, et évidemment, dans les documents du POA.

Sur la question du logement et des scénarios d'accueil de population, on parle d'objectifs de production du logement, ici comme ailleurs, mais ce ne sont pas forcément des objectifs ; ce sont des faits, des éléments factuels, qui sont corroborés par tant et tant d'années de consolidation. Peut-être, c'est possible qu'actuellement, sur une période très récente, on ait un petit infléchissement de l'accueil de population, mais, on le partageait avec Joseph CARLES, il faut aussi rattraper tout le passif. On ne peut pas à la fois dire que l'on a 40 000 demandeurs de logements locatifs sociaux, tout un tas de gens qui attendent de rentrer dans le logement et dans la diversité du logement et, à la fois, dire : « Il faut accueillir moins de population pour moins construire et être moins vecteur, finalement, de consommation de ressources ». Donc, il y a, là-dessus, une contradiction qu'il vous faudra régler. Encore une fois, on a tranché la question à travers le PADD et la traduction, c'est la production de moins de logements. Par ailleurs, on est tous d'accord pour dire que, malheureusement, quand on produit moins de logements, ce sont des habitantes et des habitants qui attendent, qui ne peuvent pas se loger ; des jeunes qui ne peuvent pas entrer dans le logement ; des personnes âgées, des seniors qui ne peuvent pas poursuivre dans leur autonomie de vie. Donc il y a cette contradiction que vous ne réglez pas dans vos propos et qui me semble quand même très complexe.

Sur la qualité de l'aménagement, vous avez beaucoup insisté et on est tout à fait d'accord avec vous. On a beaucoup travaillé sur la question de l'habitabilité. C'est vrai que la période du COVID nous y a beaucoup amenés et il y a – vous trouverez dans le règlement du PLUi-H, dans les documents, aussi, les fiches actions de notre POA –, de nombreuses actions ou de nombreux sujets qui permettent, en effet, de rehausser la qualité du logement, que ce soit sur les fonctionnalités d'habitabilité, comment on habite son logement, les questions des terrasses. Et puis, c'est vrai que cette intensification urbaine qui est venue s'imposer à nous, mais qui est finalement certainement aussi l'opportunité pour nous toutes et tous, dans nos communes, de retravailler, justement, l'espace public, puisqu'on va vers moins d'étalement urbain et donc, on retrouve de l'espace public, de l'espace public de qualité. Et c'est tout l'enjeu, effectivement, de ce nouveau PLUi-H.

Sur la mixité sociale, la ville multipolaire, la mixité des fonctions, là aussi, on peut être complètement d'accord avec vous et c'est effectivement dans cette ville qui va se renouveler, se refaire sur elle-même, que ces champs nouveaux sont travaillés. Vous avez parlé également du BRS, le Bail Réel Solidaire, qui est un produit extrêmement intéressant, qui n'entre pas dans le comptage des logements SRU, mais qui est particulièrement intéressant puisque, contrairement au prêt social location-accession (PSLA), c'est un outil d'accession à la propriété sociale pérenne. C'est quand même très intéressant et c'est pourquoi on souhaite le promouvoir, plutôt, d'ailleurs, que le PSLA. De la même façon, on demande aussi aux bailleurs sociaux, dans leurs projections de ventes de logements sociaux – parce qu'ils ont chacun des projections de vente – d'aborder cette question et donc, de proposer des ventes en BRS. Et c'est pourquoi chacun d'entre eux, actuellement, crée son propre office foncier solidaire.

On y revient d'un mot, mais quand même, sur la question de la cohérence urbanisme/transports, on peut parler de la troisième ligne de métro, de sa réalisation sur les villes de Toulouse, de Colomiers et de Blagnac, et rappeler qu'elle va concentrer dans son secteur d'influence, la majorité, évidemment, de la production de logements. C'est inscrit et les pactes urbains, comme les études qui sont actuellement en cours vont, en effet, traduire cette intention, ce qui permet d'anticiper les mutations qui s'opèrent. D'ailleurs, les différents modes de transports lourds qui ont été construits au cours des années précédentes ont, chaque fois, évidemment, validé le fait que cette zone va concentrer, évidemment, le plus gros de la production de logements. Cette fois-ci, c'est vrai, contrairement au PLUi-H précédent, vous l'avez noté, où il y avait 50 % de production pour la Ville de Toulouse, 50 % de production sur les autres villes, ce point n'a pas été rééquilibré, justement à la faveur et, en l'occurrence, en lien avec les modes de transport en commun et les équipements publics. Toutefois, attention à ne pas trop déséquilibrer ce rapport et ce, pour différentes raisons. D'abord parce que les habitantes et les habitants des autres villes ont aussi besoin et envie d'habiter dans d'autres secteurs que Toulouse. J'en suis désolé pour les Toulousains, mais, oui, il y a plein de gens qui ont envie aussi d'habiter ailleurs et donc il faut leur donner cette possibilité de façon qualitative. Et puis, il y a toujours la loi SRU qui, en

effet, implique, suggère que les villes en dehors de Toulouse, au regard de leur taux de logement SRU, doivent produire davantage.

Madame MAURIN, je ne reviens pas sur tout ce que vous dites qui est excessif, qui est limite et parfois même un peu insultant. Bref, là-dessus, je laisserai le Président répondre. Mais on a souvent parlé toutes les deux, en effet, de la question des PLAI et c'est vrai que chaque fois vous y revenez, malgré les efforts considérables qui sont consacrés par ce nouveau document, malgré les efforts considérables qui sont consacrés en actant 40 % de PLAI, malgré les efforts considérables qui sont consacrés avec les secteurs à pourcentage de logements où, comme je le disais dans ma présentation, on déclenche l'obligation de production de logements locatifs sociaux dès 1 000 m<sup>2</sup> de surface de plancher – ce qui fait que pratiquement toutes les opérations, notamment sur les grandes villes, seront soumises à cette obligation. Je veux apporter un élément, en complément parce que, quand même, cela me tarade cette affaire-là et nous avons fait faire quelques recherches pour ne pas toujours vous donner la même réponse, pour vous proposer une réponse technique et réglementaire. Il apparaîtrait aujourd'hui très difficile, voire impossible, que l'État nous offre un nombre d'agrèments PLAI dépassant les taux actuels, c'est-à-dire 40 % du total PLUS/PLAI, auxquels s'ajoutent, d'ailleurs, les PLAI « structures et hébergements ». Par dérogation à la règle, l'État accepte des opérations 100 % PLAI uniquement pour des projets de petite taille (moins de 10 logements) ou pour des PLAI dits « structures ». Depuis la réforme du financement du logement en 1999, qui a remplacé le PLA par le PLUS – parce que, vous, vous concentrez sur le PLAI, mais il faut bien que les bailleurs sociaux aient un modèle économique qui permette aussi de construire ce logement social – le financement du logement social vise à intégrer une diversité de niveaux de ressources au sein d'une même opération de logement social, pour favoriser une mixité d'occupation. Et donc, petit à petit, effectivement, les politiques publiques ont intégré la précarité croissante des demandeurs de logements sociaux. Et on est venu, petit à petit et c'est le cas de Toulouse Métropole, en tout cas depuis que moi je suis en charge de cette délégation, nous en sommes venus à augmenter le pourcentage d'agrèments de PLAI. Dites-vous, Madame MAURIN, qu'il y a 10 ans, le pourcentage admis était de 5 %, et qu'on est maintenant, nous, ici, à 40. Il y a donc, aussi, des équilibres à trouver, une cohésion sociale à préserver, dans un même immeuble, dans une même opération. Comme je le dis souvent, c'est finalement la mixité urbaine qui favorise la mixité sociale.

Cela me permet de répondre à notre collègue, Isabelle HARDY, et après je conclurai parce que, sinon, je vais être trop longue, mais on pourrait y passer, effectivement, toute la journée. Sur la question du palier, moi, je vais proposer de ne pas prendre en considération cet amendement parce que, introduire de façon systématique une mixité au palier vient finalement pénaliser un autre objectif que nous avons, celui de préconiser des opérations en maîtrise d'ouvrage directe. En réalité, ce que vous dites implique ou favorise le développement des opérations en Vente en l'Etat Futur d'Achèvement (VEFA) où, là, en effet, on peut être sur cette question de mixité au palier. Dans une opération en maîtrise d'ouvrage directe, il y a de toute façon une mixité et une diversité de typologies comme de produits. Quand un opérateur fait une opération en maîtrise d'ouvrage directe, par exemple pour 20 logements, il va y avoir du PLUS, il va y avoir du PLAI, il va y avoir du PLS. Mais, quand c'est en VEFA, ça va être effectivement plus compliqué. Donc, il faut pouvoir concilier l'ensemble des produits. J'ajoute un point. Qu'est-ce qu'on recherche derrière la mixité au palier ? On recherche de la mixité sociale. La mixité sociale, elle ne se fait pas sur le palier. La mixité sociale, elle se fait à l'école, elle se fait dans les équipements publics, elle se fait sur l'espace public. Donc, pourquoi imposer cette obligation ? Cela étant, et vous l'aurez noté, les feuilles de route communales permettent d'introduire des éléments particuliers pour chaque commune. On avait également introduit dans le PADD cette possibilité qui avait été demandée par la commune de Cugnaux. Donc on y répond malgré tout, et chaque commune qui a souhaité introduire dans sa feuille de route communale l'obligation de la mixité au palier a pu le faire. Je rappelle que le PADD indique que la Métropole impulse un meilleur maillage territorial de l'offre de logements à bas et très bas loyers dans l'ensemble des communes de la Métropole et en dehors des quartiers prioritaires de la ville. Plus largement, la collectivité favorise la mixité sociale sur tout le territoire, mixité qui pourra être demandée jusqu'au palier dans les opérations combinant logement libre et logement aidé. Donc, c'est possible. Mais le rendre obligatoire vient finalement contraindre nos possibilités, dans le dialogue nourri et construit que nous avons avec les opérateurs sociaux. J'ai été déjà trop longue, mais j'aurai encore d'autres choses à dire. On verra un petit peu plus tard. Je laisse la parole à Joseph CARLES.

**J-L. MOUDENC**

Joseph CARLES.

**J. CARLES**

Merci, Monsieur le Président, merci Karine. La problématique en matière de développement économique par rapport au logement, c'est que c'est beaucoup plus complexe en termes prévisionnels. On est sur une hypothèse de 5 100 emplois liés, effectivement, à la dynamique économique qui se met en place ; c'est le premier point. Le deuxième point, c'est que le PLUi-H n'est là que pour ouvrir des possibilités. On ne peut pas être aussi prescriptif en matière de développement économique qu'on l'est au niveau du logement. Je vais essayer d'apporter des réponses à Romain CUJIVES. Quand je vous ai entendu, véritablement, sur toutes les remarques, j'ai pu considérer que ce que nous avons écrit répondait. Ça répondait du point de vue de la mixité fonctionnelle, qui a d'ailleurs été aussi soulevée par d'autres intervenants, mais aussi du point de vue de la spécialisation. Quand on dit que l'on va créer effectivement des zones : une zone générale, une zone à dominante industrielle et logistique, une zone productive avec régulation tertiaire et une zone répondant aux spécificités locales, on est bel et bien sur une action de spécialisation. Je ne sais plus lequel d'entre vous a proposé le développement des clusters, mais bien sûr, notre démarche va dans ce sens. Parce que nous savons aujourd'hui qu'il y a cette nécessité. Mais, en même temps, aujourd'hui, les zones doivent aussi être des zones de mixité, mixité fonctionnelle, mais aussi de mixité dans les pratiques. Celui qui viendra travailler sur un secteur doit pouvoir y faire du sport, avoir des activités culturelles. C'est ça, aujourd'hui, ce à quoi nous sommes confrontés et c'est ça qu'on a voulu mettre en avant.

Je voudrais saluer ensuite le travail qui a été mené avec les représentants de la Chambre de commerce et ceux de la Chambre des métiers pour étudier, avec eux, les orientations souhaitées. Par rapport à ce que disait Madame HARDY, et je le partage, sur les linéaires commerciaux, et sur la nécessité de préserver le commerce de proximité. Le PLUi-H, tel que nous l'avons écrit, le permet. Nous savons que ce commerce de proximité est un des éléments essentiels du lien social au sein des quartiers, un des maillons de la politique d'aménagement. Ça aussi, on le développe à travers ce dispositif. C'est vrai aussi que la densification des zones existantes va être compliquée. Sur une zone industrielle et logistique, c'est difficile de faire du vertical. Et quand vous avez une unité de production, - je l'ai vécu dans ma commune - le chef d'entreprise m'a dit : « Monsieur le Maire, désolé, mais je ne peux pas aller au-delà de ce que je mets en termes de bureaux d'étude ou de bureaux à l'étage, je n'ai pas la surface pour installer la chaîne de production ». Il faut donc faire en sorte que cette perspective de densification continue à nous offrir des possibilités.

Je me permets de sortir un peu de l'économie pour répondre à Madame MAURIN. Qu'est-ce que je dis aux 11 100 Blagnacais qui sont en attente de logement ? Qu'est-ce que je leur dis ? Qu'on va arrêter d'en faire, comme le préconisent vos amis qui sont sur ma commune ? Que, effectivement, ce n'est pas grave de ne pas les loger ? Que ce n'est pas un problème et que le plus important c'est de ne pas faire du logement ? Est-ce que je réponds ça ? Avez-vous en face de vous des gens qui viennent vous voir en disant : « Monsieur le Maire, on a vraiment besoin de ça ! Monsieur le Maire, je viens de me séparer, il faut que je puisse être relogée. Monsieur le Maire, je suis tout seul avec 2 enfants, il faut que je puisse être logé » ? Voilà ce qu'on entend et c'est pourquoi il faut maintenir une ambition forte en matière de nouvelles constructions.

Je voudrais aussi répondre à Marc PERE par rapport au développement autour de la ligne du métro. Il existe, comme l'a dit Karine TRAVAL-MICHELET, des pactes urbains qui concernent la production de logements, mais pas uniquement. Par exemple, sur l'un des pactes urbains de Blagnac, on regarde comment on peut répondre aux demandes d'installation venant d'entreprises de formation.

Voilà, par rapport aux remarques qui ont été faites, du point de vue de l'économie, il est difficile d'aller plus loin. Et il faut faire attention à ne pas être trop prescriptif. Rappelons que les entreprises sont très différentes les unes des autres. Et en étant trop prescriptif, on pourrait être amené, à un moment, à se dire : « Mais attends, là, on ne peut pas accueillir, parce que la prescription ne nous permettrait pas de le faire. » Voilà, pour finir, redire la qualité de la concertation tant avec les partenaires de la Chambre de commerce, de la Chambre des métiers, sans oublier les élus.

**J-L. MOUDENC**

Merci. Dominique FOUCHIER.

**D. FOUCHIER**

Merci, Monsieur le Président. Mes chers collègues, je ne voudrais pas être le seul à ne pas saluer l'ensemble de l'équipe projet sur ce PLUi-H. Je le fais avec beaucoup de plaisir, ayant participé à l'ensemble des comités de pilotage. Saluer leur pugnacité, leur perspicacité et leur grande qualité d'écoute. Merci, merci à vous.

Le 14 octobre 2021, mes chers collègues, je vous le rappelle, nous avons délibéré pour engager la Métropole sur une politique foncière. C'était finalement quelques mois, quelques semaines avant l'arrêt de prescription de notre nouveau PLUi-H. C'est dire que nous avons anticipé cette question. Nous avons vu venir le fait que la question foncière était au cœur du sujet. Et donc j'ai plaisir à revenir sur cette délibération et vous dire ce que nous avons fait depuis pour répondre à un certain nombre de questions qui ont été évoquées à juste titre. Ce que nous n'avions pas évoqué, et pour cause, en octobre 2021, c'est la crise de l'inflation, les conséquences de la guerre en Ukraine, la crise du logement, la crise de la construction, qui ont été des facteurs aggravants de la situation et qui rendent encore plus importante cette maîtrise foncière. Je ne reviens pas sur la raréfaction du foncier, la nécessaire sobriété foncière, la place du foncier dans la réponse, finalement, à l'ensemble de nos politiques publiques. Quand on parle d'espace naturel, quand on parle de compensation, d'habitat, de logement, d'économie, la base de toutes ces politiques publiques, quand on parle de mobilité, la base, le socle, c'est effectivement le foncier et notamment, derrière, la maîtrise de ce foncier pour la collectivité. Donc, je n'y reviens pas.

En octobre 2021, nous avons donc posé cet engagement de travailler le sujet, avec l'idée de créer un Office foncier solidaire métropolitain. Karine TRAVAIL-MICHELET l'a rappelé ; cet office foncier solidaire a été créé ; il est désormais adossé à l'EPFL et il est à l'œuvre. Ce n'est pas le seul sur notre territoire à faire du bail réel solidaire (BRS), je ne rentre pas dans le sujet, mais en tout cas il a été créé et agit. Sur la stratégie foncière habitat, là non plus, je ne le développe pas, Karine l'a suffisamment fait. Simplement vous dire que nous regardons attentivement des secteurs stratégiques dans lesquels nous menons un certain nombre d'études visant la maîtrise du foncier, notamment dans une perspective d'habitat. Cela concerne un certain nombre de sites dont je ne donnerai pas le détail, mais, en tout cas, ils font l'objet d'études précises. Parce que, au-delà des grands principes, cette question de la politique foncière demande à y regarder au cas par cas, secteur par secteur, site par site, et notamment autour de sites stratégiques. La stratégie foncière habitat est donc en cours et passe notamment par les travaux de l'observatoire foncier, parce que nous avons besoin d'observer, nous avons besoin de qualifier. Nous avons besoin de prendre un certain nombre de décisions. Cet observatoire foncier nécessite d'être approfondi, développé, créé, mais en tout cas, le cadre de cet observatoire foncier est posé. Un plan d'actions foncier est à l'œuvre, et je reviendrai sur 1 ou 2 exemples. Et puis, ce qui me paraît très important pour l'ensemble des élus communaux que nous sommes, c'est de préciser comment la collectivité s'est organisée sur cette question foncière. Il y a une direction centrale qui s'occupe des opérations foncières et puis, dans les directions territoriales, à la faveur de la réorganisation de nos services, dans le cas de Proxima, nous sommes venus spécialiser des agents dans les directions territoriales, avec des postes dédiés notamment à cette question du foncier. Et c'était important, là aussi, que notre organisation puisse évoluer, pour prendre en compte, pour développer des compétences. On est sur des sujets complexes et des procédures évolutives et nous devons développer les compétences des agents des services pour y faire face. Donc, le plan d'actions foncier comprend un certain nombre d'axes et d'orientations.

Vous savez, au quotidien, cela échappe un peu au Conseil de Métropole parce que l'ensemble des délibérations qui touchent au foncier, souvent, elles passent en Bureau. Nous venons faire des acquisitions, des cessions, du portage avec l'Etablissement Public Foncier Local (EPFL). Ça, c'est le quotidien de l'action foncière, au-delà des délibérations sur l'ensemble de ces sujets. Les procédures qui nous permettent effectivement de maîtriser le foncier dans la perspective des sujets d'aménagement dont on vient de parler sont connues. Les expressions étaient intéressantes, de ce point de vue-là. Oui, les procédures existent : la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC), la Déclaration d'Utilité Publique (DUP). Ce ne sont pas toujours des procédures faciles, rapides à mettre en œuvre et nous savons que nous allons devoir être plus offensifs sur un certain nombre de ces procédures.

Pour terminer, je prendrai l'exemple de la ligne C qui a été évoquée. Les pactes urbains que rappelaient mes collègues donnent une perspective de 50 000 logements, dont 28 000 dans le cadre de ce PLUi-H. La question visait à savoir comment se manifeste notre action foncière, aujourd'hui, sur ce

territoire de la ligne C. Des études de maîtrise d'œuvre sont en cours, des études « séquence par séquence » sont menées pour définir l'action à conduire à l'échelle de chaque station, pour chaque station. Elles doivent permettre d'établir un plan guide à horizon de la fin d'année 2024. Un plan guide qui va donner des orientations en fonction de la dureté foncière, en fonction des possibilités foncières. Et, à partir de ce plan, nous mettrons effectivement en œuvre l'ensemble des outils, des moyens qui sont à notre disposition pour aménager, dans l'objectif qui est fixé, ces différentes séquences. Ce sont des exemples très concrets d'actions foncières pour rappeler que nous sommes en cohérence avec ce que nous avons délibéré, en 2021, avec les orientations que nous avons fixées, en accord avec un principe simple : « La politique foncière, l'action foncière, elle vient se phaser avec le PLUi-H ». Nous avons toujours mis en parallèle les deux. Eh bien, aujourd'hui, nous travaillons à la fois, vous l'aurez compris, sur des sujets, sur des lieux particuliers, sur des méthodes, sur des outils et sur la compétence des agents.

Je pense, Monsieur le Président, que vous pourrez conclure, tout à l'heure, en disant : « Finalement, ce débat, il a été riche, il a été fourni, il a été courtois. » Monsieur le Président prend la foudre de temps en temps, mais, ça, c'est un invariant climatique. Ce n'est pas gênant, il a l'habitude. Ce que je voulais vous dire c'est que, moi, j'ai le sentiment, pour m'échapper un peu de ma délégation, que le débat n'est pas statistique. Qu'on fasse 500 logements de plus ou 500 logements de moins, en matière foncière, le débat n'est pas là. Non, l'ensemble des sujets que nous développons, les méthodes que nous travaillons, nos sujets et nos résultats doivent nous poser une vraie question de fond, qui n'a d'ailleurs pas été formulée : est-ce que le foncier est un bien commun ? L'eau est un bien commun. Est-ce que le foncier est un bien commun ? Comment la collectivité, comment l'intérêt collectif, comment l'intérêt général prime sur la rente par rapport à cette question ? C'est ça le sujet qui est au cœur de notre réflexion aujourd'hui, en tout cas de la politique et de l'action foncière. Je vous remercie de m'avoir écouté.

## **J-L. MOUDENC**

Merci. François CHOLLET.

## **F. CHOLLET**

Monsieur le Président, mes chers collègues, je vais faire peut-être une réponse globale. Je trouve que les orateurs qui se sont succédé ont quelque part sous-estimé ou sous-mentionné la dimension environnementale de ce PLUi-H. Et je voudrais leur dire ici que ce document constitue, à mon sens, une rupture en termes environnemental et un pas colossal fait vers l'environnement. Je ne veux pas être long ni exhaustif, mais je voudrais mentionner quelques éléments qui se détachent. L'OAP de qualité environnementale, qui s'inscrit en complémentarité des dispositions réglementaires et puis dans un rapport de compatibilité avec les autorisations d'urbanisme, c'est nouveau. Les thématiques abordées : biodiversité, nature en ville, grands parcs, énergie-climat, ressources en eau, gestion des eaux pluviales, risques et nuisances, mobilité active, report modal, c'est nouveau.

Deuxième point : ce PLUi-H protège plus de 97 % des ENAF. Ça aussi, c'est un élément majeur. On divise par 4 notre consommation par rapport au PLUi-H de 2019. Je l'ai dit tout à l'heure, mais je le répète : ce PLUi-H met au centre la trame verte et bleue, au cœur du projet métropolitain, avec tous les éléments de préservation des espaces sensibles, des espaces adjacents, la préservation de la végétalisation. Ce PLUi-H préserve et valorise la ressource en eau, la protection des zones humides, je l'ai déjà dit, mais je le redis, la préservation d'une marge de recul le long des cours d'eau, le long des canaux de la Garonne, l'identification des fossés, la limitation de l'imperméabilisation, le classement en zone inconstructible des zones d'expansion des crues.

Ce PLUi-H prend en compte la vulnérabilité et la santé dans le projet d'environnement. Il définit des zones de multi-exposition air/bruit ou les nouvelles constructions à destination d'habitat sont interdites. Ensuite, sans être trop long non plus, il favorise la qualité européenne environnementale, la protection des cœurs d'îlots, la préservation du patrimoine végétal, la préservation et la conservation des espaces verts de pleine de terre. L'action sur les îlots de chaleur est aussi une action aboutie, extensive, j'allais dire. Il n'oublie pas la préservation des espaces de pleine terre, l'obligation de 100 % de revêtement semi-perméable pour les espaces aériens dédiés aux stationnements, l'obligation pour un aménagement bioclimatique des espaces extérieurs non végétalisés en termes de couleur, en particulier. Il consacre l'obligation d'une part minimale de 50 % de logements neufs traversants ou bi orientés, l'instauration d'un secteur de performance énergétique renforcé pour l'habitat collectif neuf, le renforcement des

normes de la RE2020. Nous avons anticipé tout ceci et ces orientations dans l'OAP qualité environnementale viennent favoriser la rénovation énergétique des constructions d'une façon globale et performante.

Et puis, je terminerai sur un dernier point qui est celui de la polarisation de l'accueil de nouveaux habitants par rapport à l'emploi. 80 % sont des habitants sont accueillis dans des espaces urbanisés à proximité des transports en commun structurants et des centralités.

Voilà, je voulais simplement souligner ces éléments qui me semblent faire de ce document une réelle avancée en matière de politique environnementale.

## **J-L. MOUDENC**

Merci. Annette LAIGNEAU.

## **A. LAIGNEAU**

Alors, là c'est compliqué ; tout a été dit mais je vais apporter une conclusion des conclusions. Je ne reviendrai pas sur certains détails, des erreurs qui ont été formulées par les uns et les autres. Je note toutefois beaucoup de mauvaise foi, malgré tout, dans les présentations de chacun et notamment certaines critiques qui sont des critiques sans fondement. J'en note une : je me retourne vers Romain CUJIVES. Qu'est-ce que ça veut dire « En conclusion, le document est passé à côté de nombreux enjeux ». Ça veut dire quoi ? Quels enjeux ? On pourra peut-être, en aparté, en discuter, mais on ne peut dire ça. On ne peut conclure en laissant entendre que le document est nul ; ça ne veut rien dire. Des phrases comme celles-là, j'en ai noté d'autres, de Madame MAURIN notamment. D'ailleurs, je trouve que vos arguments, Madame MAURIN, sont usés, ringards et démodés parce que vous dites toujours la même chose. On répond à vos questions mais vous n'en tenez pas compte. En commission urbanisme, on vous a répondu. Et vous, vous ressassez toujours et toujours le même problème. Ce qui me dérange davantage, ce sont des propos tels que « choix dogmatique », « processus opaque ». Parce que ce que nous avons fait, tous ensemble, c'est surtout autre chose que prendre des postures dogmatiques. Madame MAURIN, sur la trajectoire démographique, non, ce n'est pas une position dogmatique du tout. Au contraire, tout est connu et confirmé, depuis des années et des années par l'Insee, qui nous rassure, d'ailleurs, sur les choix qui ont pu être faits. Le processus opaque, c'est Monsieur LE TEXIER qui en a parlé. Peut-être aurons-nous l'occasion d'en discuter lors de la présentation en Conseil municipal ? Des choix politiques opaques, il n'y en a pas ! La concertation a eu lieu, à Toulouse comme ailleurs, et vous savez très bien que nous avons fait un projet urbain toulousain qui a été traduit en cahiers toulousains qui ont tous été concertés et travaillés dans tous les quartiers de la Ville de Toulouse. C'est un travail qui a été assez exceptionnel. Alors, Monsieur LE TEXIER, je crois qu'il est facile de dire des choses comme ça, devant une caméra qui vous filme et vous enregistre, mais c'est sans fondement. Pour le reste, j'ai noté quand même beaucoup de choses intéressantes et je reviens vers Romain CUJIVES qui a décliné tous les points qui lui semblaient importants pour traduire les enjeux du PLUi-H. Et je suis rassurée parce que, honnêtement, en toute objectivité, vous reconnaîtrez que dans le document, si vous l'avez lu attentivement, vous retrouverez tout ce que vous avez dit. Donc, merci. Et je suis rassurée parce que je pense que vous allez le voter. Ce que je voudrais dire, c'est que toute cette présentation qui a été faite, tous les éléments et les réponses qui ont été apportés confirment une chose : que c'est un travail collectif, que c'est un document qui répond aux défis de la Métropole et je suis ravie d'avoir pu, avec mes collègues, présenter ce document à votre suffrage puisque nous devons le voter.

## **J-L. MOUDENC**

Bien, je vais répondre à Madame MAURIN. Madame MAURIN, que vous soyez contre les orientations que je suggère, rien de plus légitime. Que vous soyez contre un travail collectif, extrêmement collectif, pluri-partisan, rien de plus légitime. Ce que je déplore, c'est qu'au bout de presque 4 années de mandat, vous soyez dans l'incapacité totale de ne pas personnaliser vos attaques. Il ne vous est quasiment toujours pas possible d'avoir un débat de fond, d'être contre sans pour autant essayer de personnaliser, comme si vous poursuiviez des querelles à mon endroit. Avec, effectivement, des procès d'intention - et parfois des procès intentions qui sont effectivement assez limites dans la mesure où vous mettez en cause – et en sous-entendus. Et bien évidemment, en procédurière que vous êtes, vous faites attention aux mots que vous utilisez mais vous mettez en cause

mon éthique et mon honnêteté. Donc, que vous mettiez en cause mes choix, il n'y a aucun problème. Mais que vous vous aventuriez sur ce terrain-là où, personnellement, je ne vais jamais, et depuis toujours, je trouve cela dommageable pour la qualité du débat de public. Je ne vais pas vous empêcher de continuer, je ne vais pas vous changer, je n'ai pas cette prétention ni cet orgueil, mais je voulais regretter cela parce que notre pays, du point de vue du débat démocratique, vit un moment extrêmement difficile, extrêmement tendu. Personnellement, je redoute l'état du pays, quelle que soit, d'ailleurs, l'issue du scrutin après le 7 juillet. Et je pense que, face à cela, les concitoyens qui nous connaissent, puisque nous sommes des élus de proximité, ils nous regardent et ils attendent de nous que nous donnions une autre image, une image de travail, une image de débat. Contradictoire bien sûr, sans concession aucune, évidemment, mais tout de même avec de la dignité et du respect mutuel. Voilà. Je ne sais pas du tout si, en vous disant cela, je vous convaincrai, mais je tenais à le dire parce que ce travail, que nous présentons et que je n'ai pas dicté, contrairement à ce que l'on pourrait croire en vous écoutant, ce travail-là mérite aussi d'être respecté. Il est la preuve que des élus différents, et qui restent différents, sont capables, justement de faire un travail que je juge, pour ma part, très remarquable. Je pense que le PLUi-H qui va vous être proposé au vote est un PLUi-H qui permet tout à la fois de continuer le développement, de continuer l'emploi, de continuer les politiques de logement, et que c'est un PLUi-H très écologique et très social. Et j'ai même la prétention de penser que jamais notre territoire n'a été doté d'un document d'urbanisme planificateur à ce point social et écologique. Alors qu'après, dans les deux groupes, dominés respectivement par les Insoumis et les Verts, il y ait une position qui consiste à dire : « C'est pas assez, c'est pas assez ! », tout ça est très respectable. Simplement, je crois que c'est un document de progrès que nous allons, j'espère, tout à l'heure, adopter. Après, Madame, vous me traitez de menteur. Je ne crois pas être menteur. J'ai des défauts, bien sûr, mais je ne crois pas avoir celui-là. En particulier, vous m'avez traité de menteur sur le scénario démographique. On vous a dit, on vous a répété, mais je sais qu'on a beau vous le répéter 100 fois, vous ferez celle qui n'a rien entendu. Là aussi, c'est votre droit, de ne pas entendre ce qu'on vous dit et de rester enfermée dans vos certitudes, mais nous vous avons dit et répété que le scénario n'avait pas été choisi comme cela. Il a été choisi sur la base d'un dialogue qui a eu lieu avec la seule autorité, qui ne dépend pas de ma volonté, qui est l'Insee. Effectivement, j'avais eu à présider une réunion de travail en amont du PLUi-H, en amont du PADD, où la directrice régionale de l'Insee est venue pour nous rencontrer, pour rencontrer les maires. Et avec l'expertise qui est la sienne – excusez-moi, supérieure à la vôtre, en l'occurrence – elle nous a donné les chiffres des perspectives de développement démographique. Effectivement, elle nous a rappelé ce qu'avait été le développement démographique des années précédentes, et qu'il a toujours été supérieur aux prévisions. Et donc, moi, je vous renvoie à un document que vous avez parce qu'il a été distribué, il y a quelques mois, à tous les élus : c'est l'observatoire de Toulouse Métropole que nous actualisons chaque année. Et vous avez ici, à la page intitulée « Chiffres de population » avec la source Insee, les chiffres les plus récents connus qui renvoient donc à la situation de 2021. L'Insee n'a pas encore les données de 2022, de 2023 et encore moins celles de 2024. Qu'est-ce qu'il est dit ? Il est dit que le gain annuel moyen, sur la période 2016-2021, a été, sur le territoire de la Métropole, de 11 107 habitants. Et ce document dit que, dans les 2 dernières années connues, sur la Métropole, cela a été de 11 988 habitants. Nous avons retenu un scénario à 9 000 habitants, c'est dire si nous ne poussons pas à l'excès. Donc, une fois de plus, vous pouvez combattre ce scénario. Je respecte qu'on soit contre cela, mais ne dites pas que j'ai menti parce que ça, ce n'est pas la vérité. Donc, nous allons maintenant aller vers la présentation des amendements, puisqu'il y a 3 amendements qui ont été déposés.

**O. MAURIN**

J'attends de vous répondre depuis tout à l'heure.

**J-L. MOUDENC**

Et je crois que c'est Monsieur KARMANN.

**O. MAURIN**

Merci de me redonner la parole.

*Le président coupe le micro de Mme MAURIN.*

**J-L. MOUDENC**

Monsieur KARMANN, vous présentez les 3 amendements ? D'accord ? OK. Donc je vous propose de présenter les 3 amendements ensemble. Et puis, ensuite, bien évidemment, on va poursuivre le débat et Madame MAURIN pourra bien évidemment participer à ce débat, et d'autres orateurs, c'est certain. Donc, d'abord, la parole à Monsieur KARMANN.

**T. KARMANN**

Merci, Monsieur le Président. Chers collègues, en effet, nous vous avons envoyé vendredi dernier à l'ensemble des élus du Conseil ainsi qu'au Président ces 3 propositions d'amendements.

La première proposition, elle a déjà été évoquée tout à l'heure par Madame Karine TRAVAL-MICHELET. Elle vise à renforcer encore un peu la dimension de mixité sociale dans ce PLUi-H, avec un amendement sur la page 32 du règlement écrit, en proposant d'ajouter une phrase sur la mixité à l'échelle du palier, donc d'aller un peu plus loin que ce qui est rédigé actuellement dans le document. On a entendu les éléments de réponse, mais on maintient cet amendement.

Le deuxième amendement que nous proposons, il porte sur les énergies et notamment les énergies renouvelables. Cette fois-ci, à la page 66 du règlement écrit, nous proposons de diminuer la taille des projets en termes de surface plancher pour déclencher l'obligation de mettre en place des énergies renouvelables et, dans la même logique, d'augmenter la quantité d'énergies renouvelables qui accompagneront ces projets.

Et le troisième amendement porte sur la sanctuarisation des espaces agricoles, naturels et forestiers et concerne en particulier la pièce cartographique qui nous est proposée, la 1C4C. Pour être précis, nous vous proposons de retirer cette mention qui parle d'espace supplémentaire d'ENAF identifiés pour répondre aux besoins d'accueil pour les requalifier en besoin d'ENAF puisque les autres ENAF qui sont identifiés dessus, que ce soit en ZAC ou en incontournables, nous paraissent suffisants, compte tenu de ce qui est proposé dans le projet.

**J-L. MOUDENC**

Je donne la parole à ceux qui veulent intervenir sur ces amendements de manière précise. Sinon, des éléments de réponse. Joseph CARLES.

**J. CARLES**

Je voulais intervenir sur la mixité au palier. On a une ZAC, à Blagnac, qui s'appelle la ZAC Andromède. On a tenté la mixité au palier. On l'a tentée. Moi, j'ai été de ceux qui croyaient au fonctionnement de la mixité au palier. Mais premier problème, ça a été très compliqué quand on est parti sur les VEFA. Concrètement, comment faire pour que le dossier puisse être instruit, dans le même temps, par le bailleur social et par le bailleur privé pour avoir cette mixité ? Finalement, cela a été un échec. Moi je vais même plus loin parce qu'on pourrait envisager que, si on ne la fait pas au palier, on pourrait au moins faire cette mixité à l'échelle du bâtiment mais, en fait, même là, c'est difficile. En revanche, par îlots, il faut créer cette mixité. Pourquoi ? Parce que la mixité, elle se fait en cœur d'îlot, quand les enfants vont jouer ensemble, quand les gens se croisent et se rencontrent. Elle ne se fait pas forcément au palier. Voilà, je voulais simplement vous faire part de l'expérience que nous avons vécue, de la croyance initiale qui était la nôtre, qui est louable mais force est de constater que cette mixité au palier n'a pas fonctionné.

**J-L. MOUDENC**

Merci de ce témoignage. Donc, sur l'amendement numéro 1, je crois que c'est Karine TRAVAL-MICHELET qui répond.

**K. TRAVAL-MICHELET**

Oui, j'ai donné les éléments de réponse, donc je n'y reviens pas, pour dire qu'on n'était pas favorable de façon générale, mais que, en revanche, il y avait des points sur le PADD, notamment, et dans les feuilles de route communales, qui permettaient à celles et ceux qui le souhaitent de pouvoir s'y rattacher.

**J-L. MOUDENC**

Donc, je vais voter sur ce 1er amendement. Qui ne participe pas ? S'abstient ? Qui vote contre ? Cet amendement n'est pas adopté.

Sur le deuxième amendement, je donne la parole à François CHOLLET.

**F. CHOLLET**

Oui, Monsieur le Président. Mes chers collègues, moi, je vais vous proposer de ne pas voter cet amendement avec deux explications. La première concerne le souhait de passer de 300 m<sup>2</sup> à 100 m<sup>2</sup> de surface de plancher pour respecter les obligations d'intégrer un procédé d'énergie renouvelable. En fait, le rationnel pour garder le seuil de 300 m<sup>2</sup> visait à ne pas soumettre les maisons individuelles à une telle obligation. C'est ça, la réalité. Ce sujet a été discuté, ce sujet a été partagé entre les services, entre les élus, et le choix qui a été retenu, c'est de ne pas l'imposer aux maisons individuelles, compte tenu du surcoût de production des logements, et de rester sur une incitation. Ensuite, cette proposition a été écartée en raison du faible volume de maisons individuelles neuves attendu dans les années à venir, en comparaison au collectif. En ce qui concerne le taux de 30 %, nous souhaitons rester à 30 % tout simplement parce que ce seuil n'est pas tombé du ciel. C'est un calcul, une estimation faite par les experts des procédés d'énergies renouvelables qui ont accompagné cette démarche du PLUi-H et puis aussi les professionnels de l'immobilier. Et c'est un rapport qui garantit un dimensionnement cohérent au regard de la consommation du bâtiment tout en offrant un retour sur investissement tolérable et non réhibitoire. Donc, en conséquence, je vous propose de ne pas voter cet amendement.

**J-L. MOUDENC**

Merci, je mets aux voix ce 2e amendement. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Cet amendement n'est pas adopté.

Le troisième amendement donne lieu à une explication de Madame LAIGNEAU.

**A. LAIGNEAU**

Merci, Monsieur le Président. Le troisième amendement concerne les espaces naturels agricoles ou forestiers et, à l'opposé, la consommation planifiée des ENAF. En premier lieu, je voulais signaler et préciser que cette pièce, la pièce IC4C, carte de la consommation planifiée et autorisée d'ENAF, fait partie du rapport de présentation et du projet de PLUi-H et n'est donc pas un document opposable aux tiers. Sa vocation est de représenter la façon dont le projet de PLUi-H, en déclinant les différentes orientations du PADD, planifie la consommation et la protection des ENAF identifiées sur le territoire à travers la carte de l'occupation du sol grande échelle (OCSGE). Cette carte présente très concrètement la territorialisation des 95 % d'ENAF identifiés sur la Métropole, que le PLUi-H protège.

En second lieu, je pense qu'il y a une lecture équivoque de la légende. En effet, les fonciers identifiés comme supplémentaires pour répondre aux besoins d'accueil constituent bien des ENAF dont le PLUi-H planifie la consommation au même titre que les ENAF (espaces naturels, agricoles et forestiers) incontournables à l'urbanisation et ceux situés dans les ZAC déjà créés. Pour faire simple, on a vu que, dans les espaces urbanisés, un potentiel de construction avait été identifié si ce potentiel ne permet pas de répondre aux besoins de logements de la commune, celle-ci pourra alors puiser dans les ENAF : en premier lieu les ENAF incontournables, c'est-à-dire des ENAF identifiées par l'OCS GE à l'intérieur du périmètre urbanisé. Puis les ENAF des ZAC. En dernier lieu, s'il manque encore du foncier pour accueillir de nouveaux logements, on pourra puiser dans les ENAF en extension urbaine, de façon très limitée, vous le savez, puisque nous avons les chiffres – les besoins pour consommation planifiée d'ENAF, c'est 480 hectares sur 10 ans pour 37 communes. Pour les besoins en logement, éco, équipements publics, voirie, vous le voyez, c'est un chiffre qui est très faible. Donc c'est la raison pour laquelle je propose de ne pas retenir cet amendement qui est mal compris ou mal interprété.

**J-L. MOUDENC**

Merci. Je mets aux voix ce 3e amendement. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? L'amendement n'est pas retenu.

Je vous propose maintenant de voter les délibérations 4.1 et 4.2.

**DEL-24-0317 - Plan Local d'Urbanisme intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat (PLUi-H) de Toulouse Métropole - Arrêt du bilan de la concertation**  
**⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [111 VOIX]**  
**CONTRE [10 VOIX] (MMES MAGDO, HARDY, MAURIN, CABANES, BLEUSE, MM. MAURICE, GIBERT, CUJIVES, LACAZE, BRIANÇON.)**  
**ABSTENTION [10 VOIX] (MMES HONVAULT, ROBY, BOUBIDI, BEC, MM. LE TEXIER, DEHEURLES, EL ARCH, CHARTIER, KARMANN, PERE.)**  
**NON PARTICIPATION AU VOTE [1 VOIX] (MME ALLAL.)**

**DEL-24-0319 - Plan Local d'Urbanisme intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat (PLUi-H) de Toulouse Métropole - Arrêt du projet**  
**⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [111 VOIX]**  
**CONTRE [10 VOIX] (MMES MAGDO, HARDY, MAURIN, CABANES, BLEUSE, MM. MAURICE, GIBERT, CUJIVES, LACAZE, BRIANÇON.)**  
**ABSTENTION [10 VOIX] (MMES HONVAULT, ROBY, BOUBIDI, BEC, MM. LE TEXIER, DEHEURLES, EL ARCH, CHARTIER, KARMANN, PERE.)**  
**NON PARTICIPATION AU VOTE [1 VOIX] (MME ALLAL.)**

**J-L. MOUDENC**

Je vous remercie. Nous avons donc adopté notre PLUi-H qui va maintenant partir dans toutes les procédures d'approbations, de critiques et de suggestions extérieures à travers la consultation des personnes publiques associées, l'organisation d'une enquête publique, le retour de l'enquête publique, les retouches que nous y apporterons après l'enquête publique et les remarques des personnes publiques associées. Merci à vous tous d'avoir tenu le calendrier et de la très large approbation que ce document, logiquement, a retenu.

**O. MAURIN**

Et quand puis-je répondre ?

**J-L. MOUDENC**

Je vais interrompre la séance du Conseil de Métropole et je vous propose que nous nous retrouvions à 14 h 30. Bon appétit à tous.

*Suspension de séance à 13h18.*

*Reprise de séance à 14h43*

**J-L. MOUDENC**

Nous allons reprendre la séance, j'invite chacun à rejoindre son pupitre. Nous reprenons le chapitre 4 dont nous avons adopté uniquement les deux premières délibérations. D'après le tableau des signalements d'interventions ou de votes disjoints de la part des différents groupes, il semblerait qu'il n'y ait de discussion éventuelle que sur le quatrième point. Est-ce qu'on est d'accord ou est-ce qu'il y en a d'autres ?

**T. KARMANN**

Nous avons identifié, Monsieur le Président, la quatrième et la septième délibération, sur ce chapitre-là.

**J-L. MOUDENC**

D'accord. Sur la quatrième délibération, qui intervient ? Monsieur CHARTIER.

**P. CHARTIER**

Monsieur le Président, chers collègues, dans cette délibération sur le Technocentre Atlanta, il est fait mention d'un emplacement réservé au bénéfice de la SNCF, se situant en bordure du foncier du futur Technocentre. Dans l'enquête publique, il est stipulé que, dans l'attente d'un positionnement formel des partenaires État et Région Occitanie sur le devenir de l'emplacement réservé ER n°322, voie ferrée dans la vallée de l'Hers, dans le cadre du volet mobilité du contrat de plan État-Région, le commissaire-enquêteur préconise de trouver une solution alternative pour l'aménagement foncier du site, permettant de préserver cette réserve foncière ou emplacement réservé pour un projet ferroviaire qui reste à acter. Malgré la mise en demeure de la Métropole, la SNCF a renoncé à acquérir cet emplacement réservé, faute de financement. Pour sa part et pour répondre à la réserve du commissaire-enquêteur, la Métropole ne fait pas d'aménagement irréversible sur cet emplacement réservé. C'est bien. Cet emplacement réservé, destiné initialement par la SNCF à un contournement ferroviaire de Toulouse, est préservé sur le foncier du Technocentre. Mais l'est-il sur le reste du linéaire ? A priori, non. La SNCF renonçant, là aussi faute de financement, à acquérir des parcelles quand elle est mise en demeure par des propriétaires privés de le faire. Il est quand même dommage de risquer de voir morceler et miter un emplacement réservé qui peut se révéler très utile d'ici 10 ou 15 ans. Certes, la Métropole ne peut pas, à elle seule, conserver l'ensemble de cet emplacement réservé. Et elle ne peut pas se substituer à la SNCF Réseau pour acquérir elle-même le foncier. Mais, dans une vision de long terme, la Métropole devrait plutôt être proactive sur le sujet et inciter État et Région à contractualiser avec la SNCF pour conserver la continuité de cet emplacement réservé, plutôt que de se contenter d'une demande écrite. La Métropole devrait peut-être également ne pas se contenter d'une étude d'opportunité de 6 pages seulement pour acter le désengagement de la SNCF. Il est d'ailleurs curieux de constater que, dans les documents du PLUi-H en cours d'élaboration, il est prévu de nouveaux emplacements réservés pour des voies vertes et des REV, ce qui va dans le bon sens et, en même temps, d'acter la disparition de cet emplacement réservé dédié à la SNCF. Notre groupe renouvelle donc sa demande, comme il l'a déjà fait par courrier, de préservation de cet emplacement réservé. Je vous remercie.

**J-L. MOUDENC**

Merci.

Madame MAURIN.

**O. MAURIN**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs et chers collègues, cette délibération concerne le Technocentre du boulevard Atlanta et elle appelle à lever les réserves à la suite de l'enquête publique unique. Et à se prononcer par une déclaration sur l'intérêt général de ce projet. Nous allons voter contre et nous vous demandons instamment de conserver l'emplacement réservé (ER) qui était prévu pour la SNCF depuis 1982. En effet, Toulouse est une étoile ferroviaire et un passage obligatoire pour relier l'Atlantique, de Bordeaux à la Méditerranée, mais aussi pour rejoindre Paris par Limoges. Avec le développement du RER et l'arrivée de la LGV, le fret ne devrait plus traverser Matabiau, d'autant que l'on parle aussi de transport de matières dangereuses. Alors que nous devons limiter le fret routier et augmenter en conséquence le fret ferroviaire pour des raisons écologiques, il n'est pas acceptable d'avoir à traverser le centre-ville en saturant par la même occasion la gare Matabiau. Je vais donc vous poser deux simples questions. Pourquoi avoir mis tant d'énergie à dissimuler l'intérêt de la Préfecture et de la Région pour le maintien de l'emplacement réservé dit « ER » au bénéfice de la SNCF pour laisser la possibilité d'un contournement ferroviaire de Toulouse ? Est-ce que l'abandon de cet emplacement réservé n'est pas simplement une nouvelle manœuvre de votre part pour bétonner tout le secteur ou presque, le long du tracé de la voie ferrée de la vallée de l'Hers ? Surtout, pourquoi vouloir à tout prix supprimer cet emplacement réservé alors que vous avez indiqué au commissaire enquêteur que l'aménagement du parking qui va empiéter sur cet emplacement sera réversible, et que certains acteurs locaux pensent qu'il est tout à fait possible de modifier légèrement votre projet pour ne pas empiéter sur cet ER ? Cet emplacement réservé, il ne concerne pas que le Technocentre. Il concerne l'ensemble du tracé le long de l'Hers. Si cette réserve foncière est supprimée, au vu de l'urbanisation de la Métropole, il ne sera plus possible de trouver un itinéraire alternatif sans un coût totalement

prohibitif. Comment une telle décision, qui hypothèque l'avenir, peut-elle être prise en catimini dans le cabinet du Maire-Président ? Ce qui nous ramène à la méthode. Cette délibération est l'occasion de mettre en lumière la manière dont le Président de la Métropole et son équipe conçoivent la concertation et l'information de l'ensemble des élus, et notamment ceux de l'opposition. La dissimulation est vraiment la marque de fabrique de votre équipe. Pour rappel, lorsque vous nous avez présenté cette délibération en début d'année, j'ai posé clairement la question, en janvier, en commission, de savoir si la disparition de cet emplacement ne posait aucun problème. Les élus de la majorité ont alors menti sciemment en disant que la SNCF ne souhaitait pas se porter acquéreur de l'emplacement. Vous avez sciemment dissimulé une partie importante des informations en cachant volontairement l'intérêt que la Région et le préfet portaient au maintien de cet emplacement réservé. Il aura fallu qu'un spécialiste du ferroviaire alerte sur les réseaux pour que nous ayons une nouvelle confirmation que l'art de la dissimulation est bien dans votre ADN. Puis, il aura fallu la mobilisation de nombreux acteurs lors de l'enquête publique au sujet de cet emplacement réservé. Et c'est justement cette mobilisation citoyenne qui a amené le commissaire enquêteur à vous demander de compléter le dossier d'enquête publique. Ce n'est qu'après cela que nous avons découvert que vous aviez omis de communiquer au public, mais aussi aux élus de l'opposition, les courriers de la Métropole du 27 mars 2023 au Préfet et à la Région. Ces courriers confirment que ces derniers contestent l'étude d'opportunité de la SNCF et demandent le maintien de cet emplacement réservé pour ne pas hypothéquer l'avenir. C'est pourquoi nous vous demandons instamment de maintenir cet emplacement réservé et de surcroît, de bien l'inscrire dans le futur PLUi-H. Car cet ER n'empêche absolument pas la réalisation du projet de Technocentre, soit par la réversibilité des installations prévues, soit en modifiant légèrement le projet pour n'avoir aucune emprise sur cet ER. En cohérence, nous interpellons aussi l'État et la Région afin qu'ils se positionnent au plus tôt et donnent des moyens à la SNCF d'acquiescer cet emplacement réservé. Mais aussi, afin que nous ayons enfin des retours de l'inscription de cet ER dans le Contrat de Plan État-Région (CPER).

Par ailleurs, nous continuons de nous inquiéter du manque d'évaluation des effets cumulés des 8 projets identifiés dans l'aire d'étude de la troisième ligne de métro. Cela va du Grand Matabiau Quais d'Oc à Jolimont, à la Roseraie, à Malepère, mais aussi à la Jonction Est. Comme s'en est inquiété le comité national de protection de la nature, nous parlons des effets cumulatifs significatifs en termes d'oiseaux et de chiroptères, notamment. Des effets cumulatifs liés à l'imperméabilisation des sols et à la consommation des espèces naturelles, et des effets cumulatifs liés aux impacts sur les zones humides avec la fragmentation des corridors écologiques. Pour conclure, après l'annulation du PLUi-H et du PDU pour insincérité, il est temps, Monsieur le Président et votre équipe, que vous cessiez de mentir et de dissimuler, que ce soit vis-à-vis de nos concitoyens ou vis-à-vis de l'opposition. Et que vous vous décidiez enfin à prendre en compte l'expertise citoyenne qui a démontré une nouvelle fois que nous avons la chance, à Toulouse, d'avoir de nombreux acteurs engagés au bénéfice de l'intérêt général et avec lesquels il est enfin temps de construire pour l'avenir de nos enfants.

**J-L. MOUDENC**

Est-ce que vous souhaitez que je vous réponde ?

**O. MAURIN**

Je veux bien que vous me répondiez, Monsieur le Président, mais je vous demanderai d'abord de me permettre de répondre à ce que vous avez affirmé, aux accusations que vous avez portées contre moi à l'occasion du PLUi-H. La réciprocité donc, et non : « Je vous coupe la parole, mais moi je la prends et je vous impose mon discours. » Je vous écoute.

**J-L. MOUDENC**

Mais est-ce que vous souhaitez que je réponde aux questions que vous venez de poser maintenant ?

**O. MAURIN**

Je vous écoute, Monsieur le Président.

**J-L. MOUDENC**

À quoi sert-il que vous m'écoutez puisque vous pensez que je mens ?

**O. MAURIN**

C'est juste une question de politesse, Monsieur le Président. Je sais que je ne suis pas très bien éduquée, mais quand même.

**J-L. MOUDENC**

C'est vrai qu'en matière de politesse, vous pouvez donner des leçons à tout le monde. En matière de questions et de réponses, vous avez vous-même disqualifié l'idée du dialogue puisque, par définition selon vous, quand je parle, je mens. Donc cela ne sert à rien que vous me parliez. Et je vois que là, vous êtes coite. Donc, je donne la parole, pour redevenir sérieux, à Annette LAIGNEAU. Puisque bien sûr, nous n'avons rien à cacher. Nous ne dissimulons rien. Tout est décidé dans cette assemblée, et non dans le cabinet du Maire-Président.

**A. LAIGNEAU**

Merci, Monsieur le Président. Donc, en réponse à Monsieur CHARTIER et Madame MAURIN, je voudrais seulement dire ce qu'on leur a déjà expliqué à plusieurs reprises. Depuis quelques années, en effet, la SNCF a systématiquement renoncé aux mises en demeure d'acquiescer cet emplacement réservé. C'est la réponse que la SNCF a faite à la Métropole lors de la mise en demeure d'acquiescer sur la parcelle du Technocentre. Aujourd'hui, le tracé est discontinu. Concernant le Président de la Métropole et selon mes informations, vous savez déjà que la Région et la SNCF ont réagi. Je ne sais pas d'où proviennent vos informations, mais les miennes disent la chose suivante : le président de Toulouse Métropole a saisi le préfet, la Région et la SNCF sur ce sujet. Nous n'avons pas eu de réponse. Et je ne sais pas s'il y en a eu récemment. En 2022, la SNCF a mené son étude d'opportunité sur ce projet. Elle a conclu que les Aménagements du Nord ferroviaire (AFNT et le Grand projet Sud-Ouest (GPSO) comprenant la future LGV, le Service Express Métropolitain, répondent convenablement aux besoins ferroviaires détectés. Le projet de contournement n'améliore en rien, ou de façon marginale. D'un coût très élevé, ce projet n'est pas justifié en raison du faible gain qu'il apporterait. Ainsi, l'opportunité du projet dans sa configuration initiale n'est toujours pas avérée aujourd'hui, et cet emplacement n'est pas reconduit. Toutefois, comme expliqué, notamment dans le dossier du projet de délibération, physiquement, cet espace est préservé. Il y a effectivement la construction d'un stationnement. Mais celui-ci est réversible s'il s'avérait que ce foncier est nécessaire pour un contournement ferroviaire ou autre. L'emplacement est donc préservé, étant protégé par lui-même, parce qu'il n'y a rien dessus ou quasiment pas, et qu'il est sur l'emplacement du Technocentre. Donc, il n'y a pas lieu de relancer et de préserver cet emplacement.

**J-L. MOUDENC**

Mme MAURIN, allez-y, je vous donne la parole.

**O. MAURIN**

Monsieur le Président, je suis un petit peu gênée de devoir expliquer à Madame LAIGNEAU quels sont les documents qui sont dans le dossier fourni à l'enquêteur public. J'évoque un courrier de la Métropole à l'attention du Préfet et de la Région, en date du 23 mars 2023, dans lequel vous répondez à la Région en regrettant qu'elle conteste l'étude d'opportunité et qu'elle demande le maintien de l'emplacement réservé. C'est une pièce que vous avez cachée à l'enquêteur public et qui n'est ressortie que lorsque les personnes qui ont contribué à l'enquête publique, en nombre, ont dénoncé le fait que vous sacrifiez cet ER alors que d'autres acteurs souhaitaient le défendre. Donc, je trouve ça un peu gênant de vous apprendre des choses qui sont dans les dossiers que vous fournissez à l'enquêteur public, mais que vous ne nous ne fournissez pas, de prime abord. Je trouve particulièrement gênant cette dissimulation. On peut se demander pourquoi.

**J-L. MOUDENC**

Madame LAIGNEAU, j'ai été accusé de dissimulation, vous voilà pareillement accusée.

**A. LAIGNEAU**

Nous sommes donc deux.

**J-L. MOUDENC**

Il faut répondre, parce que sinon, le soupçon va se répandre dans cette assemblée.

**A. LAIGNEAU**

Je n'ai pas l'information que vous avez, Madame Maurin.

**J-L. MOUDENC**

Nous ne pouvons donc pas donner suite. Sur le fond de ce dossier, juste un mot. En dépassant la seule délibération concernée, et pour l'information de Madame MAURIN et de l'ensemble des élus. L'emplacement réservé le long du périphérique Est au profit de la SNCF, pour la réalisation d'un contournement du fret à Toulouse, existe depuis plus de 40 ans. C'est un emplacement réservé qui n'a jamais été activé en 40 ans. Ce qui s'est passé ces dernières années, c'est que lorsque des propriétaires fonciers, dont la parcelle empiétait sur cet emplacement réservé, ont vendu, en raison de l'emplacement réservé, ils ont été tenus, d'abord de se tourner vers la SNCF pour lui indiquer : « J'ai envie de vendre, mais, évidemment, si vous voulez acheter, c'est vous qui êtes prioritaire ». Or, chaque fois et de manière systématique, la SNCF a fait valoir très officiellement qu'elle renonçait à acquérir. Ce qui fait que nous avons été destinataires de certaines analyses juridiques qui ont estimé que, lorsque le bénéficiaire d'un emplacement réservé depuis si longtemps s'enfermait dans une attitude de refus systématique d'acquérir, alors son droit de priorité devenait de plus en plus ténu, de plus en plus faible juridiquement. Et c'est la raison pour laquelle il y a peut-être plus d'un an, en vue à la fois du PLUi-H et du volet mobilité du CPER, j'ai écrit à la SNCF, à la Région et à l'État, en demandant : « Est-il raisonnable de maintenir cet emplacement réservé puisque, visiblement, la SNCF n'a pas de projet ? ». Et nous savons, parce que nous travaillons avec la SNCF, qu'il n'y a strictement rien qui se prépare à ce sujet au sein de la SNCF. Donc est-il nécessaire de maintenir une sorte de fiction juridique totalement inutile et dont la SNCF a démontré elle-même l'inutilité de manière continue et répétée en refusant d'acquérir la moindre parcelle ? Donc effectivement, je leur ai dit : « si jamais on doit maintenir cet emplacement réservé au PLUi-H, alors il faut être cohérent. Il faut que dans le volet mobilité du CPER soit enfin inscrit un projet de contournement ferroviaire du fret à Toulouse, dans l'est toulousain ». Et en mettant, à travers cette question, le doigt sur ce qui constitue en réalité une véritable contradiction, la SNCF a dû nous dire qu'elle n'avait pas de projet de contournement ferroviaire fret. Et la Région nous a dit qu'elle avait d'autres réflexions, bien connues d'ailleurs, car publiques, en matière de développement ferroviaire. Pareil pour l'État. Donc, je vous dis cela pour que vous ayez, en dehors de cette délibération ponctuelle, les moyens de vérifier tout ce que je viens de dire. Ainsi, maintenir des emplacements réservés fictifs, cela devient quelque chose d'hypocrite et inutile. Monsieur CHARTIER.

**P. CHARTIER**

J'entends ce que vous dites. Mais ma question était sur le fait que, dans le cadre de la mise en place éventuelle d'un Service Express Régional Métropolitain (SERM), pour désengorger la gare de Matabiau, la Métropole peut avoir intérêt à ce que cette ligne, à terme, se construise. Et c'est dans ce cadre-là que je pose la question. Vous dites « raisonnable », mais ne serait-il pas raisonnable, de la part de la Métropole, de demander à ce que la SNCF active cet emplacement réservé pour que nous puissions, non pas obérer l'avenir, mais avoir des solutions de contournement de Toulouse ne passant pas par la gare Matabiau. C'était le sens de ma question, afin que la Métropole ne fasse pas un strict questionnement de pure forme auprès de la SNCF, mais soit actrice du sujet.

**J-L. MOUDENC**

Je vous rassure, le questionnement n'était pas de pure forme. Les travaux du SERM, nous en parlons beaucoup. C'est quelque chose qui est très médiatisé. Jamais il n'a été question de cela dans le SERM. Et du reste, vous-même Monsieur CHARTIER, je ne vous ai jamais entendu proposer cela. C'est la première fois que vous en parlez. J'y vois un peu d'opportunisme, excusez-moi. Madame MAURIN.

**O. MAURIN**

Monsieur le Président, je vais être précise sur le document que j'évoque. Il se trouve dans la délibération 4.4 du Technocentre, dans la partie des annexes, à la page 24. Il s'agit du courrier que vous avez adressé en tant que Président de la Métropole, le 27 mars 2023, à Monsieur Pierre André DURAND au sujet de l'emplacement réservé « contournement ferroviaire vallée de l'Hers ». Dans ce courrier, vous indiquez, je cite : « La SNCF a proposé d'abandonner l'emplacement réservé existant au plan local d'urbanisme. Toutefois, malgré cette position de la SNCF bénéficiaire de l'emplacement réservé, les services de l'État comme ceux de la Région ont indiqué qu'ils en souhaitaient le maintien. C'est pourquoi j'ai souhaité vous sensibiliser, ainsi que Madame la Présidente de Région Occitanie, à ce sujet. » Donc vous reconnaissez bien dans ce courrier que la préfecture et la Région ont bien demandé le maintien de cet emplacement réservé. Et ce qui pose problème, Monsieur le Président, c'est que, cette information, il a fallu que des citoyens la réclament pour qu'elle soit communiquée au commissaire enquêteur. Cela pose le problème de la sincérité des débats que vous organisez au sein de la Métropole. Cela pose le problème de la manière dont vous dissimulez, vous et vos équipes. Il ne s'agit pas de quelque chose de personnel. Je m'adresse à vous dans vos fonctions de Président de la Métropole. Votre personne m'intéresse peu.

**J-L. MOUDENC**

C'est sympathique, Odile.

**O. MAURIN**

Vous connaissez ma sympathie naturelle à votre égard, Monsieur le Président.

**J-L. MOUDENC**

Elle est incommensurable.

**O. MAURIN**

Je dois dire que, vu la manière dont vous me traitez depuis 4 ans, il y a peut-être quelques explications sur cette attitude. Mais, pour en revenir à ce qui est important, Monsieur le Président, pourquoi vous et Madame LAIGNEAU avez dissimulé cette information importante ? Pourquoi avoir fait croire que cet emplacement réservé était abandonné, que personne n'en voulait ? Vous êtes capable de nous l'expliquer maintenant ?

**J-L. MOUDENC**

On ne va pas y rester 36 000 heures.

**O. MAURIN**

Vous n'avez plus de réponse, là, d'un seul coup. Vous m'étonnez Monsieur le Président.

**J-L. MOUDENC**

Je vais vous donner la réponse. Qui est bénéficiaire de cet emplacement réservé ? La SNCF. Qui n'en fait rien depuis plus de 4 décennies ? La SNCF. Qui s'en est ému dans cette assemblée depuis des décennies ? Personne. Voilà la vérité. Donc, je suis fondé à demander la suppression de cet emplacement réservé à partir du moment où la SNCF dit qu'effectivement, elle n'a pas de projet. Et c'est ce que je vous disais tout à l'heure, comme j'ai écrit il y a plus d'un an à la Région et à l'État, en disant : « Si vous voulez garder cet emplacement réservé, alors il faut l'activer par un projet ». Et que j'apprends, paradoxalement, qu'effectivement, sur le principe, les services, pas les élus, de l'État et de la Région me disent : « Oui, il faudrait le garder ». Par principe, et non pas pour quelque chose de concret. Donc je ne suis pas convaincu, effectivement. Et le 16 mai dernier, j'ai été en réunion à la préfecture sur le volet mobilité du contrat de plan État-Région. Il y avait Monsieur le Préfet et Jean-Luc GIBELIN, qui est le Vice-Président du Conseil régional chargé des mobilités. Et ils nous ont remis un document avec les projets pour le prochain contrat de plan État-Région, volet mobilités. Dans ce document, Madame MAURIN, n'était nullement évoqué ce contournement. Ce qui veut bien dire ce que j'analysais, c'est-à-dire qu'il y avait une position de principe pour dire : « Il faut le garder sans projet ». Là, la démonstration m'a été faite par écrit, et par les deux autorités les plus légitimes pour

préparer le Contrat de plan État-Région, c'est-à-dire l'État et la Région, qu'il n'y avait pas de projet. Donc, tout ça m'a conforté dans mon opinion. Et si vous le voulez, je tiens à votre disposition ce document que m'a remis le Préfet, en présence de Monsieur GIBELIN. Je ne vous mens pas, vous pourrez le vérifier. Ce contournement n'est nullement évoqué. Donc, je mets aux voix cette délibération numéro 4.

Monsieur CHARTIER.

#### **P. CHARTIER**

Oui, juste dans la mesure où vous m'avez cité comme n'ayant jamais parlé de ce sujet. Pour ma part, non, mais notre groupe a déjà évoqué ce sujet. Il faut savoir qu'actuellement, mis à part le SERM, les trains de matières dangereuses passent par le centre de Toulouse. Ce qui peut poser question. Et donc, il a déjà été évoqué par notre groupe, dans le sens où ce serait une voie de contournement pour le fret ferroviaire, et en particulier favorisant le transport des matières dangereuses. Donc, ce n'est pas parce que, personnellement, je n'en ai pas encore parlé que notre groupe ne l'a pas fait.

#### **J-L. MOUDENC**

Enfin, ce que je constate, c'est que sur la place de Toulouse, aujourd'hui, il n'y a que Madame MAURIN et Monsieur CHARTIER qui nous demandent de maintenir cet emplacement réservé.

Sur la base de ce constat objectif, je vous propose de voter cette délibération.

Les autres délibérations du chapitre, c'est-à-dire les 5, 6, 7, 8, 9 et 10, ne font pas l'objet de remarques particulières. Je vais simplement vous indiquer, comme je dois le faire, les noms d'un certain nombre de nos collègues qui vont siéger dans des jurys que nous allons désigner à travers les délibérations que je viens de citer.

Sur la délibération 4.9 - Ateliers Mécaniques - Restructuration des ateliers mécaniques du 224 Chemin du Sang de Serp - Marché de maîtrise d'œuvre, les candidats sont les suivants, titulaires : Julienne MUKABUCYANA, Vincent TERRAIL-NOVÈS, Françoise AMPOULANGE, Alain TOPPAN, Caroline HONVAULT ; et suppléants : Thierry SENTOUS, Frédéric LEMAGNER, Thomas LAMY, Corinne CURVALE et Pierre LACAZE.

Est-ce qu'il y a d'autres candidats ? Il n'y en a pas.

Sur la 4.10, c'est également un jury pour la Réhabilitation et extension de l'aire d'accueil des gens du voyage de la Mounède - Marché de maîtrise d'œuvre. J'ai reçu comme candidatures, comme titulaires : Maroua BOUZAIDA, Daniel ROUGÉ, Fella ALLAL, François BRIANÇON et Aymeric DEHEURLES ; et suppléants : Bertrand SERP, Emilion ESNAULT, Christophe ALVES, Marc FERNANDEZ et Patrick CHARTIER.

Est-ce qu'il y a d'autres candidats ? Il n'y en a pas.

#### **DEL-24-0443 - Programme partenarial Toulouse Métropole - AUAT - Convention d'objectifs pluriannuelle 2022-2024 : approbation de l'avenant n° 2**

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]*

#### **DEL-24-0480 - Toulouse - Construction d'un techno-centre, boulevard d'Atlanta - Levée des réserves suite à l'enquête publique unique et déclaration de projet d'intérêt général au titre de l'article L126-1 du code de l'Environnement**

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [110 VOIX]*

*CONTRE [9 VOIX] (MMES HONVAULT, MAURIN, ROBY, BEC, MM. PERRIN, LE TEXIER, DEHEURLES, EL ARCH, PERE.)*

*ABSTENTION [13 VOIX] (MMES MAGDO, HARDY, CABANES, BLEUSE, BOUBIDI, GINER, MM. MAURICE, CUJIVES, LACAZE, BEUILLE, CHARTIER, RIBEYRON, KARMANN.)*

#### **DEL-24-0281 - Toulouse - Entrée de ville route d'Agde / Lavaur (M112) : instauration d'un périmètre de prise en considération permettant de surseoir à statuer, au titre de l'article L424-1 2° du Code de l'Urbanisme**

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]*

**DEL-24-0113 - Toulouse - Secteur Céprière / Vauquelin / Babinet : abrogation de la délibération DEL-22-0909 du 20 octobre 2022 instaurant un périmètre de prise en considération permettant de surseoir à statuer**  
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]*

**DEL-24-0123 - Toulouse - Secteur Milan/Babinet : instauration d'un périmètre de prise en considération permettant de surseoir à statuer, au titre de l'article L 424-1 du code de l'urbanisme**  
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]*

**DEL-24-0280 - Toulouse - Secteur Vauquelin : instauration d'un périmètre de prise en considération permettant de surseoir à statuer au titre de l'article L-424-1 du code de l'urbanisme**  
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]*

**DEL-24-0339 - Ateliers Mécaniques - Restructuration des ateliers mécaniques du 224 chemin du Sang de Serp - Marché de maîtrise d'oeuvre : approbation de la procédure avec négociation et désignation de la proportionnelle au plus fort reste de cinq membres titulaires et de cinq membres suppléants de la commission d'appel d'offres pour siéger au jury**  
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]*

**DEL-24-0346 - Réhabilitation et extension de l'aire d'accueil des gens du voyage de la Mounède - Marché de maîtrise d'oeuvre : approbation de la procédure avec négociation et désignation à la représentation proportionnelle au plus fort reste de cinq membres titulaires et de cinq membres suppléants de la commission d'appel d'offres pour siéger au jury**  
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]*

## **5. Modernisation de la collectivité et finances**

---

### **J-L. MOUDENC**

Nous allons maintenant au chapitre 5. Il y a le compte administratif. La conférence des Présidents a souhaité que 45 minutes soient consacrées au débat après la présentation du compte administratif, et je trouve que c'est une bonne idée.

Donc, je vais demander à Sacha BRIAND de présenter succinctement la délibération 5.1 et peut-être de s'attarder sur la 5.2.

### **S. BRIAND**

Merci, Monsieur le Président. Le compte de gestion, c'est un compte qui retrace le compte administratif. La seule chose qu'il me paraisse nécessaire de préciser, c'est qu'il est conforme au compte administratif. Je vais donc vous présenter essentiellement, si vous le voulez bien, le compte administratif de Toulouse Métropole. Je le ferai, puisque nous l'avons évoqué en commission des finances, dans le détail. Je le ferai rapidement, sans nécessairement retracer le contexte macroéconomique que tout le monde connaît. Grosso modo, c'est compliqué et c'est un peu improbable. Rappeler quand même, quand on parle des budgets des collectivités, que le budget de l'État est de l'ordre de 400 milliards. Enfin, on ne sait plus trop puisqu'il n'est pas couvert. Le budget de la collectivité, c'est au total environ 1,5 milliard, tous budgets confondus. Cela permet de mesurer les écarts existants entre les uns et les autres. Mais pour avoir un ordre de grandeur, notre périmètre, notre Métropole, c'est un peu plus de 1 % de la population française. Donc, on a un budget de 1 milliard et demi, quand le budget de l'État est de 400 milliards. Ce qui ferait, pour 1 % de la population, quelque chose comme 4 milliards. Cela permet de mettre des ordres de grandeur. On en reparlera quand on parlera de la dette. Aussi, pour rester cohérent par rapport aux présentations que je

fais chaque année, on peut parler de tous les chiffres. Il y a une ligne d'horizon qui est essentielle à la compréhension des équilibres, c'est celle de l'épargne nette. Et vous avez dans ce tableau l'évolution, depuis 2019, des différents niveaux d'épargne, l'épargne de gestion, c'est-à-dire les recettes moins les dépenses, hors charges financières. On enlève les charges financières, c'est-à-dire le service de la dette, et on a l'épargne brute. Et on enlève le remboursement du capital et on a l'épargne nette. Vous pouvez voir que nous avons réussi à traverser cette période de crise : 83 millions d'épargne nette en 2019, qui est un point de référence. Une épargne qui a chuté très fortement en 2020 à 29 millions, pour se rétablir progressivement. Et, aujourd'hui, nous sommes revenus à un niveau comparable à l'année 2023, c'est là qu'est l'enseignement essentiel. Précision étant faite, si vous regardez également les éléments d'emprunt que nous avons réussi à maîtriser sur la période, malgré la baisse de l'épargne nette, le niveau d'évolution, la mobilisation des emprunts nouveaux. On en reparlera à la fin. Sauf s'il y a des questions particulières, je ne vais pas rentrer dans le détail des recettes de fonctionnement que vous avez dans le rapport de présentation de façon très complète. Préciser simplement que nous atteignons environ un peu plus d'un milliard de recettes de fonctionnement. A la fois de la fiscalité professionnelle, venant des entreprises, et de la fiscalité « ménages ». Dans la fiscalité « ménages », il y a aussi une part significative financée par les entreprises. De façon anecdotique, évoquer les recettes de fonctionnement et les produits et services qui ne représentent qu'une fraction extrêmement limitée du budget, avec un peu plus de 50 millions d'euros. Et évoquer les autres produits de gestion courante, aussi rapidement que leur impact budgétaire, à 23 millions. Les dépenses de fonctionnement sont marquées, comme tout le bloc communal, par des dépenses d'intervention importantes, des charges de personnel qui augmentent de façon constante depuis 2019 et qui tordent le nez à certaines affirmations péremptoires sur la casse du service public dans notre territoire. Avec des subventions de participation qui augmentent de façon significative. Plus de 831 millions au total dans les dépenses d'intervention, de fonctionnement, contre 676 seulement en 2019. Il y a là l'impact significatif de la crise et de l'inflation. Je ne reviendrai pas sur la composition du camembert, figure toujours obligée des rapports de présentation.

Par contre, il faut évoquer la question des relations financières entre la Métropole et les communes, avec des reversements de fiscalité qui augmentent, au travers, notamment, de la dotation de solidarité communautaire. Rappelons que si l'attribution de compensation est figée et se situe en 2023 à 284 millions, la dotation de solidarité communautaire (DSC), qui était de 7 millions, en 2012, atteint, au compte administratif 2023, 33 millions. Elle sera à plus de 38 sur l'exercice 2024, marquant ainsi l'importance des retours financiers de la Métropole vers les communes. Pour le reste, vous avez, et je vous invite à le lire parce qu'il est très détaillé et très explicite, le rapport de présentation budgétaire qui vous permet de voir l'intégralité des dépenses et leurs évolutions sur la période des quelques années qui viennent de s'écouler. Vous y retrouverez également, pour répondre à la question toujours pertinente de Madame BLEUSE, le retraitement des dépenses de personnel avec les frais de mutualisation, qui vous permettra de mesurer à leur juste valeur les éléments relatifs à la masse salariale. Vous y trouverez également le détail des dépenses de fonctionnement avec les subventions, les participations et contributions au sein desquelles on surveille particulièrement la ligne de contribution à Tisséo, dans le cadre du financement de la troisième ligne. Vous le savez, cette contribution va évoluer fortement sur les prochaines années, mais temporairement, pour tenir compte des impacts de la crise sur le financement de Tisséo qui demeure aujourd'hui parfaitement en cohérence avec la dernière étude de soutenabilité budgétaire (ESB). Et pour répondre par avance à Marc PÉRE, dans la perspective de la présentation de la prochaine étude de soutenabilité budgétaire, qui interviendra dès que celle-ci aura été stabilisée au regard des dernières levées de financement mises en œuvre par Tisséo et qui nécessitent de finaliser les évolutions, j'espère que d'ici à l'automne 2024, nous pourrions présenter une version stabilisée de la nouvelle étude de soutenabilité budgétaire. Aussi, au-delà du fonctionnement, nous continuons à investir. Nous avons, sur cette courbe, une bonne progression des dépenses d'investissement, avec plus de 241 millions d'investissements sur la période et 65 millions de subventions d'investissements versées. Nous le voyons, cela représente une bonne dynamique dans la perspective de la réalisation de la PPI (Programmation pluriannuelle d'investissement) dont le point d'avancement, si je peux dire, est tout à fait en ligne avec la place de l'exercice 2023 au sein du mandat. Je rappelle qu'on parle du compte administratif 2023. 40 % environ de la PPI réalisée sur les 3 premiers exercices, qui sont toujours en deçà des trois derniers exercices, puisqu'il y a la phase de préparation des projets. Cette présentation ne peut pas omettre le pendant de

l'appréciation de l'épargne, c'est-à-dire celui du financement de l'investissement. Et vous pouvez voir que, pour assurer ce financement, le recours à l'emprunt reste dans des proportions particulièrement mesurées. Nous avons notamment fait volontairement un recours limité à l'emprunt sur la dernière année, en raison de la forte augmentation des taux d'intérêt, en puisant dans le fonds de roulement pour essayer de réduire les mobilisations sur cette période. Et on constate aujourd'hui une lente mais réelle décroissance des taux d'intérêt, qui nous permet de considérer que nous avons passé le cap le plus crispé, je l'espère, de cette période. Même si nous ne pouvons pas savoir ce que l'avenir, et notamment les prochaines semaines, nous réservent.

J'évoquais tout à l'heure le fait que Toulouse Métropole représentait un peu plus de 1% de la population française. Et que notre budget était de 1 milliard et demi quand celui de l'État, pour 1 % de la population, représentait environ 4 milliards.

La dette de l'État, c'est 3 000 milliards. Ce qui représente 30 milliards pour 1 % de la population.

La dette de Toulouse Métropole, c'est 1 milliard. Un peu plus consolidée, environ 1,215 milliard en 2023. Cela permet de comparer la charge de la dette sur les dépenses de fonctionnement, et d'observer que la situation des collectivités n'est effectivement pas celle de l'État. A contrario, la situation de l'État est particulièrement contraignante et compliquée. Et si on appliquait à l'État les mêmes ratios de désendettement des collectivités locales, on pourrait voir que la situation ne se prête pas à des promesses irréalistes jamais financées ni finançables. Quoi qu'il en soit, notre dette est aujourd'hui à un niveau particulièrement satisfaisant avec un taux moyen consolidé peu marqué par la période que nous venons de passer.

Voilà Monsieur le Président, ce qu'on pouvait dire sur ce compte administratif.

Je n'évoque pas dans le détail les budgets annexes, sauf demande particulière. Je pourrais alors vous faire une lecture exhaustive du rapport de présentation budgétaire qui représente quelques 80 pages.

## **J-L. MOUDENC**

Nous ouvrons la discussion à hauteur de 45 minutes, et je donne la parole à Patrice RODRIGUES.

## **P. RODRIGUES**

Monsieur le Président, chers collègues, le compte administratif a pour vocation de constater l'exécution, à la fois sur le fonctionnement et l'investissement, de l'année écoulée. Sacha BRIAND a bien fait de le redire, en l'occurrence, de l'année 2023. Les chiffres qui viennent de nous être présentés par le Vice-président semblent cohérents et plutôt positifs après une première moitié de mandat marquée par des crises successives. Si je souhaite souligner ces chiffres dans un premier temps, cela nous permet quand même également d'ouvrir la discussion sur les investissements, et notamment le taux de réalisation de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) de notre collectivité sur lequel je vais maintenant revenir. Nous sommes maintenant à moins de 2 ans de la fin du mandat et nous constatons que le niveau de réalisation de cette PPI atteint seulement 40,6 % de ce qui avait été voté. Cela représente moins de la moitié du budget massif et ambitieux communiqué en début de mandat, rappelez-vous, que nous trouvions important. Et on avait demandé à l'époque un gel et une clause de revoyure à mi-mandat sur laquelle je vais revenir rapidement.

À ce stade, la trajectoire et le niveau de nos investissements devraient être plus importants. Certes, le contexte du début de mandat n'a pas été favorable et c'est pour cela que mon groupe avait demandé une clause de revoyure à mi-mandat, afin de réétudier nos grandes orientations politiques. Cet exercice n'a pas été celui que nous escomptions, ne nous présentant finalement qu'une nouvelle étude de soutenabilité budgétaire de la troisième ligne de métro et un état quasi exhaustif des projets en cours ou à venir. Nous n'avons finalement vu aucune de nos priorisations et réorientations. Malgré nos relances, nous nous retrouvons ainsi aujourd'hui dans une situation où la PPI ne sera jamais utilisée dans son entièreté, malgré les grands défis devant nous, notamment écologiques et sociaux, mais aussi ceux liés à l'habitat et au transport.

Alors qu'il reste moins de 2 ans avant de terminer ce mandat, notre groupe a du mal à imaginer que les 21 mois restants permettront d'améliorer nettement la trajectoire de nos investissements. J'insiste fort sur ce point, Monsieur le Président et Monsieur le Vice-président aux finances. Alors qu'il reste tant à faire pour notre territoire métropolitain, si notre collectivité n'a plus les moyens d'assurer son ambition initiale, à savoir les 2,15 milliards d'euros d'investissement sur les 6 ans, je pense que vous devriez en toute transparence indiquer à cette assemblée et à nos concitoyens que nous n'irons pas aussi loin et ce

que nous abandonnons dans nos fortes ambitions. Sans polémique, et en gardant quand même à l'esprit les actions importantes de notre Métropole depuis 2020. Je pense notamment au lancement des travaux de la troisième ligne de métro, au budget de plus de 400 millions d'euros alloués à l'habitat, ou encore au lancement des travaux de la LGV Toulouse-Bordeaux. Ce budget reste cependant sous-utilisé avec une consommation de 40 %. Mon groupe pense que Toulouse Métropole devrait, soit aller plus vite et plus loin, soit assumer que ce budget total ne sera pas consommé. Je vous remercie.

**J-L. MOUDENC**

Merci.

Joseph CARLES.

**J. CARLES**

Merci, Monsieur le Président.

C'est vrai, nous avons un taux de réalisation de l'investissement un peu décevant. Cela étant, sur l'inertie à laquelle on est confronté, je pense que chaque Vice-président, chaque élu ici, peut aussi se regarder en face pour savoir pourquoi il n'a pas poussé pour que les investissements se réalisent. Nous avons eu cette période d'hésitation. On le voit aussi dans nos collectivités. On l'a vu sur les politiques de logement. Après, sur le compte administratif, nous avons connu des périodes de turbulences. On peut observer, au niveau du fonctionnement, un résultat et une épargne nette conformes. Et sur les marges de manœuvre, nous en avons sur l'investissement et l'emprunt. Aussi, comme on ne réalise pas les investissements, ces marges de manœuvre ne sont pas utilisées en raison de l'absence de besoins. Donc, il y a une cohérence dans la présentation du compte administratif. On peut et on a envie d'être ambitieux. Mais il faut aussi, je rejoins dans ce sens ce que disait notre collègue, essayer d'accélérer les processus d'investissement. Nous n'avons pas toujours la main en raison des difficultés face à nous et d'une inertie naturelle liée probablement au contexte et à l'environnement dans lequel nous sommes.

**J-L. MOUDENC**

Merci.

Monsieur PÉRÉ.

**M. PÉRÉ**

Merci, Monsieur le Président.

Je n'ai pas bien compris. Si on a des interventions sur des budgets annexes, attendons-nous les points 5.11 et 5.12 ?

**J-L. MOUDENC**

Ce que je propose, comme tout ça est lié et qu'il n'y a pas eu de présentation des budgets annexes comme habituellement, c'est de poser les questions puisqu'il y aura le vote du compte administratif. Donc je pense que c'est mieux de les aborder maintenant.

**M. PÉRÉ**

Très bien. Merci, Monsieur le Président.

Quelques mots sur ce compte administratif. Sacha BRIAND a bien eu raison de souligner le seul chiffre qui importe et qui est observé tout au long de l'année, celui de l'épargne brute et de l'épargne nette, à 90 millions d'euros cette année. Je voudrais expliquer à mes collègues comment, sur ces 90 millions d'euros par exemple, on a réussi à réintégrer 25 millions d'euros en octobre de façon à sauver cette épargne nette. Rappelez-vous : en juin, nous avons voté ici une délibération qui était justifiée et qui donnait 25 millions d'euros à Tisséo, parce que cela était prévu dans l'ESB 5.

Il était prévu que Toulouse Métropole rajoute 25 millions d'euros ; c'était écrit noir sur blanc. Et si je prends la déclaration du Président MOUDENC en juin, elle était la suivante : « La facture énergétique pour faire tourner les services de Tisséo Voyageurs, c'est-à-dire le métro, le tramway, les bus et le téléphérique ». Cette facture énergétique était de 6 millions d'euros en 2022. Elle est passée à 30 millions d'euros en 2023. Il y a bien 24 millions d'euros à trouver. Donc, nous avons voté au mois de juin, rappelez-vous, 25 millions d'euros pour Tisséo. En octobre, grâce à la sagacité de ma collègue Michèle BLEUSE et au fait qu'elle a examiné toutes les lignes du budget supplémentaire, on a trouvé

ce qui n'avait pas été présenté en commission des finances. A savoir, le fait que l'on remboursait ces 25 millions d'euros en octobre. À l'époque, quand on s'en était étonné, la réponse de Sacha BRIAND avait été, je la cite : « Après le vote de juin, les marchés de l'énergie se sont détendus, il y a eu une baisse significative des prix et une détente sur le marché du pétrole ». Ce sont les propos en octobre pour justifier le fait qu'on rende les 25 millions d'euros.

Il y a un outil utile : Google. Si vous demandez l'évolution du prix du pétrole au cours de l'été 2023, c'est une augmentation de 17 % Pour le kilowatt heure, c'est une augmentation de 8 %. Donc il n'y a eu aucune baisse, aucune détente. L'objectif était de récupérer ces 25 millions d'euros, parce que l'exercice est difficile pour Sacha BRIAND, et je le comprends. Il veut sauver son épargne nette en fin d'année. Il s'est aperçu qu'avec les 25 millions d'euros qu'on donnait à Tisséo, on ne serait pas à 90 millions mais peut-être à 65. Je le redis ici : cette manœuvre sur les 25 millions d'euros a pour but de pouvoir afficher ces 90 millions. Il y a une grande difficulté, cher collègue BRIAND, c'est que l'étude de soutenabilité budgétaire n°5, applicable aujourd'hui, prévoit 25 millions d'euros versés par Toulouse Métropole à Tisséo en 2023. C'est ce qui est écrit dans le document. Donc, nous attendons avec impatience l'étude de soutenabilité budgétaire n°6. D'ailleurs, au mois de février, cher collègue Vice-président aux finances, vous aviez déclaré que nous l'aurions d'ici quelques semaines. Aujourd'hui, vous voulez nous dire en octobre ou novembre. Il faudra effectivement enlever ces 25 millions en 2023 et l'équilibre sera peut-être difficile à trouver. Mais nous vous faisons confiance. Vous aurez des discussions très délicates avec le responsable financier de Tisséo pour justifier le fait que vous n'avez pas donné ces 25 millions d'euros. Ça tombe bien, vous occupez les deux postes.

Par ailleurs, il y a quelque chose que vous n'avez pas dit, cher Vice-président, c'est une erreur du Trésor public qui nous a accordé, vous l'avez dit en commission, des recettes supplémentaires par rapport à ce qui était prévu suite à son erreur sur la taxe d'habitation résidence secondaire. La question que je pose est : ces 10 millions d'euros, si on commence à les enlever de l'épargne nette, elle commence à baisser sérieusement. 25 et 10, on commence à être dans la zone rouge. Ces 10 millions d'euros, la question que je vous pose, c'est de savoir s'ils sont définitivement acquis ou s'il aurait fallu faire une provision ou ne pas les compter, puisque je suppose que le Trésor public va devoir rembourser les contribuables.

Sur le soutien aux communes, et là je m'adresse aux maires, sachant que les recettes de Toulouse Métropole ont augmenté de 7 % grâce aux dynamismes de l'agglomération et des bases, l'aide aux communes augmente de 2 %, chers collègues. Si vous faites la somme, attribution de compensation et DSC, malgré la présentation qui est faite de la DSC pour montrer qu'elle s'envole, le compte n'y est pas. Nous avons une baisse des aides aux communes en comparaison du dynamisme des recettes de Toulouse Métropole. Or, la Métropole est là pour accompagner les mairies, entre autres, et être à leurs côtés avec un soutien financier. Ce ratio d'aide aux communes, il était de 41 % il y a 2 ans : 41 % des dépenses de Toulouse Métropole allaient vers les communes. Aujourd'hui, en 2023, dans le compte administratif, c'est 38 %. Nous avons perdu 3 points de soutien aux communes. Cela ne peut plus continuer ainsi.

Pour les enveloppes locales, cher Président, j'ai une proposition à vous faire. L'enveloppe locale qui sert à maintenir nos routes, nos trottoirs, avec difficulté, à maintenir l'existant, elle se monte à 70 millions d'euros en 2023, soit 21 % des dépenses d'investissement. Moi, je vous fais une proposition. Nous réclamons de la part de l'État que la Dotation Générale de Solidarité (DGS) soit indexée sur l'inflation. Je vous propose que nous indexions également les enveloppes communales qui nous aident dans la vie de tous les jours en faveur de nos habitants. Que nous indexions ces enveloppes locales sur l'inflation.

Pour ce qui est des recettes, je ne vais pas revenir sur ce discours. Il y a eu une révolution fiscale. En 2020, 40 % des recettes de la Métropole étaient payées par les foyers. En 2023, c'est 65 %. Une véritable révolution fiscale qu'on passe un peu sous silence. Pour conclure sur ce premier point Monsieur le Président, on voit bien qu'avec les 25 millions d'euros, on a fait un petit aller-retour parce que, dans l'été, on s'est dit : « les 25 millions d'euros, il faut les récupérer, sinon notre épargne nette est en danger ». C'est ça, le fond de l'histoire. Les 10 millions d'euros où j'ai une interrogation, puisque c'est une erreur, on voit bien que l'épargne nette ne serait pas aussi florissante qu'elle ne l'est à ce jour. Pour ce qui est du chapitre dette et emprunt, la charge de la dette est passée de 80 millions d'euros en 2021 à 97 millions d'euros, soit une augmentation de 20 % en 2 ans. La dette consolidée, cela a été dit par le Vice-président BRIAND, est de 4 milliards d'euros pour notre Métropole aujourd'hui au total,

avec les satellites. 4 milliards d'euros de dettes. Et cela, à la veille des emprunts de Tisséo qui vont arriver : 2 ou 3 milliards. On ne sait pas trop puisqu'on est dans le flou. On arrivera bientôt à 6 ou 7 milliards d'endettement pour notre Métropole, en comptant les satellites qui risquent de nous mettre dans le Guinness Book des Métropoles les plus endettées au monde.

Pour l'investissement, il y également toujours cette histoire où on fait des opérations pour compte de tiers, on continue à avoir des recettes de la part de Tisséo, peut-être que celles-là font l'objet d'une convention qui n'est pas terminée, mais je rappelle les propos de Monsieur BRIAND. Il nous a dit, lors de la présentation de l'Etude de Soutenabilité Budgétaire 5 : « les 200 millions d'euros qui étaient prévus (je m'adresse une fois de plus à mes collègues maires) dans l'ESB 4 pour développer les transports de surface ont disparu de l'ESB 5 ». Lorsqu'on a dénoncé cela, la réponse a été : « Oui, mais c'est fini, maintenant. Ce n'est plus comme ça que ça marche. On ne rembourse plus, on ne fait plus d'opérations pour compte de tiers. On va baisser notre contribution à Tisséo pour amortir les travaux payés par la Métropole ». Je ne vois toujours pas le début de cette opération-là. Il faudra que vous nous expliquiez quand est-ce que cela va commencer.

Enfin, la PPI, cela a été dit par mes collègues, et je salue les propos de mon collègue Patrice RODRIGUES selon lesquels la PPI sera à 40 % fin 2023. Je me souviens que l'été dernier, avec mes collègues maires, nous avons eu des réunions très intéressantes, passionnantes. Mais à la fin, on ne comprenait pas. On nous disait : « Il faut réviser la PPI », « Quels sont les projets qui vont être arrêtés ? », « On ne sait pas ». On observe un incertain essoufflement de la PPI.

Voilà mes propos, Monsieur le Président, sur le budget principal.

Permettez-moi aussi de faire deux remarques sur les budgets annexes. Sur le budget annexe « collecte et valorisation des déchets », que j'ai eu le plaisir et l'honneur de diriger pendant 6 ans. J'invite mes collègues à regarder la page 64 du document qui vous a été confié. Vous vous apercevrez que pour la première fois, le budget annexe « collecte et valorisation des déchets » est déficitaire de 3 millions d'euros. Alors qu'il présentait un solde positif de 28 millions d'euros il y a 3 ans. Le budget Collecte des déchets est déficitaire, ce qui est une première dans l'histoire de notre Métropole. Pourquoi est-ce qu'il est en déficit ? Parce que, rappelez-vous en 2021, on est venu nous voir en disant qu'on allait prendre 15 millions d'euros du budget Collecte pour les mettre dans le budget principal car on avait une grande ambition pour la PPI. On voulait dépasser les 2 milliards, « blablabla ». En fait, ces 15 millions d'euros, c'était pour sauver une nouvelle fois l'épargne nette. Ainsi, le budget « collecte et valorisation des déchets » est dans le rouge. Je me mets à la place de mon collègue Vincent TERRAIL-NOVÈS, en face d'un gros problème. Qu'est-ce qu'on fait ? On a deux choix. Soit on augmente la TEOM, et cette augmentation se verra. Donc, sous prétexte d'une grande vision écologique, on met en place un tarif pour la collecte des déchets verts en porte à porte. Cette opération n'a rien à voir avec des objectifs écologiques ambitieux. Ils ont comme objectif de récupérer quelques millions d'euros parce que, sinon, le budget « collecte et valorisation des déchets » resterait dans le rouge.

Enfin, une dernière remarque sur le budget annexe GEMAPI. C'est incompréhensible. Il faut le consulter aussi. Une augmentation de 11,6 % des impôts GEMAPI en 2023. Tout ça pour faire quoi ? Pour avoir une épargne nette qui représente 62 % de l'impôt prélevé. C'est-à-dire qu'on encaisse de l'argent, on fait payer les gens et on ne dépense pas. Il est difficile de justifier cette augmentation de la taxe GEMAPI alors qu'en face, il n'y a aucune dépense, pour l'instant.

## **J-L. MOUDENC**

Merci.

La parole est à Madame BLEUSE.

## **M. BLEUSE**

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Chers collègues, je vais intervenir au nom de notre groupe politique sur toutes les délibérations, compte administratif (CA) et délibérations liées. Parce que la présentation au vote de l'exécution des budgets, c'est le moment où les élus de la Métropole peuvent mettre en évidence quelques constats. Je commencerai par un constat sur la chaîne de l'épargne. Il a été dit, dans le rapport écrit du compte administratif, que l'épargne nette est revenue à un niveau d'avant crise sanitaire. Ce sont les mots du rapport du CA. Cela a été noté par d'autres, cela a été dit également par vous : les recettes de

fonctionnement ont augmenté de façon extrêmement significative : 62 millions d'euros. Et, cela a été dit également, plus particulièrement les recettes fiscales, avec près de 50 millions d'euros. Bien évidemment, ceci par rapport au CA 2022, c'est-à-dire à l'exécution de l'exercice précédent. C'est uniquement grâce à cette augmentation sans précédent des recettes fiscales que la Métropole peut se permettre d'afficher ce retour de l'épargne nette à un niveau d'avant crise.

Autre constat sur les dépenses de fonctionnement. Vous l'avez dit, nous en parlons régulièrement parce que c'est pour nous un sujet d'importance, comme lors de chaque exercice, la Métropole doit refacturer à la Ville de Toulouse les frais de personnel payés par la Métropole. Les personnels qui travaillent pour la Ville de Toulouse, ce n'est pas pour des petits montants : c'est plus de 40 millions d'euros. Cette refacturation est réalisée, comme vous en avez le droit, par une retenue sur l'attribution de compensation versée à la Ville de Toulouse, à hauteur de 41,35 millions d'euros. Si on en parle à chaque fois, Monsieur BRIAND et Monsieur le Président, c'est parce que cette présentation biaise la lecture de tous les grands équilibres des dépenses de fonctionnement, quand on voit toutes les annexes et les petits encadrés dans le document que vous nous donnez. Pour la réalité des chiffres, l'attribution de compensation devrait être majorée de 41 millions d'euros et les frais de personnel minorés de 41 millions d'euros. On verrait alors mieux les équilibres de toutes les dépenses de fonctionnement. D'autre part, il est compliqué de distinguer la Métropole et la Ville de Toulouse, malgré les informations qui sont communiquées par la CLECT. On a beau lire toutes les lignes, on a des pourcentages, des indicateurs et des références différents. Donc, nous prenons acte de ces informations, sans plus de possibilité de regarder ce qu'elles recouvrent. C'est pourtant particulièrement important. Ce sont des relations financières entre Toulouse et Toulouse Métropole. D'un côté, il y a Monsieur Sacha BRIAND, adjoint aux finances à Toulouse et, de l'autre côté, il y a Monsieur Sacha BRIAND, Vice-président aux finances à Toulouse Métropole. Cela ne nous semble pas normal de procéder ainsi.

Toujours sur les dépenses de fonctionnement, concernant le chapitre, la ligne « subventions et participations », vous l'avez fait et d'autres l'ont fait également : il faut mettre l'accent sur la contribution à Tisséo. Une contribution validée à un peu plus de 108 millions d'euros. C'est plus de la moitié de cette ligne subventions et participations. Par contre, comme l'a dit Marc PÉRE, l'aller-retour réalisé avec deux décisions modificatives, l'une votée en juin 2023, l'autre en octobre 2023, la seconde venant annuler la première, dans le document que vous nous avez présenté, vous ne nous expliquez pas les arguments qui ont été alors déployés. D'abord sur la nécessité, puis sur la non-nécessité d'une subvention de 25 millions d'euros à Tisséo. C'est normal que ça n'apparaisse pas puisque nous sommes dans l'exécution du budget. Nous considérons que la chaîne de l'épargne de Tisséo aurait pu, aurait même dû utilement être portée à la connaissance de tous les élus, pour mesurer les impacts financiers sur les comptes de Tisséo, des efforts fournis par la Métropole ou réclamés à la Métropole, selon le point de vue où on se place. C'est d'autant plus important quand on regarde les documents financiers de Tisséo, ceux qui sont à la disposition d'un élu ou d'un citoyen de la Métropole, c'est-à-dire le BP 2023 voté en avril 2023, puisque c'est le seul document auquel nous pouvons avoir accès sur le site de Tisséo. On voit, sur ce document financier de l'exercice 2023 (je suppose que le CA 2023 va arriver d'ici peu, peut-être qu'il est déjà dans les tuyaux), qu'il prévoit toujours 108, plus 25. C'est quand même assez incompréhensible que le budget primitif de Tisséo, affiché sur le site comme information financière, comporte toujours cette subvention supplémentaire de 25 millions d'euros, alors que nous l'avons annulée.

Autre constat sur les budgets annexes, et en particulier celui de la collecte et la valorisation des déchets qui présente, comme indiqué par Monsieur Marc PÉRE, une épargne de gestion négative de 2 millions d'euros, malgré l'augmentation des bases qui a bonifié la recette de TEOM. Comment ne pas rappeler à tous les élus de la Métropole le tour de passe-passe fiscal et financier qui a permis de transférer 15 millions d'euros de ce budget annexe vers le budget principal, en début de mandat, avec l'argument selon lequel c'était le seul moyen de porter une PPI ambitieuse. Ce n'est pas moi qui l'ai dit, d'autres sont intervenus, la PPI a du mal à être exécutée. Alors comment ne pas faire le lien, avec vos décisions récentes concernant la collecte des déchets verts ?

Autre constat sur la dette : la dette consolidée du budget principal et des budgets annexes, vous l'avez écrit, se stabilise, et c'est le bon terme, à 1,215 milliard d'euros. Par contre, la dette consolidée des budgets de la Métropole et de tous ses satellites, en particulier le satellite qui a la dette la plus lourde, à savoir Tisséo, franchit les 4 milliards. C'est un chiffre significatif et il faut noter que, pour l'essentiel,

c'est l'augmentation en 2023 de 25 % de la dette de Tisséo Collectivités. Elle passe, d'après les documents donnés, de 1,4 milliard à près de 1,8 milliard, soit une augmentation d'environ 400 millions d'euros. L'essentiel de ce passage à 4 milliards, c'est la dette de Tisséo. Nous avons retenu, avec d'autres, que d'après les perspectives financières, l'augmentation de la dette de Tisséo allait accélérer très fortement à partir de 2023. Nous sommes donc au début d'un accroissement très fort avec cette augmentation de 25 %. C'est pour cela que nous rejoignons les propos de Marc PÉRE : une actualisation, une mise à jour et une information des élus de la Métropole s'imposent pour la prospective financière.

En conclusion, nous n'avons pas voté les budgets primitifs, car ils sont porteurs de vos choix politiques, et non les nôtres. Nous ne voterons pas les comptes administratifs et toutes les délibérations liées qui en traduisent l'exécution.

## **J-L. MOUDENC**

Merci. D'autres interventions ?

Donc je vais demander à Sacha BRIAND de donner des éléments de réponse.

## **S. BRIAND**

Merci. Je vais essayer de synthétiser un peu. La remarque qui a été faite par Patrice RODRIGUES et reprise par Marc PÉRE, sur la question du rythme d'investissement, découle d'un programme de calage dans la chronologie. C'est vrai qu'on est aujourd'hui à la moitié de l'année 2024 et on a déjà l'impression d'être à la fin de l'année 2024. Mais le compte administratif, c'est bien celui de 2023. Donc, avoir 40 % de taux de réalisation sur la PPI à la fin de l'exercice 2023, pardon, mais ça n'est pas être en retard. C'est plutôt être en ligne par rapport au niveau d'exécution d'une PPI qui n'a jamais été prévue à 100 % sur le mandat. On n'a jamais vu une PPI consommée à 100 %. Mais, sur les années 2021, 2022 et 2023 – parce que l'année 2020, je vous rappelle le contexte, quand même, en 2020, l'année des élections, on purge le programme d'investissement du mandat passé – on a réalisé donc 40%. Si on ne faisait pas mieux en 2024, 2025 et 2026, cela veut dire que l'on serait au final à 80 %. On sait que la deuxième phase du mandat, c'est celle où on exécute tout ce qui a été préparé. C'est celle où il y a les études compliquées, les expropriations longues, les calages improbables sur les projets avec les partenaires. On peut donc imaginer assez raisonnablement que les 40 %, sur les 3 premiers exercices pleins, vont nous amener là où nous souhaitons aller. C'est-à-dire à un taux de réalisation de l'ordre de 90 % à la fin du mandat, à la fin de l'exercice 2026. Et ce sera parfaitement cohérent. Donc je ne vois pas d'inquiétude à avoir. Tout le monde dans les communes sait que la cloche de l'investissement monte à partir du milieu de mandat et que l'investissement se fait à plein sur les derniers exercices. Donc, on aura probablement plus d'investissements sur la deuxième partie que sur la première. Cela nous amènera alors au taux de réalisation que je viens d'évoquer. Il n'y a donc pas de crainte à avoir sur ce point.

Et je vous rappelle, pour ceux qui veulent plus de détails et d'éléments, que vous avez à Toulouse Métropole les « APCP ». Elles permettent de parfaitement identifier les crédits en autorisation de programme, et les crédits de paiement prévus, opération par opération. Donc il n'y a pas lieu de s'interroger sur : « quels projets ? » Il suffit de lire la délibération. C'est certes difficile, cela demande un peu de temps, mais vous les avez dans le détail, dans l'ensemble des documents budgétaires. Après, Marc PÉRE, comme d'habitude, essaye de créer l'inquiétude. Je vous rappelle quand même que, en 2019, il nous promettait la catastrophe de l'endettement pour 2020. C'est un peu comme le mythe millénariste. Là, il faut recalculer un peu le calendrier. Mais c'est la même thématique qui est recyclée. Donc, Marc PÉRE trouve que l'épargne nette est faussée par la prise en compte de 25 millions de dépenses prévues non réalisées (c'est un concept), et 10 millions de recettes exceptionnelles de l'État. Ces 10 millions de recettes exceptionnelles, d'erreur de notification de produits sur la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, je les ai évoqués en commission. Donc soit il était inattentif, soit c'est pour nourrir son discours. Comme c'est une notification définitive, il n'y a rien à provisionner. C'est perdu pour l'État. C'est un problème qui est lié à l'interface entre la déclaration des biens immobiliers et celle des impôts. Cela a amené l'État à mal articuler la question, notamment, mais pas seulement, de la notion de résidence principale, sur le plan fiscal, pour les étudiants. Et donc, il a notifié des bases qu'il ne pouvait pas recouvrer. Ce qui nous a rapporté, sur Toulouse Métropole, 10 millions. On ne les aura pas l'année prochaine. Donc, si Marc PÉRE attend de moi que je dise : « Mes chers collègues,

nous avons une épargne à 85 millions, mais n'en tenez pas compte, considérons qu'elle est à 75 », ça me va. Parce que 75 ou 85, cela ne change pas grand-chose. Ce qui compte, en matière d'épargne, ce n'est pas le montant exact, c'est la tendance. Et ce que j'ai montré dans mon intervention, c'est que depuis 2019, on a subi la crise. L'épargne nette s'est effondrée puis elle s'est redressée, Elle est comparable, et j'ai même corrigé le rapport de présentation, pour ne pas indiquer «supérieure» mais «comparable». Parce que 5 millions de plus ou de moins, ce n'est pas le sujet. C'est la trajectoire qui compte. Et aujourd'hui, on a une trajectoire qui s'est rétablie sur les 4 exercices. C'est ça qui est important.

Concernant les 25 millions de Tisséo, cela va nous faire le mandat, cette histoire. Je vais me répéter. Quand on vote le budget supplémentaire en juin, ce n'est pas à cette date que l'on s'inquiète tout à coup de l'augmentation. C'est que, lorsque Tisséo Voyageurs lance ses marchés, sauf erreur de ma part en mars 2023, il y a des clignotants au rouge vif partout sur le prix de l'énergie. Et comme on n'est pas en capacité de stabiliser les projections sur les prix de l'électricité au moment où Tisséo Voyageurs va, dans le cadre de ses marchés, toper les prix sur les périodes de 2023 à 2024, on a une alerte qui vient de Tisséo Voyageurs. Ce n'est pas nous qui l'avons inventée. Cette alerte dit que cela peut faire 24 millions de dépenses supplémentaires. Donc on a inscrit des crédits dans le budget supplémentaire. On l'a fait après avoir demandé à tous les EPCI membres de Tisséo Collectivités quelle était leur position sur cette dépense exceptionnelle pour Tisséo Voyageurs. Sauf erreur de ma part, je n'ai jamais reçu la moindre réponse. Quand il s'agit de faire preuve de solidarité, elle est souvent à sens unique. Toulouse Métropole a été au rendez-vous et elle a garanti la bonne exécution et le bon fonctionnement des réseaux de transports en commun en adoptant ces crédits supplémentaires. Et puis entre-temps, les marchés se sont calmés. Vous le savez très bien, notamment Marc PÉRE, il en a été question des heures et des heures dans la presse nationale. Vous vous souvenez quand même de la facture du boulanger qui a pris 1 000 % ? Donc ce n'était pas une histoire qu'on racontait sans fondement, c'est la réalité des choses. Puis, cela s'est détendu. Tisséo Voyageurs a réussi à toper des prix sur ses marchés qui lui garantissaient, pour une certaine période, une stabilisation de ses dépenses. Et donc on a pu annuler ces crédits qui n'avaient strictement plus de justification au moment où on préparait la décision modificative sur le mois d'octobre. En 2024, comme il y avait encore des tensions sur les marchés de l'électricité, on a décidé de les inscrire à nouveau dans le budget. Et aujourd'hui, on a tout lieu de penser qu'on n'aura pas à les exécuter non plus. Tant mieux. Donc, désolé de le dire à Marc PÉRE : les 250 millions de dépenses exceptionnelles non prévues qu'on inscrit et qu'on annule, ça n'augmente pas artificiellement l'épargne. Ça ne l'augmente pas puisque ça n'était pas dans le budget primitif. Car on n'avait pas d'éléments qui justifiaient une telle dépense. On a fait en quelque sorte une forme de provision pour garantir la bonne exécution du réseau de transport en commun. Or, cette dépense ne s'est pas réalisée. Donc il n'y a là, à la différence des 10 millions, aucun élément qui vient dénaturer de manière exceptionnelle la présentation de l'épargne nette. Cela fait 6 fois que je l'explique. Soit je m'explique mal, soit Marc PÉRE est de mauvaise foi. Et comme je sais que c'est un garçon intelligent et qu'il m'écoute, j'ai tendance à considérer qu'il est de mauvaise foi. C'est une stratégie.

De la même manière, et j'en ai la conviction quand j'entends parler des questions des relations financières entre la commune et la Métropole, vous avez écouté sa présentation. Elle est d'une subtilité d'une personne qui maîtrise parfaitement l'arithmétique. Il dit : « les recettes de Toulouse Métropole ont augmenté de 7 % et les transferts financiers aux communes (attribution de compensation et DSC) n'augmentent que de 2 % ». Je rappelle que l'attribution de compensation, qui pèse quand même lourd, c'est plus de 240 millions, elle est figée par la loi. Si on ajoute à un truc qui ne peut pas bouger, à 0 %, un deuxième élément qui, lui, évolue, l'évolution de l'ensemble fait 2 %. « Vous vous rendez compte, les recettes de Toulouse Métropole augmentent de 7 % et les transferts aux communes de 2 % ». L'honnêteté m'amène à dire que l'on peut éventuellement comparer, même si ce n'est pas comparable, les recettes de Toulouse Métropole, qui augmentent de 7 %, et la dotation de solidarité communautaire qui n'augmente pas de 2 %, ni de 7 %, mais de 17 % sur 2023. Mais il n'allait pas dire ce chiffre-là car cela vient mettre un peu de grippe dans sa démonstration. Bref, sa démonstration, de mon point de vue, n'est pas probante.

Ensuite, Madame BLEUSE. Monsieur PÉRE nous alerte, non plus sur la dette de Toulouse Métropole mais sur celle des satellites. Je le rassure. Ce n'est pas 4 milliards de perspectives de dettes consolidées pour Toulouse Métropole. Madame BLEUSE, qui semble chercher les chiffres, doit prendre l'ESB qui a été communiquée à tout le monde, à tous les groupes politiques. Tisséo va mobiliser au total près de

4 milliards d'euros pour la réalisation de la fin du Plan de Déplacements Urbains (PDU), et notamment de la troisième ligne. 4 milliards. Sur la même période, il y a de la dette ancienne qui tombe. Et on va avoir une dette consolidée très importante. Mais la dette, ce n'est pas la question de son montant. C'est celle de son remboursement. C'est ça qui compte. Et ce que je note, c'est qu'aujourd'hui encore, on a eu la notation de Toulouse Métropole qui a été confirmée par les agences de notation. Ces agences de notation, elles ne sont pas tendres. Regardez ce qu'elles ont fait à la note de l'État. En attendant ce qu'elles peuvent lui faire, encore, dans quelques semaines ou dans quelques mois. Je le précise, et je le dis parce que sinon, on va me ressortir le procès-verbal dans 3 mois. Je l'ai dit en Commission des finances, mais je vais le répéter ici et je le répéterai : notre notation a été confirmée. Moi, je crains qu'elle ne soit, dans les prochains mois ou dans les prochaines années, dégradée. Car à force de voir la note de l'État dégradée, comme on est considéré comme une entité sous-jacente, on ne peut pas avoir une notation équivalente à celle de l'État souverain. Ainsi, à force de voir la note de l'État être dégradée, on risque d'avoir une dégradation en cascade des notations de toutes les collectivités nécessairement corrélées à celles de l'État. Je le regrette, mais c'est une réalité à laquelle on doit faire face. Quoi qu'il en soit, nos équilibres intrinsèques sont bons. Si on trouve des établissements pour nous prêter, je pense qu'ils ont un intérêt plus important que Monsieur PÉRÉ dans l'affaire. S'ils nous prêtent, c'est qu'ils pensent que l'on va les rembourser, ce que semblent confirmer les agences de notation. Monsieur Marc PÉRÉ, comme Éric CIOTTI, peut avoir raison contre tout le monde. Mais cela ne fait pas un consensus. Et je vous invite donc à faire preuve, dans les deux cas, d'une grande retenue sur ce que vous pouvez entendre, parce que cela ne touche pas à la notion de vérité, mais simplement à celle d'opinion. Et, les opinions, vous savez ce qu'elles sont : il faut les remettre à leur place.

Dernier point sur les budgets annexes et sur la question de la masse salariale. Madame BLEUSE a indiqué qu'elle pense que l'on devrait retraiter le compte administratif pour présenter les choses d'une autre manière. Si je commence à retraiter le compte administratif en disant : « La masse salariale au budget c'est ça, mais, en fait, j'y rajoute tant parce que je compense sur l'AC », alors, là, Marc PÉRÉ ne va plus s'y retrouver et il va dire que je truque les budgets. Donc, je ne vais pas le faire. Et puis, il y a ceux qui interviennent. Madame BLEUSE, vous le savez, dans le cadre de l'expérimentation sur la certification, les commissaires aux comptes ont, cette année, certifié les comptes de Toulouse Métropole avec uniquement deux réserves. Elles concernent les services de l'État sur la fiscalité, sur les immobilisations. Et les commissaires aux comptes, comme les agences de notation, ce sont des professionnels qui engagent leur responsabilité. Ils ont notamment examiné, dans le cadre de leurs travaux depuis plusieurs années, ces questions d'évaluation des charges transférées et ils n'ont exprimé aucune réserve sur la sincérité des comptes qui découlent, notamment, de ces dispositifs. Donc, vous pouvez, je le crois, faire confiance à ces professionnels. S'ils avaient considéré que les conditions d'évaluation des charges transférées étaient de nature à remettre en cause la sincérité des comptes, ils auraient exprimé une observation, *a minima*, voire une réserve. Ça n'est absolument pas le cas et donc nous avons, de ce point de vue-là, des comptes présentés qui sont totalement transparents. Il faut le rappeler à Madame BLEUSE, on a mis un paragraphe spécial pour répondre systématiquement à votre question.

Enfin, sur le budget annexe des déchets, Marc PÉRÉ nous explique que le budget est en déficit en 2023. Oui, c'est vrai, parce qu'il y a eu une progression des dépenses extrêmement fortes liées à l'inflation, sur un secteur qui est extrêmement sensible à ces phénomènes-là. Nous avons, dans le cadre de DECOSSET, qui est l'une des dépenses significatives du budget annexe, des perspectives d'investissement très importantes sur les prochains exercices. Donc, nous travaillons sur la prospective. Nous y travaillons avec un double objectif : garantir les investissements qui sont nécessaires à la modernisation de l'ensemble de la filière de collecte et de traitement des déchets ; respecter nos objectifs en matière de plan d'élimination des déchets et assurer la stabilité de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Et même si, sur une année, il y a un incident sur l'épargne nette, il faut le mesurer dans le temps et nous y travaillons, pour assurer une parfaite cohérence de l'ensemble de ces objectifs. Marc PÉRÉ critique le fait que le budget annexe des déchets soit en déficit. Il critique aussi le fait que le budget de GEMAPI soit en excédent. Sur GEMAPI, la problématique est un peu autre. Nous avons beaucoup de difficultés pour mettre en œuvre de manière effective cette compétence, compte tenu des problèmes rencontrés au syndicat de l'Hers, y compris depuis 4 ans où je ne m'y rends plus. Pourtant, c'était un geste fort de ma part puisque j'étais « le seul à

générer des difficultés au sein de ce syndicat ». Depuis que je n'y vais plus, les difficultés sont les mêmes et elles n'ont fait que perdurer et s'amplifier. Donc, manifestement, ces difficultés étaient autres. Il me semble qu'il y a une perspective de sortie aujourd'hui, qui devrait nous permettre, enfin, de pouvoir mettre en ordre de bataille la politique GEMAPI. Elle présente, je le rappelle, des enjeux essentiels sur le terrain de la préservation des personnes et des biens. Et cet excédent que vous critiquez, ce seront les moyens que nous aurons demain pour mettre en œuvre cette politique dans l'objectif de préserver notre territoire du risque inondation.

J'espère avoir répondu aux questions et aux interrogations. Et à force de les répéter, de Conseil en Conseil, je suis persuadé que nous pourrions partager cette analyse.

## **J-L. MOUDENC**

Merci.

Rapidement, Marc PÉRE.

## **M. PÉRE**

Merci, Président.

Trois points rapides. Je redis ce qu'a dit Sacha BRIAND quand on a voté l'annulation, en octobre 2023, des 25 millions d'euros, parce que j'ai l'impression que cette histoire des 25 millions d'euros nous passionne. Cher Vice-président finances, vous avez dit : « Après le vote de juin, les marchés se sont détendus, il y a eu une baisse significative des prix et une détente sur le marché du pétrole ». C'est totalement faux. Dans l'été, je le redis, le pétrole a gagné 17 % en 3 mois et le kilowattheure 8 %. Donc, c'était faux. Cette justification n'est pas recevable.

Deuxième justification, et je m'adresse aux maires, je redis que l'aide aux communes décroche alors que le but d'une Métropole c'est d'aider les communes. Il y a cet argument d'autorité extraordinaire de vous faire croire, chers collègues, que l'attribution de compensation est figée pour des décennies. Tu as utilisé l'expression, cher Vice-président : « La loi nous interdit ». Je vous lis la première ligne d'un document qui s'appelle [collectiviteslocales.gouv.fr](https://collectiviteslocales.gouv.fr), je crois que « gouv » veut dire gouvernement. Écoutez-moi, chers collègues : « *Le montant de l'attribution de compensation fixée initialement entre un EPCI et ses communes membres peut à tout moment faire l'objet d'une révision* ». Ça s'appelle une révision libre. Arrête, Sacha, de dire que les attributions de compensation ne peuvent pas être modifiées. C'est faux. Il y a même 4 modes ; je peux te les montrer. Il y a 4 façons de la modifier. Dont la première qui s'appelle la « révision libre », où l'EPCI se met d'accord avec les communes. Donc, cet argument est à balayer.

Troisième point, cher Président, parce que j'ai dit que j'irai vite. Quand on a pris 15 millions d'euros dans la poche de Vincent TERRAIL-NOVÈS en 2021, en expliquant que : « T'inquiètes pas, ça va aller », les gens qui s'y connaissent un peu savaient ce qu'il y avait en perspective pour des dizaines de millions d'euros, voire des centaines de millions d'euros à investir. Tout le monde se disait : « Mais c'est une folie. Dans quelques années, on aura besoin d'argent dans ce budget ». C'est évidemment ce qui se passe. Moi je propose que, au lieu de raconter des sornettes à nos citoyens, on dise la vérité : « soit on augmente la TEOM qui est à 8,5 %, soit on trouve un autre moyen ». L'autre moyen, c'est de faire payer la collecte au porte-à-porte des déchets verts. Et qu'on dise cela : « Parce qu'on n'a pas assez d'argent pour notre budget ». C'est exactement la vérité.

## **J-L. MOUDENC**

Je ne veux pas interrompre les débats, mais je vous fais observer que le temps souhaité par la conférence des Présidents est épuisé. On va continuer, mais vraiment que chacun fasse un effort de concision. Je vais peut-être donner la parole avant à Vincent TERRAIL-NOVÈS sur la question spécifique des déchets. Je la redonnerai à Madame BLEUSE après l'avoir donné à Joseph CARLES.

## **V. TERRAIL-NOVÈS**

Merci, Monsieur le Président.

Marc, pour apporter des informations et des compléments en toute honnêteté et transparence à l'assemblée qui est devant nous, et en amont de la délibération que nous allons exposer et examiner tout à l'heure, la question n'est pas du tout de faire payer la collecte des déchets verts en porte-à-porte pour financer un quelconque budget qui serait déficitaire sur les déchets. Ce n'est pas du tout l'objet

puisque l'intégralité des économies faites sur la collecte en porte-à-porte, remplacée par un service payant, est quasiment intégralement basculée sur les nouveaux services gratuits que nous allons proposer à la population. Et le volume de ce service, c'est 3 millions d'euros. Tu as parlé tout à l'heure de 15 millions : on voit bien qu'on n'est pas du tout à la maille, puisque le service de collecte aujourd'hui en porte-à-porte s'équilibre avec les services gratuits que nous allons proposer à la population, grâce à la délibération que nous voterons. Mais surtout, d'un autre côté, c'est 3 millions d'euros. Si je ne prends l'exemple que du déploiement des points d'apport volontaire pour les biodéchets, puisque vous êtes questionnés vous-mêmes sur le traitement des biodéchets par nos habitantes et habitants, en parallèle de l'expérimentation faite à Blagnac, on va déployer sur l'ensemble du territoire métropolitain ce service. L'investissement, c'est 2,1 millions d'euros pour les bornes, auxquelles il faut ajouter 6,5 millions avec la méthode de déploiement que nous avons choisie. On a donc un investissement qui est voisin de 8 millions d'euros. Et en fonctionnement. Donc, on est très loin des petites centaines d'euros d'économies qu'on aurait pu faire en basculant un service en porte-à-porte sur les services gratuits qu'on déploie. Car le fonctionnement de la collecte de ces points d'apport volontaire, ça coûtera 6,5 millions d'euros à la Métropole. On voit donc bien que la réforme qu'on propose, sur les déchets végétaux, tout à l'heure, n'a rien à voir avec la moindre des économies. Par ailleurs, en parallèle, sur le budget annexe des déchets, on sait très bien que, au-delà de cette dépense supplémentaire, puisque je ne traite plus de déchets végétaux et puisque ce que nous proposons s'équilibre avec l'ancien coût, ce que nous allons devoir mettre en place sur les biodéchets, c'est entre 6 millions et 8 millions d'investissement et 6 millions d'euros de fonctionnement. Ces 6 millions d'euros de fonctionnement vont rester d'année en année. Ainsi aujourd'hui, elles n'y sont pas dans ce coût de fonctionnement. On n'a pas les recettes en face. Et puis, après, il y a tout ce qu'on déploie, que tu connais un peu mieux et parfaitement. C'est le doublement de la TGAP (taxe générale sur les activités polluantes) entre 2020 et 2025. Elle était de 12 euros la tonne, elle passe à 25 euros la tonne. Quand on incinère 380 000 tonnes, cela fait 4,5 millions de plus dans le budget de DECOSET. Qui finance le budget de DECOSET ? Les EPCI. C'est donc facturé en partie pour à peu près 75 % à la Métropole. Le centre de tri : 90 millions d'euros ; 45 en investissement, 45 en fonctionnement. C'est un nouveau centre de tri qu'on construit. Qui le paye ? Les EPCI. Dont 75 % sont financés, à peu près, par la Métropole. Le futur incinérateur de la SETMI : 300 millions d'euros. 300 millions, qui les financent ? En grande partie, la future délégation de service public. Et en infime partie, pour à peu près 100 millions, l'autofinancement de DECOSET. Ces 100 millions, c'est 75 %, environ pour la Métropole. Le reste, les autres EPCI. On parle ici de centaines de millions d'euros. Le service de collecte des déchets végétaux, c'est 3 millions. Et l'intégralité de ce changement de service a été réinjectée dans les nouveaux services gratuits qui sont proposés à la population. Donc, je suis obligé de te dire que le parallèle que tu as fait entre l'augmentation du coût du traitement des déchets dans le budget annexe et ce que nous allons discuter tout à l'heure n'a absolument rien à voir. Et que, d'ailleurs, tu le vois dans les défis que devra relever le budget annexe, la maille n'est pas de 1, 2 ou 3 millions. Non, elle est de plusieurs centaines de millions supplémentaires dans les 5 ou 6 ans qui viennent. Donc, je tiens à rassurer tout le monde : ce service de modification de la collecte des déchets végétaux et du traitement des déchets végétaux n'a rien à voir avec ça. D'ailleurs, et pour preuve aussi : toutes les collectivités, en France, tous les EPCI, toutes les Métropoles sont allés dans le sens de ce qui sera proposé tout à l'heure dans la délibération sur les déchets végétaux. Et je ne pense pas qu'elles avaient à cette époque-là les mêmes problématiques que nous en termes d'investissements financiers dans le domaine du traitement des déchets.

## **J-L. MOUDENC**

Joseph CARLES.

## **J. CARLES**

Merci. Je sais le Vice-président BRIAND n'a pas besoin de moi. Mais je voudrais quand même revenir sur le problème de la stabilité de la dotation de compensation. Oui, bien sûr, elle peut évoluer si le périmètre évolue. C'est la raison pour laquelle on a une commission des charges transférées. Mais à périmètre constant, la loi dit que la dotation de compensation est figée. Pour une raison, et sur ce point vous n'avez encore en une fois rien compris à l'intercommunalité. L'intercommunalité est destinée à ce que le développement se fasse au niveau communautaire et non pas au niveau communal.

**J-L. MOUDENC**

Madame BLEUSE, rapidement.

**M. BLEUSE**

Merci, Monsieur le Président.

Quatre points, si vous me permettez. Le premier, une question. Quand je regarde les comptes de Tisséo sur Internet, puisque c'est le seul accès que j'ai, je n'y vois que le budget primitif en documents financiers 2023. Le document qui est mis à la disposition du citoyen lambda, il est même tamponné «Reçu en préfecture le 5 avril 2023». Donc, une question : est-ce que le compte administratif de Tisséo a été délibéré ? Sinon, quand va-t-il l'être ? Et si oui, quand sera-t-il publié pour que chacun puisse le consulter ? Pourquoi je vous demande ça ? Parce que je suis très étonnée.

Deuxième question : pouvez-vous nous dire à quelle date Tisséo a délibéré pour réduire de 25 millions d'euros la contribution reçue de Toulouse Métropole ? Parce que, dans ce document budget primitif, ce montant est clairement indiqué. Donc, il y a forcément, comme nous le faisons, une délibération modificative chez Tisséo.

Le deuxième point, c'est une remarque. Nous nous inquiétons globalement des comptes de la Métropole et de tous ses satellites. Parce que nous en avons déjà longuement parlé, tous les comptes sont consolidés et j'irai même plus loin, sont intégrés. Car quand on regarde les recettes, les ressources de Tisséo, on se rend compte que les leviers d'action rapide, s'il doit y en avoir, c'est pour l'essentiel les contributions de Toulouse Métropole, par exemple. Alors, oui, c'est très important de savoir ce qui se passe à Tisséo, et que vous nous en parliez ici. Parce que la capacité de remboursement de la Métropole et celle de Tisséo sont étroitement liées.

Troisième point, vous avez parlé de la notation de notre collectivité. Vous êtes toujours très content de nous expliquer qu'on a une excellente note, mais il faudrait quand même mettre la médaille, pas seulement sur la gestion de notre collectivité, mais sur le territoire tout entier. Parce qu'un banquier, quand il prête à une collectivité, ce n'est pas seulement parce que nous savons bien gérer, c'est parce qu'il connaît aussi l'économie du territoire. Et il sait que, si c'est nécessaire, nous pourrions aller chercher de l'impôt, compte tenu de l'activité économique soutenue du territoire. Vous vous en êtes glorifié également. Les banquiers examinent nos comptes, mais aussi ce qu'il sera possible d'aller chercher par l'impôt si cela était nécessaire. C'est ça qui fait également une partie de la bonne note de notre collectivité.

Dernier point, concernant le budget annexe déchets. Les éléments que vous nous avez apportés ne nous éclairent pas beaucoup. Je répète et je retiens, en effet, que c'était une erreur de transférer pour chaque année 15 millions d'euros de ce budget où vous avez dit, Monsieur TERRAIL-NOVES l'a redit : « nous avons besoin, pour les investissements de ce budget annexe, de transférer 15 millions d'euros vers le budget principal ». Il est vrai que sur le budget principal, nous sommes parfois à la limite. On l'a déjà constaté. Et si Madame TRAVAL-MICHELET était là, elle le dirait aussi. Dans certaines commissions, on a eu des inquiétudes sur les présentations du budget principal. Donc nous comprenons votre inquiétude de tout faire pour donner un bel affichage, en particulier à la chaîne de gestion du budget principal, mais il faut quand même que nous ayons une vision globale. Donc non, nous ne sommes pas rassurés par vos réponses sur ce budget annexe.

**J-L. MOUDENC**

Sacha BRIAND

**S. BRIAND**

Je ne suis pas persuadé que des explications complémentaires vont convaincre Marc PÉRE et Madame BLEUSE. Juste dire à Marc PÉRE : à l'été, on a constaté une baisse. Pardon, mais je ne regarde pas le tarif réglementé d'EDF. On regardait les prévisions des marchés en perspective. Et c'est ça qui correspondait à ce que j'évoquais tout à l'heure. C'est-à-dire les marchés que Tisséo Voyageurs passe, ce ne sont pas des marchés pour acheter au jour le jour, mais des marchés pour acheter sur les périodes. C'est ça ce qu'on provisionnait. Et lorsque j'évoquais que, à partir de l'été, on a vu des baisses sur les marchés, c'est bien sur les prix prévus dans le cadre de ces marchés par des brokers, des courtiers, qui font de l'anticipation sur les cours. D'ailleurs cette baisse, elle est arrivée. Quoi qu'il en soit, ce que je ne comprends pas, c'est cette obsession à revenir sur un point où nous avons dit : « On

risque de devoir dépenser 25 millions » ; où c'est nous qui disons : « On n'en a pas eu besoin, tant mieux, on les récupère ou on les conserve en termes de provisions », je ne vois pas en quoi ça pose une difficulté. Et je ne vois pas, même avec un esprit malin, comment on peut interpréter de façon négative une simple sécurité pour le service des transports collectifs. Sur le reste et sur la question de l'attribution de compensation, je ne vais pas revenir sur les dispositions de l'article 1609.C, que je connais très bien, qui prévoit différentes modalités. Comme l'a dit Joseph CARLES, il n'en demeure pas moins que, même lorsqu'on met en œuvre la révision libre, ce n'est pas sur rien. C'est ce qu'il faut comprendre : il ne suffit pas simplement de lire des phrases en mettant un sens qui ne correspond pas à l'objet de la loi. Enfin, sur le budget des déchets, nous sommes particulièrement attentifs. Il est vrai que sous le mandat précédent où Marc PÉRÉ pilotait la politique des déchets, tous ces projets de centre de tri, de centre d'incinération, de mise en œuvre des actions avaient peu avancé parce qu'il y avait des réglementations pas totalement publiées. Parce qu'il y avait des incertitudes sur les orientations des politiques nationales, et puis aussi, parce qu'il n'y avait peut-être pas une volonté forte. Nous sommes aujourd'hui à un point où tous ces projets se mettent en ligne, progressivement. Nous allons modéliser tout ça afin d'envisager les impacts financiers. Nous le ferons en essayant de concerter et de consolider l'ensemble de nos objectifs, c'est-à-dire toujours nous donner les moyens de faire, de respecter nos objectifs et les obligations. Et tout cela en maîtrisant les impacts financiers que cela peut avoir.

#### **J-L. MOUDENC**

Bien, merci.

Le débat est donc clos.

On a le droit, me souffle Vincent TERRAIL-NOVES, de faire voter le compte de gestion sous la présidence du Président, donc on ne va pas bouder notre plaisir.

#### **DEL-24-0181 - Comptes de gestion - Budget principal et budgets annexes - Exercice 2023**

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [114 VOIX]*

*CONTRE [17 VOIX] (MMES HONVAULT, MAGDO, HARDY, MAURIN, ROBY, CABANES, BLEUSE, BOUBIDI, BEC, MM. MAURICE, LE TEXIER, CUJIVES, DEHEURLES, EL ARCH, CHARTIER, KARMANN, PERE.)*

*ABSTENTION [1 VOIX] (M. JIMENA.)*

#### **DEL-24-0182 - Adoption du compte administratif 2023 - Budget Principal**

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [111 VOIX]*

*CONTRE [19 VOIX] (MMES HONVAULT, MAGDO, HARDY, MAURIN, ROBY, CABANES, BLEUSE, BOUBIDI, BEC, MM. MAURICE, LE TEXIER, CUJIVES, DEHEURLES, EL ARCH, LACAZE, CHARTIER, RIBEYRON, KARMANN, PERE.)*

*ABSTENTION [1 VOIX] (M. JIMENA.)*

*NON PARTICIPATION AU VOTE [1 VOIX] (M. MOUDENC.)*

#### **DEL-24-0183 - Adoption du compte administratif 2023 - Budget annexe Assainissement**

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [111 VOIX]*

*CONTRE [19 VOIX] (MMES HONVAULT, MAGDO, HARDY, MAURIN, ROBY, CABANES, BLEUSE, BOUBIDI, BEC, MM. MAURICE, LE TEXIER, CUJIVES, DEHEURLES, EL ARCH, LACAZE, CHARTIER, RIBEYRON, KARMANN, PERE.)*

*ABSTENTION [1 VOIX] (M. JIMENA.)*

*NON PARTICIPATION AU VOTE [1 VOIX] (M. MOUDENC.)*

**DEL-24-0184 - Adoption du compte administratif 2023 - Budget annexe Eau Potable**

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [111 VOIX]*

*CONTRE [19 VOIX] (MMES HONVAULT, MAGDO, HARDY, MAURIN, ROBY, CABANES, BLEUSE, BOUBIDI, BEC, MM. MAURICE, LE TEXIER, CUJIVES, DEHEURLES, EL ARCH, LACAZE, CHARTIER, RIBEYRON, KARMANN, PERE.)*

*ABSTENTION [1 VOIX] (M. JIMENA.)*

*NON PARTICIPATION AU VOTE [1 VOIX] (M. MOUDENC.)*

**DEL-24-0185 - Adoption du compte administratif 2023 - Budget annexe Activités Immobilières**

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [111 VOIX]*

*CONTRE [19 VOIX] (MMES HONVAULT, MAGDO, HARDY, MAURIN, ROBY, CABANES, BLEUSE, BOUBIDI, BEC, MM. MAURICE, LE TEXIER, CUJIVES, DEHEURLES, EL ARCH, LACAZE, CHARTIER, RIBEYRON, KARMANN, PERE.)*

*ABSTENTION [1 VOIX] (M. JIMENA.)*

*NON PARTICIPATION AU VOTE [1 VOIX] (M. MOUDENC.)*

**DEL-24-0186 - Adoption du compte administratif 2023 - Budget annexe IMT**

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [111 VOIX]*

*CONTRE [19 VOIX] (MMES HONVAULT, MAGDO, HARDY, MAURIN, ROBY, CABANES, BLEUSE, BOUBIDI, BEC, MM. MAURICE, LE TEXIER, CUJIVES, DEHEURLES, EL ARCH, LACAZE, CHARTIER, RIBEYRON, KARMANN, PERE.)*

*ABSTENTION [1 VOIX] (M. JIMENA.)*

*NON PARTICIPATION AU VOTE [1 VOIX] (M. MOUDENC.)*

**DEL-24-0187 - Adoption du compte administratif 2023 - Budget annexe Oncopôle**

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [110 VOIX]*

*CONTRE [19 VOIX] (MMES HONVAULT, MAGDO, HARDY, MAURIN, ROBY, CABANES, BLEUSE, BOUBIDI, BEC, MM. MAURICE, LE TEXIER, CUJIVES, DEHEURLES, EL ARCH, LACAZE, CHARTIER, RIBEYRON, KARMANN, PERE.)*

*ABSTENTION [1 VOIX] (M. JIMENA.)*

*NON PARTICIPATION AU VOTE [2 VOIX] (MM. MOUDENC, MISIAK.)*

**DEL-24-0188 - Adoption du compte administratif 2023 - Budget annexe Aéroport Lasbordes**

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [111 VOIX]*

*CONTRE [19 VOIX] (MMES HONVAULT, MAGDO, HARDY, MAURIN, ROBY, CABANES, BLEUSE, BOUBIDI, BEC, MM. MAURICE, LE TEXIER, CUJIVES, DEHEURLES, EL ARCH, LACAZE, CHARTIER, RIBEYRON, KARMANN, PERE.)*

*ABSTENTION [1 VOIX] (M. JIMENA.)*

*NON PARTICIPATION AU VOTE [1 VOIX] (M. MOUDENC.)*

**DEL-24-0189 - Adoption du compte administratif 2023 - Budget annexe Crématorium**

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [111 VOIX]*

*CONTRE [19 VOIX] (MMES HONVAULT, MAGDO, HARDY, MAURIN, ROBY, CABANES, BLEUSE, BOUBIDI, BEC, MM. MAURICE, LE TEXIER, CUJIVES, DEHEURLES, EL ARCH, LACAZE, CHARTIER, RIBEYRON, KARMANN, PERE.)*

*ABSTENTION [1 VOIX] (M. JIMENA.)*

*NON PARTICIPATION AU VOTE [1 VOIX] (M. MOUDENC.)*

**DEL-24-0190 - Adoption du compte administratif 2023 - Budget annexe Pompes Funèbres**

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [111 VOIX]*

*CONTRE [19 VOIX] (MMES HONVAULT, MAGDO, HARDY, MAURIN, ROBY, CABANES, BLEUSE, BOUBIDI, BEC, MM. MAURICE, LE TEXIER, CUJIVES, DEHEURLES, EL ARCH, LACAZE, CHARTIER, RIBEYRON, KARMANN, PERE.)*

*ABSTENTION [1 VOIX] (M. JIMENA.)*

*NON PARTICIPATION AU VOTE [1 VOIX] (M. MOUDENC.)*

**DEL-24-0191 - Adoption du compte administratif 2023 - Budget annexe Collecte et valorisation des Déchets**

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [111 VOIX]*

*CONTRE [19 VOIX] (MMES HONVAULT, MAGDO, HARDY, MAURIN, ROBY, CABANES, BLEUSE, BOUBIDI, BEC, MM. MAURICE, LE TEXIER, CUJIVES, DEHEURLES, EL ARCH, LACAZE, CHARTIER, RIBEYRON, KARMANN, PERE.)*

*ABSTENTION [1 VOIX] (M. JIMENA.)*

*NON PARTICIPATION AU VOTE [1 VOIX] (M. MOUDENC.)*

**DEL-24-0192 - Adoption du compte administratif 2023 – Budget annexe GEMAPI**

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [111 VOIX]*

*CONTRE [19 VOIX] (MMES HONVAULT, MAGDO, HARDY, MAURIN, ROBY, CABANES, BLEUSE, BOUBIDI, BEC, MM. MAURICE, LE TEXIER, CUJIVES, DEHEURLES, EL ARCH, LACAZE, CHARTIER, RIBEYRON, KARMANN, PERE.)*

*ABSTENTION [1 VOIX] (M. JIMENA.)*

*NON PARTICIPATION AU VOTE [1 VOIX] (M. MOUDENC.)*

**DEL-24-0193 - Adoption du compte administratif 2023 – Budget annexe ZAC Francazal**

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [111 VOIX]*

*CONTRE [19 VOIX] (MMES HONVAULT, MAGDO, HARDY, MAURIN, ROBY, CABANES, BLEUSE, BOUBIDI, BEC, MM. MAURICE, LE TEXIER, CUJIVES, DEHEURLES, EL ARCH, LACAZE, CHARTIER, RIBEYRON, KARMANN, PERE.)*

*ABSTENTION [1 VOIX] (M. JIMENA.)*

*NON PARTICIPATION AU VOTE [1 VOIX] (M. MOUDENC.)*

**V. TERRAIL-NOVÈS**

Les comptes administratifs sont approuvés et le Président peut nous rejoindre.

**J-L. MOUDENC**

Bien, je vous remercie.

Nous poursuivons l'ordre du jour.

Sur la 5.35, il s'agit d'un jury - Base de loisirs de Sesquières - Mise à disposition d'un terrain à vocation commerciale : lancement d'un appel à projets. Je vais donc vous donner les noms des candidats. Les noms qui me sont parvenus sont, comme titulaires : Sacha BRIAND, Julie PHARAMOND, Olivier ARSAC, Pierre VERNIOL et Aymeric DEHEURLES. Comme suppléants : Marie-Hélène ROURE, Cécile DUFRAISSE, Nicole YARDENI, Gérard ANDRÉ et Isabelle HARDY. Il n'y a pas d'autres candidats.

**DEL-24-0194 - Affectation des résultats 2023 - Budget Principal**

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [112 VOIX]*

*CONTRE [19 VOIX] (MMES HONVAULT, MAGDO, HARDY, MAURIN, ROBY, CABANES, BLEUSE, BOUBIDI, BEC, MM. MAURICE, LE TEXIER, CUJIVES, DEHEURLES, EL ARCH, LACAZE, CHARTIER, RIBEYRON, KARMANN, PERE.)*

*ABSTENTION [1 VOIX] (M. JIMENA.)*

**DEL-24-0195 - Affectation des résultats 2023 - Budget annexe Assainissement**

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [112 VOIX]*

*CONTRE [19 VOIX] (MMES HONVAULT, MAGDO, HARDY, MAURIN, ROBY, CABANES, BLEUSE, BOUBIDI, BEC, MM. MAURICE, LE TEXIER, CUJIVES, DEHEURLES, EL ARCH, LACAZE, CHARTIER, RIBEYRON, KARMANN, PERE.)*

*ABSTENTION [1 VOIX] (M. JIMENA.)*

**DEL-24-0196 - Affectation des résultats 2023 - Budget annexe Eau Potable**

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [112 VOIX]*

*CONTRE [19 VOIX] (MMES HONVAULT, MAGDO, HARDY, MAURIN, ROBY, CABANES, BLEUSE, BOUBIDI, BEC, MM. MAURICE, LE TEXIER, CUJIVES, DEHEURLES, EL ARCH, LACAZE, CHARTIER, RIBEYRON, KARMANN, PERE.)*

*ABSTENTION [1 VOIX] (M. JIMENA.)*

**DEL-24-0197 - Affectation des résultats 2023 - Budget annexe IMT**

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [112 VOIX]*

*CONTRE [19 VOIX] (MMES HONVAULT, MAGDO, HARDY, MAURIN, ROBY, CABANES, BLEUSE, BOUBIDI, BEC, MM. MAURICE, LE TEXIER, CUJIVES, DEHEURLES, EL ARCH, LACAZE, CHARTIER, RIBEYRON, KARMANN, PERE.)*

*ABSTENTION [1 VOIX] (M. JIMENA.)*

**DEL-24-0198 - Décision modificative n°1 - Budget Principal - Exercice 2024**

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [112 VOIX]*

*CONTRE [19 VOIX] (MMES HONVAULT, MAGDO, HARDY, MAURIN, ROBY, CABANES, BLEUSE, BOUBIDI, BEC, MM. MAURICE, LE TEXIER, CUJIVES, DEHEURLES, EL ARCH, LACAZE, CHARTIER, RIBEYRON, KARMANN, PERE.)*

*ABSTENTION [1 VOIX] (M. JIMENA.)*

**DEL-24-0199 - Décision modificative n°2 - Budget annexe Assainissement - Exercice 2024**

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [112 VOIX]*

*CONTRE [19 VOIX] (MMES HONVAULT, MAGDO, HARDY, MAURIN, ROBY, CABANES, BLEUSE, BOUBIDI, BEC, MM. MAURICE, LE TEXIER, CUJIVES, DEHEURLES, EL ARCH, LACAZE, CHARTIER, RIBEYRON, KARMANN, PERE.)*

*ABSTENTION [1 VOIX] (M. JIMENA.)*

**DEL-24-0200 - Décision modificative n° 1 - Budget annexe Eau Potable - Exercice 2024**

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [112 VOIX]*

*CONTRE [19 VOIX] (MMES HONVAULT, MAGDO, HARDY, MAURIN, ROBY, CABANES, BLEUSE, BOUBIDI, BEC, MM. MAURICE, LE TEXIER, CUJIVES, DEHEURLES, EL ARCH, LACAZE, CHARTIER, RIBEYRON, KARMANN, PERE.)*

*ABSTENTION [1 VOIX] (M. JIMENA.)*

**DEL-24-0201 - Décision modificative n° 1 - Budget annexe Activités Immobilières - Exercice 2024**

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [112 VOIX]*

*CONTRE [19 VOIX] (MMES HONVAULT, MAGDO, HARDY, MAURIN, ROBY, CABANES, BLEUSE, BOUBIDI, BEC, MM. MAURICE, LE TEXIER, CUJIVES, DEHEURLES, EL ARCH, LACAZE, CHARTIER, RIBEYRON, KARMANN, PERE.)*

*ABSTENTION [1 VOIX] (M. JIMENA.)*

**DEL-24-0202 - Décision modificative n° 1 - Budget annexe IMT - Exercice 2024**

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [112 VOIX]*

*CONTRE [19 VOIX] (MMES HONVAULT, MAGDO, HARDY, MAURIN, ROBY, CABANES, BLEUSE, BOUBIDI, BEC, MM. MAURICE, LE TEXIER, CUJIVES, DEHEURLES, EL ARCH, LACAZE, CHARTIER, RIBEYRON, KARMANN, PERE.)*

*ABSTENTION [1 VOIX] (M. JIMENA.)*

**DEL-24-0203 - Décision modificative n° 1 - Budget annexe Oncopôle - Exercice 2024**

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [111 VOIX]*

*CONTRE [19 VOIX] (MMES HONVAULT, MAGDO, HARDY, MAURIN, ROBY, CABANES, BLEUSE, BOUBIDI, BEC, MM. MAURICE, LE TEXIER, CUJIVES, DEHEURLES, EL ARCH, LACAZE, CHARTIER, RIBEYRON, KARMANN, PERE.)*

*ABSTENTION [1 VOIX] (M. JIMENA.)*

*NON PARTICIPATION AU VOTE [1 VOIX] (M. MISIAK.)*

**DEL-24-0204 - Décision modificative n°1 - Budget annexe Aéroport Lasbordes - Exercice 2024**

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [112 VOIX]*

*CONTRE [19 VOIX] (MMES HONVAULT, MAGDO, HARDY, MAURIN, ROBY, CABANES, BLEUSE, BOUBIDI, BEC, MM. MAURICE, LE TEXIER, CUJIVES, DEHEURLES, EL ARCH, LACAZE, CHARTIER, RIBEYRON, KARMANN, PERE.)*

*ABSTENTION [1 VOIX] (M. JIMENA.)*

**DEL-24-0205 - Décision modificative n°1 - Budget annexe Crématorium - Exercice 2024**

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [112 VOIX]*

*CONTRE [19 VOIX] (MMES HONVAULT, MAGDO, HARDY, MAURIN, ROBY, CABANES, BLEUSE, BOUBIDI, BEC, MM. MAURICE, LE TEXIER, CUJIVES, DEHEURLES, EL ARCH, LACAZE, CHARTIER, RIBEYRON, KARMANN, PERE.)*

*ABSTENTION [1 VOIX] (M. JIMENA.)*

- DEL-24-0206 - Décision modificative n° 1 - Budget annexe Pompes funèbres - Exercice 2024**  
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [112 VOIX]*  
*CONTRE [19 VOIX] (MMES HONVAULT, MAGDO, HARDY, MAURIN, ROBY, CABANES, BLEUSE, BOUBIDI, BEC, MM. MAURICE, LE TEXIER, CUJIVES, DEHEURLES, EL ARCH, LACAZE, CHARTIER, RIBEYRON, KARMANN, PERE.)*  
*ABSTENTION [1 VOIX] (M. JIMENA.)*
- DEL-24-0207 - Décision modificative n° 1 - Budget annexe Collecte et valorisation des Déchets - Exercice 2024**  
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [112 VOIX]*  
*CONTRE [19 VOIX] (MMES HONVAULT, MAGDO, HARDY, MAURIN, ROBY, CABANES, BLEUSE, BOUBIDI, BEC, MM. MAURICE, LE TEXIER, CUJIVES, DEHEURLES, EL ARCH, LACAZE, CHARTIER, RIBEYRON, KARMANN, PERE.)*  
*ABSTENTION [1 VOIX] (M. JIMENA.)*
- DEL-24-0208 - Décision modificative n° 1 - Budget annexe ZAC Francazal - Exercice 2024**  
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [112 VOIX]*  
*CONTRE [19 VOIX] (MMES HONVAULT, MAGDO, HARDY, MAURIN, ROBY, CABANES, BLEUSE, BOUBIDI, BEC, MM. MAURICE, LE TEXIER, CUJIVES, DEHEURLES, EL ARCH, LACAZE, CHARTIER, RIBEYRON, KARMANN, PERE.)*  
*ABSTENTION [1 VOIX] (M. JIMENA.)*
- DEL-24-0209 - Décision modificative n° 1 - Budget annexe GEMAPI - Exercice 2024**  
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [112 VOIX]*  
*CONTRE [19 VOIX] (MMES HONVAULT, MAGDO, HARDY, MAURIN, ROBY, CABANES, BLEUSE, BOUBIDI, BEC, MM. MAURICE, LE TEXIER, CUJIVES, DEHEURLES, EL ARCH, LACAZE, CHARTIER, RIBEYRON, KARMANN, PERE.)*  
*ABSTENTION [1 VOIX] (M. JIMENA.)*
- DEL-24-0210 - Révision des autorisations de programme/Crédits de paiement (1) - Exercice 2024**  
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [112 VOIX]*  
*CONTRE [19 VOIX] (MMES HONVAULT, MAGDO, HARDY, MAURIN, ROBY, CABANES, BLEUSE, BOUBIDI, BEC, MM. MAURICE, LE TEXIER, CUJIVES, DEHEURLES, EL ARCH, LACAZE, CHARTIER, RIBEYRON, KARMANN, PERE.)*  
*ABSTENTION [1 VOIX] (M. JIMENA.)*
- DEL-24-0211 - Révision des autorisations d'engagement/Crédits de paiement (1) - Exercice 2024**  
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [112 VOIX]*  
*CONTRE [19 VOIX] (MMES HONVAULT, MAGDO, HARDY, MAURIN, ROBY, CABANES, BLEUSE, BOUBIDI, BEC, MM. MAURICE, LE TEXIER, CUJIVES, DEHEURLES, EL ARCH, LACAZE, CHARTIER, RIBEYRON, KARMANN, PERE.)*  
*ABSTENTION [1 VOIX] (M. JIMENA.)*
- DEL-24-0406 - Expérimentation à la certification des comptes - Rapport d'opinion du professionnel du chiffre sur les états financiers de l'exercice 2023 et attestation de conformité établie par la Cour des comptes**  
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]*

**DEL-24-0374 - Taxe d'enlèvement des ordures ménagères : demandes d'exonération**

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]*

**DEL-24-0379 - Attribution du fonds de concours métropolitain au bénéfice des projets communaux participant à la tenue des objectifs métropolitains de résilience et de réduction des gaz à effets de serre - Session 3**

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [131 VOIX]*

*ABSTENTION [1 VOIX] (M. MICHEL ROUGE.)*

**DEL-24-0389 - Base de loisirs de Sesquières - Mise à disposition d'un terrain à vocation commerciale : lancement d'un appel à projets, constitution d'une commission ad hoc et désignation au scrutin proportionnel au plus fort reste de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants**

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]*

**DEL-24-0382 - Quai des Savoirs : mise à disposition d'espaces au profit de l'association La Mêlée**

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]*

## **6. Administration**

---

**J-L. MOUDENC**

Nous allons au chapitre 6.

En ce qui concerne la désignation de représentants de Toulouse Métropole au sein de différents organismes (17), délibération n° 24-0377, il convient de procéder à de nouvelles désignations ou des ajustements sur des représentations adoptées lors de Conseils antérieurs, comme indiqué sur le tableau qui vous a été remis sur table.

Je vous indique également que sur la délibération n° DEL-24-0466 - SPL EUROPOLIA : Ouverture du capital social, approbation du projet de modification des statuts et désignation de représentants, il est proposé la candidature de Claire NISON, Jean-Claude DARDELET et Laurence KATZENMAYER. Sur la délibération n° DEL-24-0511 - Convention Armées-Collectivités : partenariat entre le Ministère des Armées, Toulouse Métropole et la Mairie de Toulouse, il est proposé la candidature de Jean-Baptiste DE SCORRAILLE.

Sur la 1<sup>ère</sup> délibération, la 3<sup>e</sup>, la 5<sup>e</sup> et la 7<sup>e</sup> je n'ai pas de remarque.

Donc, je vous propose de les voter ensemble.

**I. HARDY**

Juste un vote disjoint sur la 6.1, s'il vous plaît.

**J-L. MOUDENC**

On ne me l'avait pas signalé.

**O. MAURIN**

J'ai également une intervention sur la 6.

**J-L. MOUDENC**

Allez-y, Madame MAURIN.

**O. MAURIN**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, chers collègues, nous allons voter pour cette délibération qui permet la création de places de vélo supplémentaires ainsi que de places sécurisées. Mais nous ne comprenons pas, ou alors trop bien, pourquoi vous ne menez pas une vraie politique de stationnement des vélos, des motos et de l'ensemble des engins de déplacement personnels sur l'espace

public. Si nous voulons vraiment développer les mobilités douces et mieux gérer l'espace public, il est essentiel d'organiser l'occupation de l'espace public pour permettre à chacun de stationner gratuitement son vélo sans que celui-ci ne constitue un nouvel obstacle sur les cheminements des personnes à mobilité réduite. Il est maintenant nécessaire de réguler cette occupation, car le stationnement anarchique des vélos crée de nouveaux obstacles pour des personnes à mobilité réduite de plus en plus nombreuses. Il n'est plus acceptable de voir des vélos accrochés aux barrières Saint-Georges qui interdisent de fait l'utilisation des trottoirs aux personnes les plus fragilisées, les obligeant à circuler sur la chaussée au risque de leur intégrité. Or aujourd'hui, quelqu'un qui veut garer son vélo de manière sécurisée ne peut pas forcément consacrer 6 euros par mois et par vélo, car cela peut faire beaucoup trop pour certaines familles. Il est tout à fait possible d'augmenter massivement les emplacements sécurisés gratuits de stationnement de vélo sur l'espace public. De même pour les motos, il n'est plus acceptable qu'elles occupent les trottoirs et les places et constituent des obstacles supplémentaires pour les personnes à mobilité réduite. La politique des deux-roues ne doit pas être construite au bénéfice de Vinci, mais de l'ensemble des Toulousains.

### **J-L. MOUDENC**

D'autres interventions sur cette délibération 6.6 ?

Je demande à Maxime BOYER de donner quelques éléments de réponse à notre collègue.

### **M. BOYER**

Merci.

Chers collègues, Mesdames, Messieurs. On sera deux à répondre à ces éléments : d'une part, Pierre TRAUTMANN pourra répondre et mettre à l'avant la politique que nous menons à l'intérieur des parkings Indigo, en faveur notamment des mobilités douces et pour encourager, dans les parkings de l'hypercentre de Toulouse, le stationnement des deux-roues, motorisés ou non. Pour répondre à Odile MAURIN, rappelons 2 ou 3 éléments. Sur notre politique stationnement vélo, nous avons décidé, c'est ce qui se passe sur l'ensemble des quartiers de Toulouse, de développer 3 000 nouveaux stationnements vélo à l'échelle de la Ville de Toulouse, dans tous les quartiers, y compris dans l'hypercentre. C'est ce que nous mettons en place. Ça prend un peu de temps. En général, ce sont des projets d'infrastructures, des réaménagements routiers. Et pour cela, on profite de certaines occasions, en particulier dans le cadre de cœurs de quartier, pour instaurer un certain nombre d'aménagements pour le stationnement des vélos. Par ailleurs, vous signalez la difficulté qu'on peut constater un peu partout dans le stationnement des deux-roues motorisés. Vous savez que nous avons expérimenté il y a peu, Pierre TRAUTMANN pourra en parler, la possibilité d'une quasi-gratuité du stationnement des deux-roues motorisés à l'intérieur de différents parkings, quatre Indigo de l'hypercentre précisément. Et ce, pour encourager les utilisateurs de motos et de scooters à stationner leur véhicule à l'intérieur des parkings. Je vous rappelle, parce que c'est un travail qui avait été co-construit par Maxime LE TEXIER et nous-mêmes, que l'expérimentation, pendant 6 mois, du stationnement sur les places de stationnement résident pour les scooters électriques Indigo, c'est aussi un exemple de solutions que nous expérimentons. Donc, on a un certain nombre de solutions qui visent justement à réduire la place du stationnement non autorisé des motos et des scooters qui créent des problèmes d'accessibilité, en particulier sur les trottoirs. Par ailleurs, on a une politique à l'intérieur de nos parkings Indigo et Pierre TRAUTMANN pourra certainement vous en dire plus. Merci.

### **J-L. MOUDENC**

Merci.

Pierre TRAUTMANN.

### **P. TRAUTMANN**

Merci, Monsieur le Président. En ce qui concerne les vélos, vous savez qu'il existe la gratuité dans les parkings, pour la partie non sécurisée. Le titulaire ne paye qu'un badge, 8 euros, remboursé lorsque le badge est rendu. Ce qui est proposé, c'est un abonnement de 6 euros par mois pour un parking, et de 10 euros pour l'ensemble des parkings. Et les chiffres de progression sont encourageants pour les vélos. Nous avons commencé cette opération, pour la partie payante, en octobre 2022. Nous sommes à 330 abonnements sur les différents parkings et ils augmentent de 10 % par mois. Donc, on a une forte

progression. Le taux de remplissage moyen est de 40 %, si on appelle par taux de remplissage, le nombre d'abonnements divisés par le nombre de places. Pour les motos, vous savez qu'on a mis en place, au cours du précédent Conseil de Métropole, le : « moins de 12 h à 1 euro ». C'est-à-dire que si une personne en moto utilise 3 parkings (Capitole, Jean Jaurès, et Ramblas) et reste moins de 12 h, il paiera 1 euro. Actuellement, ceci est encore peu connu. Donc la progression est lente. Mais nous espérons, comme pour les vélos, que cette progression sera plus forte dans les mois à venir. Aussi, je pense que cette mesure mériterait d'être davantage connue.

**DEL-24-0376 - Commission consultative du Bureau : modification de la composition**

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [115 VOIX]*  
*ABSTENTION [17 VOIX] (MMES HONVAULT, MAGDO, HARDY, MAURIN, ROBY, CABANES, BLEUSE, BOUBIDI, BEC, MM. MAURICE, LE TEXIER, CUJIVES, DEHEURLES, EL ARCH, CHARTIER, KARMANN, PERE.)*

**DEL-24-0377 - Désignation de représentants de Toulouse Métropole au sein de différents organismes (17)**

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [113 VOIX]*  
*ABSTENTION [18 VOIX] (MMES HONVAULT, MAGDO, HARDY, MAURIN, ROBY, CABANES, BLEUSE, BOUBIDI, BEC, MM. MAURICE, LE TEXIER, CUJIVES, DEHEURLES, EL ARCH, CHARTIER, KARMANN, PERE, JIMENA.)*  
*NON PARTICIPATION AU VOTE [1 VOIX] (M. SERP.)*

**DEL-24-0466 - SPL EUROPOLIA : ouverture du capital social, approbation du projet de modification des statuts et désignation de représentants**

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [123 VOIX]*  
*NON PARTICIPATION AU VOTE [9 VOIX] (MMES KATZENMAYER, LAIGNEAU, MARTY, NISON, MM. MOUDENC, LATTES, DARDELET, TOPPAN, RODRIGUES.)*

**DEL-24-0511 - Convention Armées - Collectivités : partenariat entre le Ministère des Armées, Toulouse Métropole et la Mairie de Toulouse**

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [131 VOIX]*  
*NON PARTICIPATION AU VOTE [1 VOIX] (M. DE SCORRAILLE.)*

**DEL-24-0405 - Adhésion à la centrale d'achat du transport public (CATP)**

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]*

**DEL-24-0212 - Contrats de concession de service public pour l'exploitation de parcs de stationnement : adoption d'avenants (évolution des tarifs des cycloparcs)**

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]*

**DEL-24-0488 - Concession de service pour la mise à disposition, l'exploitation, l'entretien et la maintenance des abris voyageurs : adoption d'une convention type tripartite relative à la refacturation des consommations électriques des abris raccordés à l'éclairage public**

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]*

## **7. Eau et Assainissement**

---

**DEL-24-0244 - Colomiers - Travaux de construction d'un nouveau réservoir d'eau potable sur la zone En Jacca : approbation du programme et de l'enveloppe prévisionnelle de l'opération**

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]*

## 8. Cohésion sociale et inclusion

---

### J-L. MOUDENC

Nous allons au chapitre 8. J'ai deux interventions demandées, une sur la 18 et une sur la 19. J'ai une demande de prise de parole de notre collègue, Agnès BENOIT-LUTMAN, sur la 18.

### A. BENOIT-LUTMAN

Oui, bonjour à tous. Président, je vais être brève. Nous sommes là sur la signature d'une convention en matière de prévention spécialisée, et je crois que c'est une première. Je voudrais à cette occasion féliciter et saluer le travail que nous avons pu réaliser avec les équipes de la Métropole. Je voudrais saluer tout le travail qui a été mené dans le cadre de la Commission Cohésion sociale, avec Julie ESCUDIER, et puis Yannick DIGNAC, Joëlle PONS et Isabelle MARTINEZ dans le cadre du Conseil Métropolitain Sécurité et Prévention de la Délinquance. Et sur l'accompagnement en termes de prévention jeunesse pour une commune comme Villeneuve-Tolosane, qui ne relève pas des quartiers prioritaires de la ville, mais qui, comme d'autres communes, s'interroge et souhaite mener une véritable politique de prévention en direction de sa jeunesse. Donc, je voulais vraiment saluer ce travail. Maintenant, nous allons pouvoir passer à la mise en œuvre. Merci.

### J-L. MOUDENC

Merci. Il n'y a pas d'autres interventions là-dessus ?

Sur la 19, il y avait une demande de vote disjoint.

Une prise de parole, peut-être, de Maxime LE TEXIER.

### M. LE TEXIER

On m'a demandé de faire moins de 7 minutes. A priori, je vais faire plus court. Je voudrais d'abord répondre à Madame LAIGNEAU rapidement, parce que je n'ai pas pu répondre au message qui m'était envoyé quand je parlais d'opacité. Je vais essayer d'amener de la transparence, de la clarté. Ce que je voulais dire à propos du PLUi-H tout à l'heure, et c'est lié à cette question de la participation, c'est que le document lui-même, le règlement général, l'OAP environnementale et même les OAP, n'ont toujours pas été communiqués au public. C'est-à-dire qu'aujourd'hui, certaines personnes qui ont eu la chance de faire partie du processus d'élaboration ont pu y avoir accès, mais officiellement, personne n'a vu ces documents. C'est ce que je trouve dommageable. Nous allons rentrer dans la phase d'enquête publique sans que le grand public n'ait pu se saisir des documents. Les cahiers toulousains sont une belle démarche que j'ai pu consulter. On voit de la concertation. Les retours des comités de quartier sont positifs, il y a vraiment eu un dialogue. Donc, c'est plutôt exemplaire. Ce que je regretterais, c'est que toutes les communes n'ont peut-être pas eu l'ingénierie pour pouvoir développer la même chose, être appuyées par la Métropole pour anticiper, comme Toulouse a pu le faire avec ses cahiers toulousains. Aussi, bien que les cahiers toulousains soient réussis, l'OAP environnementale et le règlement général ne faisaient pas partie de ces discussions. C'est là que je parlais d'opacité, pour être plus transparent. Bordeaux a fait différemment. C'était il y a déjà 10 ans, avec 5 itérations publiques du document principal. Pour en revenir à la charte de la participation, je l'ai amenée. Je regrette qu'elle n'ait pas été diffusée parce que je pense que ce sujet de la démocratie est majeur dans la phase actuelle. Je pense que tous les élus de cette salle auraient pu bénéficier des explications données et de ce très bon travail. J'ai eu le droit de participer aux travaux de cette charte, faite en collaboration avec toutes les communes et les services. Je regrette, par exemple, qu'il n'y ait que 15 élus qui ont suivi le séminaire sur la participation citoyenne. Bien que des éléments soient positifs, qu'on voit que les agents sont très contents de la sensibilisation démocratique et du processus de concertation proposés ; que la culture démocratique croît dans notre institution, je voudrais revenir sur un point majeur : la question de la décision. Qui prend la décision ? Vous le savez, c'est un peu notre dada, je vais reparler de la Jonction Est. On ne peut pas continuer à avoir des processus où on va en force dans des enquêtes publiques, avec des risques non maîtrisés sur des projets majeurs, comme sur le PLUi-H où on va rentrer en enquête publique sans que le public n'ait vu le document. La Jonction Est, on va rentrer en enquête publique alors que 96 % des consultés étaient contre ce projet. Cette politique du « foncer tout droit », d'aller et de ne pas écouter les voix citoyennes, me paraît délétère. Et la direction vers laquelle

on doit aller, ce n'est pas celle de la participation citoyenne, mais celle de la délibération citoyenne. Et j'espère qu'à l'avenir, la Métropole franchira ce pas.

#### **J-L. MOUDENC**

Je vais donner la parole à Julie ESCUDIER pour des éléments de réponse, mais la notion de délibération citoyenne n'existe pas dans la constitution.

#### **J. ESCUDIER**

Oui, Monsieur le Président, on le fera peut-être à double voix ; Maroua BOUZAIDA interviendra peut-être aussi.

Pour répondre sur le bilan 2023, dont Maroua vous parlera à propos de la charte de la participation, de façon plus générale, la vision est travaillée de façon transversale dans toutes les politiques publiques. Et c'est aussi ce qu'on est en train de mettre en place sur le projet « Être jeune en Métropole ». C'est comment on arrive à réfléchir autrement et à faire en sorte que la consultation citoyenne soit un moyen d'écouter les jeunes et de prendre en considération leurs problématiques et leur vision. Vision qui devra être intégrée dans nos réflexions sur les politiques publiques. Cela ne veut pas dire que l'on n'est pas toujours au cœur de la prise de décision, au contraire. Ce qu'il convient, c'est d'écouter, entendre, construire et élaborer nos politiques à partir de visions différenciées. Et comment on arrive à avoir une vision reposant sur des visions différentes dans nos décisions. Et c'est pour ça qu'on est là aussi, c'est ce qui fait sens. Je crois que dans une société complexe et évolutive, on se rend compte qu'il faut arriver à retrouver des valeurs communes, à motiver des gens à se réintéresser à la cause publique. Tout en construisant avec eux des modes de pensée et des structurations. Voir ce qui est possible et pas possible. Parce que c'est ça aussi décider : évoquer avec les gens ce qu'on peut faire ou ne pas faire. Confronter les visions des jeunes et des seniors dans la construction d'un aménagement public. Mettre toutes ces visions autour d'une table pour discuter et décider. Et on est bien aussi décideurs de la politique publique. Décider, c'est aussi notre fonction, il me semble.

#### **J-L. MOUDENC**

Je mets aux voix.

#### **DEL-24-0489 - Vie Associative - Présentation du rapport annuel - Exercice 2023**

*⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]*

#### **DEL-24-0414 - Pacte National des Solidarités : adoption de la convention d'engagement avec l'Etat pour la mise en oeuvre de tiers lieux alimentaires et attribution de subventions aux associations**

*⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [130 VOIX]*

*NON PARTICIPATION AU VOTE [2 VOIX] (MME ALLAL, M. COGNARD.)*

#### **DEL-24-0324 - Pacte des Solidarités 2024-2027 : attribution de subventions aux associations - 1ère tranche 2024**

*⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [130 VOIX]*

*NON PARTICIPATION AU VOTE [2 VOIX] (MME ALLAL, M. LATTES.)*

#### **DEL-24-0328 - Contrat de ville 2024-2030 : soutien aux initiatives associatives - Programmation 2024 (2)**

*⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [130 VOIX]*

*NON PARTICIPATION AU VOTE [2 VOIX] (MMES MIQUEL-BELAUD, ALLAL.)*

#### **DEL-24-0323 - Accès au droit, prévention des conduites à risques, éducation, parentalité, handicap : attribution de subventions aux associations - 2ème tranche 2024**

*⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [130 VOIX]*

*NON PARTICIPATION AU VOTE [2 VOIX] (MMES ESCUDIER, BEC.)*

- DEL-24-0465 - Conseil Métropolitain de Sécurité et de Prévention de la Délinquance : attribution de subventions à différentes associations**  
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]*
- DEL-24-0326 - Attribution d'une subvention exceptionnelle à la Banque Alimentaire pour son projet de relocalisation**  
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]*
- DEL-24-0322 - ATLAS : attribution d'une subvention pour la gestion du fichier départemental de la demande locative sociale au titre de l'année 2024**  
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [129 VOIX]*  
*NON PARTICIPATION AU VOTE [3 VOIX] (MMES KATZENMAYER, ALLAL, TRAVAIL-MICHELET.)*
- DEL-24-0393 - Fonds de Solidarité pour le Logement : attribution de subventions aux associations intervenant dans le champ de l'accès au logement - Année 2024**  
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [131 VOIX]*  
*NON PARTICIPATION AU VOTE [1 VOIX] (MME ALLAL.)*
- DEL-24-0408 - Fonds de Solidarité pour le Logement - Dispositif d'Accompagnement Social en Logement Temporaire - année 2024 : attribution d'aides financières aux associations et adoption d'une convention d'objectifs type**  
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [131 VOIX]*  
*NON PARTICIPATION AU VOTE [1 VOIX] (MME ALLAL.)*
- DEL-24-0409 - Fonds de Solidarité pour le Logement - Dispositif d'Intermédiation Locative Sociale - Année 2024 : attribution d'aides financières aux associations et adoption d'une convention d'objectifs type**  
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [131 VOIX]*  
*NON PARTICIPATION AU VOTE [1 VOIX] (MME ALLAL.)*
- DEL-24-0410 - Fonds de Solidarité pour le Logement : approbation d'une convention de partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Garonne pour 2024**  
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [131 VOIX]*  
*NON PARTICIPATION AU VOTE [1 VOIX] (MME ALLAL.)*
- DEL-24-0320 - Fonds d'Aide aux Jeunes : attribution d'une subvention à l'association Rebonds**  
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]*
- DEL-24-0385 - Fonds d'Aide aux Jeunes : attribution d'une subvention exceptionnelle pour soutenir l'association SolAfrika**  
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]*
- DEL-24-0354 - Fonds d'Aide aux Jeunes - Soutien à la mobilité des jeunes pour faciliter l'insertion professionnelle et l'accès à l'emploi (Poursuite de l'Action Permis Citoyens) : attribution d'une subvention à la Mission Locale Haute-Garonne**  
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]*
- DEL-24-0318 - Jeunesses - Dispositif ARGOS : attribution d'une subvention à la Mission Locale de Toulouse**  
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [123 VOIX]*  
*NON PARTICIPATION AU VOTE [9 VOIX] (MMES FERRER, LALANE- DE LAUBADERE, OCHOA, BOUZAIDA, MIQUEL-BELAUD, MM. ROUGE, LAHIANI, BOYER, COGNARD.)*

**DEL-24-0325 - Cohésion Sociale - Veille Educative : programmation - 2ème semestre 2024**

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]*

**DEL-24-0321 - Prévention Spécialisée : adoption d'une convention avec la commune de Villeneuve-Tolosane**

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]*

**DEL-24-0416 - Adoption du bilan 2023 de la Charte de la participation citoyenne de Toulouse Métropole**

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]*

**DEL-24-0445 - Label Villes pour Tous : attribution d'une subvention et convention de partenariat avec l'association Souffleurs de Sens - Souffleurs d'Images (Groupe SOS Solidarités)**

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]*

**DEL-24-0444 - Label Villes pour Tous - Edition 2024 : adoption d'une convention de partenariat avec ENEDIS et les éditions ERES**

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]*

**9. Sports et Bases de loisirs**

---

**DEL-24-0496 - Bases de Loisirs de Sesquières et La Ramée - Protection et gestion du milieu aquatique - Mise à disposition des lacs à titre gratuit : adoption d'une convention avec l'association pour la pêche et la protection du milieu aquatique**

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]*

**10. Culture**

---

**J-L. MOUDENC**

Nous allons au chapitre 10 avec une intervention sur la 6. Madame HONVAULT, vous avez la parole.

**C. HONVAULT**

Je vous remercie. Comme cette délibération concerne les Nouveaux Territoires de l'Art et que je n'ai pas eu de réponse à ma question tout à l'heure sur un sujet qui faisait partie des Nouveaux Territoires de l'Art, c'est-à-dire Mix'Art, j'en profite pour reposer ma question ici. Celle que j'avais posée dans le cadre du débat sur le PLUi-H. Une question un peu précise, pourquoi ne pas avoir classé la parcelle du bâtiment qui abritait Mix'Art dans une catégorie qui permettait de garantir que ce soit réservé à la construction d'une école ? Et deuxième question : est-ce qu'il est toujours question de construire une école à cet endroit-là ? Je vous remercie.

**J-L. MOUDENC**

Merci.

D'autres interventions ?

Peut-être que c'est à Annette LAIGNEAU de répondre, plutôt parce que la question n'est pas très culture, finalement.

**A. LAIGNEAU**

Oui, Monsieur le Président, j'ai oublié de répondre tout à l'heure. Excusez-moi. Donc la question que vous posez, c'est : est-il possible de faire une école sur une parcelle qui est en zone d'activité ? Je vous réponds oui, parce qu'un établissement public peut toujours être implanté sur une zone U, quelle qu'elle soit. Dans ce cas précis, la parcelle est restée telle qu'elle était, en zone d'activité. Pourquoi ?

Parce que nous sommes en train de travailler, dans le cadre de la troisième ligne de métro, à des plans guides autour des stations de métro et que le plan guide sur le secteur, appelé Sept Deniers Ponts Jumeaux je crois, n'est pas encore défini, puisqu'ils seront presque prêts d'ici la fin de l'année. C'est à ce moment-là seulement que l'on pourra, puisqu'on aura des éléments de programmation, définir et modifier le PLUi-H afin d'intégrer ce document avec un zonage adapté. Mais pour ce qui est de la construction d'une école, quel que soit le zonage U, on peut implanter une école. Parce que c'est un équipement public.

**J-L. MOUDENC**

Merci.

Madame BEC.

**B. BEC**

Je voulais intervenir sur la délibération 10.12 qui a été rajoutée à l'ordre du jour aujourd'hui, et qui concerne une attribution de subvention pour des actions culturelles sur la Métropole. En effet, lors de la dernière Commission culture, les élus présents ont manifesté leur incompréhension lors de l'annonce du non-financement complémentaire concernant des actions culturelles au bénéfice des communes de la Métropole. Ces actions culturelles rencontrent un grand succès, car elles correspondent à une forte demande des territoires. Elles contribuent au rayonnement culturel de notre Métropole. Elles répondent à notre souhait de conforter le sentiment d'identité métropolitaine et de sortir du toulouso-centrisme. Les acteurs culturels impliqués dans ces actions culturelles offrent des prestations de grande qualité et sont fortement impliqués et désireux, eux aussi, de mailler équitablement le territoire. Nous nous réjouissons donc d'avoir été entendus. Nous vous remercions.

**J-L. MOUDENC**

Merci. Cela n'appelle pas de réponse je pense. Effectivement, lorsque j'ai été alerté par les élus culture Gérard ANDRÉ, Francis GRASS et Nicole YARDENI, j'ai arbitré favorablement tout de suite. Je pense que c'était un oubli purement technique. Je suis attaché, et nous sommes attachés, à ce qu'il y ait une politique de culture qui soit métropolitaine et qui, à partir de Toulouse, permette l'émergence des initiatives qui viennent des communes. Donc c'est quelque chose qui, je pense, est en développement. C'était important que tout cela ne soit pas étouffé par de gros événements très médiatisés et qui se déroulent souvent à Toulouse. Ainsi, ce n'est pas du toulouso-centrisme, bien que je défende aussi le centrisme à Toulouse. Mais ça, c'est une autre affaire. Donc, nous mettons aux voix.

**DEL-24-0355 - Politique de mécénat au bénéfice des projets culturels de Toulouse Métropole : approbation et signature de la convention de mécénat en numéraire avec AXA ASSURANCES VIE MUTUELLE pour le spectacle Le Gardien du Temple, Opus II**

*⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [115 VOIX]*

*ABSTENTION [17 VOIX] (MMES HONVAULT, MAGDO, HARDY, MAURIN, ROBY, CABANES, BLEUSE, BOUBIDI, BEC, MM. MAURICE, LE TEXIER, CUJIVES, DEHEURLES, EL ARCH, CHARTIER, KARMANN, PERE.)*

**DEL-24-0365 - Approbation de la convention pluriannuelle d'objectifs 2024-2027 avec l'Etablissement Public du Capitole et la Direction Régionale des Affaires Culturelles Occitanie**

*⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [125 VOIX]*

*NON PARTICIPATION AU VOTE [7 VOIX] (MMES YARDENI, LAMANT, RUSSO, BEC, MM. GRASS, DE LAGOUTINE, GERARD ANDRE.)*

**DEL-24-0507 - Orchestre de Chambre de Toulouse : attribution d'une subvention de fonctionnement au titre de l'exercice 2024 (2nd versement) et approbation d'une convention financière**

*⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]*

**DEL-24-0364 - Charte de Lecture publique - Dispositif de bourses de création : attribution des bourses littérature jeunesse et bande dessinée au titre de l'année 2024 et versement de subventions**

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]*

**DEL-24-0390 - Centre Dramatique National Toulouse-Occitanie / Théâtre de la Cité : attribution d'une subvention de fonctionnement au titre de l'exercice 2024 (troisième versement) et adoption d'une convention financière**

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]*

**DEL-24-0391 - Nouveaux Territoires de l'Art (L'Usine, La Grainerie) : attribution de subventions de fonctionnement au titre de l'exercice 2024 (3ème versement) et adoption de conventions financières**

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [124 VOIX]*

*ABSTENTION [8 VOIX] (MMES HONVAULT, MAURIN, ROBY, BEC, MM. LE TEXIER, DEHEURLES, EL ARCH, PERE.)*

**DEL-24-0225 - Muséum - Activité de restauration et de buvette aux Jardins du Muséum : fixation de la redevance pour occupation du domaine public**

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]*

**DEL-24-0220 - Quai des Savoirs - "La Mêlée numérique" - Edition 2024 : adoption d'une convention de mise à disposition temporaire d'espaces à titre gratuit avec l'association La Mêlée**

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]*

**DEL-24-0505 - Association Européenne du Film d'Animation - Cartoon : attribution d'une subvention pour le Cartoon Forum au titre de l'exercice 2024 (2eme versement) et adoption d'une convention financière**

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]*

**DEL-24-0508 - École supérieure des Arts du Cirque Toulouse Occitanie : attribution d'une subvention événementielle exceptionnelle au titre de l'exercice 2024**

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [127 VOIX]*

*NON PARTICIPATION AU VOTE [5 VOIX] (MMES FERRER, JACQUET VIOLLEAU, YARDENI, MM. GRASS, GERARD ANDRE.)*

**DEL-24-0515 - Rose Festival 2024 : adoption d'une convention de partenariat avec la société Rose, Tisseo Voyageurs et la Société Publique Locale du Metronum**

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]*

**DEL-24-0412 - Actions culturelles 2024-2025 : attribution de subventions au titre de l'exercice 2024 et approbation de conventions de partenariat avec les communes de Toulouse Métropole**

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [127 VOIX]*

*NON PARTICIPATION AU VOTE [5 VOIX] (MMES FERRER, JACQUET VIOLLEAU, YARDENI, MM. GRASS, GERARD ANDRE.)*

## **11. Propreté, Proximité et Territoires**

---

**DEL-24-0483 - Edition 2024 de l'évènement mondial World Clean Up Day : mobilisation et engagements de Toulouse Métropole**

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]*

## 12. Prospective et Contractualisation

---

### DEL-24-0504 - Adoption d'un protocole d'intention entre Toulouse Métropole et le Grand Narbonne

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]*

## 13. Habitat et Logement

---

### J-L. MOUDENC

Nous allons au chapitre 13.

Sur la 13.2, il y avait à la fois intervention et vote disjoint qui m'était demandés. Donc, la parole est à Jamal EL ARCH.

### J. EL ARCH

Monsieur le Président, chers collègues, ce matin, on a eu un sérieux débat sur la question du logement dans le cadre du PLUi-H. J'étais, vraiment, étonné ; j'avais l'impression que cette crise du logement tombait du ciel. Vous parliez de la crise du logement comme si vous n'aviez jamais exercé le pouvoir, et comme si jamais il n'y a eu un processus, une politique publique, qui est aussi responsable de cette crise-là. Donc je vous rappelle tout simplement la réalité : c'est que bon nombre de nos concitoyens ont des difficultés croissantes pour se loger. Beaucoup ont du mal à garder leur logement, pour des raisons très simples. Un, les salaires ont stagnés, sont immobiles. Deux, il y a une précarisation généralisée du travail. Ce phénomène est inquiétant Il touche aussi les couches moyennes, jusque-là relativement protégées. La défense du logement devrait être au cœur de nos préoccupations. Une véritable priorité politique de la Métropole. Puisqu'aucune socialisation n'est possible, qu'elle soit professionnelle, scolaire, culturelle ou simplement civique, sans un logement digne de ce nom. Nous avons déjà exprimé avec force qu'il fallait arrêter les démolitions des logements sociaux au Mirail puisque le diagnostic est très clair : on manque de logements sociaux et surtout de logements sociaux familiaux. Les démolitions et les reconstructions coûtent à la puissance publique beaucoup plus cher que la rénovation. Sans parler du bilan carbone catastrophique des destructions d'immeubles. Toutes ces destructions ne répondent qu'à une seule logique ultralibérale, celle de la financiarisation du foncier. Alors même que, quand il y a une crise structurelle comme celle-là, il faut que la puissance publique régule le foncier, l'immobilier et le logement. Cette délibération met en évidence le parti pris de votre politique pour la finance et la spéculation contre le besoin des citoyens. Votre plan de soutien 2024-2026 est loin d'être à la hauteur des enjeux et ne répond pas à la situation du logement, très dégradée. Les conséquences de votre politique sont inhumaines, voire morbides.

Quelle est la situation à Messenger, pour que tout le monde le sache ? Abandon de l'entretien du bâtiment, pannes d'ascenseur, pannes d'éclairage, manque d'hygiène, etc. Cela fait 2 ans que les gens vivent cette situation. D'ailleurs, il y a un recours juridique et l'avocat de la partie civile a demandé des reports de jugement à chaque fois. Il y a plusieurs personnes âgées et assignées à résidence malgré elles. Pourriez-vous vivre sereinement si votre maman, votre papa de 70 ans vivait au 14e étage sans ascenseur, comme c'est le cas de Madame EVANO Anne, 70 ans ? Ou Madame AYBOUNE, 63 ans ? Ou Madame BAZINET, 70 ans, tombée dans les escaliers ? On me l'a appris dernièrement, elle est tombée sur des escaliers couverts d'excréments et sans éclairage. Ou Monsieur FAYEK, en situation de handicap, qui habite au 5e étage. Concernant cette délibération, il est important de dire que les habitants, par la voix de leur avocat, étaient en négociation avec Les Chalets et, aujourd'hui, avec Toulouse Métropole pour essayer de vendre leur bien, parce qu'il s'agit de propriétaires, à hauteur de 2 041 euros le mètre carré. Après, suite à un questionnaire envoyé par l'avocat de Toulouse Métropole demandant aux habitants s'ils veulent continuer à rester propriétaires ou devenir locataires - à qui pose-t-on cette question ? Quel cynisme ! - 11 sur 14 ont répondu qu'ils souhaitaient rester propriétaires et 3 ont fini par céder. Que fait-on de ces réponses ? On s'assoit dessus ? La Métropole impose à tous de devenir locataires. Le droit à la propriété est-il interdit aux couches populaires ? Si on veut bien écouter les habitants et prendre l'intérêt général en considération, la logique serait de compenser la vacance liée à la mobilisation du logement sur la base de 3 copropriétaires qui souhaitent

être locataires et continuer donc, dans un esprit démocratique et de dialogue bienveillant, à négocier le prix du mètre carré sur la base des propositions des 11 autres copropriétaires. Dans le cas contraire et selon votre logique, ce serait organiser de manière volontaire le déclassement social des habitants. Je pense qu'il est temps d'arrêter cette souffrance organisée. Elle est intenable pour ces personnes âgées et handicapées. Il est temps de mener une politique aujourd'hui juste, humaine et équilibrée.

**J-L. MOUDENC**

Merci.

Jamal parle, Gaëtan réplique.

Monsieur COGNARD.

**G. COGNARD**

Monsieur le Président, merci. Monsieur EL ARCH, régulièrement, nous échangeons. Ravi que le droit à la propriété ait pu être mis en valeur cette fois. Et c'est bien l'objet aussi du projet de renouvellement urbain Reynerie. Ce projet sur Reynerie Est, c'est d'avoir un certain nombre de propriétaires dans le parcours logement, et de permettre l'accession sociale à un certain nombre d'habitants locataires pour devenir propriétaires. Donc ravi d'entendre que vous êtes d'accord sur ça. Et concernant l'accompagnement des derniers propriétaires de Messenger, c'est bien l'objectif d'ouvrir, dans le cadre de la DUP qui a été acceptée. Il s'agit pour nous désormais d'acquérir, par voie amiable ou par expropriation, ce que l'on ne souhaite pas. L'objectif est bien par voie amiable, mais, de fait, on est aussi tributaire des Domaines, de l'évaluation, pour pouvoir échanger avec les futurs propriétaires. On continuera en reprenant ce qui a pu être fait par Les Chalets, pour pouvoir trouver des solutions pour ces propriétaires dans les limites techniques et financières imposées. Pour le reste, je le redis, Monsieur EL ARCH : je suis ravi que le droit à la propriété puisse être mis en avant, car c'est bien l'objectif de Reynerie Est : favoriser la mixité sociale, en permettant à des habitants des logements sociaux, demain, d'avoir un logement privé sur Reynerie ou juste à côté. Ils seront ravis de vous avoir entendu sur ça.

**J-L. MOUDENC**

Merci.

Je mets aux voix.

Excusez-moi, Madame MAURIN, allez-y.

**O. MAURIN**

Oui, Monsieur le Président et chers collègues, je voulais reprendre la parole puisque vous me l'avez coupée à trois reprises quand j'ai voulu répondre à vos accusations lors du débat sur le PLUi-H. Donc, je voudrais d'abord vous dire que je salue l'artiste, puisque vous êtes capable de reprocher aux autres vos propres turpitudes. Quand vous parlez d'attaques *ad hominem*, j'ai beaucoup apprécié...

**J-L. MOUDENC**

Madame, on est sur une délibération concernant le renouvellement urbain. Donc, est-ce que vous avez des choses à dire sur l'objet de cette délibération ou est-ce que vous voulez revenir sur les débats de ce matin que je ne compte pas, pour ma part, voir ré-ouverts ?

**O. MAURIN**

Il faudrait peut-être me laisser finir mon propos pour pouvoir justement apprécier si c'est en lien ou pas. Je vous remercie encore une fois d'avoir pris la peine de me couper la parole comme vous en avez régulièrement l'habitude. Ces techniques de déstabilisation vis-à-vis...

**J-L. MOUDENC**

Allez au fait, on gagnera du temps.

**O. MAURIN**

... d'une personne autiste sont assez déplorables, mais sont habituelles. Donc, je dis que vous m'avez accusé d'antisémitisme dans votre journal municipal...

**J-L. MOUDENC**

La question est de savoir si souhaitez parler de ces délibérations.

**O. MAURIN**

Maintenant, laissez-moi finir.

**J-L. MOUDENC**

Bien. Je mets aux voix cette délibération.

**O. MAURIN**

Je veux intervenir sur les données INSEE...

*Le Président coupe le micro de Mme Maurin.*

**J-L. MOUDENC**

Je mets aux voix.

**DEL-24-0093 - Plan Initiative Copropriétés - Mise en œuvre du volet foncier - Convention de partenariat avec CDC Habitat social : adoption de l'avenant n°3**

**⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [130 VOIX]**

**NON PARTICIPATION AU VOTE [2 VOIX] (MME ALLAL, M.DANIEL ROUGE.)**

**DEL-24-0368 - Projet de Renouveau Urbain Reynerie - Copropriété Messenger : versement d'une indemnité au profit des opérateurs sociaux, au titre de l'immobilisation des logements proposés dans le cadre de la procédure d'acquisition**

**⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [112 VOIX]**

**CONTRE [2 VOIX] (MME MAURIN, M. EL ARCH.)**

**ABSTENTION [17 VOIX] (MMES HONVAULT, MAGDO, HARDY, ROBY,**

**CABANES, BLEUSE, BOUBIDI, BEC, MM. MAURICE, LE TEXIER, CUJIVES,**

**DEHEURLES, LACAZE, CHARTIER, RIBEYRON, KARMANN, PERE.)**

**NON PARTICIPATION AU VOTE [1 VOIX] (MME ALLAL.)**

**DEL-24-0359 - Club des Conseils Syndicaux de Haute-Garonne : adoption de la convention d'objectifs annuelle et attribution d'une subvention de fonctionnement au titre de l'année 2024**

**⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [131 VOIX]**

**NON PARTICIPATION AU VOTE [1 VOIX] (MME ALLAL.)**

**DEL-24-0463 - L'ObserveR de l'Immobilier Toulousain : adoption de la convention d'objectifs annuelle et attribution d'une subvention de fonctionnement au titre de l'année 2024**

**⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [131 VOIX]**

**NON PARTICIPATION AU VOTE [1 VOIX] (MME ALLAL.)**

---

**14. Mobilités****J-L. MOUDENC**

Je n'ai pas de remarque sur les délibérations du chapitre 14.

**DEL-24-0224 - Système de Gestion Globale des Déplacements - Camino-T : adoption d'une convention de financement relative au renouvellement du modèle multimodal de déplacement avec l'État, la Région Occitanie, le Département de Haute-Garonne et Tisséo Collectivités (abroge et remplace la délibération DEL-23-0751 du Conseil de la Métropole du 12 octobre 2023)**

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]*

**DEL-24-0227 - Partenariat avec le Comité Départemental de Randonnée Pédestre de la Haute-Garonne (CDRP 31) en vue de la réalisation d'une étude de faisabilité de création d'un GR® (chemin de Grande Randonnée) métropolitain : adoption de la convention et attribution d'une subvention au titre de l'année 2024**

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]*

**DEL-24-0236 - Association prévention routière : adoption de la convention et attribution d'une subvention au titre de l'année 2024**

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]*

**DEL-24-0237 - Fédération Française des Motards en Colère de la Haute-Garonne (FFMC 31) : adoption de la convention et attribution d'une subvention au titre de l'année 2024**

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]*

**DEL-24-0238 - Association pour la promotion du circuit de Candie - Génération Candie : adoption de la convention et attribution d'une subvention au titre de l'année 2024**

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]*

**DEL-24-0239 - Association Club Entreprises Sécurité Routière Garonne : adoption de la convention et attribution d'une subvention au titre de l'année 2024**

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [131 VOIX]*

*NON PARTICIPATION AU VOTE [1 VOIX] (M. SENTOUS.)*

## **15. Economie circulaire et déchets**

---

### **J-L. MOUDENC**

Le chapitre 15.

Je vous indique que sur la délibération n° DEL-24-0454 - Economie Circulaire : adhésion à l'AIFREC (Association Interdisciplinaire Française pour la Recherche en Economie Circulaire) et désignation d'un représentant de Toulouse Métropole, il est proposé la candidature de Gnadang OUSMANE.

Sur la 1ère délibération, nous allons débattre et j'ai des demandes d'intervention en commençant par Aymeric DEHEURLES.

### **A. DEHEURLES**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les élus, cette facturation de la collecte des déchets verts pose problème. Vous vous en apercevez tous les jours avec les remontées de terrain. Plusieurs mairies de la Métropole l'ont fait remonter en commission, cette décision est très impopulaire. Pourtant, le fond de la décision va dans le bon sens. Oui, il faut favoriser la valorisation des déchets verts dans son propre jardin. Oui, du broyat, du compost, de l'herbe coupée en mulching apportent de nombreux bénéfices naturels, évitent le transport des déchets d'un lieu à un autre. Mais votre politique ressemble à la fameuse écologie punitive que vous prétendez dénoncer régulièrement dans les vrais partis écologistes. Un abonnement de 120 euros par mois pour 24 collectes réparties toutes les 2 semaines durant l'année, c'est cher et ça n'a aucun sens. À quoi sert d'avoir des collectes toutes les 2 semaines en hiver quand la nature est au repos ? En commission, des personnes vous ont demandé s'il ne serait pas possible de proposer un demi-abonnement pour 6 mois seulement : vous avez refusé. Donc, le principe premier n'est pas d'inciter les personnes à garder leurs déchets verts chez eux, c'est

bel et bien la « pompe à fric ». Un nouvel impôt sur un service public abandonné et rendu payant. La méthode n'est pas bonne, Monsieur TERRAIL-NOVÈS. Le manque de communication nuit à la mesure. Il faut accompagner les gens, leur faire prendre conscience de l'intérêt pour eux. Certes, il y aura la mise à disposition de broyeurs disponibles dans plusieurs sites de la Métropole, mais qui ira les chercher ? Et surtout, quelle population va se retrouver pénalisée par ces nouvelles contraintes ? Toujours les mêmes : les personnes âgées ou en situation de handicap. Ces mêmes personnes qui font appel à un jardinier pour l'entretien de leur jardin et qui devront désormais payer aussi pour faire évacuer les déchets par un service inadapté. Je connais déjà votre réponse : « Les gens peuvent s'organiser entre eux, faire appel à leurs voisins, à leurs proches ». Oui, mais c'est toujours pareil. Notez bien : je suis pour la solidarité. Le problème, c'est quand la solidarité vient pallier des déficiences des services publics. Là, c'est même pire. Vous supprimez ce service en comptant sur les gens pour s'organiser entre eux. C'est d'un cynisme assumé assez rebutant. Ce même cynisme avec lequel vous nous avez expliqué, en commission, que si on empêchait plusieurs passages dans la même journée dans la déchetterie, c'est parce que des personnes âgées avaient pris l'habitude de faire plusieurs trajets, car c'était le seul lien social qui leur restait. Mais, avec un constat pareil, Monsieur TERRAIL-NOVÈS, on cherche à rétablir du lien pour ces personnes, on ne les prive pas du seul lien qui leur reste. Bref, revenons à cette facturation des ramassages. La conséquence directe est celle que nous remontent les personnes concernées. Certaines vont faire de l'écobuage polluant et interdit, mais jamais sanctionné. D'autres vont supprimer leurs haies végétales, remplacées par un mur et du béton. C'est peu de dire que cela ne va pas du tout dans le sens de la planète. Je vous remercie.

#### **J-L. MOUDENC**

Y a-t-il d'autres interventions ? Oui, allez-y, Madame BOUBIDI.

#### **S. BOUBIDI**

Monsieur le Président, chers collègues, par cette délibération, sous couvert de bonnes intentions, à savoir la gestion *in situ* des déchets végétaux, vous nous demandez d'approuver la mise en place d'une collecte en porte-à-porte payante des résidus de jardin et/ou d'une location de benne sur la base du volontariat. Cette délibération n'est ni plus ni moins qu'une dégradation du service à l'usager qui, s'il souhaite conserver un même niveau de service, devra désormais payer, dès le 1er janvier 2025. Comme d'habitude, rien n'est anticipé, tout est imposé. Nous, écologistes, prônons la valorisation des déchets verts sur place par le développement du broyage de proximité qui permet des économies de transport d'eau et offre une garantie d'apport en matière structurante pour les composts. Cependant, cette transition dans les pratiques doit se faire de manière claire et non à la va-vite, en plein été. Il aurait été préférable de conserver le porte-à-porte encore pendant un an afin de pouvoir sensibiliser les usagers et le personnel des communes à la gestion des déchets végétaux *in situ*, avec le broyage etc. Une grande campagne de communication et des ateliers pour la maîtrise de ces nouvelles techniques sont également nécessaires afin d'inciter les habitants de la Métropole à changer leurs habitudes. Dans cette délibération, les alternatives proposées ne sont pas suffisantes. Il s'agit ni plus ni moins que de faire payer un service auparavant gratuit et de faire des économies d'environ 1 million d'euros en confiant la nouvelle collecte de ces déchets végétaux à un prestataire. Pour toutes ces raisons, nous nous abstenons.

#### **J-L. MOUDENC**

Merci. D'autres interventions ? Patrice RODRIGUES.

#### **P. RODRIGUES**

Merci, Monsieur le Président. Je ne vais pas parler au nom de mon groupe, mais en tant que maire de Beauzelle. Dans notre groupe, on s'interroge, vous avez des gens qui sont plutôt sur l'abstention, d'autres qui voteront cette délibération. Sur les déchets verts, nous sommes sur une Métropole qui est différente d'une commune à l'autre. Je vais vous dire ce qui s'est passé. Quand, à Beauzelle, nous avons décidé avec un syndicat, et je me rappelle que Tournefeuille était aussi adhérent du même syndicat, de mettre en porte-à-porte 52 passages par an, nous avons eu les 15 Sols qui sont avec Blagnac quelque chose d'important, en bordure de Garonne, au sein du grand parc Garonne, toutes les tontes de notre ville se retrouvaient là. Je suis très inquiet de voir ce qui pourrait se passer demain, si

on ne fait rien. J'avais demandé, lors d'une commission, que l'on mette en place une aide aux personnes pour l'achat d'une tondeuse « mulching ». Elle broie très fin la tonte et cela permet à des personnes jeunes ou moins jeunes, ayant du mal à se déplacer, de garder tous ces effets de tonte sur la parcelle. Ça n'a pas été fait. Donc je vous appelle à nous aider à voter cette délibération, ou du moins à obtenir l'abstention. Car on a réellement besoin d'une réforme. Ce qui m'ennuie, c'est de la lire dans la presse avant que ça soit voté. On a tous vu les modalités et on a l'impression que le match est déjà plié. Donc ce que je voudrais, c'est que l'on puisse se parler, c'est qu'on ait des échanges. Je crois qu'il faut faire des économies et qu'il faut inciter nos habitants à faire mieux. L'aide à l'achat d'une tondeuse « mulching » aiderait beaucoup nos habitants. Parce que je ne sais pas comment faire avec les personnes âgées de ma ville. Ils n'iront pas à la déchetterie. Et j'ai bien peur que cela aille dans les déchets urbains. Donc, essayez de nous aider. Je pense que l'on n'est pas sur le pour à 100 %, mais on n'est pas sur le contre non plus. Essayez de nous aider pour que, ensemble, on puisse essayer de faire avancer le débat.

### **J-L. MOUDENC**

Merci. Joseph CARLES.

### **J. CARLES**

Je pense que, sur la démarche environnementale consistant à limiter ces effets de tonte, il n'y a pas de sujet. En revanche, cela veut dire qu'il faut qu'on ait des certitudes sur la capacité d'absorption de nos déchetteries. Parce qu'on ne peut pas mettre ça en place et puis se retrouver sans rien. On sait que notre déchetterie est un peu tendue dans la mesure où la « zone de chalandise », si je peux employer cette expression, des utilisateurs, cela fait peu.

Deuxième point, Patrice RODRIGUES l'a évoqué : ce sont les risques que l'on peut avoir de dépôt de déchets. Et je fais le lien avec la déchetterie. S'il faut attendre trop longtemps dans la file d'attente, certains vont aller jeter ailleurs.

Le troisième point que je veux soulever, c'est la nécessité d'une communication extrêmement avancée. Je ne l'exclus pas, à titre d'accompagnement social, pour des usagers qui ne pourraient pas se permettre de disposer de cela. Je ne peux pas le faire parce que je n'ai pas la compétence. C'est un dossier sur lequel on ne peut pas contester la pertinence de l'amélioration en matière de traitement de ces déchets verts. Mais il faut qu'on soit attentif à l'accompagnement à pratiquer.

### **J-L. MOUDENC**

D'autres interventions ? Donc, Vincent TERRAIL-NOVÈS pour des éléments de réponse et rappel de toute la procédure qui vient de loin.

### **V. TERRAIL-NOVÈS**

Madame BOUBIDI dit que rien n'a été anticipé. En fait, soit elle n'assiste pas aux commissions, soit son groupe ne lui rend pas compte des commissions, soit elle ne consulte pas les comptes rendus. C'est un projet qui date de mai 2021, avec un groupe de travail composé de maires de la Métropole de toutes tendances confondues. Donc, à partir de mai 2021 jusqu'à mai 2022, ce groupe de travail s'est réuni. Il y a eu ensuite une présentation en dîner des maires, deux fois. Et puis il y a eu des échanges en commission avec les élus métropolitains. J'ai pris le soin d'imprimer les comptes rendus qui sont anciens. Le premier commence le 3 octobre 2022, jusqu'à la dernière des commissions. Mais auparavant, depuis le 12 mars 2024, nous n'avons cessé de parler de ce projet. Je peux tenir les comptes rendus à votre disposition si vous le souhaitez, où est également indiqué le calendrier. Le calendrier, personne ne le découvre, y compris dans les commissions. On a parlé d'une mise en œuvre en 2025 avec un début du déploiement des services en 2024. Par conséquent, depuis plusieurs mois, les services ont commencé à travailler sur la mise en œuvre de services annexes. Cette délibération est une délibération tarifaire, donc on délibère sur les tarifs. Mais il ne vous a pas échappé que l'ensemble du dispositif est un nouveau mode de traitement des déchets végétaux. Et il y a aussi beaucoup d'inexactitude dans ce qu'a dit Monsieur DEHEURLES : « c'est une pompe à fric ». Ce serait une pompe à fric si on avait tout supprimé sans rien proposer à côté. Je vous l'ai dit tout à l'heure, on propose des services gratuits pour les concitoyennes et les concitoyens de notre Métropole. Vous n'en avez cité que quelques-uns. D'ailleurs, Monsieur DEHEURLES, vous faites une erreur. Il faut aller

chercher les broyeurs dans les points de retrait. Il y en a 5 dans notre Métropole. Mais il y a aussi un service de broyat à domicile, via une plateforme de prise de rendez-vous à partir de 2 mètres cubes de branchages ou de végétaux à broyer. Donc, on va aussi aller chez la population. Concernant les personnes que vous indiquez, celles qui ne peuvent pas se déplacer pour aller récupérer le broyeur dans les points de retrait, elles pourront prendre rendez-vous. Notre prestataire ira chez la personne pour broyer à domicile. On parle de déchets végétaux, mais en réalité, ce sont des déchets qui ne doivent pas être traités comme des déchets. Ils doivent être réutilisés, revenir à la terre. Il faut réduire les déchets végétaux pour atteindre les objectifs de la loi AGEC (anti-gaspillage pour une économie circulaire) : 400 kilos/habitant en 2030. Aujourd'hui nous sommes à 420 kilos. Donc, on ne va pas éliminer l'ensemble des déchets, ce n'est pas l'objectif. On sait très bien qu'on n'y arrivera pas. Néanmoins, il faudrait qu'on arrive à réduire, ne serait-ce que de 10 kilos par habitant, ces déchets végétaux. Non pas en les amenant en déchetterie. Parce que, si on les amène en déchetterie, ils sont intégrés dans ces fameux 420 kilos. Mais en les remettant à la terre. Il y a donc ce système de prêt de broyeur, mais il y a aussi le broyage à domicile. Enfin, je vous ai indiqué tout à l'heure que la quasi-intégralité du service modifié est réinjectée financièrement dans les nouveaux services. Il y a aujourd'hui 15 broyeurs qui vont être à disposition des habitantes et des habitants dès le 1er juillet. La collecte en porte-à-porte continue jusqu'en janvier, telle que vous la connaissez dans vos communes, à date. Et ces 15 broyeurs ont vocation, si le service fonctionne bien, à augmenter. Mais, pour vous donner un ordre d'idée, on va tester 3 types de broyeurs avec des capacités différentes. C'est une phase de test. On verra quels sont ceux qui sont le plus sollicités pour que nous puissions augmenter le nombre de broyeurs dans ces points de retrait en fonction des broyeurs les plus demandés. Donc, c'est un service qui va monter en puissance. Sur les modalités qui ont été données à la presse : oui, elles ont été données à la presse, mais à la presse, rien n'a été divulgué que ce qui a déjà été expliqué en commission ou ce qui vous a déjà été expliqué en dîner des maires. Simplement, c'est fait pour expliquer à la presse qu'aujourd'hui, nous prenons une délibération sur un aspect financier, mais que, en réalité, c'était bien un nouveau service, avec des services gratuits, que nous déployons dans la Métropole, pour traiter et aborder différemment ce sujet des déchets végétaux.

J'ai bien pris en compte la remarque de Joseph CARLES qui concerne les capacités d'absorption des déchetteries. Il y aura également, je le redis ici, un travail qui sera mené dans les communes avec des plateformes de collecte mobiles, à date, avec un agenda très précis. Il permettra, je crois, de délester les déchetteries les plus saturées. Enfin, dernier point, Monsieur DEHEURLES a dit : « Il faut accompagner les gens ». Oui, c'est justement ce que nous allons faire puisque, ne serait-ce que sur l'année 2024, c'est-à-dire jusqu'à la fin d'année, avec 2 associations (Humus & Associés, et Partageons les jardins) nous avons des ateliers de prévention prévus. On déploie bien entendu 5 thématiques de prévention auprès des habitants et habitantes de la Métropole. Donc, nous accompagnons les habitantes et les habitants sur l'intérêt d'avoir du paillage, sur la façon de s'y prendre, sur la gestion des biodéchets, sur les gestes de prévention et le retour à la terre. Donc les associations « Partageons nos jardins » et « Humus & Associés » vont nous accompagner sur ces points. C'est par exemple 26 ateliers prévus d'ici la fin de l'année 2024, que nous allons augmenter en 2025 et 2026. Il y a des journées de prévention avec des stands sur des sites précis, des animations scolaires et des sites itinérants dans les communes, en plus de toute la communication média qui va être relayée dans la Métropole à partir du mois de juillet prochain. Donc cet accompagnement de nos populations est fait avec les associations citées, des références dans ce domaine des déchets végétaux.

#### **J-L. MOUDENC**

Merci. Monsieur KARMANN.

#### **T. KARMANN**

Merci, Monsieur le Président, je vais essayer de répondre avec un ton un peu moins péremptoire et donneur de leçons que Monsieur TERRAIL-NOVÈS, à l'encontre des élus de mon groupe. Nous nous posons des questions. C'est un sujet qui est discuté depuis longtemps. Mais le changement est important pour les populations. Vous nous parlez de 15 broyeurs, 1 pour 53 000 habitants. Je suis désolé, pour les habitants de nos communes, c'est peu. Aujourd'hui, ils ont un service qui vient toutes les semaines collecter ces déchets-là. Le recul est quand même majeur. Vous mettez en place des formations et de la pédagogie. Ces 26 ateliers seront très utiles. Mais combien de personnes est-ce

qu'ils vont toucher ? La contrainte arrive au 1er janvier 2025. C'est extrêmement rapide. Nous, ce qu'on vous dit sur ce sujet-là, c'est que le fait de passer un service public payant aussi rapidement, même s'il y a des petites mesures à côté, ce sera un impact énorme. Et la communication faite par la Métropole sur le sujet est minime. Il y a plein de sujets sur lesquels la Métropole travaille et communique, mais, sur ce sujet, ça va être à qui de communiquer ? Cela va être à nos communes d'expliquer aux habitants qu'ils n'ont plus d'autres solutions car le service va être coupé au 1er janvier 2025 ? C'est ça que vous êtes en train de nous expliquer aujourd'hui ?

**J-L. MOUDENC**

Est-ce qu'il y a d'autres interventions ?

Oui, Robert MEDINA.

**R. MEDINA**

Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais m'exprimer au nom des petites communes que nous sommes. Elles n'ont absolument aucun service déchets verts. Je souhaiterais donc souligner l'effort fait pour amener ce service à ces petites communes, qui ont elles aussi une TEOM à 8,10 %. Je voudrais remercier les grandes communes de faire cet effort.

**J-L. MOUDENC**

On part d'une situation extrêmement disparate. Patrice RODRIGUES.

**P. RODRIGUES**

Je vais essayer d'aller vite. Parce que je n'ai pas eu de réponse sur les tondeuses « mulching ». C'est quelque chose d'important. Quand je regarde la délibération, elle parle des tarifs. 120 euros sur l'année. Je rectifie, ce n'est pas mensuel. Une benne au tarif de 500 euros. Cela me semble beaucoup trop cher. Donc, il faut que l'on puisse revoir le prix de cette benne. Un weekend à 500 euros où tout le quartier va venir jeter des choses à l'intérieur, je pense qu'il va falloir que l'on regarde ça de très près.

**J-L. MOUDENC**

Pas d'autres interventions ?

Vincent TERRAIL-NOVÈS.

**V. TERRAIL-NOVÈS**

Je m'excuse auprès de Monsieur KARMANN qui a très mal pris les éléments très factuels que j'ai amenés. Je n'ai pas utilisé de ton particulièrement péremptoire. Je pense que c'est plutôt votre collègue qui a utilisé un ton péremptoire en indiquant de façon très caricaturale que rien n'était anticipé, remettant ainsi en question tout le travail fait par les services et les élus ici présents, qui ont participé aux commissions et aux groupes de travail. J'ai trouvé cette remarque fortement déplacée. Si vous avez trouvé que j'étais péremptoire en indiquant que j'étais en total désaccord avec ce qualificatif, je ne peux que le regretter. Sur le reste, j'ai donné des éléments très factuels. Pour vous répondre : 15 broyeurs, c'est au démarrage. Mais on ne pense pas qu'au 1<sup>er</sup> juillet, tout le monde va se précipiter sur les broyeurs. Pourquoi ? Parce que le service continue jusqu'au 31 décembre. Pour ces 15 broyeurs, c'est vraiment les plus assidus qui vont se dire : « Tiens, voyons comment ça fonctionne. Je vais aller voir ». Aujourd'hui, il y en a 15, mais sachez que, dans le marché que nous avons avec notre prestataire, le chiffre n'est pas limité. Il n'y a pas de limitation. Donc je redis ce que j'ai déjà dit en conférence des maires. Véronique DOITTAU m'avait posé la question : il ne faut pas focaliser sur ce 15. En réalité, je n'aurais peut-être pas dû le dire, ce chiffre. C'est un départ. Il va s'adapter à la demande. Sur la communication, vous avez raison, elle n'a pas commencé. Mais la Métropole ne pouvait pas initier une communication institutionnelle avant que nous ayons voté la délibération. On ne peut pas, avant que l'ensemble de l'assemblée se prononce, initier une communication sur quelque chose qui n'est pas validé. Je vous dis donc qu'à partir du 1er juillet, vous allez voir une communication assez forte. En amont et par anticipation, les services de communication de chacune des villes ont reçu un kit. Vous l'avez peut-être découvert. Cette communication va prendre de l'ampleur et se déployer jusqu'à la fin de l'année sur l'ensemble du territoire métropolitain. Donc ne

soyez pas étonnés si elle n'a pas débuté, c'est à venir. Et je conclus en disant que les mesures que nous prenons, mais je l'ai déjà dit tout à l'heure sur la partie financière, sont prises dans l'ensemble des Métropoles et des collectivités. Ne serait-ce qu'autour de nous, Le Muretain Agglo a un service de porte-à-porte payant. Il n'a rien d'autre en service annexe. Le Sicoval a une collecte en porte-à-porte payante. Il ne fournit pas de bac. Nous, nous fournissons des bacs. Enfin, la Save-au-Touch a un abonnement à 100 euros, avec 16 collectes par an. Nous, nous en avons 24. Et du broyage à domicile payant, quand nous le faisons gratuit. On a fait quelque chose qu'on n'a pas inventé. C'est ce qui se fait et qui fonctionne dans les autres collectivités. Mais je conçois que c'est difficile, car c'est un changement d'habitude et de comportement. Nous devons amener nos concitoyens à cette modification. Sur le « mulching », la question qu'a posée Patrice RODRIGUES, on pourra le regarder. Tout est question de finances. Aujourd'hui, on a préféré faire la gratuité sur les composteurs pour booster. On en a à peu près encore 41 000 à équiper. Il nous semblait que c'était la priorité, plutôt que faire du financement au « mulching ». Donc, tout est question de capacité financière. On sera amené à en reparler. C'est un dispositif qui est amené à évoluer avec les usages et les besoins de la population. Et si le coût de la benne est trop élevé et qu'on n'a pas assez d'utilisation, on reprendra une délibération dans quelques mois pour éventuellement baisser le tarif.

**J-L. MOUDENC**

Bien, je mets aux voix cette délibération.

**DEL-24-0233 - Recyclage et valorisation - Collecte des résidus de jardin : adoption des tarifs de la collecte en porte-à-porte et de location de bennes à partir du 1er janvier 2025**

⇒ **LA DELIBERATION EST ADOPTEE [74 VOIX]**

**ABSTENTION [58 VOIX] (MMES HONVAULT, MAGDO, HARDY, MAURIN, ROBY, CABANES, BLEUSE, TRAVAL-MICHELET, CURVALE, PARADIS, COUSIN, BOUBIDI, ARMENGAUD, DOITTAU, GINER, BENOIT-LUTMAN, LLOUBERES, GUERY, MOURGUE, POUPONNEAU, PEREZ, BEC, MM. MAURICE, GIBERT, LE TEXIER, CUJIVES, DEHEURLES, EL ARCH, LACAZE, TOPPAN, DUHAMEL, MICHEL ROUGE, FOUCHIER, SIMION, SANCHEZ, ALENCON, FOUCHOU-LAPEYRADE, GRIMAUD, GERARD ANDRE, BEUILLE, VAILLANT, CHARTIER, DENOUVION, DELPECH, SEBI, ESPIC, CASTERA, BERGOUGNOUX, RIBEYRON, KARMANN, MAZARDO, PERE, NOUVEL, ZANATTA, BOUREAU, RODRIGUES, VERNIOL, BRIANÇON.)**

**DEL-24-0454 - Economie Circulaire : adhésion à l'AIFREC (Association Interdisciplinaire Française pour la Recherche en Économie Circulaire) et désignation d'un représentant de Toulouse Métropole**

⇒ **LA DELIBERATION EST ADOPTEE [131 VOIX]**

**NON PARTICIPATION AU VOTE [1 VOIX] (MME OUSMANE.)**

**DEL-24-0487 - Economie circulaire - RECYCL'Occ : soutien à l'organisation du Festival de la nouvelle Mode Toulouse 2024**

⇒ **LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]**

## **16. Aménagement et Politique foncière**

---

**J-L. MOUDENC**

Nous allons maintenant passer au chapitre 16. Une disjonction de vote et des interventions sont demandées sur la première délibération. Je donne donc la parole à Antoine MAURICE, puis à Odile MAURIN.

**A. MAURICE**

Merci, Monsieur le Président. Cette délibération concerne le renouvellement urbain des quartiers Bagatelle, La Faourette, Papus, Tabar, Bordelongue. Nous le savons, ces quartiers populaires de Toulouse sont particulièrement exposés à de nombreuses pollutions et nuisances, à la fois routières et aériennes. La problématique principale des habitants de ces quartiers est bien une problématique de santé. De notre point de vue, le renouvellement urbain doit tenir compte, prioritairement, de cette question d'améliorer la santé de ces populations.

Le premier élément qui nous paraît essentiel, c'est de se donner comme objectif absolu, dans ces quartiers, de n'avoir aucune nouvelle construction dans les zones d'exposition au bruit, non seulement les zones A et B, mais aussi C, ce qui, d'ailleurs, va dans le sens de la loi. En l'état, je pense qu'il n'y a pas de projets qui vont dans ce sens, mais j'alerte sur une opération envisagée à Bordelongue, qui prévoirait justement, par Toulouse Métropole Habitat, la construction de 80 logements et seulement 36 détruits, ce qui aggraverait, en effet, l'exposition de la population à ces nuisances.

Pour ce projet, deux éléments sur lesquels nous voulons attirer l'attention. Tout d'abord, la problématique de création de nouvelles voies qui ont soulevé, d'ailleurs, dans l'enquête publique, des questionnements. Il y a une problématique de circulation importante sur la voie rue de l'Yonne, rue de la Vendée et l'apaisement est attendu par les populations. La proposition qui est faite de rajouter une entrée dans le quartier Tabar, qui a déjà deux entrées pour une sortie, aura incontestablement un impact sur la circulation et sur l'aggravation de la pollution pour les populations, ainsi que des nuisances. Encore plus par rapport à la voie de la rue Courtois-de-Viçose et route de Seysses, où, là aussi, une hausse de densification du trafic se ferait vers la rue de la Touraine par ce choix, quand l'objectif serait plutôt de réduire la circulation dans ce quartier qui, encore une fois, multiplie les pollutions phoniques, les nuisances aériennes et la pollution liée à la circulation. Par ailleurs, cette nouvelle voie va longer un équipement de petite enfance qui est déjà très exposé, aux abords de la route de Seysses. Cela aggrave l'exposition des petits Toulousains qui occupent cet équipement.

Le deuxième aspect autour de ce projet urbain qui nous interroge, c'est l'enjeu de préserver pleinement les espaces verts de ces quartiers, à partir du moment où la population subit de nombreuses nuisances et pollutions. Il est essentiel, encore plus dans ces quartiers, de préserver tous les espaces verts et notamment les arbres. Or, la création d'une nouvelle voie va entraîner l'abattage d'un alignement d'arbres sans que soit démontrée l'utilité publique de ce projet. De manière plus large, je crois que l'enjeu, à travers le PLUi-H, serait de préserver davantage tous les espaces verts de ce quartier Papus, et notamment les différentes zones, pour faire en sorte d'avoir ces espaces de respiration et d'atténuation de l'impact de la pollution, encore une fois, face aux injustices sociales et climatiques que subissent ces populations. Notre projet de renouvellement urbain devrait avoir au cœur l'enjeu d'améliorer la santé publique. Et cela n'est pas le cas avec ce projet tel que présenté. Nous ne voterons donc pas ce projet.

**J-L. MOUDENC**

Je donne la parole à Madame MAURIN.

**O. MAURIN**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, chers collègues. Étant en accord avec l'avis du comité de quartier sur cette déclaration de projet de renouvellement urbain (Bagatelle, Faourette, Papus, Tabar, Bordelongue), je vais reprendre ici son avis. Selon eux, l'enquête publique n'a pas pris en compte les contraintes environnementales liées à la zone d'exposition au bruit de l'aéroport de Blagnac. En particulier, le projet de construction de nouveaux immeubles à Bordelongue, dans l'axe des pistes, en zone C des nuisances de l'aéroport, doit faire l'objet de comptabilités précises validées par les services de l'État et du comité de suivi de l'aéroport, afin d'être conforme au code de l'environnement. Ce projet prévoit un immeuble de 6 étages en proximité du périphérique toulousain, sans étude de pollution aérienne, comme le relève la synthèse de l'avis de la MRAE (mission régionale d'autorité environnementale). La réponse à cet avis ne répond en rien à nos préoccupations environnementales et de santé sur le futur projet Bordelongue, contrairement à la zone de Bagatelle. Ces données ne sont pas fournies dans le document soumis à enquête. À ce seul motif, le comité a demandé le retrait de l'enquête publique et un complément d'étude et de concertation prenant en compte ce corpus de règles environnementales. Le comité de quartier a demandé au commissaire

enquêteur de proposer de surseoir à l'enquête publique et de fournir les pièces et études manquantes, faute de quoi le projet pourrait être l'objet d'annulation par le juge administratif. C'est ce que dit le comité et, en ce qui me concerne, justement : « Est-ce que finalement ce projet d'immeuble de 6 étages en bordure de rocade, dans un endroit extrêmement exposé, est maintenu, ou pas ? et qu'il soit dans le NPNRU (Nouveau programme national de renouvellement urbain) ou pas ? ». Je poursuis avec ce que nous dit le comité de quartier : le projet prévoit la destruction de 252 logements sociaux et la reconstruction de seulement 68. Les autres constructions bénéficieront à l'accession sociale à la propriété pour 109 ménages. L'évolution de la situation sociale, du taux d'inflation, des taux de crédit, des difficultés d'accès à l'emprunt, n'a pas été étudiée et n'est pas fournie par Toulouse Métropole pour affirmer que cette proposition correspond aux besoins. Les différentes études réalisées ces dernières années par les services publics ou les habitations à loyer modéré (HLM) montrent un accroissement constant de la différence entre l'offre et la demande de logements sociaux dans la Métropole. Pour ces raisons, le comité demande que soient réétudiées et fournies précisément, immeuble par immeuble, les prévisions d'accession sociale et de logements locatifs sociaux. Il demande en particulier le bilan des premières tranches de vente des HLM de la cité Papus et la preuve que l'accession à la propriété induit une requalification sociale de l'habitat, en fournissant les catégories socioprofessionnelles des nouveaux habitants comparées aux locataires HLM des mêmes immeubles, ou groupes de maisons. Le comité nous dit que, dans les chapitres 4.5 et 4.6 de la présentation du projet concernant Tabar et Bordelongue, la Métropole prévoit la création d'une voirie entre la rue de l'Yonne et la rue de Vendée, face à la rue du Cantal. Elle prévoit également une nouvelle voirie, de la rue Courtois-de-Viçose vers la route de Seysses, face à la rue de Vendée. Le comité demande un retrait de ces deux projets et la réalisation préalable des études alternatives manquantes. Concernant la voie rue de Vendée, le projet a suscité une vive opposition puisque plus de 50 personnes ont organisé une manifestation de rue soutenue par le comité de quartier. Suite à cette manifestation, les édiles ont engagé une concertation pour organiser une circulation en pétales dans le quartier. Le projet a été présenté aux habitants. Il devait être mis en œuvre fin 2023. Pas de nouvelles. Ce nouveau projet avait pour objectif de diminuer, d'apaiser la circulation dans l'environnement pavillonnaire. Le débouché d'une voie venant de Tabar aura l'effet totalement inverse. S'il s'agit d'entrer dans Tabar, le quartier a déjà deux entrées pour une sortie. Une nouvelle voie d'entrée est donc totalement contre-productive. La Métropole, là non plus, n'a pas fourni d'études concernant l'impact des augmentations de circulation liées à cette voirie. À l'inverse, le comité de quartier, soutenu par les habitants, a demandé la réalisation de la mise en double sens de la sortie de Tabar, par la rue de la Sarthe vers la route de Seysses. Aucune étude de faisabilité et de coût n'a été réalisée, malgré les interventions constantes du comité de quartier. Il y a eu des suggestions qui ont été faites, à l'occasion de la réunion, d'utiliser les parcelles préemptées par l'EPFL, mais aucune étude, aucun retour, malgré les différentes rencontres. Le comité a donc demandé au commissaire enquêteur la reprise de ce projet et les études d'impact. Enfin, sur la rue Courtois-de-Viçose, par rapport à la route de Seysses, le projet a suscité les mêmes inquiétudes des habitants et riverains, parce qu'il y a la problématique de la fluidification de la circulation des véhicules automobiles, en particulier les véhicules professionnels qui viennent du dépôt d'Amazon et de l'Oncopole. Cela va augmenter la densification du trafic sur la rue de Touraine qui traverse le quartier de Papus, alors que tous les acteurs du territoire cherchent à la diminuer. Cette diminution est nécessaire pour la santé publique en termes de pollution, de nuisances phoniques additionnées aux nuisances aériennes et de sécurité routière. Il faut savoir que, comme cela a été relevé dans l'enquête, cette partie de la Métropole est celle qui est la plus polluée par l'effet des transports et des vents dominants. La non-prise en compte de ces études dans l'impact de ces voies de circulation aurait dû entraîner un avis défavorable dans l'enquête publique. Il y a enfin le problème d'un équipement de l'accueil de la petite enfance, déjà très exposé, qui va être longé par une nouvelle voie aux abords de la route de Seysses. Là aussi, le comité n'a pas eu de réponse. Le comité nous dit enfin que deux propositions ont été faites, qui répondaient aux problématiques de circulation du quartier. Il demandait notamment la réalisation d'un échangeur complet puisqu'il existe déjà partiellement au niveau de la sortie de Langlade du périphérique, qu'il faut compléter, histoire de remplacer la sortie de Papus qui oblige à circuler dans tout le quartier et qui augmente les problèmes de pollution. Là non plus, il n'y a pas de réponse. Le comité de quartier a aussi produit une contribution annexée à l'enquête sur le NPNRU, et a posé aussi la question de la préservation de l'environnement et des espaces verts et boisés, qui doit augmenter beaucoup plus largement que ce que vous proposez. Ils ont donc demandé

de nouveaux classements de façon à avoir des incidences sur les autorisations de construire ou de lotir. J'ai relevé quelques points dans le résultat de l'enquête publique sur la démolition des immeubles situés au plus près de la voie rapide qui sont exposés aux niveaux sonores les plus élevés. Qu'en est-il précisément ? Est-ce qu'ils vont être démolis ou non ? Il y a également la question du retrait des bâtiments qui sont situés au plus proche de l'A620, dont le retrait va enlever l'effet de masque que ces bâtiments procuraient au reste du quartier. Ce qui fait que la modélisation acoustique a montré une augmentation des niveaux acoustiques qui seront perçus dans les quartiers Tabar et Cher, particulièrement en façade ouest des espaces. Il est donc là prévu une expérimentation. Je suis un peu inquiète que nous produisions, que nous démolissions, et que nous nous basions sur des expérimentations pour régler les problèmes qui existent depuis très longtemps.

Un dernier point qui me semble important, qui a été soulevé par le rapport du commissaire enquêteur. C'est un problème d'eau et d'assainissement, notamment un problème de ressources en eau potable, mais aussi de qualité des eaux souterraines et de mise en œuvre de la doctrine eaux pluviales. Là non plus, nous n'avons pas de réponse, me semble-t-il. Et, pour conclure : que faites-vous réellement pour protéger les habitants de pollution au dioxyde d'azote pour ce quartier qui, je le rappelle, est le plus exposé de la Métropole ? Qu'est-ce que vous faites pour cesser de les exposer à un risque grave ?

### **J-L. MOUDENC**

Merci. Je vais demander à Marine LEFEVRE, maire de quartier, parce que là, nous sommes dans un débat qui est à la limite du toulouso-toulousain. Veuillez nous excuser, élus des autres communes, parce que, à ce degré précis, effectivement, nous ne sommes plus dans la politique de renouvellement urbain en général, mais vraiment dans quelque chose d'hyper proximité. Je donne la parole à Marine LEFEVRE.

### **M. LEFEVRE**

Nous n'allons pas refaire l'enquête publique, puisque le commissaire-enquêteur a validé toutes les propositions faites sans réserve. Le comité de quartier dit toujours beaucoup de choses, se représente lui-même et, en effet, représente quelques habitants. Beaucoup d'autres habitants viennent me voir régulièrement, valident tous ces projets et en sont ravis. Dans la prairie du Béarn, à Papus, nous avons planté plus d'une centaine d'arbres aujourd'hui, à l'échelle du quartier. Et cela va continuer. À Bordelongue, Toulouse Métropole Habitat (TMH) a planté une forêt urbaine. Nous en avons planté une, aussi, à Papus. Sur les espaces verts, je pense que nous sommes assez irréprochables, quoi que vous en disiez. Sur l'ouverture des rues, notamment, je parle de Tabar, évidemment, le comité de quartier ne souhaite pas ouvrir ses rues à ce quartier qui ne souhaite qu'une chose, être désenclavé. Ces habitants sont soutenus pour ça par les services de sécurité. C'est un enjeu de sécurité publique de désenclaver Tabar. Et que cela plaise ou non au comité de quartier, en effet, une rue va être ouverte sur la rue de la Vendée. Nous avons beaucoup travaillé avec le comité de quartier et beaucoup écouté ses préconisations. Nous en avons suivi un certain nombre, notamment le déploiement en pétales des circulations que nous sommes en train d'expérimenter. Sur l'ouverture de Bordelongue, c'est pareil : il va y avoir, en effet, une voie qui va être créée, mais une autre va être supprimée. Je n'ai pas grand-chose d'autre à dire. Nous n'allons pas refaire l'enquête publique. Une fois de plus, elle a été validée. Merci.

### **J-L. MOUDENC**

Merci de ces précisions. Effectivement, pour l'information des collègues des autres communes : c'est un comité de quartier que nous connaissons très bien, qui est très constant depuis maintenant deux mandats, et qui est dans une position, je dirais, négative à l'égard de l'action municipale, avec beaucoup de constance. C'est un comité de quartier qui, effectivement, au fur à mesure de sa politisation croissante, a vu sa représentativité diminuer. Nous le prenons pour ce qu'il est. Et, à partir de là, effectivement, c'est sur l'enquête publique que nous nous fondons, et certainement pas sur les positions toujours négatives et en réalité fort politiques de ce comité de quartier. Je donne maintenant la parole à Madame HARDY qui veut intervenir sur la délibération 16.20 ZAC Malepère : approbation du Compte-Rendu annuel d'Activités à la Collectivité Locale (CRACL) 2023 et adoption de l'avenant n°2 au traité de concession - SEML Oppidea.

**I. HARDY**

Oui, merci. Simplement, à la lecture du CRACL, nous regrettons de ne pas voir apparaître la volonté de faire de Malepère un écoquartier. Nous avons des interrogations, aussi, sur l'équilibre économique pour l'aménageur, au vu de la conjoncture économique et de la crise de la construction. Nous voyons dans le CRACL apparaître les risques de pertes de recettes, avec des décalages de perception pour certains îlots, et un montant d'acquisition foncière en hausse. Est-ce que vous avez des évaluations un peu plus précises ? Par ailleurs, il est toujours affiché une trajectoire de 6 700 logements avec 30 % de logements sociaux. Et, là encore, nous vous incitons à aller plus loin en réservant 30 %, certes, pour le logement social, mais aussi 30 % d'accession sociale et 30 % de libre. Enfin, une proposition, il n'est pas trop tard, puisque cette ZAC n'est pas encore aboutie : il manque à Malepère un projet culturel structurant. C'est important. Il y a le Métronome à Borderouge, il y a la Halle de la Machine à Montaudran, il y a la Halle de la Cartoucherie à la Cartoucherie, et nous vous proposons de travailler sur un projet culturel structurant à Malepère.

**J-L. MOUDENC**

Très bien. C'est dommage que vous ne l'ayez pas proposé quand vous étiez aux responsabilités. Je vous rappelle, et là, vous me tendez la perche, que cette ZAC, a été créée alors que vous étiez adjointe au maire et jamais, moi qui étais dans les bancs de l'opposition, je ne vous ai entendue parler d'un projet culturel. C'est la première fois. Vous vous réveillez très tard alors que cette ZAC est entamée. Ce n'est pas très cohérent. Bien. Je mets aux voix les délibérations du chapitre 16.

**DEL-24-0335 - Toulouse - Projet de renouvellement Urbain Bagatelle - La Faourette - Papus - Tabar - Bordelongue : déclaration de projet - Article L 126-1 du Code de l'Environnement**

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [114 VOIX]*

*ABSTENTION [17 VOIX] (MMES HONVAULT, MAGDO, HARDY, MAURIN, ROBY, CABANES, BLEUSE, BOUBIDI, BEC, MM. MAURICE, LE TEXIER, CUJIVES, DEHEURLES, EL ARCH, CHARTIER, KARMANN, PERE.)*

*NON PARTICIPATION AU VOTE [1 VOIX] (MME ALLAL.)*

**DEL-24-0299 - ZAC Guillaumet (Toulouse) : approbation du dossier de création modificatif de la ZAC**

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [131 VOIX]*

*NON PARTICIPATION AU VOTE [1 VOIX] (MME ALLAL.)*

**DEL-24-0297 - ZAC Guillaumet (Toulouse) : approbation du Compte-Rendu annuel d'Activités à la Collectivité Locale (CRACL) 2023 et adoption de l'avenant n°3 au traité de concession - SNC Toulouse Guillaumet**

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [131 VOIX]*

*NON PARTICIPATION AU VOTE [1 VOIX] (MME ALLAL.)*

**DEL-24-0332 - ZAC Aéroconstellation (Aussonne - Blagnac - Cornebarrieu) : approbation du Compte-Rendu annuel d'Activités à la Collectivité Locale (CRACL) 2023 - SEML Oppidea**

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]*

- DEL-24-0363 - Pôle Economique du MEETT (Aussonne - Beauzelle - Cornebarrieu) - Concession d'aménagement : approbation du Compte-Rendu annuel d'Activités à la Collectivité Locale (CRACL) 2023 et adoption de l'avenant n°3 - SPL Europolia**  
**⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [108 VOIX]**  
**ABSTENTION [15 VOIX] (MMES HONVAULT, MAGDO, MAURIN, ROBY, CABANES, BLEUSE, BOUBIDI, BEC, MM. MAURICE, LE TEXIER, DEHEURLES, EL ARCH, CHARTIER, KARMANN, PERE.)**  
**NON PARTICIPATION AU VOTE [9 VOIX] (MMES KATZENMAYER, LAIGNEAU, MARTY, NISON, MM. MOUDENC, LATTES, DARDELET, TOPPAN, RODRIGUES.)**
- DEL-24-0289 - ZAC Balma Gramont (Balma et L'Union) : approbation du Compte Rendu annuel d'Activités à la Collectivité Locale (CRACL) 2023 et adoption de l'avenant n°3 au traité de concession - SEML Oppidea**  
**⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [121 VOIX]**  
**NON PARTICIPATION AU VOTE [11 VOIX] (MMES LAIGNEAU, TRAVAL-MICHELET, PEREZ, MM. LATTES, CHOLLET, SERP, COGNARD, TOPPAN, MICHEL ROUGE, MEDINA, JOP.)**
- DEL-24-0351 - ZAC Andromède (Beauzelle-Blagnac) : approbation du Compte-Rendu annuel d'Activités à la Collectivité Locale (CRACL) 2023, adoption de l'avenant n°17 à la convention publique d'aménagement et de l'avenant n°9 à la convention d'avance - SEML Oppidea**  
**⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [121 VOIX]**  
**NON PARTICIPATION AU VOTE [11 VOIX] (MMES LAIGNEAU, TRAVAL-MICHELET, PEREZ, MM. LATTES, CHOLLET, SERP, COGNARD, TOPPAN, MICHEL ROUGE, MEDINA, JOP.)**
- DEL-24-0310 - ZAC des Ramassiers (Colomiers) : approbation du Compte-Rendu annuel d'Activités à la Collectivité Locale (CRACL) 2023 - SEML Oppidea**  
**⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]**
- DEL-24-0348 - ZAC Monges Croix du Sud (Cornebarrieu) : approbation du Compte-Rendu annuel d'Activités à la Collectivité Locale (CRACL) 2023 et adoption de l'avenant n°17 à la convention publique d'aménagement - SEML Oppidea**  
**⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [121 VOIX]**  
**NON PARTICIPATION AU VOTE [11 VOIX] (MMES LAIGNEAU, TRAVAL-MICHELET, PEREZ, MM. LATTES, CHOLLET, SERP, COGNARD, TOPPAN, MICHEL ROUGE, MEDINA, JOP.)**
- DEL-24-0282 - Future ZAC Campus Francazal (Cugnaux) - Mandat de travaux : approbation du Compte-Rendu annuel d'Activités à la Collectivité Locale (CRACL) 2023 - SEML Oppidea**  
**⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]**
- DEL-24-0284 - ZAC Piquepeyre (Fenouillet) : approbation du Compte Rendu annuel d'Activités à la Collectivité Locale (CRACL) 2023 - SEML Oppidea**  
**⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]**
- DEL-24-0349 - ZAC Parc de l'Escalette (Pibrac) : approbation du Compte-Rendu annuel d'Activités à la Collectivité Locale (CRACL) 2023 et adoption de l'avenant n°4 à la convention publique d'aménagement - SEML Oppidea**  
**⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [121 VOIX]**  
**NON PARTICIPATION AU VOTE [11 VOIX] (MMES LAIGNEAU, TRAVAL-MICHELET, PEREZ, MM. LATTES, CHOLLET, SERP, COGNARD, TOPPAN, MICHEL ROUGE, MEDINA, JOP.)**

- DEL-24-0288 - ZAC Tucard (Saint Orens-de-Gameville) : approbation du Compte-Rendu annuel d'Activités à la Collectivité Locale (CRACL) 2023 et adoption de l'avenant n°10 à la Convention Publique d'Aménagement - SEML Oppidea**  
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [121 VOIX]*  
*NON PARTICIPATION AU VOTE [11 VOIX] (MMES LAIGNEAU, TRAVAL-MICHELET, PEREZ, MM. LATTES, CHOLLET, SERP, COGNARD, TOPPAN, MICHEL ROUGE, MEDINA, JOP.)*
- DEL-24-0352 - ZAC Laubis (Seilh) : approbation du Compte-Rendu annuel d'Activités à la Collectivité Locale (CRACL) 2023 - SEML Oppidea**  
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]*
- DEL-24-0331 - Concession d'Aménagement Bordelongue - Langlade (Toulouse) - Traité de concession : approbation du Compte-Rendu annuel d'Activités à la Collectivité Locale (CRACL) 2023 - SEML Oppidea**  
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]*
- DEL-24-0295 - Opération d'aménagement de la Cité Blanche (Toulouse) : approbation du Compte-Rendu annuel d'Activités à la Collectivité Locale (CRACL) 2023 et de l'avenant n°3 au traité de concession - CDC Habitat Social**  
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [131 VOIX]*  
*NON PARTICIPATION AU VOTE [1 VOIX] (M. DANIEL ROUGE.)*
- DEL-24-0285 - ZAC Empalot-Garonne (Toulouse) : approbation du Compte-Rendu annuel d'Activités à la Collectivité Locale (CRACL) 2023 et adoption de l'avenant n°4 au traité de concession - SEML Oppidea**  
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [113 VOIX]*  
*ABSTENTION [8 VOIX] (MMES HONVAULT, MAURIN, ROBY, BEC, MM. LE TEXIER, DEHEURLES, EL ARCH, PERE.)*  
*NON PARTICIPATION AU VOTE [11 VOIX] (MMES LAIGNEAU, TRAVAL-MICHELET, PEREZ, MM. LATTES, CHOLLET, SERP, COGNARD, TOPPAN, MICHEL ROUGE, MEDINA, JOP.)*
- DEL-24-0306 - ZAC Garonne (Toulouse) : approbation du Compte-Rendu annuel d'Activités à la Collectivité Locale (CRACL) 2023 - SEML Oppidea**  
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]*
- DEL-24-0362 - Grand Matabiau, quais d'Oc - Concession d'aménagement : approbation du Compte-Rendu annuel d'Activités à la Collectivité Locale (CRACL) 2023 et adoption d'un avenant n°6 - SPL Europolia**  
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [115 VOIX]*  
*ABSTENTION [8 VOIX] (MMES HONVAULT, MAURIN, ROBY, BEC, MM. LE TEXIER, DEHEURLES, EL ARCH, PERE.)*  
*NON PARTICIPATION AU VOTE [9 VOIX] (MMES KATZENMAYER, LAIGNEAU, MARTY, NISON, MM. MOUDENC, LATTES, DARDELET, TOPPAN, RODRIGUES.)*

- DEL-24-0308 - ZAC Malepère (Toulouse) : approbation du Compte-Rendu annuel d'Activités à la Collectivité Locale (CRACL) 2023 et adoption de l'avenant n°2 au traité de concession - SEML Oppidea**  
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [113 VOIX]*  
*ABSTENTION [8 VOIX] (MMES HONVAULT, MAURIN, ROBY, BEC, MM. LE TEXIER, DEHEURLES, EL ARCH, PERE.)*  
*NON PARTICIPATION AU VOTE [11 VOIX] (MMES LAIGNEAU, TRAVAL-MICHELET, PEREZ, MM. LATTES, CHOLLET, SERP, COGNARD, TOPPAN, MICHEL ROUGE, MEDINA, JOP.)*
- DEL-24-0330 - ZAC Oncopole (Toulouse) - Campus Santé du Futur - Mandat de travaux : approbation du Compte-Rendu annuel d'Activités à la Collectivité Locale (CRACL) 2023 - SEML Oppidea**  
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]*
- DEL-24-0378 - Site Paléficat Rives de l'Hers (Toulouse) - Concession d'aménagement : approbation du Compte-Rendu annuel d'Activités à la Collectivité Locale (CRACL) 2023 - SEML Oppidea**  
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [124 VOIX]*  
*ABSTENTION [8 VOIX] (MMES HONVAULT, MAURIN, ROBY, BEC, MM. LE TEXIER, DEHEURLES, EL ARCH, PERE.)*
- DEL-24-0347 - Lotissement Saint-Martin du Touch (Toulouse) : approbation du Compte-Rendu annuel d'Activités à la Collectivité Locale (CRACL) 2023 - SEML Oppidea**  
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]*
- DEL-24-0350 - ZAC Saint-Martin du Touch (Toulouse) : approbation du Compte Rendu annuel d'Activités à la Collectivité Locale (CRACL) 2023 et adoption de l'avenant n°10 à la convention publique d'aménagement - SEML Oppidea**  
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [121 VOIX]*  
*NON PARTICIPATION AU VOTE [11 VOIX] (MMES LAIGNEAU, TRAVAL-MICHELET, PEREZ, MM. LATTES, CHOLLET, SERP, COGNARD, TOPPAN, MICHEL ROUGE, MEDINA, JOP.)*
- DEL-24-0301 - Toulouse Aérospace (Toulouse) - Mandat de travaux Espace Mémoire : approbation du Compte-Rendu annuel d'Activités à la Collectivité Locale (CRACL) 2023 - SEML Oppidea**  
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]*
- DEL-24-0300 - ZAC Toulouse Aérospace (Toulouse) : approbation du Compte Rendu annuel d'Activités à la Collectivité Locale (CRACL) 2023, adoption d'un avenant n°5 à la concession d'aménagement et d'un avenant financier n°1 à la convention d'avance - SEML Oppidea**  
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [121 VOIX]*  
*NON PARTICIPATION AU VOTE [11 VOIX] (MMES LAIGNEAU, TRAVAL-MICHELET, PEREZ, MM. LATTES, CHOLLET, SERP, COGNARD, TOPPAN, MICHEL ROUGE, MEDINA, JOP.)*
- DEL-24-0333 - ZAC Las Fonsès (Villeneuve-Tolosane) : approbation du Compte-Rendu annuel d'Activités à la Collectivité Locale (CRACL) 2023 - SEML Oppidea**  
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]*

**DEL-24-0481 - Gratentour : suppression des périmètres de Taxe d'Aménagement Majorée (TAM) en vigueur, instauration d'un nouveau périmètre et fixation du taux sur le territoire communal**

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]*

**DEL-24-0311 - Lespinasse et Gagnac-sur-Garonne : suppression du périmètre de Taxe d'Aménagement Majorée (TAM) intercommunal Route de la Plage (RD63), rue de la Voie Romaine institué par la délibération n° DEL-18-0710 du 4 octobre 2018**

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]*

**DEL-24-0314 - Brax : institution d'un périmètre de Taxe d'Aménagement Majorée (TAM) sur le territoire communal et fixation du taux**

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]*

**DEL-24-0312 - Gagnac-sur-Garonne : extension du périmètre de Taxe d'Aménagement Majorée (TAM) institué par délibération n° DEL-23-0574 du 22 juin 2023 sur le territoire communal**

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]*

**DEL-24-0313 - Lespinasse : extension du périmètre de Taxe d'Aménagement Majorée (TAM) instituée par délibération n° DEL-23-0434 sur le territoire communal**

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]*

**DEL-24-0315 - Saint-Jean : modification des périmètres de taxe d'aménagement majorée sis route d'Albi et chemin de Bessayre**

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]*

## **17. Economie, innovation et emploi**

---

### **J-L. MOUDENC**

Nous allons passer au chapitre 17.

Je vous indique que pour la délibération n° DEL-24-0426 - Adhésion au réseau des centres-villes durables et de l'innovation et désignation d'un représentant, il est proposé la candidature de Olivier ARSAC.

Je donne la parole à Antoine MAURICE sur la délibération 17.5 Pépinières et Hôtels d'entreprises de Toulouse Métropole : modification de la grille tarifaire.

### **A. MAURICE**

Oui, merci, Monsieur le Président. Concernant les pépinières et hôtels d'entreprises, nous votons aujourd'hui une nouvelle grille tarifaire. C'est l'occasion pour moi de revenir sur ce sujet que j'aborde souvent en Commission développement économique, puisque nous n'avons toujours pas cette vision et stratégie sur la politique des pépinières et hôtels d'entreprise qui nous avait été pourtant promise. Dès novembre 2022, en commission, je vous ai interrogé sur cette stratégie de rénovation, notamment de nos pépinières actuelles, vieillissantes, et sur leur développement potentiel. Vous m'aviez répondu qu'avec la Société publique locale (SPL) Toulouse Métropole Innovation Emploi vous y travailliez. En 2023, je vous interrogeais à nouveau pour savoir si nous pouvions avoir des nouvelles et un calendrier d'action. Votre réponse a été qu'au premier trimestre 2024, vous nous présenteriez une stratégie avec ce calendrier d'action. En mars dernier, je vous interrogeais autour de l'articulation du dispositif d'accompagnement des entreprises de nos pépinières par la Chambre de commerce et d'industrie (CCI), que nous avons adopté avec, justement, le travail que nous faisons avec la SPL. Vous m'avez répondu que vous avanciez et que la prochaine commission avant l'été serait l'occasion de nous présenter ce travail. Nous sommes en juin 2024, juste avant l'été, et nous votons aujourd'hui cette simple évolution de la grille tarifaire. Je souhaiterais que vous puissiez, vu que nous sommes en

Conseil, nous faire un point d'étape et nous dire quand nous pourrions obtenir la présentation de cette stratégie et du calendrier d'action de développement de nos pépinières d'entreprises. Nous savons que c'est un outil important pour nos jeunes entreprises qui démarrent, qui s'installent et pour accompagner le développement économique de notre territoire, notamment vers le développement de nouvelles filières pour diversifier et développer l'économie locale. Ça nous paraît essentiel que nous puissions avancer sur ce sujet. Merci d'avance.

#### **J-L. MOUDENC**

Merci. D'autres interventions sur cette délibération ? Je donne la parole à Joseph CARLES pour les éléments de réponse.

#### **J. CARLES**

Merci, Monsieur le Président. Il y a en fait deux éléments. Les toutes petites entreprises sont accompagnées les 2 premières années par la Chambre de commerce, notamment parce que nous sommes dans un processus de constitution. Ensuite, c'est nous qui prenons le relais. Nous avons des tarifs qui étaient trop élevés. Nous les avons adaptés dans ce cadre-là. Pour le reste, vous avez raison. Nous sommes un peu en retard. Pourquoi ? Parce que, bien sûr, il y a des décisions qui sont prises, mais qui doivent faire l'objet d'une rencontre avec les entreprises qui sont logées. Parlons de Canal Biotech 2. Nous sommes en discussion avec les entreprises pour savoir comment nous pouvons sortir d'une pépinière sur laquelle nous payons un loyer exorbitant. De la même façon, nous sommes en train de travailler avec la pépinière « Le Perget » à Colomiers. Il faut que nous puissions sortir les entreprises, dans de bonnes conditions. Nous n'allons pas leur dire « nous allons changer du jour au lendemain » et les virer. À la rentrée, et là je prends cet engagement puisque, maintenant, nous avons suffisamment avancé pour pouvoir faire ce compte-rendu. Nous allons vous dire : « Voilà quelle est la stratégie que nous avons au niveau des pépinières » ? Pourquoi ? Parce que j'ai rencontré il n'y a pas très longtemps les entreprises qui sont logées à Canal Biotech pour voir avec elles quelles étaient les solutions que nous pouvions trouver, et quel est le processus d'accompagnement que nous mettions à leur service. Vous avez raison, oui, nous avons du retard par rapport au premier trimestre 2024, mais au deuxième semestre, j'en prends l'engagement ici, nous vous donnerons les éléments sur les différentes pépinières.

#### **J-L. MOUDENC**

Sur la délibération 17.18 Pôle de compétitivité Agri Sud-Ouest Innovation - Programme d'actions 2024 : soutien de Toulouse Métropole, il y a une demande de disjonction de vote et d'intervention. La parole est à Isabelle HARDY.

#### **I. HARDY**

Merci. J'avais une question sur cette délibération. Simplement je tiens à vous dire, Monsieur le Président, que ce n'est pas correct ce que vous avez fait tout à l'heure lors de mon intervention sur le CRACL Malepère, dans la mesure où lorsqu'on attaque ou on met en cause nommément quelqu'un, vous devez toujours laisser le droit de réponse. Vous ne me l'avez pas laissé. Je vais être très rapide sur la création de la ZAC Malepère du 20 décembre 2012. Quand le traité de concession a été signé, le 20 février 2014, il ne vous a pas échappé qu'ensuite, il y a eu des élections que nous avons perdues. Lorsqu'on crée une ZAC, ce n'est pas à ce moment-là que le programme définitif est fait. La ZAC et le programme, c'est vous qui ensuite l'avez fait.

J'ai juste une question sur la délibération 17.18, sur le pôle de compétitivité Agri Sud-ouest. Il est question du lancement du futur campus alimentation. Est-ce que vous pouvez nous en dire plus puisqu'il n'y a pas grand-chose, pour ainsi dire rien dans la délibération, sur la stratégie, les objectifs et la vision de ce pôle ?

#### **J-L. MOUDENC**

Merci. Je vais donner la parole à Joseph CARLES pour vous répondre. À moins qu'il y ait d'autres interventions sur la même délibération ? Non ? Auparavant, juste, pour Malepère, ce que je peux vous dire, vous avez confirmé et merci d'avoir été précise dans les dates que vous avez données, qu'effectivement le lancement a été fait par Pierre COHEN et que, à aucun moment, n'a été évoqué, à

ce moment-là, l'idée de mettre un équipement culturel. Et que, depuis plus de 10 ans que les choses se déroulent, c'est quelque chose qui n'est pas venu non plus dans le débat. Comme, entre-temps, le projet a beaucoup avancé, effectivement, votre remarque est tardive. Voilà. Je donne la parole à Joseph CARLES.

### **J. CARLES**

Merci, Monsieur le Président. S'agissant de ce campus alimentaire, nous avons enclenché un comité de pilotage. Nous travaillons beaucoup avec le MEETT et, bien sûr, avec le pôle de compétitivité, d'où la raison de cette délibération et de cette participation. Pour l'instant, créer un campus comme ça, ça demande un peu de temps. Je ne souhaite pas faire de déclaration comme ça à l'emporte-pièce. Mon ami et collègue Jean-Jacques BOLZAN qui travaille avec moi sur cette question et sur ce sujet, nous avons déjà enclenché le processus. Nous pensons que nous pourrions avant la fin de l'année proposer les orientations et les axes de ce que sera ce campus. C'est bien sûr l'idée, aussi, d'aller vers des processus d'innovation, de prise en compte des modifications dans le processus de production, mais aussi d'intégration de la dimension de transitions, au pluriel, dans ce pôle alimentaire. Cela veut dire, bien sûr que, là aussi, nous sommes questionnés sur les liens que nous voulons avoir avec les centres de recherche et les pôles universitaires, l'INRA, l'école d'agriculture, pour pouvoir avancer là-dessus. Nous reviendrons en parler ici, en Conseil de la Métropole, quand le Président aura pu valider les propositions que nous serons amenés à lui faire et quand nous aurons avancé, d'abord en commission.

### **J-L. MOUDENC**

Très bien. Nous avons une clause de revoyure promise à Isabelle HARDY. Voilà. Et l'autre à Antoine MAURICE. Très bien. Je mets aux voix les délibérations.

**DEL-24-0437 - International - Loi Oudin : appel de fonds auprès de SETOM pour l'année 2024**  
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]*

**DEL-24-0438 - International - Loi Oudin - Projet Centre de santé Léona : adoption de l'avenant n° 1 à la Convention avec Saint Louis du Sénégal**  
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]*

**DEL-24-0439 - International - Loi Oudin : soutien aux associations suite à l'appel à projets 2024**  
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]*

**DEL-24-0440 - Europe - Bilan et clôture du projet européen I-HEROS - Service intégré de rénovation énergétique des logements**  
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]*

**DEL-24-0424 - Pépinières et Hôtels d'entreprises de Toulouse Métropole : modification de la grille tarifaire**  
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]*

**DEL-24-0425 - Créations d'Entreprises : soutiens aux opérateurs - année 2024**  
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]*

**DEL-24-0426 - Adhésion au réseau des centres-villes durables et de l'innovation et désignation d'un représentant**  
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [131 VOIX]*  
*NON PARTICIPATION AU VOTE [1 VOIX] (M. ARSAC.)*

**DEL-24-0427 - Pacte Climat 2030 - AMI ASSETT "Acteurs Socioéconomiques Engagés dans la Transition écologique des Territoires" : adoption d'une convention de partenariat avec Efficacy**  
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]*

- DEL-24-0518 - Pacte Climat 2030 - Plan de mobilisation des entreprises : adoption d'une convention avec EDF**  
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]*
- DEL-24-0428 - Economie Sociale et Solidaire : attribution de subventions d'investissement**  
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]*
- DEL-24-0429 - Economie Sociale et Solidaire - Mise en œuvre d'animations culturelles et audiovisuelles par Playtime dans le cadre des événements Toulouse Métropole Impact**  
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]*
- DEL-24-0430 - Economie Sociale et Solidaire - La Tournée des Lieux Totems de l'ESS - Edition 2024 : participation de Toulouse Métropole**  
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]*
- DEL-24-0431 - Industries culturelles et créatives (ICC) - Dispositif pour les Médias Interactifs Numériques & Entertainment (M.I.N.E) - saison 2 : attribution de subventions**  
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]*
- DEL-24-0432 - Numérique - Soutiens aux opérateurs : programme d'actions 2024**  
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [131 VOIX]*  
*NON PARTICIPATION AU VOTE [1 VOIX] (M. SERP.)*
- DEL-24-0420 - Numérique - Institut Interdisciplinaire d'Intelligence Artificielle (ANITI) : soutien de Toulouse Métropole et adoption d'une convention d'objectifs avec l'Université de Toulouse**  
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [130 VOIX]*  
*NON PARTICIPATION AU VOTE [2 VOIX] (MM. BOYER, BERGOUGNOUX.)*
- DEL-24-0422 - Pôle de compétitivité DERBI - Programme d'actions 2024 : soutien de Toulouse Métropole**  
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [130 VOIX]*  
*NON PARTICIPATION AU VOTE [2 VOIX] (MME PLAGNEUX BERTRAND, M. CHOLLET.)*
- DEL-24-0423 - Pôle de Compétitivité EUROBIOMED : soutien au programme d'actions 2024**  
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [130 VOIX]*  
*NON PARTICIPATION AU VOTE [2 VOIX] (MMES PLAGNEUX BERTRAND, BEZ.)*
- DEL-24-0433 - Pôle de compétitivité Agri Sud-Ouest Innovation - Programme d'actions 2024 : soutien de Toulouse Métropole**  
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [129 VOIX]*  
*NON PARTICIPATION AU VOTE [2 VOIX] (MM. BOLZAN, TOPPAN.)*
- DEL-24-0434 - Aéronautique - Académie de l'Air et de l'Espace : soutien au programme d'actions 2024**  
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [131 VOIX]*
- DEL-24-0435 - Fondation Saint-Exupéry : adoption d'une convention de domiciliation et de mise à disposition**  
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [130 VOIX]*  
*NON PARTICIPATION AU VOTE [1 VOIX] (M. SENTOUS.)*

**DEL-24-0459 - Aeromart - Edition 2024 : participation de Toulouse Métropole**

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [120 VOIX]*  
*ABSTENTION [9 VOIX] (MMES HONVAULT, MAGDO, MAURIN, ROBY, BEC, MM. LE TEXIER, DEHEURLES, EL ARCH, PERE.)*  
*NON PARTICIPATION AU VOTE [2 VOIX] (MME HARDY, M. SENTOUS.)*

**DEL-24-0470 - Aéroport Toulouse Lasbordes : approbation de la Charte Environnementale adoptée en Convention Consultative Environnementale (CCE)**

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [131 VOIX]*

**DEL-24-0418 - Innovation et entrepreneuriat étudiant : soutien à l'édition 2024 du hackathon de la Junior-Entreprise TSE Junior Etude**

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [131 VOIX]*

**DEL-24-0421 - Innovation : adoption d'une convention de partenariat avec le cluster Robotics Place**

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [131 VOIX]*

**DEL-24-0446 - Emploi : attribution de subventions aux associations œuvrant dans l'insertion et l'emploi (2ème tranche 2024)**

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [128 VOIX]*  
*NON PARTICIPATION AU VOTE [3 VOIX] (MMES MIQUEL-BELAUD, ALLAL, M. DARDELET.)*

**DEL-24-0447 - Emploi - Toulouse Métropole Emploi : soutien au programme d'actions 2024**

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [121 VOIX]*  
*NON PARTICIPATION AU VOTE [10 VOIX] (MMES ESCUDIER, FERRER, OCHOA, BOUZAIDA, MIQUEL-BELAUD, OUSMANE, HARDY, MM. DARDELET, CARLES, BEUILLE.)*

---

**18. Voirie**

---

**J-L. MOUDENC**

Nous allons passer maintenant au chapitre 18 Voirie. Je donne la parole à Madame CABANES pour son intervention sur la 1<sup>ère</sup> délibération.

**H. CABANES**

Le projet qui se situe dans la zone industrielle AéroConstellation, présenté dans cette délibération, date de plus de 50 ans et nous fait dépenser plus de 10 millions d'euros sur un linéaire de 820 mètres. Il s'agit de la création d'un giratoire et le réaménagement d'un autre, afin, notamment, je cite, de « capter la circulation logistique de poids lourds ». Que les riverains se plaignent du trafic de transit poids lourds sur la rue du Casse, sur le chemin de Terrefort, et évidemment de la traversée de Cornebarrieu, nous le comprenons aisément et il faut y trouver des solutions. Il existe d'autres moyens d'apaiser la circulation que de créer encore et toujours de nouvelles routes. Je suis désolée de le redire encore ici, mais, en 2024, nous ne pouvons pas dépenser des sommes aussi importantes pour capter la circulation du transport poids lourd car, en soutenant ce type de projet, nous participons à l'artificialisation des terres et à accroître l'émission de gaz à effet de serre. *In fine*, en faisant encore une route, nous ne faisons qu'augmenter le trafic routier. Cela est même écrit dans l'étude jointe à la présente délibération, puisqu'est indiqué, dans les prévisions de trafic, un taux de croissance de 1 % par an, tant sur la nouvelle route M963 qui va être créée que sur la route du Casse. En outre, ce projet se situe à proximité du Parc des Expositions du MEETT, qui a contribué à artificialiser de nombreuses terres agricoles. La construction de cet équipement s'est accompagnée, comme à chaque fois dans ce type de projet, par un étalement et par la création de nouvelles routes. C'est encore le cas ici avec cette

délibération. Malheureusement, il y a une incohérence dans vos choix en matière de voirie, car vous financez la création de routes et, en même temps, vous participez à un projet innovant pour lutter contre la surchauffe urbaine, comme cela nous sera présenté dans une délibération suivante. Je me permets alors de suggérer une idée qui n'est pas très innovante, mais, pour lutter contre la surchauffe urbaine, il s'agit de cesser de construire tout le temps des routes, partout. Nous voterons contre cette délibération.

#### **J-L. MOUDENC**

« Cesser de construire tout le temps des routes, partout ». Je n'ai pas l'impression que nous en construisions. Je crois que vous vivez dans votre monde.

Bien, la parole est à Grégoire CARNEIRO.

#### **G. CARNEIRO**

Écoutez, moi, je suis très heureux, Madame, que vous nous ayez présenté cette vision. Vous dites : « cela fait 50 ans que nous n'avons rien fait ». Bravo ! En peu de temps, faire quelque chose, il faut s'en féliciter. Il n'est jamais trop tard. Je vous rappelle que ce projet fait partie, d'abord, de l'accord de coopération signé le 2 avril 2019 avec le Département. C'est un processus engagé bilatéralement. La deuxième chose, c'est que, au cours de la concertation, nous avons eu des participations qui ne se plaignaient pas de cette réalisation. De quoi s'agit-il, je dirais, dans sa texture ? C'est 820 mètres, vous l'avez dit. Une voie avec, bien entendu, 7 mètres d'enrobé, 4 mètres de voie verte, avec réservation de 2 mètres au cas où, plus tard, il y aurait les piétons, puisque l'étude a démontré qu'il n'y a pas de passage de piétons. Le maire de Cornebarrieu peut en témoigner. Il pourra dire un mot là-dessus. Nous avons donc réservé et anticipé en disant : « s'il y a besoin de 2 mètres de plus pour les trottoirs, nous avons ce qu'il faut ». Ensuite, la pollution lumineuse n'y est pas. Nous nous limitons à quelques points de croisement en termes de luminosité. Il y a ensuite quelque chose qui vous a échappé, dans la délibération, qui est plutôt sympa, c'est le Pacte d'engagement des acteurs. Je vais vous dire ce que c'est, Madame CABANES. Le Pacte d'engagement des acteurs, ce sont les entreprises, les institutionnels, les bureaux d'études, qui réfléchissent comment consommer moins d'eau ; comment ne pas émettre de gaz à effet de serre ou beaucoup moins ; comment être totalement vertueux sur une dizaine de critères environnementaux. Nous vous livrerons un bilan de cette opération, parce que j'ai tenu effectivement à ce qu'elle devienne exemplaire au niveau environnemental. J'ai demandé aux services de travailler sur ce sujet pour que nous puissions en discuter. Vous verrez vraiment qu'il y a du travail qui a été fait dans le bon sens, sur ce projet. Voilà ce que je peux vous dire en synthèse, Monsieur le Président. Si le maire de Cornebarrieu veut ajouter quelques mots.

#### **A. TOPPAN**

Monsieur le Président, juste quelques mots de plus pour rajouter des éléments à ce que Grégoire CARNEIRO vient de nous dire. C'est vrai qu'il était prévu, dès les années 70, de prolonger ce qui était l'A63E, à cette époque, non pas vers la 224 qui n'existait pas, mais vers la D2, c'est-à-dire quelque part vers Beauzelle. Aujourd'hui, il est vrai que c'est quelque chose qui est très demandé, notamment par les habitants du chemin du Casse. Au-delà de la concertation qui a eu lieu, j'ai envoyé à chaque foyer un courrier pour leur demander de se positionner par rapport à des mises en impasse ou non de ce chemin, d'avoir une tranquillité maximale en évitant que ce soit un court-circuit, un shunt possible. Ce que je voudrais rajouter, c'est qu'il y aura une circulation de poids lourds entre les différents sites aéronautiques, mais cela sera aussi, pour ceux qui arrivent de l'A63, c'est-à-dire de Colomiers, une possibilité de rejoindre la 224 et le nord vers la M2 et vers Grenade. Il suffit de passer le matin à la sortie de Cornebarrieu pour voir, au débouché de l'A63, une circulation de voitures et de véhicules très importante. Ce n'est pas simplement, comme je l'ai entendu en commission « pour faire plaisir à Airbus » et où on devrait « faire payer Airbus », loin de là. C'est aussi pour beaucoup d'usagers un moyen de raccourcir leur temps de parcours et peut-être, de ce côté-là, de faire des économies de CO2.

#### **G. CARNEIRO**

Si je peux me permettre, Président, encore, une petite précision. La dépense sur le verdissement supplémentaire de ce petit territoire tel qu'il est aujourd'hui est de 300 000 euros. Je vous donne le chiffre. Ce qui prouve bien qu'il y a une volonté de prendre en compte tous les enjeux de changement

climatique. D'abord, l'intervention, la méthode de travail du Pacte, comme je l'ai dit tout à l'heure, et puis cet investissement sur des merlons aménagés, sur du verdissement qui, également, faciliteront, je dirais, le confort acoustique. Je crois franchement que c'est un bon projet. Bien sûr, il est cher, oui, c'est vrai, mais il y a une très forte demande de quartier, comme l'a dit Monsieur le maire de Cornebarrieu, et nous pensons que la Métropole, en répondant à cette demande, est légitime.

#### **J-L. MOUDENC**

Merci. Je donne la parole à Hélène CABANES sur la 5<sup>ème</sup> délibération, puis à Didier CASTERA.

#### **H. CABANES**

J'interviens sur cette délibération qui porte sur la modernisation du pont de Gagnac-sur-Garonne. Alors qu'il avait été un temps envisagé de construire un autre pont, juste à côté de celui de Gagnac, le comité de pilotage a finalement décidé de remplacer le tablier du pont existant. Cela a effectivement beaucoup moins de conséquences néfastes sur l'environnement. Nous nous réjouissons de ce choix. Certes, cela implique une année de travaux et la fermeture du pont pour 6 à 8 mois, mais en mettant en place des mesures d'accompagnement et en privilégiant la période estivale pour la réalisation des travaux, cela devrait permettre de limiter en partie les contraintes pour les usagers. L'installation d'un nouveau tablier élargi sur le pont existant permet d'intégrer et de faciliter l'insertion des modes doux et il est nécessaire d'étudier la possibilité de voies distinctes (vélos, piétons), comme cela a été demandé, notamment lors de la concertation. Cette période de travaux doit être l'occasion de faciliter le report modal et d'aider au changement des habitudes, comme le suggèrent certaines contributions insérées dans la concertation. C'est l'occasion, par exemple, de créer une piste cyclable sécurisée entre Lespinasse et Seysses, et d'inciter les gens qui le peuvent à prendre le vélo. De même, la fréquence des trains entre Saint-Jory et Toulouse devrait être augmentée. Afin d'identifier la minorité de poids lourds en surcharge et donc en infraction, un contrôle vidéo est prévu également, à terme, sur ce nouveau pont qui sera réhabilité. Cette initiative est salubre, d'autant plus que nous avons connu récemment l'effondrement du pont de Mirepoix-sur-Tarn, en 2019, qui a causé le décès de 2 personnes. La cause de l'effondrement est le passage d'un poids lourd d'environ 44 tonnes, alors que le pont indiquait un tonnage maximum de 19 tonnes. De plus, une nouvelle législation européenne, votée en mars dernier par la droite et l'extrême droite au Parlement européen, vise à faciliter le déplacement de méga-camions dans les pays de l'Union européenne. Ce n'est pas encore une réalité aujourd'hui en France, mais ce sont des perspectives qui peuvent arriver. Un méga-camion, il faut l'avoir en tête, peut mesurer jusqu'à 25 mètres de long, peser 60 tonnes et avoir 2 remorques attachées. Les écologistes se sont opposés à ce projet et proposent plutôt le développement du fret ferroviaire et fluvial. En conclusion, ce projet de modernisation du pont de Gagnac, même s'il va compliquer les déplacements pendant la durée des travaux, relève du bon sens et limite ainsi notre impact sur l'environnement. Nous voterons pour cette délibération.

#### **J-L. MOUDENC**

Merci. D'autres interventions ? Didier CASTERA.

#### **D. CASTERA**

Merci, Monsieur le Président. Oui, sur cette concertation, ce qu'il est important de noter, c'est qu'elle a été faite au-delà du territoire métropolitain, avec les territoires extérieurs à la Métropole, les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) que sont les Hauts Tolosans et le Frontonnais. Le Département y a également participé. C'est cet élargissement qui permet aujourd'hui d'avoir un consensus et d'avoir une acceptation sur le sujet. Par contre, ce qu'il faut bien noter, c'est que le pont, en soi, n'est pas dangereux, que ce ne sont pas les camions qui pourront être dangereux par rapport au pont. C'est un problème de vieillissement, c'est pour ça que nous ne parlons que de modernisation, et les gens l'ont bien compris au travers de la concertation. Je crois que, là, nous pouvons remercier l'ensemble des services. Ils ont fait un travail exemplaire pour pouvoir expliquer cela. Ce n'est pas simple d'expliquer aux gens, au travers d'une concertation, que le pont va fermer pendant 8 mois, quand nous savons que cela va être problématique dans tout le territoire nord, nord-ouest de la Métropole et au-delà. Il faut également remercier l'ensemble des élus qui ont su se mettre autour de la table et sortir avec un consensus, pour décider d'un projet qui soit le plus rapidement et

possiblement fait, de manière à sécuriser quand même cette traversée. Il faut savoir que la modernisation du pont ne va pas changer quoi que ce soit à la circulation, à l'engorgement et à la congestion de tout le nord et le nord-est toulousain. Certains peuvent le penser. Il faut se sortir complètement cette idée de la tête. Cela ne changera strictement rien. Cette concertation a permis de mettre le doigt, quand même, sur deux choses. C'est qu'il y a une urgence réelle à désengorger parce que, ce qui se passe aujourd'hui sur le pont, cela peut se reproduire. Cela montre bien que désengorger ce secteur nord et nord-ouest est vraiment urgent et nécessaire. Cela montre aussi, et cela a été un gros point qui est ressorti de la concertation, que nous ne devons pas nous arrêter là. Il y a un autre projet derrière. C'est le franchissement Nord-Garonne qui doit, lui aussi, se faire, qui doit permettre de désengorger un secteur qui est en plein développement tant économique qu'habitat et qu'il faut le faire. Nous avons fait la concertation sous la forme, je l'ai dit, la plus pédagogique possible, en n'opposant jamais personne, ni les piétons, ni les cyclos, ni les utilisateurs de transports en commun, ni les utilisateurs de voiture. Je crois que c'est ce qu'il faut faire dans tous ces domaines-là. Les mettre en opposition, c'est voué à l'échec. Il faut vraiment arriver à accepter tout le monde et que tout le monde se mette autour à table et dans le même sens. Nous avons commencé à travailler sur le pont, en élargissant aussi le projet, en rencontrant les acteurs économiques, les EPCI, les différents maires pour déjà décider un projet qui pourra être ensuite mis en concertation publique, sous la même forme que pour le pont de Blagnac. Il va falloir, aussi, pour cela, bien penser une chose, c'est, avant tout, un plan de mobilité qu'il faut mettre en place sur le nord et le nord-ouest toulousain, qui prend tout en compte, mais qui ne doit pas interdire les uns ou les autres. Il ne faut pas dire « tout sauf la voiture » parce que, sinon, on ne s'en sortira jamais.

#### **J-L. MOUDENC**

Merci. Grégoire CARNEIRO, un petit mot.

#### **G. CARNEIRO**

Nous avons fait une vingtaine de réunions de concertation avec les professionnels et les différentes associations pour les transports scolaires. Exemplarité, c'est le mot. Environ 1 millier de personnes consultées, 700 à 800 contributions, c'est énorme. Nous avons commencé à travailler sur le franchissement nord. Une dizaine de réunions, également ont eu lieu avec le Copil et le Cotech. Je voulais dire que ce projet consiste à lever le tablier, à l'élargir de deux fois 2 mètres. Aujourd'hui, nous avons 60 cm environ de chaque côté, du multimodal. Nous sommes en train d'étudier la possibilité, la faisabilité, avec deux fois 2 mètres, et peut-être 2,2 m, 2,5 m. Mais, surtout, nous faisons une estacade. Nous nous accrochons, si je puis dire, à l'ouvrage, en n'abîmant rien. Un exemple, je dirais, inestimable de qualité environnementale. Il faut le dire, parce qu'il y avait d'autres solutions. Certains disaient : « faites un deuxième pont, à côté ». Pourquoi pas, avec le système militaire, vous savez. Non, nous avons voulu préserver le site qui est, effectivement, très arboré, de très belle qualité avec le système mis en œuvre, l'estacade. Vous verrez qu'il n'y aura pas de dégâts. Nous sommes allés encore beaucoup plus loin dans la démarche. Dans les appels d'offres, nous allons demander des solutions vertueuses et nous jugerons la qualité de l'offre sur les options proposées. Est-ce nous faisons du préfabriqué et nous le posons dans des conditions, je dirais, de manœuvres minimales sur place ? Faut-il couler du béton ? Faut-il éviter tout ce qui consomme de l'eau, tout ce qui abîme ? C'est un projet qui est très avancé. Je rappelle que nous avons la responsabilité de ce secteur depuis 2017 seulement. Le projet était, effectivement, dans les cartons ou peut-être dans l'imaginaire de certains. C'était en 2017 que nous avons créé le service ouvrages d'art, je le rappelle. 6 agents, 6 équivalents temps plein, 6 et demi exactement alors qu'il n'y en avait que 2, et 10 millions investis depuis 2017. Voilà le travail qui a été fait. C'est une véritable petite révolution silencieuse, mais sympa. Il convient de le dire, de s'attarder quelques minutes pour vous rapporter l'écho du travail que nous faisons au quotidien. Merci.

#### **J-L. MOUDENC**

Merci. Je mets aux voix les délibérations.

**DEL-24-0387 - Cornebarrieu - Projet de création de la M963 : approbation du dossier d'Avant-Projet (AVP) et du montant prévisionnel de l'opération**  
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [114 VOIX]*  
*CONTRE [17 VOIX] (MMES HONVAULT, MAGDO, HARDY, MAURIN, ROBY, CABANES, BLEUSE, BOUBIDI, BEC, MM. MAURICE, LE TEXIER, CUJIVES, DEHEURLES, EL ARCH, CHARTIER, KARMANN, PERE.)*

**DEL-24-0372 - Toulouse - Aménagement d'une voie verte chemin de Fenouillet sur la section entre la rue Jean Gibert et la commune de Fenouillet : approbation du dossier d'Avant-Projet (AVP) et du montant prévisionnel de l'opération**  
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [123 VOIX]*  
*ABSTENTION [8 VOIX] (MMES HONVAULT, MAURIN, ROBY, BEC, MM. LE TEXIER, DEHEURLES, EL ARCH, PERE.)*

**DEL-24-0373 - Toulouse - PUP Quartier Saint-Simon/Eisenhower - Embellissement des abords de l'avenue Eisenhower : approbation du dossier d'Avant-Projet (AVP) et du montant prévisionnel de l'opération**  
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [131 VOIX]*

**DEL-24-0375 - Création d'une voie verte le long de la M63G entre Bruguières et Lespinasse : approbation du bilan de la concertation**  
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [123 VOIX]*  
*ABSTENTION [8 VOIX] (MMES HONVAULT, MAURIN, ROBY, BEC, MM. LE TEXIER, DEHEURLES, EL ARCH, PERE.)*

**DEL-24-0367 - Gagnac-sur-Garonne - Modernisation du pont de Gagnac-sur-Garonne : approbation du bilan de la concertation**  
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [131 VOIX]*

**DEL-24-0218 - Participation de Toulouse Métropole au projet collaboratif Innovations et Solutions Face à la Surchauffe Urbaine (ISSU)**  
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [131 VOIX]*

**DEL-24-0287 - Balma - Réaménagement du cœur de ville : adoption d'une convention de fonds de concours avec la commune**  
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [122 VOIX]*  
*ABSTENTION [9 VOIX] (MMES HONVAULT, MAGDO, MAURIN, ROBY, BEC, MM. LE TEXIER, DEHEURLES, EL ARCH, PERE.)*

## **19. Ecologie, développement durable, transition énergétique**

---

### **J-L. MOUDENC**

Nous allons passer au chapitre 19.

Je vous indique que pour la délibération n° DEL-24-0275 - Transition énergétique : adhésion à l'association des Communes Forestières de Haute-Garonne et désignation d'un représentant, il est proposé la candidature de François CHOLLET.

Je donne la parole à Madame CABANES qui veut intervenir sur la délibération GEMAPI - Demande de retrait de Toulouse Métropole du Syndicat du Bassin Hers Girou.

### **H. CABANES**

Monsieur le Président, chers collègues, le syndicat de bassin Hers Girou a été créé en août 1972 en vue de répondre à la nécessité d'organiser la prévention des inondations suite aux crues de 1962 et 1971. Le syndicat de bassin regroupe 12 intercommunalités à l'échelle du bassin hydrographique, à cheval

sur les territoires de la Haute-Garonne, du Tarn et de l'Aude. Ce syndicat mixte a en charge la restauration et la renaturation des milieux aquatiques et la prévention des inondations, c'est-à-dire ce que nous appelons la compétence GEMAPI. Il s'occupe, par exemple, du bon entretien des cours d'eau de façon à ce que les conséquences d'une crue ne soient pas aggravées par la présence d'embâcles. Sur le site du ministère de l'Écologie, nous pouvons lire que la GEMAPI doit permettre de, je cite : «Faciliter le regroupement des intercommunalités entre elles pour optimiser les actions».

Nous comprenons aisément que, pour prévenir les risques d'inondation et en limiter les conséquences sur les populations, il est de l'intérêt de toutes les communes et intercommunalités de travailler ensemble en bonne intelligence, à l'échelle du bassin hydrographique, de l'amont vers l'aval. Cependant, vous décidez de la sortie de Toulouse Métropole du syndicat de bassin en disant que votre majorité a tout essayé et y a mis du sien depuis 7 ans. Permettez-nous d'en douter. Le rappel de certains faits vient étayer notre argumentation. D'abord, lors de l'installation de notre assemblée, en 2020, la majorité propose une délibération le 23 juillet 2020 avec un nombre excessif de représentants de Toulouse Métropole au sein du conseil syndical. Cette délibération a été annulée par le tribunal administratif par ordonnance en septembre 2020, nous obligeant à voter une nouvelle délibération désignant un nombre d'élus conforme cette fois-ci. La commune de Toulouse et Toulouse Métropole, depuis 2017, ne payent plus les cotisations en tant que membres du syndicat. Le montant total de ces contributions non versées au syndicat s'élève aujourd'hui à 1,2 million d'euros, auxquels il faut rajouter 276 000 euros puisque la majorité métropolitaine vient de déposer une nouvelle requête en annulation pour refuser de payer sa cotisation au titre de l'année 2024. Au total, Toulouse Métropole et la Ville de Toulouse laissent une dette de près de 1,5 million d'euros au syndicat de bassin. Pour éviter une nouvelle fois d'entendre dire que le syndicat ne voudrait pas exercer la prévention des inondations, il faut dire qu'il a été incapable, pour les autres EPCI membres, de supporter, à travers les statuts que voulait imposer Toulouse Métropole, le coût du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) qui était de l'ordre de 20 millions d'euros, dans des proportions injustes, eu égard aux critères de participation financière décrétés par la Métropole. Ce n'est donc pas une volonté intrinsèque du syndicat de se dessaisir de ce volet de GEMAPI mais, finalement, il y a été contraint par ce bras de fer. Nous regrettons aussi que vous ne fassiez pas preuve de bon sens et de solidarité entre communes urbaines, rurales et entre intercommunalités, sur un sujet aussi sérieux que celui de la gestion des milieux aquatiques et de la protection des inondations. Cela dans un contexte de dérèglement climatique, où nous savons que les événements extrêmes seront de plus en plus nombreux et violents. Nous en sommes à ce jour où vous proposez une sorte de divorce par consentement mutuel, on pourrait dire, car les autres membres du syndicat de bassin sont aussi usés par 7 ans de procédures, de tentatives de modification de la gouvernance et de non-paiement des cotisations par Toulouse Métropole. Mais comme nous sommes et serons sur le même bassin versant, nous allons toujours devoir travailler ensemble, notamment au travers du plan pluriannuel de gestion, si nous voulons pouvoir bénéficier du financement de l'Agence de l'eau. Cette sortie est donc inopportune et fait perdre du temps et de l'argent à tout le monde. Ce bras de fer engagé par Toulouse Métropole avec le syndicat de bassin a d'ailleurs déjà pénalisé certaines de nos communes. C'est le cas, par exemple, de travaux qui avaient été programmés, mais qui n'ont toujours pas été effectués, notamment le pont Castelginest / Saint-Alban, ainsi que des travaux sur la commune de Beaupuy. Contrairement à d'autres syndicats de bassins dans lesquels siège Toulouse Métropole, comme c'est le cas du syndicat Saudrune Ariège Garonne, le syndicat Hers Girou est un organisme majeur, puisque nous avons 22 communes membres de Toulouse Métropole qui en font partie. Ce n'est pas rien. Cette sortie est un nouvel échec de votre politique en tant que Président de Toulouse Métropole. Cette manière de faire est source de division, de perte de temps et d'argent pour toutes les communes et ne sert aucunement l'intérêt général. Pour l'ensemble de ces raisons, nous voterons contre la sortie de Toulouse Métropole du syndicat de bassin Hers Girou.

## **J-L. MOUDENC**

Y a-t-il d'autres orateurs ou oratrices ? Alors, Grégoire CARNEIRO, pour les éléments de réponse.

**G. CARNEIRO**

Oui, un petit témoignage à apporter, Président. Cela fait à peu près 20 ans que j'avais cosigné une lettre avec le maire de Saint-Alban, du temps du syndicat de l'Hers, pour effectivement faire baisser le fil d'eau de 1,6 mètre sur le pont de Castelginest par redressement de l'ouvrage. La GEMAPI, nous nous sommes lancés, je dirais, et nous étions jeunes en la matière, en tant que Métropole. Je suis sûr que nous mettrons moins de 20 ans pour réaliser l'ouvrage. Je ne voudrais pas donner l'impression que nous vous avons attendue, Madame, pour poser les problèmes et pour essayer de les résoudre. Je crois que le Maire de Bruguières, qui a un peu souffert, il faut bien le dire, ces derniers temps, a beaucoup travaillé sur ce sujet. On me promettait chaque fois, à l'époque : « Ça y est, tout est bouclé, le budget, les études, tout est fait. On commence le 1er janvier l'année prochaine » et cela pendant 10 ans.

**J-L. MOUDENC**

Merci. François CHOLLET.

**F. CHOLLET**

Monsieur le Président, mes chers collègues, je vais laisser la parole, après, à Philippe PLANTADE, mais je voulais quand même rappeler certains éléments. D'abord, c'est en 2016 que Toulouse Métropole a voté une délibération qui a intégré la compétence GEMAPI avec 1 an d'avance, à compter de 2017, alors que nous devions le faire pour le 1er janvier 2018. Deuxième élément, c'est que Toulouse Métropole s'est appliquée à coordonner son action avec l'ensemble des acteurs sur chacun des bassins. Ce qui s'est rapidement concrétisé sur les bassins versants du Touch, de l'Aussonnelle et de la Saudrune, avec lesquels aucun problème n'est survenu pendant ces années. Je vais laisser Philippe PLANTADE, peut-être, poursuivre là-dessus, mais nous sommes dans le cadre d'un désaccord persistant dans lequel les méandres sont multiples. Je pense que l'ensemble des élus qui ont participé depuis tant d'années à ce syndicat seront solidaires de cette décision.

**J-L. MOUDENC**

Philippe PLANTADE.

**P. PLANTADE**

Merci, Monsieur le Président, chers collègues. Madame CABANES, écoutez, je pense qu'en 3 ans de présidence, nous avons souffert. Je peux vous dire que nous avons subi, nous avons été patients et à chaque fois, j'en référerai au Maire-Président. Nous avons essayé d'aller au bout du bout. Nous avons fait tous les efforts consentis pour essayer de trouver un consensus sur les statuts. Force est de constater que sur la GEMA (Gestion des milieux aquatiques) et la PI (Prévention des inondations), nous n'étions pas tout à fait en phase, puisque nous souhaitions que la GEMAPI soit réalisée par le syndicat dans sa totalité pour des raisons qui sont les nôtres. Le syndicat, par son Président, ne souhaitait avoir que la GEMA. Il y avait déjà un désaccord là-dessus. Le nombre d'élus importe peu puisque, dans l'ensemble, les votes se faisaient de façon à peu près normale. Il y avait, à chaque réunion, une certaine tension qui régnait dans le comité syndical, voire au sein du bureau. Nous sentions que la Métropole n'était pas souvent la bienvenue et nous avons toujours ce désaccord. Un peu moins maintenant. Nous avons fait avec le DGS Monsieur ARDOUIN une dernière réunion au SICOVAL, avec tous les présidents, tous les maires et tous les DGS. Nous étions plus de 30 ou 40 et nous avons posé, à la fin, Monsieur ARDOUIN et moi-même, la question : « Est-ce que vous voulez que la Métropole sorte ? » D'une façon unanime, tout le monde a dit oui, sauf le DGS du SICOVAL. C'était le seul, à peu près, qui croyait encore un peu au fait que nous puissions rester. Pourtant, croyez-moi, Madame CABANES, nous avons la majorité, j'en suis le président, et nous demandons à en sortir. C'est quand même assez fort. Cela montre vraiment qu'il y avait un souci de gestion. A ce titre-là, nous avons convenu de sortir dans des délais, au 1er janvier 2025, à 1 mois près, avec un calendrier établi, puisque nous délibérons aujourd'hui. Le comité syndical va délibérer lundi soir à 17 h 30. Après, nous aurons un calendrier pour que les EPCI et villes adhérentes délibèrent. Monsieur le préfet, j'espère, validera la décision. Concernant les dettes : oui, elles existent et seront payées selon les critères, je dirais, de sortie, puisqu'il y a une notice explicative obligatoire quand nous sortons d'un syndicat. Une note financière, établie par un cabinet extérieur, a été transmise au syndicat, Cette note sera discutée, après le vote, et j'espère, l'acceptation, de la sortie de la Métropole. Nous allons passer

l'été à discuter des modalités de sortie et, après, quand nous serons véritablement sortis, en fin d'année, je pense que, à ce moment-là, le Président paiera la quote-part que nous devons au syndicat.

**J-L. MOUDENC**

Merci. Marc FERNANDEZ.

**M. FERNANDEZ**

Oui. Vous avez parlé, Madame CABANES, de travaux sur la commune de Beaupuy. Effectivement, depuis 2017, il y a une étude qui a été faite et les travaux n'ont pas été réalisés. Depuis 2020, date de mon élection, nous avons essayé avec Philippe PLANTADE de trouver un consensus. Aujourd'hui, nous ne l'avons pas trouvé, d'où l'importance qu'il va y avoir à sortir du syndicat. Je vais vous inviter à venir à Beaupuy, voir l'état de la digue. S'il y a un problème, celui qui va être en première ligne, c'est moi, en tant que maire. Les services de Toulouse Métropole sont venus déjà sur la commune et nous y travaillons. Une présentation début juillet sera faite pour éventuellement commencer les travaux au plus tôt. Voilà, merci.

**J-L. MOUDENC**

Merci. Je donne la parole à Robert MEDINA qui, lui aussi, a été très impliqué toutes ces dernières années. Je remercie les uns et les autres pour toute la patience métropolitaine qu'ils ont pu déployer.

**R. MEDINA**

Nous avons mis toutes nos forces pour essayer de trouver une solution. Nous avons proposé à plusieurs reprises des corrections de statuts. Les seuls statuts qui auraient été acceptés par cette opposition systématique de la présidence du syndicat par Toulouse Métropole, parce que c'était ça, la vérité, la seule solution était que Toulouse Métropole se mette en minorité alors qu'elle était le principal payeur de ce syndicat. Nous avons vraiment tout essayé. Et quand on dit que nous avons essayé d'avoir du bon sens et de la solidarité, je vous garantis, Madame CABANES, que nous avons tout essayé. Nous avons même proposé de créer une commission pour savoir s'il on pourrait, sur les investissements nécessaires à la prévention des inondations, demander une participation aux communes concernées. Cela a été refusé. Tout ce que nous avons proposé a été refusé. Je pense qu'il y avait, et je le dis clairement, moi qui ne suis pas politique, une mission politique, pour certains, de nous éjecter. C'est comme ça que je l'ai ressenti et je le dis clairement.

**J-L. MOUDENC**

Oui, le problème c'est que les discours anti-métropolitains qui sont à la mode, forcément, à la fin, cela pollue les esprits. Je regrette beaucoup ce qui s'est passé. Tout s'est bien passé, comme François CHOLLET l'a très bien rapporté, dans les autres syndicats. Il n'y avait aucune raison que cela se passe différemment dans celui-là. Là, effectivement, nous avons été échaudés. Je regrette beaucoup votre position et surtout les termes que vous employez, parce ces derniers consistent à mettre la Métropole sur le banc des accusés, alors que vous-même n'avez été ni témoin ni actrice d'aucun de ces épisodes que nous avons vécus pendant ces années. Je vous trouve très péremptoire et, même si nous pouvons avoir des désaccords, on pourrait penser, quand même, que nous sommes là pour défendre la Métropole, tous ensemble. Vous avez décidé, au contraire, de nous mettre dans une posture d'accusés, pour des raisons politiciennes, finalement, chacun le comprend. C'est un petit peu dommage.

Maxime LE TEXIER, vous souhaitez parler ? Très bien. Je vous laisse la parole sur la 14e délibération du chapitre 19 « Lancement d'un appel à projets en conjoint entre Voies Navigables de France, Toulouse Métropole et la Mairie de Toulouse pour la délivrance d'une convention d'occupation du domaine relative à l'installation d'une activité logistique fluviale sur les canaux métropolitains et sur la Garonne ».

**M. LE TEXIER**

Merci, Monsieur le Président. Mes chers collègues, nous regrettons tout d'abord que le sujet n'ait pu être abordé en commission métropolitaine, la délibération ayant été ajoutée au dernier moment. Nous allons expliciter, pour nos collègues de la commission, a minima, ce qui a été échangé pendant la commission municipale de Toulouse où nous avons eu la chance, par contre, de pouvoir en parler.

Disons-le d'emblée : nous accueillons positivement la question de la logistique fluviale avec un tracé qui est très pertinent, entre la zone du MIN (Marché d'intérêt national) et la nouvelle grande zone logistique d'ampleur que nous avons juste à côté, jusqu'au cœur de Toulouse, où plusieurs quais, plusieurs dessertes, sont possibles. A l'instar de ce qu'a fait Strasbourg, il y a un gros potentiel d'évitement de camions, je vais en parler plus loin. Ce qui nous interroge un peu, c'est l'agenda politique et la conviction réelle de porter le projet ou pas qui est derrière. Je vais reprendre un peu l'historique pour comprendre ce qui se passe. En fait, en 2021, au forum Zéro Carbone, le directeur territorial Sud-Ouest de VNF présentait cette idée et annonçait un chiffre assez impressionnant, avec un potentiel logistique de 250 000 tonnes de matériel par an, ce qui était l'équivalent de 10 000 camions évités dans Toulouse. C'est donc effectivement quelque chose d'ambitieux. Voies Navigables de France (VNF) lançait un appel à manifestation d'intérêt le 23 juillet 2021, suite à une expérimentation positive de transport par barges d'une entreprise de BTP en mars 2020. On annonçait à ce moment-là : « mise à disposition du dispositif en 2022 ou 2023 ». Nous sommes en 2024. Que s'est-il passé ? C'est le souci. Nous sommes passés, en 2021, d'un AMI à un appel à projets au périmètre quasi identique, en élargissant un peu le nombre de dessertes en mai 2022, et pour finir, aujourd'hui, avec un nouvel appel à projets totalement identique. Entre 2022 et 2024, la seule chose qui change, c'est qu'elle est portée par la Métropole et la ville de Toulouse au lieu de VNF uniquement. Il est à noter, au passage, un élément intéressant : en commission prospective et contractualisation, Monsieur Jacques ROGER MACHART, directeur de recherche au CNRS et ancien maire de Castelginest, avait annoncé qu'il était très important de se poser sur cet enjeu. 3 ans écoulés, un contenu identique. On nous a expliqué, en commission, que si ce projet était identique, le fait qu'aucun répondant ne se soit positionné sur le projet allait changer avec l'apposition des logos de la Ville de Toulouse et de la Métropole. Je veux bien croire le pouvoir marketing des logos mais, à ce point-là, c'est quand même surprenant. Ce qui pose problème, dans cet appel à projets, c'est qu'il n'y a aucun objectif de tonnage, de fréquence, de temps de transport qui est posé. En fait, c'est comme si on lançait un appel à projets de moyen de transport comme le tram en disant aux répondants : « Ne vous inquiétez pas, à partir du moment où il y a un tram qui roule, la question de la fréquence et du nombre de passagers n'a pas d'importance. Si vous faites un tram tous les mois, ça rentre dans le cadre de l'appel à projets ». En commission municipale, on nous a dit qu'on regarderait cette question du tonnage et de la fréquence qui est clé, puisque l'enjeu, c'est la réduction des gaz à effet de serre, puisque la qualité technique du dossier allait être évaluée sur 60 points. Je sais bien que nous évaluons la réponse technique, mais, sans aucun objectif donné, cela paraît compliqué. Il faut alors être clair, si le marché n'intéresse personne, ce n'est pas l'apposition d'un logo qui changera quoi que ce soit. Si nous voulons une solution ambitieuse et véritablement contributrice pour la réduction des gaz à effet de serre, peut-être devrions-nous nous-mêmes porter ce projet et si, financièrement, il est trop ambitieux, dans ce cas-là, d'annoncer clairement que nous ne pouvons pas aller plus loin à ce stade du marché. Reproduire le même cahier des charges pour la troisième fois en 3 ans, sans objectif, ne peut avoir qu'une explication possible : occuper le terrain. De là à n'y voir qu'une énième opération de communication verte lancée en 2021 avec le discours vendeur du forum Zéro Carbone qui est un événement phare marketing de la Métropole, il n'y a qu'un pas que nous pouvons franchir.

### **J-L. MOUDENC**

D'autres interventions ? Oui, Madame CABANES, allez-y.

### **H. CABANES**

Avant d'intervenir sur cette délibération au niveau du fluvial, je souhaite vous dire que je n'ai pas un ton péremptoire. J'ai repris des faits. Les choses que j'ai énoncées tout à l'heure sur la sortie du syndicat de bassin, ce sont des faits vérifiables. Je regrette seulement que la coopération que vous dites faire à l'échelle des différents territoires soit à géométrie variable. Je vois que nous arrivons assez facilement à faire de la coopération avec le Comminges quand nous mettons de l'argent pour aller sur le salon agricole. Par contre, quand il s'agit de gérer en proximité avec ces territoires la problématique du bassin hydrographique et les problématiques liées aux crues, nous n'y arrivons pas. Je trouve ça très dommageable. D'autant plus que Toulouse Métropole est quand même importante dans ce syndicat de bassin et donc peut prendre des responsabilités et a en charge d'avoir aussi à faire en sorte que ce

syndicat puisse exister le plus longtemps possible. Je ne sais pas ce qu'il va en advenir. Bref, j'en viens à la délibération sur la partie fluviale.

**J-L. MOUDENC**

Je peux vous répondre là-dessus ?

**H. CABANES**

Je ne sais pas, ce n'est pas moi qui distribue la parole. Sinon, je me la serais donnée tout à l'heure.

**J-L. MOUDENC**

Je vous demande si je peux vous interrompre parce que vous alliez aborder une autre délibération. Écoutez, dans cette affaire, j'aurais aimé moi aussi que, avec des collègues qui sont dans la proximité, on arrive à travailler. Comme je vous l'ai dit, comme François CHOLLET vous l'a détaillé, quand nous avons démarré ce sujet, nous étions impliqués dans 4 structures. Les choses ont marché dans les 3 autres structures. Là, cela n'a pas marché. Essayez tout de même de vous mettre à la place de la Métropole. La Métropole paie l'essentiel, et on lui demande de se taire et de ne pas décider. Cela n'est pas possible. Vous ne trouverez aucune structure qui accepte cette attitude. Vous plaidez pour le partenariat. Je vous crois sincère, mais le partenariat doit être équilibré selon la représentativité. Et nous ne pouvons accepter un partenariat qui nous dise « paie et tais-toi ». Ce n'est pas possible et ce n'est pas du partenariat. Je trouve que mes collègues, en particulier Philippe PLANTADE, ont été d'une patience angélique parce que je vous prie de croire qu'il y en aurait d'autres qui auraient claqué la porte beaucoup plus tôt et de manière beaucoup plus dure. Nous avons essayé beaucoup de choses, nous avons fait des propositions différentes et nous ne sommes pas restés figés sur une position. Nous avons travaillé avec la préfecture qui, plusieurs fois, est intervenue pour essayer de mettre du liant. Avant d'arriver à cette décision, je vous prie de croire que les collègues ont beaucoup travaillé. Beaucoup de temps s'est écoulé et je suis désolé d'en arriver là parce que, effectivement, je pense que cela aurait été plus intelligent de trouver un accord. Mais pour trouver un accord, il faut être deux.

**H. CABANES**

Je suis d'accord. La gestion d'un syndicat de bassin, tout le monde le dit et partout, c'est collectif, sinon, cela n'a pas de sens. Nous sommes obligés parfois de payer pour d'autres endroits, mais qui vont nous servir aussi parce que ce qui est fait en amont va servir de ce qui se passe en aval. Eh oui, c'est quand même comme ça que cela fonctionne.

**J-L. MOUDENC**

Je suis d'accord. Bon écoutez, nous n'allons pas poursuivre. Je vous redonne la parole pour la délibération qui nous occupe.

**H. CABANES**

Pour sortir du tout camion, il est essentiel de proposer d'autres solutions, comme le report modal vers le fret ferroviaire ou fluvial. Nous vivons actuellement dans le tout camion, puisqu'il faut avoir en tête que 89 % du transport de marchandises se fait par camion. Le fret ferroviaire stagne et souffre de sous-investissement majeur et le fluvial est négligé. Le rapport spécial transports qui avait été piloté par Eva SAS et Christine ARRIGHI, toutes deux députées écologistes, rappelait l'an dernier que le transport fluvial est écologique parce qu'il émet, en moyenne, 4 à 7 fois moins de gaz à effet de serre que le transport routier, par tonne transportée. Il estimait que les coûts externes globaux pour la société, c'est-à-dire nuisances sonores, accidents et pollution, sont 2 à 4 fois moins élevés que la route à la tonne transportée. En 2015, lors de la COP21 qui a donné naissance aux accords de Paris sur le climat, vous aviez organisé, à Port-Saint-Sauveur, à Toulouse, une table ronde avec Toulouse Métropole, Voies navigables de France et la Chambre nationale de la batellerie artisanale (CNBA) sur le thème du fret ferroviaire et de la COP 21. Depuis, qu'est-ce qui s'est passé ? Malheureusement, pas grand-chose. Vous aviez lancé un appel à manifestation d'intérêt il y a quelques années, cela a été dit, pour développer le fluvial et notamment pour la logistique urbaine, mais il s'est avéré infructueux. Cette fois-ci, vous lancez ce nouvel appel d'offres, espérons qu'il trouvera preneur, mais cela semble très incertain. Oui à l'utilisation du fluvial pour le développement d'une réelle logistique urbaine en lien

avec les livraisons en vélo cargo, comme nous l'avions proposé une nouvelle fois lors d'un dernier Conseil municipal, puisque, effectivement, nous sommes particulièrement bien dotés avec le canal du Midi, de Brienne, latéral, et la Garonne. Donc soyons ambitieux à cet égard et proposons d'autres solutions que le tout camion.

### **J-L. MOUDENC**

Merci. D'autres interventions sur cette délibération ? Je donne la parole à François CHOLLET pour les éléments de réponse.

### **F. CHOLLET**

Monsieur le Président, chers collègues, quelques éléments de réponse. Ce qui est vrai, dans ce que vous avez dit, Monsieur LE TEXIER, c'est que VNF a lancé, seul, un AMI en 2021, qui s'est avéré infructueux. Et là, ce qui change entre 2021 et maintenant, c'est que nous avons essayé justement de tirer les leçons de cet échec. VNF est revenu vers nous. Cette idée existe depuis que je m'occupe du Grand parc canal et probablement avant. Ce qui change, c'est la participation de la Ville de Toulouse et de Toulouse Métropole, mais ce n'est pas une question de logo. C'est une question de compétences. Toulouse Métropole amène son service logistique urbaine qui n'existait pas vraiment, en 2021. C'est une nouveauté, destinée à rassurer les investisseurs, et c'est une réalité. La logistique urbaine en mode doux est étudiée sur chacun des points d'ancrage des bateaux. La Ville de Toulouse gère la Garonne, et donc, le fait de pouvoir amarrer sur le quai de Tounis et sur les trois points qui sont mentionnés sur la Garonne est un élément supplémentaire. C'est une manifestation qui s'est enrichie dans le temps. Ensuite, vous dites, Monsieur LE TEXIER : « pas d'objectif ». Sauf que, juridiquement, dans une AMI, on ne définit pas et on ne peut pas mettre de conditions. C'est celui qui répond, ce sont les personnes qui sont intéressées, qui construisent leur offre. Sinon, c'est un marché public. Nous restons dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt, mais ce sont effectivement les répondants qui construiront leur offre. Vous dites ensuite que les temps de parcours ne sont pas étudiés. A la lecture des annexes, il y a plusieurs tableaux et les temps de parcours y sont étudiés. Nous savons très bien qu'il faut 1h30 entre le MIN et le port Saint-Sauveur, qu'il faut 1h05 entre le MIN et le quai de Tounis. Tout cela, ce sont des choses sur lesquelles nous avons progressé. Il est vrai qu'il y a une incertitude dans la réponse. Je ne vais pas vous dire que nous allons gagner et que ça va marcher, mais, en tout cas, moi, ce que je vous dis, c'est que le projet a mûri, qu'il s'est enrichi et que cet accord tripartite entre Ville de Toulouse, Toulouse Métropole et VNF est, je pense, un élément favorable pour l'issue de cet appel à manifestation d'intérêt.

### **J-L. MOUDENC**

Oui, allez-y, Monsieur LE TEXIER.

### **M. LE TEXIER**

Merci pour ces précisions, Monsieur CHOLLET. Vous avez raison sur les temps de parcours. Ils sont contraints et il n'y a pas forcément de raison de les spécifier. Je suis d'accord avec la définition d'un AMI. C'est effectivement ce qui a initialement été lancé. Mais, là, ce n'est plus un AMI, nous sommes dans l'appel à projets. Le cahier des charges est beaucoup plus contraint. Si nous voulons avoir des répondants qui correspondent à l'offre que nous voulons proposer, dans l'appel d'offres, c'est parfaitement l'endroit sur lequel nous pouvons faire des spécifications, typiquement de tonnage et fréquence. Pour l'AMI, je veux bien comprendre, puisque le but d'un AMI est d'ouvrir très large en disant : Que pouvez-vous proposer ? Mais ce n'est pas le cas d'un appel d'offres. Vous parliez ensuite du nombre de quais mais le document est identique avec l'appel d'offres. C'est le même cahier des charges entre ce qu'a fait VNF seul, sur lequel il n'y a pas eu de réponse, et ce que l'on fait, nous. Il n'y a aucun changement. Vous me parlez, peut-être, d'un delta qui serait la proposition de logistique urbaine. Je suis ravi d'apprendre que, à tous les points de chute (quai de Tounis, Port Saint-Sauveur), nous avons de la logistique urbaine et de la cyclo-logistique d'ampleur prête à accueillir des barges. Aujourd'hui, nous avons des intentions de logistique urbaine, mais nous ne sommes pas capables de rassurer un investisseur en lui disant : « Si vous amenez plusieurs centaines de tonnes par jour à tel ou tel endroit sur des quais, nous avons la cyclo-logistique qui correspond pour desservir le centre-ville ». Je suis désolé mais je ne vois pas la différence entre l'appel d'offres de VNF et celui-là.

**J-L. MOUDENC**  
François CHOLLET.

**F. CHOLLET**

Simplement, si les choses sont différentes, l'esprit reste le même. Nous ne pouvons pas dire qu'il n'y a pas d'objectif dans ce projet, au contraire. Ce sera effectivement aux répondants de construire leur offre. Simplement, ce que nous amenons dans ce projet, ce sont effectivement des précisions en matière des quais de Garonne. Les trois quais de Garonne n'étaient pas aussi explicitement mentionnés précédemment. Ensuite, effectivement, oui, c'est une logistique urbaine qui est à construire, mais qui s'appuie sur les services de Toulouse Métropole, Toulouse Métropole est acteur là-dedans.

**J-L. MOUDENC**

Je mets aux voix les délibérations.

**DEL-24-0258 - Aménagement Durable, Biodiversité, Cadre de vie : adoption d'une convention opérationnelle 2024 avec le Conservatoire des Espaces naturels d'Occitanie**  
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [130 VOIX]*  
*NON PARTICIPATION AU VOTE [1 VOIX] (M. CHOLLET.)*

**DEL-24-0455 - Orientations stratégiques de la collectivité sur la performance environnementale des bâtiments publics**  
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [131 VOIX]*

**DEL-24-0265 - Transition énergétique - Guichet Unique de la rénovation énergétique : adoption d'une nouvelle charte d'engagement pour les professionnels de la rénovation énergétique de l'habitat privé (intégration de critères pour les maîtres d'œuvre)**  
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [131 VOIX]*

**DEL-24-0275 - Transition énergétique : adhésion à l'association des Communes Forestières de Haute-Garonne et désignation d'un représentant**  
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [130 VOIX]*  
*NON PARTICIPATION AU VOTE [1 VOIX] (M. CHOLLET.)*

**DEL-24-0167 - Europe - Grand Parc Garonne - Projet "LIFE Green Heart" - Amendement de la convention de partenariat et du contrat de subvention européen LIFE : adoption de l'avenant n°4**  
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [131 VOIX]*

**DEL-24-0474 - Plan Climat - Education à l'Environnement et au Développement Durable : attribution de subventions au titre de l'année 2024**  
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [128 VOIX]*  
*NON PARTICIPATION AU VOTE [3 VOIX] (MME MIQUEL-BELAUD, MM. DARDELET, RIQUET.)*

**DEL-24-0261 - Alimentation et Agriculture : adoption d'une convention cadre avec l'Agence de l'eau Adour Garonne pour le développement du volet Eau du Projet Agricole et Alimentaire Métropolitain (PAAM)**  
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [131 VOIX]*

**DEL-24-0262 - Alimentation et Agriculture - Convention d'animation de la semaine des légumineuses d'Occitanie avec FILEG : adoption d'un avenant de prolongation**  
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [131 VOIX]*

**DEL-24-0269 - Alimentation et Agriculture : participation au projet agricole de Fenouillet au titre du fonds de concours agricole de la Métropole**  
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [131 VOIX]*

**DEL-24-0259 - Alimentation et Agriculture - Participation au projet agricole de Pibrac au titre du fonds de concours agricole de la Métropole**  
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [131 VOIX]*

**DEL-24-0260 - Alimentation et Agriculture - Participation au salon des Pyrénéennes : adoption d'une convention et attribution d'une subvention à la Communauté de Communes Cœur et Coteaux du Comminges (5C)**  
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [114 VOIX]*  
*ABSTENTION [17 VOIX] (MMES HONVAULT, MAGDO, HARDY, MAURIN, ROBY, CABANES, BLEUSE, BOUBIDI, BEC, MM. MAURICE, LE TEXIER, CUJIVES, DEHEURLES, EL ARCH, CHARTIER, KARMANN, PERE.)*

**DEL-24-0263 - GEMAPI - Syndicat Saurone Ariège Garonne (SIVOM SAGE) : extension de périmètre et modification statutaire**  
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [131 VOIX]*

**DEL-24-0172 - GEMAPI - Demande de retrait de Toulouse Métropole du Syndicat du Bassin Hers Girou**  
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [113 VOIX]*  
*CONTRE [17 VOIX] (MMES HONVAULT, MAGDO, HARDY, MAURIN, ROBY, CABANES, BLEUSE, BOUBIDI, BEC, MM. MAURICE, LE TEXIER, CUJIVES, DEHEURLES, EL ARCH, CHARTIER, KARMANN, PERE.)*  
*ABSTENTION [1 VOIX] (M. JIMENA.)*

**DEL-24-0516 - Lancement d'un appel à projets en conjoint entre Voies Navigables de France, Toulouse Métropole et la Mairie de Toulouse pour la délivrance d'une convention d'occupation du domaine relative à l'installation d'une activité logistique fluviale sur les canaux métropolitains et sur la Garonne**  
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [123 VOIX]*  
*ABSTENTION [8 VOIX] (MMES HONVAULT, MAURIN, ROBY, BEC, MM. LE TEXIER, DEHEURLES, EL ARCH, PERE.)*

**DEL-24-0513 - Demande de renouvellement du label Territoire Engagé pour la Transition Écologique, volet Climat-Air-Énergie**  
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [131 VOIX]*

## **20. Ressources humaines**

---

### **J-L. MOUDENC**

Nous allons maintenant passer au chapitre 20. Je donne la parole à Henri DE LAGOUTINE pour la première délibération.

### **H. DE LAGOUTINE**

Monsieur le Président, mes chers collègues, nous vous avons remis le plan d'action en faveur de l'égalité professionnelle femmes-hommes et diversité pour la période 2024-2026. Je vais vous faire grâce de la lecture des 30 pages du rapport. Je vais tout de même rappeler le contexte juridique et vous donner le sommaire de ce plan d'action. Pour rappel, l'égalité entre les hommes et les femmes est un des principes fondamentaux de la Vème République. Le cadre législatif et réglementaire a été régulièrement renforcé en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. La loi de

transformation de la fonction publique du 6 août 2019 a prévu que les collectivités de plus de 20 000 habitants doivent élaborer un plan d'action en faveur de l'égalité professionnelle sur une durée maximale de 3 ans, autour des 4 sujets suivants : la prévention et la lutte contre les violences faites aux femmes, l'égalité salariale et la mixité dans les métiers, l'articulation des temps de vie et l'égal accès des femmes et des hommes aux responsabilités professionnelles.

Ainsi, Toulouse Métropole, après avoir signé la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale, s'est engagée en tant qu'employeur et a adopté, en décembre 2020, le premier plan d'action pluriannuel 2021-2023 en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Le plan 2024-2026 s'articule autour de 4 axes et comprend 10 objectifs. Il s'agit, pour le premier axe, de partager une culture commune de l'égalité et de la diversité. Les objectifs sont les suivants : aller vers les agentes et les agents pour les sensibiliser aux enjeux de l'égalité professionnelle, promouvoir l'égalité professionnelle et la diversité dans leur dimension responsabilité sociétale des organisations, soutenir et déployer le réseau égalité femmes-hommes interne à la collectivité. Il s'agit, pour le deuxième axe d'améliorer les conditions d'un égal accès aux métiers et aux responsabilités professionnelles, les objectifs étant d'agir pour un recrutement égalitaire, renforcer l'égalité en matière de rémunération, accompagner les parcours professionnels dans une démarche égalitaire. Il s'agit pour le troisième axe d'agir contre le sexisme, les objectifs étant de renforcer la prévention contre le sexisme ordinaire et les violences sexistes et sexuelles, de renforcer le dispositif de signalement des discriminations, harcèlement moral et des violences sexistes et sexuelles. Et pour finir, il s'agit, pour le quatrième axe, de développer l'égalité dans l'articulation des temps de vie, les objectifs étant de renforcer les actions d'adaptation au travail et de favoriser l'articulation des temps de vie.

#### **J-L. MOUDENC**

Merci. Je donne la parole à celles et ceux qui veulent la prendre. Madame HONVAULT.

#### **C. HONVAULT**

Merci, Monsieur le Président. Chers collègues, merci, Monsieur DE LAGOUTINE, pour cette présentation. Nous tenons tout d'abord à saluer la qualité de ce document et les équipes très investies qui travaillent sur ces sujets. Sur ce qu'on pourrait appeler, disons, des éléments de diagnostic, en particulier, c'est un document qui nous semble très riche et très pertinent. J'encourage vraiment tous mes collègues à le lire dans le détail. L'enjeu qui est mis en avant dans l'axe 1, construire une culture commune autour de ces questions d'égalité entre les femmes et les hommes, est effectivement absolument central. Nous avons souvent tendance à lire les situations problématiques entre les hommes et les femmes sous l'angle des relations interpersonnelles. Or, les facteurs organisationnels ont un impact bien plus important et, en fait, les discriminations et les agressions s'inscrivent toujours sur un fond de culture sexiste. Même si la prise de conscience des mécanismes sexistes progresse, il n'en demeure pas moins que les stéréotypes liés au genre demeurent forts. Ainsi, nous pourrions appeler « discriminations inconscientes », ce que vous avez fait, par exemple, aujourd'hui, aux femmes à qui vous avez coupé le micro, Monsieur le Président, après avoir tenu des propos désobligeants à leur encontre. Je pense que ce n'était pas forcément conscient et volontaire, de choisir spécifiquement les femmes, mais, de fait, c'étaient des femmes.

Nous retrouvons notamment, dans ce plan d'action, des mesures visant à agir sur les facteurs qui surexposent des salariés et agents au risque de violences sexistes et sexuelles, que l'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (ANACT) a identifiés. D'après le travail de cette agence, le premier facteur de risque, c'est le faible degré de mixité dans les équipes. Notre collectivité est tout particulièrement concernée par ce risque, comme le montrent les tableaux qu'il y a dans le document. Pour faire changer les mentalités, la clé reste la sensibilisation, par des formations notamment, à ce qu'est le sexisme. Il est à espérer, dans les années à venir, parce que, là, nous avons bien compris que c'est la 2ème édition et qu'il y en aura d'autres, que le taux d'agents de la collectivité qui déclareront avoir bénéficié d'une sensibilisation à la question de l'égalité professionnelle deviendra bientôt majoritaire. Ce n'est pas le cas aujourd'hui.

Venons-en maintenant à ce qui nous semble manquer, dans ce plan d'action. Une première interrogation. Nous nous étonnons, alors que le rapprochement des équipes de Toulouse Métropole avec celles de la Mairie de Toulouse et celle du CCAS de Toulouse est à l'œuvre, puisqu'il y a eu

fusion, notamment, des instances de dialogue social, pourquoi le CCAS n'est pas concerné par ce plan d'action ? Y-a-t-il une raison à cela ? C'est une question sans sous-entendu. Deuxième point, pour améliorer les conditions d'un égal accès aux métiers et aux responsabilités, il nous semble qu'une autre mesure pourrait venir compléter celles qui sont prévues en matière de recrutement : il s'agit du CV anonymisé. Il me semble que ce serait un bon moyen, en fait, à l'intérieur de la collectivité, d'éviter les discriminations et finalement, un moyen d'améliorer la mixité des équipes dont on a dit au-dessus que c'était un facteur de risque important des violences. J'ai enfin une dernière demande : l'ANACT parle du monde du travail en général. Il y a une particularité dans une collectivité publique, c'est qu'il y a les élus. Il nous paraît indispensable que l'instance que nous représentons soit partie prenante du changement qu'elle vise pour ses agents. C'est pourquoi nous demandons solennellement qu'une formation de sensibilisation au sexisme et aux violences sexistes et sexuelles rejoigne la catégorie des formations rendues obligatoires que tous les élus doivent suivre. Je vous remercie.

### **J-L. MOUDENC**

Merci, Madame. Je donne la parole à Madame MOURGUE puis ensuite Madame BLEUSE.

### **J. MOURGUE**

Merci, Monsieur le Président. Chers et chers collègues. L'égalité entre les femmes et les hommes doit être une grande cause qui nous concerne tous ici, en tant qu'élus, mais aussi en tant que citoyens. Notre collectivité s'est engagée sur le sujet avec la mise en place d'une politique en faveur d'une égalité réelle entre les femmes et les hommes. À ce titre, nous avons adopté, en décembre 2020, un premier plan d'action pluriannuel 2021-2023 en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Il a permis, par des actions concrètes, de faire prendre conscience à l'ensemble des acteurs de la nécessité de créer une culture commune sur ce sujet et du travail qui reste à réaliser dans nos collectivités et sur nos territoires. Il nous faut donc continuer de travailler en ce sens et le plan que nous allons adopter aujourd'hui, pour la période 2024-2026, doit y contribuer. Nous devons aller plus loin, continuer de progresser dans la lutte contre les discriminations, sur les questions d'égalité professionnelle et salariale, mais aussi sur la prévention et la lutte contre les violences sexistes et sexuelles. La formation de nos agents et de nos agentes sur ces questions est essentielle pour que tout le monde prenne conscience de ces enjeux. Nous devons montrer l'exemple et la déclinaison des actions concrètes présentes dans ce rapport doit irriguer l'ensemble de nos pratiques internes, notamment le champ des ressources humaines et plus largement dans l'ensemble de nos politiques publiques. L'égalité réelle dans toutes les sphères de la société doit demeurer un objectif prioritaire. Elle doit dépasser le principe d'égalité formelle, juridique ou statutaire, pour tendre vers une égalité vérifiable et tangible au quotidien, pour une société plus juste et respectueuse de chacun. Les élus de notre groupe voteront donc ce plan d'action et resteront vigilants sur les actions réellement engagées et leurs impacts au travers de la présentation des rapports annuels sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes. Je vous remercie.

### **J-L. MOUDENC**

Merci. Michèle BLEUSE.

### **M. BLEUSE**

Merci, Monsieur le Président. Chers collègues. Si Caroline HONVAULT n'avait pas mentionné, que, contrairement aux déclarations d'intention du début de la journée, nous avons quand même constaté qu'au fur à mesure que la journée s'écoulait, des femmes se voyaient la parole interrompue, je l'aurais fait moi-même. Je la remercie donc d'être intervenue en ce sens et je déplore que nous ayons eu du brouhaha à la suite de cette prise de parole et de ce constat. Concernant le plan qui est proposé à la délibération aujourd'hui, je ne vais pas revenir sur tous les axes. Au nom de mon groupe, je souhaite faire des remarques sur deux points en particulier. Le premier point, c'est sur l'axe 2, l'objectif 2.2, pour être plus précise : « renforcer l'égalité de rémunération ». Il est indiqué dans le texte qu'il faut identifier les écarts de rémunération. J'aurais bien aimé qu'on les décrive factuellement et surtout, qu'on les supprime. Pourquoi est-ce important ? Il suffit de regarder le dernier bilan de l'exercice 2022 sur l'égalité de rémunération entre les femmes et les hommes que vous nous avez communiqué. Nous l'avons examiné fin 2023. Je ne vous donnerai que 3 ou 4 chiffres, mais ce sont des chiffres parlants

que nous retrouvons dans toutes les collectivités. Ici, à Toulouse Métropole, ces chiffres sont marquants. En catégorie A, l'écart de rémunération au détriment des femmes est de plus de 7 200 euros par an. Sur une carrière professionnelle, cela fait 300 000 euros. J'ai coutume de dire que c'est une inégalité économique parce que c'est le prix d'un toit sur la tête. En catégorie B, l'écart annuel est de plus de 2 300 euros. Nous frisons les 100 000 euros sur une carrière. Et, en catégorie C, toujours au détriment des femmes, il est, par an, de plus de 3 100 euros, soit 130 000 euros sur une carrière. C'est le constat que nous avons encore fait fin 2023. Nous aurions préféré que, dans ce plan, soient indiqués des objectifs chiffrés. Qu'a minima soit indiquée l'intention ferme, non pas de tendre à réduire, mais de supprimer, parce que c'est l'intention du législateur qu'il n'y ait plus d'inégalités salariales entre les femmes et les hommes. C'était le premier point sur lequel notre groupe souhaitait faire des remarques. Le deuxième point que je vais aborder concerne l'axe 3 et l'objectif 3.1 : agir contre le sexisme au travail. Il est vrai que j'ai hésité à parler de ce point-là. Ayant été témoin récemment du sexisme ordinaire au sein de notre collectivité, nous nous sommes dit, dans mon groupe, que nous avons le devoir de vous en parler à tous, mais surtout à vous, Monsieur le Président, et à vous, Monsieur DE LAGOUTINE, pour pouvoir réguler tout cela. Le sexisme ordinaire est difficile à définir, mais il y a du sexisme ordinaire, nous l'avons constaté, je l'ai constaté. Vous avez dû, j'espère, le constater, aussi. Il y a du sexisme ordinaire qui est subi par des fonctionnaires de notre collectivité au travail. Je vous donnerai deux exemples. Le sexisme ordinaire, c'est, par exemple, publier sur les réseaux sociaux une photo mettant en évidence les jambes d'une jeune femme, en robe, salariée de la collectivité, pour illustrer un propos politique qui n'a rien à voir avec la photo. Le sexisme ordinaire, c'est, deuxième exemple, interpellé, toujours sur les réseaux sociaux, une jeune femme, la même, salariée de la collectivité, qui ose réagir, en lui disant : « Chère demoiselle ». C'est vrai que pour beaucoup d'entre nous, peut-être cela semble tout à fait marginal, mais, quand nous prenons le positionnement inverse, qu'à la place de la jeune femme, nous mettons un jeune homme, là, nous comprenons mieux que c'est du sexisme. Oui, interpellé sur les réseaux sociaux un jeune homme, prendre sa photo, de ses jambes, en short, pour illustrer un propos qui n'a rien à voir, cela choque, oui. Pourquoi avez-vous pris les photos d'un jeune homme en short ? Interpellé sur les réseaux sociaux, le « Cher damoiseau », ce jeune homme, s'étonnerait de l'utilisation de la photo de ses jambes sur les réseaux sociaux. Le sexisme ordinaire, oui, est partout. En conclusion de ce point-là, ce que je veux dire, c'est que notre collectivité doit commencer par donner l'exemple en la matière, en sachant l'identifier et en étant tous exemplaires, y compris les élus, contrairement à d'autres ici, je n'irais pas mettre en cause nommément un élu qui se comporte comme ça.

## **J-L. MOUDENC**

Merci. Y a-t-il d'autres interventions ? Je vais donner la parole à Henri DE LAGOUTINE. Je précise que, lorsque je suis amené à couper la parole, je ne le fais pas en fonction du sexe de l'oratrice. En l'occurrence, je le fais en fonction de la perturbation créée aux débats de l'assemblée. Je suis le garant de la qualité des débats de l'assemblée. C'est une fonction qui me réclame beaucoup de patience. Là, ça va, je n'ai pas trop à forcer ma nature, mais je dois tenir compte, aussi, du sentiment des autres élus, pas uniquement de mon propre sentiment. Je resterai jusqu'à minuit, 2h, 3h, je vous écouterai des heures et des heures faire parfois du cirque, cela ne me dérangerait pas. Il se trouve que, si je suis vos raisonnements, Madame BLEUSE et Madame HONVAULT, cela voudrait dire que les élues, seraient plus indisciplinées par rapport au règlement intérieur et par rapport au temps de débat fixé que les hommes ? Est-ce le début d'une inégalité de jugement que vous porteriez à l'endroit des femmes élues ? Je pose la question. Je donne la parole à Henri DE LAGOUTINE.

## **H. DE LAGOUTINE**

Tout d'abord, je vous remercie de la reconnaissance du travail qui est effectué. Je transmettrai vos félicitations à nos collègues de l'administration, notamment de la cellule égalité femmes-hommes. Bien entendu, ce travail est fait sous l'impulsion politique que nous avons donnée et je vous remercie d'en prendre acte. Plusieurs questions ont été posées par rapport au CCAS. Le CCAS, bien entendu, est concerné par l'égalité femmes-hommes, mais il se trouve que si les instances du dialogue social sont communes (CCAS, Ville de Toulouse et Toulouse Métropole), ce n'est pas le cas pour les services. Nous avons des services communs entre la Ville de Toulouse et la Métropole, pas avec le CCAS, même si les collaborations se développent de plus en plus. Mais, bien entendu, le CCAS est concerné

par l'égalité hommes-femmes, et son directeur et la directrice générale adjointe, en charge du CCAS, y travaillent, bien entendu, ainsi que l'élu qui préside le CCAS.

Concernant la question du CV anonymisé, c'est une question qui a été d'actualité très forte il y a une dizaine d'années. Cela n'a jamais fait ses preuves. Je l'ai expérimenté moi-même. J'ai été Directeur des Ressources Humaines pendant plus de 20 ans. Je ne suis pas convaincu que ce soit une bonne idée. Je crois que c'est une fausse bonne idée parce que, de toute manière, si nous voulions discriminer, à un moment, nous le ferions. Dans la fonction publique territoriale, nous recrutons à travers des jurys et il n'y a pas d'élimination sur CV. Il suffit de regarder tout simplement le personnel employé à la Métropole. Vous pouvez le voir sur les photos, notamment, dont vous parlez : il y a des hommes, des femmes, des personnes de diverses origines. Je ne crois pas que nous pratiquions une forme de discrimination à l'embauche.

Après, sur la question de la formation des élus au sexisme : pourquoi pas. Nous avons effectivement formé des centaines d'agents au sexisme ordinaire. Vous l'avez bien dit, il faut arriver à un changement culturel et c'est long de changer plusieurs millénaires de culture. Je crois que, depuis quelques années, les choses avancent très vite, en France, en Europe et dans le monde occidental de manière générale. Sur la question de la rémunération, j'entends ce que vous dites, Madame BLEUSE, mais, malheureusement, cela ne se décrète pas de supprimer les différences, parce que, vous le savez, vous avez analysé de manière très attentive le rapport et les chiffres et ce n'est pas aussi simple que ça. Les différences de rémunération sont multifactorielles. Pour un même poste, avec une même ancienneté, une même qualification dans la fonction publique, les rémunérations sont les mêmes entre les hommes et les femmes. C'est beaucoup plus complexe que cela. Nous y travaillons mais nous nous heurtons à des difficultés et c'est vrai dans toutes les collectivités. Je ne pense pas que vous doutiez de notre sincérité à vouloir améliorer les choses, mais ce n'est pas simple. Nous allons ouvrir un chantier important, comme l'a annoncé Jean-Luc MOUDENC au séminaire des cadres de la Ville et de la Métropole, sur la réforme du régime indemnitaire qui visera entre autres à réduire les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes. Je pense que j'ai répondu à l'ensemble des questions et des remarques qui ont été posées.

#### **J-L. MOUDENC**

Merci. Madame HONVAULT, allez-y.

#### **C. HONVAULT**

Vous avez apporté la démonstration, dans votre première réponse, Monsieur le Président, de la nécessité d'une sensibilisation et d'une formation pour nous, les élus. De fait, vous interrompez des femmes, parce que, de manière inconsciente, probablement, j'imagine, la culture commune vous l'autorise plus facilement. Elle nous l'autorise tous plus facilement, même moi, en tant que femme, à couper la parole à une femme.

Pour répondre à Monsieur DE LAGOUTINE, puisque des agents de certains services ont fortement été encouragés par leur direction à suivre cette formation, je pense que nous pourrions la rendre obligatoire. Ce serait peut-être un vrai moyen de faire avancer la culture commune à l'intérieur de la collectivité, si les élus le font aussi.

Je tiens également à revenir sur ce que vous avez dit, Monsieur MOUDENC. Je pense que si nous prenions vraiment le temps de regarder les vidéos de plusieurs Conseils de la Métropole, je ne pense pas que les moments où vous avez coupé le micro aux femmes sont des moments où « les femmes mettent le plus le bazar ». Il y a aussi des situations où tout s'accélère et, en tout cas, des situations où le bazar est mis par des hommes. Je ne peux donc pas m'empêcher de vous dire que cette remarque est sexiste.

#### **J-L. MOUDENC**

Tout est sexisme dans votre bouche, nous l'avons compris, Madame HONVAULT.

#### **M. BLEUSE**

Merci, Monsieur le Président. C'est un peu ironique : « Tout est sexiste dans votre bouche, Madame HONVAULT. » Je vais laisser cela de côté. J'ai entendu les déclarations d'intention de Monsieur de LAGOUTINE sur les rémunérations, en particulier sur cette discrimination économique extrêmement

importante entre les femmes et les hommes qui se situent au niveau du travail, mais également dans plein d'autres domaines. Ce que je voulais dire, et c'est pour cela que je souhaitais réintervenir au nom de notre groupe, c'est que nous allons voter ce plan d'action, mais nous allons attendre des objectifs chiffrés en termes de rémunération. A un moment, il faut se fixer des objectifs et cela fait des années, pour ne pas dire des décennies. J'étais étudiante quand on a commencé à promettre aux femmes, aux jeunes femmes et aux moins jeunes, l'égalité de rémunération. Je vais, dans quelques années, prendre ma retraite et elle n'est toujours pas au rendez-vous, ni dans la fonction publique, ni dans le privé. Alors, en conclusion, ce que j'ai envie de dire, c'est que nous voulons vous faire confiance, Monsieur de LAGOUTINE. Nous allons être attentifs au déploiement de ce plan, en particulier sur les rémunérations, mais également sur la réponse que vous apporterez à Madame HONVAULT sur le fait que tous les élus suivent une formation de sensibilisation au sexisme et en particulier au sexisme ordinaire. Ce que je veux vous dire, c'est que, depuis des années, nous demandons à toutes les femmes d'être raisonnables et patientes pour attendre, enfin, un jour, l'égalité de rémunération. Nous, femmes et hommes, parce que je représente aussi les hommes de mon groupe politique, nous vous demandons, à vous, responsables politiques et économiques, d'être courageux pour mettre en œuvre les bonnes décisions.

### **J-L. MOUDENC**

Merci. Monsieur DE LAGOUTINE, avez-vous un mot à ajouter ou les réponses sont complètes, je pense ? Après je donne la parole à Julie ESCUDIER.

### **H. DE LAGOUTINE**

Non, c'est complet.

### **J. ESCUDIER**

Merci, Monsieur le Président. Chers collègues, juste peut-être une précision sur la formation des élus. Je tenais à préciser qu'il y a eu très récemment une formation proposée, à destination de l'ensemble des communes et des élus des communes suite à la sortie du rapport du Haut Conseil à l'égalité, sur l'état des lieux du sexisme en France. C'est le sixième état des lieux effectué et intitulé « s'attaquer aux racines du sexisme ». Sachez donc que, d'ores et déjà, une formation a été proposée et une autre est prévue également pour les élus. Je tenais juste à préciser qu'au-delà, bien évidemment, de tout ce qui est fait en interne, il y a aussi, au niveau RH, une corrélation avec toutes les politiques publiques déployées. Sur le sujet que vous évoquiez de s'attaquer aux racines du sexisme, en plus du plan d'action RH, il y a tout le plan d'action décliné dans l'ensemble des autres politiques publiques. Je crois que nous avons beaucoup de travail.

Maintenant, notamment, on pourrait dire que beaucoup de gens parlent pendant qu'une femme parle. C'est aussi du sexisme ordinaire...

### **J-L. MOUDENC**

Je donne la parole à Madame HONVAULT sur la 2e délibération du chapitre RH : « Proxitemps : modification de l'organisation du temps de travail ».

### **C. HONVAULT**

Cette délibération porte sur de nouvelles modifications de l'organisation du temps de travail dans le cadre du projet de réorganisation Proxima, mis en place depuis le 1er janvier de cette année et dont nous avons déjà beaucoup parlé ici. Je vais faire une remarque générale au sujet de Proxima. La délibération que nous examinons ici indique que les évolutions du temps de travail ont fait l'objet d'échanges ciblés. Je cite : « avec les organisations syndicales représentées en CST ». Nous nous en satisfaisons, évidemment, tant nous sommes convaincus qu'il est essentiel d'associer des agents et leurs représentants à tous les projets qui les concernent. On ne peut pas dire que jusque-là, la manière dont tout cela a été mené a été particulièrement vertueuse de ce point de vue. Mais, au-delà de ces échanges ciblés, nous regrettons surtout que la mobilisation du dialogue social n'ait pas été effectuée pour échanger sur les conclusions du rapport indépendant qui avait été commandé et réalisé avant la mise en place effective de Proxima, et ce, alors même que vous vous étiez engagés à procéder à ces échanges avec les organisations syndicales autour de ce rapport.

Concernant plus précisément l'organisation du temps de travail, si nous pouvons comprendre la volonté d'harmonisation entre tous les services, il nous semble que ne pas tenir compte de la spécificité de certains métiers est une erreur. À trop vouloir plaquer des modèles identiques partout, au risque de dégrader les conditions de travail de certains agents, cela empêche notamment de tenir compte de la pénibilité de certains métiers. Nous en avons déjà beaucoup parlé et nous continuons à le regretter. À titre d'exemple, pour ne pas être trop longue et pour essayer de faire comprendre les conséquences des changements opérés, plusieurs services jusque-là fonctionnaient sur le principe de la journée continue, ce qui correspondait à la meilleure manière de faire pour accomplir au mieux les tâches qui leur incombaient. Votre volonté de supprimer cette possibilité pour que tous les agents travaillent en journée coupée, c'est à dire avec une pause méridienne, ne nous paraît pas pertinente. Cela va créer des contraintes inutiles pour les agents concernés, par exemple, devoir retourner au bureau ou à l'atelier, pour repartir après, pour les agents qui travaillent à l'extérieur, occasionnant perte de temps et donc baisse d'efficacité. Cela va aussi créer des difficultés plus globales, par exemple, en harmonisant les horaires de fin de journée de travail. Il y aura nécessairement un impact sur la circulation aux heures de pointe et sur les pics de pollution. Tout cela nous paraît un peu dommage. En résumé et de manière générale, il nous semble que la remise à plat des fonctionnements est pertinente, elle a un intérêt, mais ne doit pas nécessairement aboutir à une harmonisation complète si elle n'est pas porteuse de sens pour les agents. Qui plus est, dans un contexte où les collectivités ont du mal à recruter, cela nous semble un peu aller à rebours de l'histoire. Je vous remercie.

**J-L. MOUDENC**

Merci. D'autres interventions ? Henri DE LAGOUTINE.

**H. DE LAGOUTINE**

Je ne vous suis pas, Madame HONVAULT. Ce que vous décrivez ne correspond pas à la réalité factuelle. Sur la poursuite du dialogue, ce dernier se poursuit, avec les représentants du personnel. Je ne sais pas quelles sont vos informations. Peut-être que certains représentants du personnel considèrent que ce n'est pas suffisant, mais les groupes de travail continuent. Je m'inscris en faux dans ce que vous venez de dire. Et puis, pour le reste, il est normal que, dans un même groupe de travail, nous ayons les mêmes horaires. Nous ne pouvons pas avoir des horaires individualisés. Cela peut se faire dans certains services administratifs, mais, dans l'ensemble, ce n'est pas possible si nous voulons assurer un service public de qualité. Tout au contraire, la mise à jour de l'organisation temps de travail tient compte de la nouvelle organisation suite à Proxima. Je sais qu'il y a un postulat contre Proxima donc, à partir de là, je n'arriverai pas à vous convaincre mais, moi, je crois, au contraire, que le travail a été très bien fait.

**J-L. MOUDENC**

Je donne la parole à Madame BLEUSE qui souhaite intervenir sur la 6ème délibération du chapitre.

**M. BLEUSE**

Je vous remercie. La 6ème délibération est une délibération qui s'intitule « Impact des autorisations d'absence de la réserve opérationnelle de la police nationale sur la rémunération ». Nous n'avons pas compris les attendus de cette délibération. Il est indiqué, je vous donne l'extrait : « Afin d'apporter un soutien aux forces de l'ordre, il est proposé de ne pas maintenir les primes, les tickets, etc. » Pour nous, cette rédaction consiste non pas à soutenir les forces de l'ordre et donc les fonctionnaires qui souhaiteraient effectivement s'absenter dans ce cadre-là, mais plutôt à ne pas les inciter. Nous ne voterons donc pas cette délibération.

**J-L. MOUDENC**

Henri DE LAGOUTINE pour les éléments de réponse.

**H. DE LAGOUTINE**

Je veux bien admettre, Madame BLEUSE, que le titre n'est pas forcément très bien rédigé. Pour bien comprendre, la question de la réserve opérationnelle de la police nationale impacte beaucoup plus les communes qui ont une police municipale que la Métropole qui, en fait, n'est pas réellement concernée.

Nous ne pouvons pas simplement traiter les agents de la Métropole différemment des agents des communes. Je pense que nous poursuivrons ce débat la semaine prochaine en Conseil municipal de Toulouse. Nous vous expliquerons ce que nous souhaitons faire. Les policiers municipaux participent dans une certaine mesure au maintien de l'ordre de la République, sans pour autant déshabiller la police municipale. Aujourd'hui, un policier municipal, n'importe quel agent public, d'ailleurs, agent territorial, qui participe à la réserve opérationnelle de la police nationale, perçoit à la fois sa rémunération d'agent territorial et la rémunération de policier. Nous proposons ici de limiter cela. Mais je vous propose que nous en parlions de manière précise la semaine prochaine, en Conseil municipal de Toulouse.

**J-L. MOUDENC**

Je donne la parole à Madame BLEUSE sur la 9ème délibération.

**M. BLEUSE**

Je vous remercie. Dans cette 9ème délibération, il nous est proposé de voter sur le dispositif d'intéressement à la performance collective pour le domaine collecte de la direction des déchets. Nous, ce que nous avons trouvé assez surprenant, c'est que dans le même Conseil où on nous explique et où nous avons acté, effectivement, ce que nous n'appelons pas de la même façon, mais ce que, nous, nous appelons une dégradation du service, l'un des trois éléments qui va compter pour cet intéressement, c'est la qualité du service rendu aux usagers. Et l'indicateur, c'est le nombre annuel de réclamations qui doit baisser fortement entre 2024 et 2025, puis de 2025 à 2026, et ainsi de suite. Nous pensons, au contraire, avec ce qui a été dit dans la journée, que le nombre de réclamations va augmenter et qu'il n'est pas très loyal de proposer cet indicateur-là de mesure pour un dispositif d'intéressement des fonctionnaires de cette direction. Nous ne voterons pas cette délibération.

**J-L. MOUDENC**

Monsieur DE LAGOUTINE, quelques explications.

**H. DE LAGOUTINE**

Madame BLEUSE, vous exagérez, là. Il ne s'agit pas de prendre en compte les réclamations des citoyens non contents de la façon dont est organisé, par les politiques, le ramassage des déchets. Il s'agit bien de réclamations sur un service mal rendu individuellement, c'est-à-dire : « On n'est pas venu ramasser mes ordures ménagères », « On a laissé la moitié des déchets à l'intérieur du bac. », « J'ai retrouvé le bac à 50 mètres de chez moi ». Les réclamations, c'est ça. Ce n'est pas sur l'aspect politique de l'organisation de la collecte et ce n'est pas sur le fait que l'on va devoir amener ses déchets verts en déchetterie. Nous savons quand même distinguer les réclamations de nos concitoyens.

**J-L. MOUDENC**

Madame BLEUSE.

**M. BLEUSE**

J'entends. Vous savez distinguer les types de réclamations, mais, nous, ce que nous pensons, c'est qu'un grand nombre d'usagers mécontents de la dégradation de ce service, obligés de procéder différemment ou de devoir payer pour un service identique, téléphonent. A la lecture de votre délibération, il y a marqué que le nombre annuel de réclamations doit baisser. Si je me fie à ce qui est écrit là, effectivement, je pense qu'elles ne vont pas baisser. Ce n'est donc pas très loyal. Après, si vous nous dites que vous serez en capacité de classer les réclamations qui relèvent de décisions politiques de celles de services mal rendus par les fonctionnaires, eh bien, vous nous en donnerez les chiffres dispatchés dans deux colonnes.

**J-L. MOUDENC**

Monsieur DE LAGOUTINE

**H. DE LAGOUTINE**

Oui mais, nous, nous pensons, et Vincent TERRAIL-NOVÈS l'a bien expliqué, que le service va s'améliorer. Il y aura quelques opposants politiques, qui sont de votre bord, un peu instrumentalisés, qui vont porter des réclamations, comme certains comités de quartier. Nous le savons. Mais, ne vous inquiétez pas, il n'y aura pas de problème à ce niveau-là.

**J-L. MOUDENC**

Vincent TERRAIL-NOVÈS

**V. TERRAIL-NOVÈS**

Les réclamations que nous avons aujourd'hui, Madame BLEUSE, sur le sujet de la collecte des déchets, c'est plutôt des rues qui ne sont pas collectées dans certaines communes. Quelquefois, les maires m'interpellent là-dessus. C'est aussi une façon pour nous de sensibiliser les équipes sur les rues qui sont collectées de façon irrégulière, non collectées, sur des bacs qui sont mal disposés, jetés. Ce qui occasionne parfois le fait que nous avons des couvercles cassés, des portails abîmés. Vous le savez aussi, nous avons fait en sorte que, dans la réforme faite avec eux, où ils travaillent désormais plus longtemps, nous prenions davantage soin, aussi, de repositionner les bacs comme il le faut. Ce sont essentiellement les principales réclamations que nous avons aujourd'hui. De toute façon, elles sont, quand même, il faut le dire, assez minoritaires. Je veux à nouveau remercier les agents qui font un travail quotidien difficile et qui le font très globalement très bien. Voilà. Ce n'est donc pas un matraquage, ni un flicage, c'est simplement une sensibilisation aux bons gestes, aux bonnes pratiques et à la régularité de la collecte. La semaine dernière, je me suis battu avec le dépôt de L'Union parce que nous avions une rue qui, régulièrement, était oubliée et nous avions, en effet, des riverains qui appelaient très régulièrement sur cette irrégularité de collecte qui n'était pas acceptable. Nous avons vu avec les agents et, désormais, le service est rentré dans l'ordre. Quelquefois, cela nous aide, aussi, à rappeler les bonnes pratiques.

**J-L. MOUDENC**

Je mets aux voix les délibérations.

**DEL-24-0302 - Présentation du plan d'action en faveur de l'égalité professionnelle Femmes/Hommes et diversité 2024-2026**

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [125 VOIX]*

**DEL-24-0366 - Proxitemps : modification de l'organisation du temps de travail**

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [108 VOIX]*

*ABSTENTION [17 VOIX] (MMES HONVAULT, MAGDO, HARDY, MAURIN, ROBY, CABANES, BLEUSE, BOUBIDI, BEC, MM. MAURICE, LE TEXIER, CUJIVES, DEHEURLES, EL ARCH, CHARTIER, KARMANN, PERE.)*

**DEL-24-0399 - Modification du tableau des emplois et des effectifs au sein de Toulouse Métropole**

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [125 VOIX]*

**DEL-24-0400 - Créations d'emplois non permanents - Contrats de projets pris en application de l'article L 332-24 du Code Général de la Fonction Publique**

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [104 VOIX]*

*ABSTENTION [21 VOIX] (MMES HONVAULT, MAGDO, HARDY, MAURIN, ROBY, CABANES, BLEUSE, BOUBIDI, GINER, BEC, MM. MAURICE, LE TEXIER, CUJIVES, DEHEURLES, EL ARCH, LACAZE, BEUILLE, CHARTIER, RIBEYRON, KARMANN, PERE.)*

**DEL-24-0472 - Création d'une autorisation spéciale d'absence pour la réalisation de soins en rapport avec le handicap**

⇒ **LA DELIBERATION EST ADOPTEE [125 VOIX]**

**DEL-24-0061 - Impact des autorisations d'absences de la réserve opérationnelle de la Police Nationale sur la rémunération**

⇒ **LA DELIBERATION EST ADOPTEE [108 VOIX]**

**CONTRE [17 VOIX] (MMES HONVAULT, MAGDO, HARDY, MAURIN, ROBY, CABANES, BLEUSE, BOUBIDI, BEC, MM. MAURICE, LE TEXIER, CUJIVES, DEHEURLES, EL ARCH, CHARTIER, KARMANN, PERE.)**

**DEL-24-0462 - Rémunération d'intervenants vacataires auprès de Toulouse Métropole**

⇒ **LA DELIBERATION EST ADOPTEE [125 VOIX]**

**DEL-24-0397 - Adoption d'une convention cadre "Atout pour tous" pour l'accueil des étudiants en situation de handicap**

⇒ **LA DELIBERATION EST ADOPTEE [124 VOIX]**

**NON PARTICIPATION AU VOTE [1 VOIX] (MME CURVALE.)**

**DEL-24-0501 - Critères d'attribution de la prime d'intéressement collectif de service (PICS) de la Direction Politique et Prévention des Déchets**

⇒ **LA DELIBERATION EST ADOPTEE [108 VOIX]**

**ABSTENTION [17 VOIX] (MMES HONVAULT, MAGDO, HARDY, MAURIN, ROBY, CABANES, BLEUSE, BOUBIDI, BEC, MM. MAURICE, LE TEXIER, CUJIVES, DEHEURLES, EL ARCH, CHARTIER, KARMANN, PERE.)**

## **21. Voeux**

---

### **J-L. MOUDENC**

Nous avons terminé l'examen des délibérations et nous allons maintenant examiner les vœux déposés. En application de l'article 12 du nouveau règlement intérieur, j'indique que je n'inscris pas le vœu relatif à l'A69. Il est présenté chaque fois et ne présente pas d'intérêt métropolitain pour des raisons que vous connaissez. Le projet n'est pas situé sur le territoire de la Métropole et la Métropole ne participe pas au financement de celui-ci.

Nous allons donc examiner le vœu relatif au groupe Orange, présenté par Métropole Avenir. Je crois que c'est Bertrand SERP qui le présente.

### **B. SERP**

Oui, Monsieur le Président, Dans le cadre de la politique d'aménagement de la fibre sur le territoire, Monsieur le Président, chers collègues, nous sommes en attente, effectivement, du fibrage de ce qu'on appelle nos territoires en France. Il y a eu un accord avec l'État à la perspective de 2025, pour que 100% du territoire soit fibré pour nos concitoyens, à la fois, bien sûr, les entreprises, mais aussi les citoyens, au quotidien, qui se plaignent souvent de ne pas avoir dans leur rue tout simplement la fibre pour pouvoir travailler, pour accéder à des loisirs ou pour leurs enfants. Il y a ce plan très haut débit de l'État qui a investi plus de 20 milliards d'euros, qui dit effectivement qu'à l'issue 2025, 100 % du territoire doit être fibré, qui se distingue en deux parties : 95 % avec ce qu'on appelle les zones très denses, par exemple, Toulouse, et puis les zones AMI, c'est-à-dire les zones périphériques, pour faire très simple qui sont les zones qui concernent la Métropole, des zones à manifestation d'intérêt privées à 100 % du fibrage. Or, aujourd'hui, il y a un constat, qui n'est pas simplement qu'un constat métropolitain, qui est un constat national que, sur le territoire français, les opérateurs, et en particulier l'opérateur Orange puisque c'est lui qui fibre essentiellement notre territoire, les résultats sont très loin d'être là. C'est pour ça que nous proposons deux articles. Le premier, nous rappelons que le

déploiement de la fibre optique à 100 % demeure une nécessité pour nos concitoyens et nos territoires. Et à l'article 2, nous demandons à l'opérateur Orange, puisque c'est lui, essentiellement, qui est chargé de fibrer nos territoires et le territoire de Toulouse Métropole, de pouvoir disposer et de pouvoir compter sur un calendrier clair et contraignant pour la complétude des raccordements de fibre, afin que nos citoyens puissent pouvoir être fibrés à l'horizon 2025 sur l'ensemble du territoire. Je vous remercie Monsieur le Président.

**J-L. MOUDENC**

Monsieur LE TEXIER.

**M. LE TEXIER**

J'avais une question à Monsieur SERP. Nous parlons, pour votre requête, d'AMI ou de ZTD ? Parce que, en fonction du territoire, le déploiement est très différent. La situation en Haute-Garonne est très différente de pas mal de régions. Qu'est-ce qui pose souci pour vous, Appel à Manifestation d'Intention (AMI) ou Zone très dense (ZTD) ?

**B. SERP**

Les deux. Aujourd'hui, si nous rentrons dans les chiffres, nous allons dire que, dans les grandes Métropoles, les grandes villes, les zones très denses, il y a ce qu'on appelle cette complétude, les derniers 5, 10 % qui ne sont pas terminés et qui posent problème. Il y a aussi des problèmes sur les zones AMI, sur l'ensemble des territoires, au niveau national et au niveau métropolitain. Donc, oui les deux.

**M. LE TEXIER**

J'ai du mal à comprendre. Sur les ZTD, ce qu'a défini l'État, c'est que c'était un marché relativement intéressant. Il mettait donc ce marché à la compétition entre les 4 opérateurs : Free, SFR, Bouygues et Orange. Orange n'a donc pas de spécificité par rapport à ça puisque, en ZTD, c'est ouvert à la concurrence. Je suis donc étonné de voir, justement quand on parle de libéralisme, qu'on cible un acteur du marché sur les 4. Normalement, ils sont sur un pied d'égalité, si on veut respecter les lois du marché. Concernant l'AMI, si j'ai bien compris les dernières statistiques qui sont tombées, au niveau national, nous sommes quasiment à complétude puisqu'en fait, nous sommes à plus de 96 % sur le territoire de la Métropole. Voire même, les pourcentages manquants s'expliquent soit par les logements qui sont en cours de construction, donc ne peuvent pas être fibrés, soit par les refus. Finalement, nous sommes quasi à complétude. Je comprends donc au niveau national, mais au niveau métropolitain, le vœu n'a aucun sens.

**B. SERP**

Je vais vous expliquer. Vous avez effectivement raison sur les zones très denses. Il y a l'ensemble des opérateurs qui sont sollicités, mais l'opérateur Orange est le principal opérateur. Souvent, il y a défaillance des autres opérateurs. Ce qui crée, effectivement, ces distorsions dans les zones très denses. Sur les zones AMI, nous sommes effectivement à 95 %, l'objectif est de 100 %. Il reste 5 % sur le territoire métropolitain qui est défaillant et c'est souvent ces 5 % qui font que les gens ne sont pas contents ou qu'on entend souvent dans la rue : « J'ai la fibre, mais le voisin d'en face n'a pas la fibre. Comment cela se fait ? C'est la faute du maire ». Donc, tout ça est à définir, effectivement, et à compléter.

**M. LE TEXIER**

Je suis vraiment désolé, mais je ne comprends pas. Dans un cadre libéral où 4 opérateurs sont sur un marché, libres de se positionner ou de ne pas se positionner sur les zones denses, je ne vois pas pourquoi, en ZTD, on pointerait du doigt un opérateur. Et je n'ai pas d'action chez Orange. Ce qu'il faudrait faire, c'est appeler à leur responsabilité ces 4 prestataires censés se livrer concurrence pour couvrir Toulouse en zone très dense par la fibre. J'ai vraiment beaucoup de mal à comprendre pourquoi cibler 1 sur 4 dans un marché ouvert.

**B. SERP**

Parce que, tout simplement, je viens de l'expliquer, les 4 opérateurs sont en concurrence, sauf que vous avez, dans le cas de Toulouse et de Toulouse Métropole, essentiellement dans les zones très denses, l'opérateur Orange qui en est le principal opérateur. C'est donc lui qui est à la manœuvre sur ce sujet. Les autres sont défaillants.

**M. LE TEXIER**

Je vous remercie, mais je ne suis toujours pas convaincu.

**J-L. MOUDENC**

Très bien. Le débat est terminé. Je mets aux voix le vœu.

**DEL-24-0537 - Vœu du Groupe Métropole d'Avenir pour que le groupe Orange maintienne ses engagements en matière de déploiement de la fibre**

**⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [108 VOIX]**

**ABSTENTION [17 VOIX] (MMES HONVAULT, MAGDO, HARDY, MAURIN, ROBY, CABANES, BLEUSE, BOUBIDI, BEC, MM. MAURICE, LE TEXIER, CUJIVES, DEHEURLES, EL ARCH, CHARTIER, KARMANN, PERE.)**

**J-L. MOUDENC**

Je donne maintenant la parole à Isabelle HARDY pour un vœu sur les douleurs menstruelles.

**I. HARDY**

Merci. Aujourd'hui, plus de 53 % des femmes déclarent être touchées par des règles douloureuses, une endométriose ou d'autres pathologies liées aux menstruations, douleurs qui ont un impact sur leur rythme personnel et professionnel. Ces douleurs contraignent certaines travailleuses à prendre des congés maladie ou des jours de congés chaque mois et c'est une réalité qui constitue encore aujourd'hui un tabou. Par ailleurs, ces travailleuses, bien souvent, ne sont pas accompagnées par leur employeur lorsqu'elles doivent faire face à une fausse couche, épreuve qui peut s'avérer traumatique physiquement et psychologiquement. Nous vous proposons donc de prendre des mesures, sachant que c'est le cas, déjà, dans plusieurs collectivités plus loin de chez nous : Lyon, Strasbourg, Nancy ou Arras. Mais, plus près, dans la Métropole, je dois saluer Villeneuve-Tolosane, qui a mis en place cet accompagnement depuis le mois de janvier. Concrètement, 4 types de mesures peuvent être mises en place en faveur de ces travailleuses qui sont confrontées à des règles douloureuses ou à une fausse couche : l'aménagement du poste de travail ; l'aménagement du temps de travail par la mise en place de facilités horaires ; le recours étendu au télétravail ; l'octroi d'autorisations spéciales d'absence pouvant aller jusqu'à 2 jours par mois durant la période menstruelle, sans journée de carence et sur présentation d'un certificat médical. Nous vous proposons donc que le Conseil de Métropole s'engage à améliorer les conditions de travail des agentes confrontées à des règles douloureuses à travers les mesures que je viens d'énoncer. Nous proposons aussi que le Conseil de Métropole s'engage à créer une nouvelle autorisation spéciale d'absence pour un arrêt naturel de grossesse. Et, enfin, nous invitons les futurs parlementaires et le futur gouvernement à se saisir de ces enjeux au niveau national. Merci.

**J-L. MOUDENC**

Merci. Henri DE LAGOUTINE.

**H. DE LAGOUTINE**

Oui. Ma chère collègue, votre proposition s'inscrit parfaitement dans ce que nous sommes en train d'élaborer dans le cadre du dialogue social, puisque nous avons créé un groupe de travail qui comprend 17 personnes, animé par la cellule égalité femmes-hommes, qui comprend également des personnes de la DGRH, des représentants du personnel et des agentes et agents volontaires qui sont issus, pour la plupart, des référents égalité. Nous sommes d'accord sur les 4 points que vous proposez, puisque nous sommes en train d'en discuter avec les représentants du personnel. La seule différence, c'est que nous sommes un peu plus favorables que vous puisque vous proposez 2 jours d'autorisation

spéciale d'absence, alors que, dans les discussions dans lesquelles nous sommes avec les représentants du personnel, nous sommes à 3 jours. Nous allons donc un peu plus loin sur ce sujet. Pour le reste, nous sommes d'accord. Sur la question de l'arrêt naturel de grossesse, plus communément appelé «fausse couche», je ne suis pas sûr qu'il faille l'intégrer dans ce vœu puisque, en fait, la réglementation actuelle résout la question. Un arrêt de travail qui fait suite à une fausse couche ne donne pas lieu à un jour de carence. C'est pour ça que, dans la proposition d'amendement que nous vous avons fait passer, nous ne l'avons pas repris. On peut le reprendre si c'est vraiment un problème mais la question est déjà réglée. Je ne sais pas si je dois lire l'intégralité de ces amendements.

#### **J-L. MOUDENC**

Est-ce que vous avez transmis à Madame HARDY vos amendements ? Pour moi, c'est l'essentiel.

#### **H. DE LAGOUTINE**

Oui.

#### **J-L. MOUDENC**

Bon, très bien. Je donne donc la parole à Madame HARDY pour qu'elle opine au sujet des amendements proposés par Henri DE LAGOUTINE.

#### **I. HARDY**

Les amendements nous ont été transmis. S'agissant du nombre de jours, cela dépend comment nous comptons. Effectivement, nous proposons 2 jours par mois, mais sans limite ; alors que vous, c'est effectivement 3 jours par mois, mais avec une limite de 12 jours par an. Cela fait donc un peu moins, mais il n'y a pas de souci. Je pense que l'essentiel c'est que nous puissions aller vers cet accompagnement-là. Je sais que, les uns et les autres, vous en avez assez de cette journée qui est longue. Je voulais simplement vous remercier et nous acceptons ces amendements.

#### **J-L. MOUDENC**

Merci. Je mets aux voix les amendements.

Les amendements sont adoptés à l'unanimité.

Je soumetts maintenant le vœu ainsi amendé.

**DEL-24-0538 - Vœu des groupes Métropole Ecologiste, Solidaire et Citoyenne et Alternative pour une Métropole Citoyenne pour la prise en compte des douleurs menstruelles et de la santé féminine dans le monde du travail**  
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [125 VOIX]*

#### **J-L. MOUDENC**

Je donne maintenant la parole à Maxime LE TEXIER pour un vœu sur le report modal.

#### **M. LE TEXIER**

Oui. Je tiens à mentionner à tout le monde que le vœu a été discuté avec Jean-Michel LATTES qui faisait part du fait que la Métropole de Lyon était scrutée et qu'il y avait des échanges avec les services qui permettraient de savoir rapidement quels étaient les résultats de cette expérimentation. Nous, nous pensons qu'elle est utile. C'est que nous sommes convaincus que la gratuité des transports n'est pas une solution en elle-même, qu'elle peut-être un bénéfice quand l'offre est suffisante. La question clé, c'est celle des infrastructures et de l'offre, bien évidemment, et nous souhaitons le réaffirmer ici. Cependant, une gratuité incitative très temporaire permet une bonne combinaison pour, éventuellement, pousser des usagers à pratiquer de manière différente leur mobilité pendant quelque temps, sans avoir un coût monumental pour la collectivité. Nous savons que la gratuité a un impact colossal, à un moment où nous avons énormément besoin des investissements, notamment sur le transport terrestre qui pâtit de l'investissement colossal du métro. Je tiens aussi à mentionner la question de la Zone à faibles émissions (ZFE), qui va revenir très probablement rapidement sous les projecteurs avec le passage rapide à la rentrée, au niveau de l'Union européenne, des nouveaux seuils

de l'OMS qui vont être déclinés et qui vont faire que Toulouse va rebasculer dans le rouge sur les normes de pollution. Il est donc très important d'avoir cette volonté. Cela nous semblait un dispositif où nous n'avions pas nécessairement besoin d'attendre le retour d'expérience de Lyon pour lancer quelque chose. Nous avons le réseau équivalent, que ce soit sur l'opérateur d'auto-partage, sur le covoiturage avec Covoitéo qui a été lancé, sur les vélos et sur, bien entendu, le réseau Tisséo. Nous regrettons que nous ne nous lancions pas de manière plus proactive, que nous attendions encore des résultats de Lyon. J'ai bien entendu que vous voterez contre. Je le regrette.

#### **J-L. MOUDENC**

Je vais donner la parole à Jean-Michel LATTES. Auparavant, sur le fait que nous « rebasculerions dans le rouge », pour reprendre votre expression, quant à la ZFE du fait des nouveaux seuils de l'Union européenne, je précise qu'il est question que l'Union européenne adopte les seuils proposés par l'OMS, mais avec application à partir de 2030. Je dis cela parce que je n'ai pas envie que votre déclaration à l'instant affole inutilement les uns et les autres.

#### **J-M. LATTES**

Je discutais avec Maxime LE TEXIER, tout à l'heure, de ce sujet. En fait, nous sommes très proches de Lyon, et nous échangeons beaucoup avec Lyon Métropole et avec son président, Bruno BERNARD. Lorsque l'opération a été lancée, en avril 2024, nous avons pris contact avec nos homologues lyonnais pour faire un bilan. L'enjeu c'est quoi ? Sur Lyon, c'est de faire une découverte de la mobilité à des non usagers des transports en commun, de chercher à les inciter à aller vers les transports en commun. Nous avons déjà quelques premiers retours de Lyon puisque nous sommes en contact permanent avec les techniciens qui nous disent que leur opération pose sans doute quelques problèmes. Il faudra qu'ils les corrigent. L'offre est peut-être trop ouverte. Ils disent aussi qu'elle n'est pas forcément assez ciblée sur ceux qui en ont vraiment besoin, et ils pensent qu'il y aura un risque d'effet d'aubaine parce que les 9 600 personnes qui sont inscrites ne seront pas 9 600 personnes qui vont ensuite rentrer dans le processus. Nous sommes sur un travail commun important et qui devrait déboucher sur des éléments. Je m'engage, bien entendu, Monsieur LE TEXIER, à vous les fournir quand nous aurons le retour. Sur Covoitéo, dans votre vœu, vous dites que ce n'est pas très performant. En fait, Covoitéo, pour nous, c'est quelque chose qui suit autre chose. Nous avons une expérimentation qui s'appelait Commut, sur la zone aéroportuaire. Nous avons passé un appel d'offres et, aujourd'hui, nous rentrons dans une deuxième dimension. C'est Covoitéo qui couvre l'ensemble de la Métropole. Si les résultats sont aujourd'hui faibles, c'est parce que nous sommes en phase de déploiement, et je ne doute pas que les choses iront assez bien après. Je suis complètement d'accord avec ce que vous dites sur la gratuité. Bruno BERNARD, Président de la Métropole de Lyon, est très opposé à la gratuité. Quand nous lui avons posé la question sur l'expérience de Montpellier, il a dit qu'elle était « inopportune ». Il a parlé comme ça. Pourquoi ? Parce que, pour nous, et pour lui, ce qui compte, c'est avant tout l'offre. C'est l'offre qui est importante pour les gens, plus que la gratuité. Et c'est avec une offre la plus efficace possible que nous arriverons à des retours positifs. Je préconise donc de ne pas voter ce vœu parce que nous sommes déjà en cours d'expérimentation de lien avec la Métropole Lyonnaise.

#### **J-L. MOUDENC**

Je mets donc aux voix ce vœu.

*Le vœu n'est pas adopté.*

#### **J-L. MOUDENC**

Je donne la parole, maintenant, à Antoine MAURICE pour un vœu sur Thales Alenia Space.

#### **A. MAURICE**

Merci, Monsieur le Président. En effet, ce vœu fait suite à l'annonce par le PDG de Thales Alenia Space, le 5 mars dernier, de la suppression de 1 300 postes à horizon 2025, dont les chiffres ont été depuis affinés à 1 124 postes, dont 715 à Toulouse. C'est une décision aux conséquences lourdes pour une entreprise, nous le savons, qui comprend de nombreux salariés en France : 4 800, dont 2 800 dans notre Métropole. Il est donc important de dire que, même si la direction a affirmé qu'il ne s'agissait pas

de licenciements, mais de reclassement, il est un fait que les postes en question sont bien supprimés et que, pour une partie des salariés c'est bien un départ en préretraite ou des plans de départ volontaire qui seront proposés. Il nous semblait donc important que notre collectivité puisse s'exprimer dans ce contexte autour de ce plan de restructuration et de suppression d'emplois, du fait, évidemment, de l'importance que chacun connaît et défend ici, je pense, de cette industrie spatiale pour notre territoire et plus largement du savoir-faire industriel qui est développé dans notre agglomération. C'est pourquoi le vœu vise à la fois de demander à la direction du groupe Thales de renoncer aux suppressions d'emplois annoncées, et d'assurer à chaque salarié des perspectives de reclassement et des conditions de travail sécurisantes, conformément aux prérogatives inscrites dans le Code de travail, en veillant à préserver la santé physique et mentale des salariés. Et à réaffirmer également son soutien et son attachement au savoir-faire de l'industrie spatiale toulousaine. Je vous remercie.

## **J-L. MOUDENC**

Merci. Je donne la parole à Agnès PLAGNEUX BERTRAND.

## **A. PLAGNEUX BERTRAND**

Merci, Monsieur le Président. Chers collègues, nous sommes assez en phase sur les principaux points soulevés par ce vœu avec, quand même, quelques nuances. Quand il n'y a plus de commandes, qu'il n'y a plus de travail, nous ne voyons pas comment nous pouvons maintenir des emplois en payant les salariés. Cela paraît un peu compliqué de demander au groupe Thales de renoncer à ces suppressions d'emplois, d'autant que, j'ai reçu les représentants syndicaux. Ils me disent qu'a priori, le plan se passe dans le respect des personnes, avec des solutions trouvées en adéquation avec les aspirations de chacun. Il ne nous paraît donc pas opportun de réclamer la suppression de ce plan, mais plutôt de se placer sur la défense de notre activité spatiale à Toulouse qui est, effectivement, à nos yeux, un domaine d'avenir. Nous craignons effectivement que cette décision puisse aller à l'encontre des orientations économiques et stratégiques de la Région Occitanie et de Toulouse Métropole, comme vous le mentionnez dans votre vœu. Ce que nous voudrions surtout dire, c'est que nous souhaitons que toutes les décisions qui seront prises par les acteurs du spatial en général ne soient en aucune façon dommageable aux travailleurs et à tout le savoir-faire industriel développé à Toulouse ainsi qu'aux secteurs stratégiques qui dépendent de ce secteur. Nous voyons bien que Thales prend cette décision-là, mais nous avons bien peur qu'Airbus fasse la même chose. C'est plutôt un cri d'alerte à l'égard du secteur spatial en général. Ce que nous comprenons, c'est que, en fait, le secteur spatial mondial se développe de façon très importante, mais que les acteurs que nous avons sur notre territoire ne sont pas positionnés par rapport aux nouveaux enjeux du spatial tel que nous pouvons le voir actuellement. C'est une réflexion générale sur la défense du spatial dans notre territoire et pas forcément de stigmatiser Thales Alenia Space plutôt que d'autres.

## **J-L. MOUDENC**

Antoine MAURICE.

## **A. MAURICE**

Oui, merci. Vos amendements visent clairement à nier le fait qu'il y ait une suppression de postes annoncée. Comme je le disais, les mots ont un sens. Les postes de travail en question n'existeront plus. Cela reste donc de la suppression, quand bien même il y aurait potentiellement une bonne partie en reclassement. C'est ce qui a été annoncé. Vous changez le terme « suppression » par « reclassement ». Il me semble que les mots doivent garder leur sens. Et puis vous proposez clairement, vous l'avez dit plus subtilement à l'oral, mais je veux quand même que l'assemblée le sache, de supprimer toute demande à la direction. En tout cas, si ce n'est de renoncer, vous auriez pu discuter des termes, mais vous enlevez effectivement toute demande à la direction par rapport au devenir de ces emplois. La question des emplois ne semble pas être un sujet. La seule chose que vous proposez, c'est que nous réaffirmions notre attachement au savoir-faire de l'industrie spatiale toulousaine. C'était un de nos articles. Nous sommes d'accord sur cet objectif, mais il va de soi que ce vœu visait aussi à envoyer un message à la direction de l'entreprise puisque, nous, nous voulons défendre le savoir-faire industriel, mais aussi préserver les emplois. Et cela n'est, semble-t-il, pas votre cas.

Nous préférons effectivement retirer ce vœu plutôt qu'accepter un vœu qui n'est que de très peu d'intérêt, étant aussi dénaturé.

**J-L. MOUDENC**

Merci. Nous avons fini d'examiner les vœux. Il y a une question orale. Elle est posée par notre collègue Maxime LE TEXIER, donc je lui donne la parole.

---

**22. Questions diverses**

---

**G. CARNEIRO**

Je rappelle simplement qu'il n'y aura pas de débat. C'est-à-dire que vous posez votre question, nous vous répondons. C'est la règle juridique.

**M. LE TEXIER**

J'avais prévu une demi-heure, là, je suis vraiment déçu.

**G. CARNEIRO**

Je n'ai pas entendu votre mot d'esprit, mais je suis persuadé que vous saviez cela très bien et que vous n'avez pas eu d'amnésie subite. Évidemment, cela pourrait se produire.

**M. LE TEXIER**

Je vous remercie de vous préoccuper de ma santé, Monsieur CARNEIRO. La question orale est liée à quelque chose de très important. A la rentrée, probablement, une enquête publique aura lieu sur la Jonction Est. Comme vous le savez, l'Enquête Ménages Déplacements, qui vient de sortir en 2024, change complètement la donne par rapport aux hypothèses, qui sont majeures dans le projet de Jonction Est, de l'Enquête Ménages Déplacements de 2013 prises en compte jusque-là. Nous avons une diminution globale de la mobilité dans la première et la deuxième couronne, marquée par l'usage de la voiture. Nous nous en sommes tous félicités, y compris Monsieur le Président : moins 13 % de déplacement en voiture et une baisse, aussi, de la motorisation des ménages de moins 13 %. Notre question est clé, comment vont être pris en compte ces nouveaux éléments contextuels très importants qui bouleversent complètement les hypothèses de la Jonction Est ? Est-ce que le dossier de l'enquête publique disposera des données à jour de cette nouvelle étude ? Au passage, d'ailleurs, si vous pouviez nous rassurer sur les éléments dont nous avons eu connaissance, sur la faille juridique potentielle qui a été exprimée au préfet, sur la Jonction Est, et sur une problématique de compatibilité avec l'ex-PDU et le plan transports. Nous étions un peu inquiets de voir une nouvelle fois le projet cassé d'un point de vue juridique.

**J-L. MOUDENC**

Grégoire CARNEIRO.

**G. CARNEIRO**

Je vous apporte cette réponse. Le dossier Jonction Est en cours d'instruction par les services de l'État. La phase d'examen par la préfecture, la Direction Départementale des Territoires, se termine. Les services de l'autorité environnementale, les collectivités et groupements intéressés par le projet, le Conseil national de la protection de la nature vont être prochainement saisis pour donner leur avis sur ce dossier. L'enquête publique suivra et se déroulera fin 2024, en vue d'une DUP courant 2025. Les dates précises de l'enquête ne sont pas encore connues. Nous ne pouvons pas vous les donner, mais je vous donne la temporalité dans laquelle s'inscriront ces dates. Le dossier qui sera soumis à enquête est celui actuellement en cours, soit le dossier délibéré lors des Conseils métropolitains de 2023. L'appréciation sommaire des dépenses liées au projet de Jonction Est, ainsi que les études de trafic de 2021-2022, font partie intégrante de ce dossier et vous ont déjà été communiquées. Comme les premiers résultats de l'Enquête Ménages Déplacements ont été communiqués en 2024 et que le dossier

est en cours, il faut donc attendre la phase de fin d'examen de ce dossier qui va arriver. Et, à ce moment-là, nous aurons l'occasion d'en reparler.

**J-L. MOUDENC**

Le Directeur général des services me fait passer à l'instant la réponse du préfet en date du 18 juin, voilà pourquoi elle est toute fraîche, adressée à Monsieur le Président de l'association Deux pieds deux roues. Je vous épargne la lecture totale de la lettre, mais la conclusion est claire : «Pour ces motifs, vos écrits n'apportent pas d'arguments me permettant de réserver une suite favorable à votre demande». Je pense que le risque juridique évoqué par Maxime LE TEXIER est donc écarté, si on en croit le représentant de l'État qui, vous le savez, a une réputation solide en matière de rigueur, s'agissant du contrôle de légalité.

Bien, mes chers collègues, nous avons épuisé l'ordre du jour, à défaut d'avoir épuisé les élus. Je vous souhaite une bonne soirée et je vous remercie.

La séance est levée.

*La séance est levée à 19H56.*

Le(a) secrétaire de séance,

Le Président,

Nina OCHOA

Jean-Luc MOUDENC

*« Conformément aux dispositions réglementaires, l'intégralité des délibérations examinées et adoptées en séance du Conseil du 20 juin 2024 est publiée sur le site internet <https://metropole.toulouse.fr> et disponible en consultation dans les registres réglementaires au service des Assemblées de Toulouse Métropole. »*

## **ANNEXES**

# Conseil de la Métropole

## 20 juin 2024

### PLUi-H : délibération d'arrêt du bilan de la concertation

*Mme Laigneau*



# Conseil de la Métropole

## 20 juin 2024

# PLUi-H : délibération d'arrêt du projet

*Mme Laigneau*



## Un PLUi-H qui porte une ambition forte et se donne les moyens d'y répondre pour la période 2025-2035.

Préparer le territoire à accueillir 9000 habitants/an en conciliant attractivité, sobriété et solidarité

*Une Métropole résiliente et agréable à vivre par un urbanisme sobre, durable et favorable à la santé*

Près de **90 %** des logements et des emplois accueillis dans les espaces urbanisés.

Plus de **90 %** des logements accueillis dans les zones d'influence des transports en commun.

Au moins **35 %** des logements produits seront des logements locatifs sociaux.



**+ de 95 %** des ENAF protégés.

**30 %** du territoire classé en secteur de biodiversité pour préserver la Trame Verte et Bleue.

**Moins 50 %** de la consommation d'espace passée, soit 480 ha d'ENAF maximum.

# Les orientations du PADD et leur traduction dans le PLUi-H

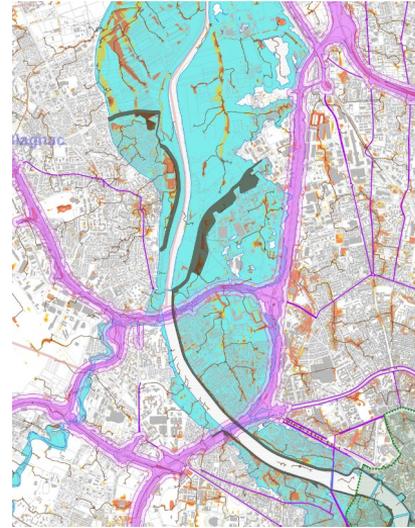


OFFRIR UN CADRE DE VIE  
DÉSIRABLE DANS UNE  
MÉTROPOLE DES COURTES  
DISTANCE

*Mme Laigneau*

### Prise en compte la vulnérabilité et la santé dans le projet d'aménagement

- Interdiction de l'habitat et des établissements sensibles dans les zones de multi-exposition aux abords des principaux axes routiers.
- Intégration du risque inondation par ruissellement.
- Orientations en faveur de la santé dans l'OAP qualité environnementale.



#### Périmètres relatifs à la qualité de l'air et à l'environnement sonore

- Zone de multi-exposition
- Zone de vigilance
- Axe de vigilance

#### Périmètres de prévention du risque inondation

##### - Par débordement de cours d'eau

- Zone de vigilance sur ouvrages de protection contre les inondations (systèmes d'endiguement)
- Plan de prévention des risques naturels 'inondation' (PPRNI)

##### - Par ruissellement

- Zones de fortes accumulations ( $\geq 0.5$  m)
- Autres zones inondables (0.2 à 0.5 m)
- Axes d'écoulement drainant  $> 5$ Ha

#### Autres périmètres de protection

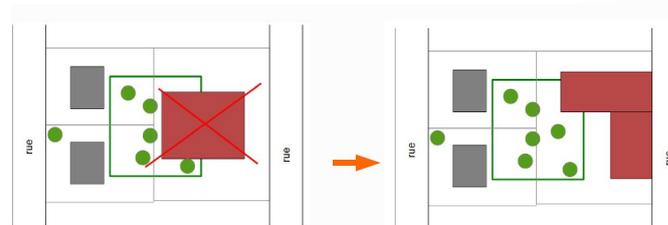
- Zone non-aedificandi

### Protection du patrimoine bâti et paysager.

4 000 éléments  
bâti et  
ensembles  
urbains protégés.



Possibilité d'adaptation des règles au contexte urbain et paysager existant et projeté pour favoriser l'urbanisme de projet.



# Le PLUi-H favorise la sobriété énergétique des constructions, la production d'énergie renouvelable et réduit les îlots de chaleur urbain

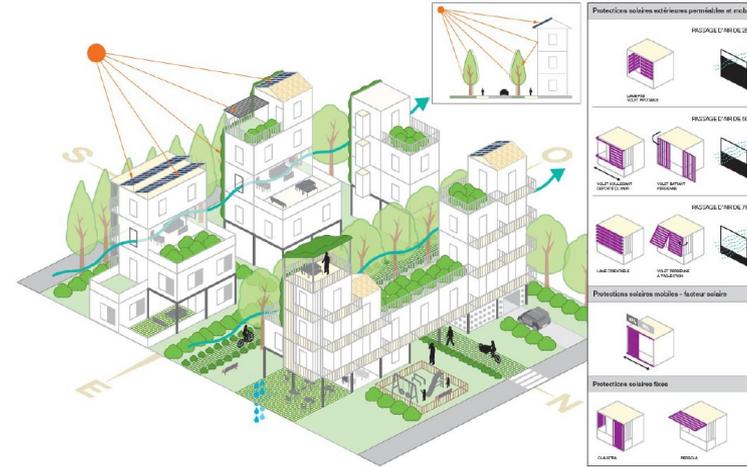
Installation d'un procédé d'énergie renouvelable et renforcement de la RE 2020 en matière de confort d'été pour les logements collectifs neufs.

Mesures bioclimatiques limitant la « surchauffe ».

Démarche en faveur de la pleine terre et de la protection du patrimoine arboré existant.

Traitement des aires de stationnement non couvertes en semi-perméable et plantation de un arbre pour 3 places.

Pour la qualité environnementale des opérations : priorité donnée au règlement dès que possible et intégration d'une OAP « qualité environnementale » avec des orientations qualitatives complémentaires.



# Les orientations du PADD et leur traduction dans le PLUi-H



## PRÉPARER LA MÉTROPOLE DE DEMAIN : INNOVANTE, SOLIDAIRE ET ATTRACTIVE

*Mme Traval Michelet*

*M. Carles*

### L'orientation générale du POA pour l'habitat :

**Concilier sobriété, solidarité et qualité de vie**

#### Orientation 1

**Revaloriser les logements existants et améliorer leur impact environnemental**

#### Orientation 2

**Produire des logements qui contribuent à la régénération de la ville et à la mixité**

#### Orientation 3

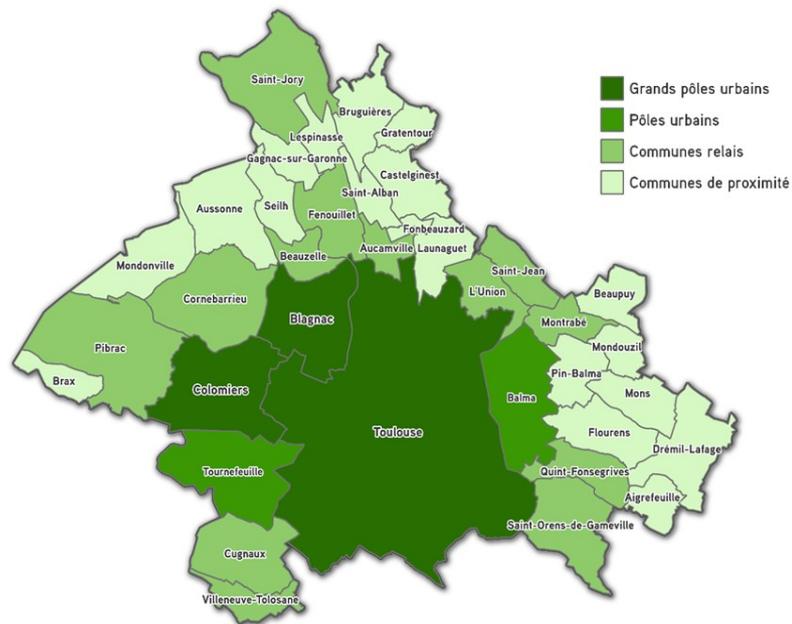
**Développer les logements dont les habitants ont besoin**

#### Orientation 4

**Renforcer l'action transversale en faveur de la cohésion sociale**

#### Orientation 5

**Piloter et animer la politique métropolitaine de l'habitat**



Toulouse : 64 %



	Production de logts	% par groupe de communes	Part de logts en densification	Part de logts en ENAF
Grand pôles urbains	53 760	72 %	92 %	8 %
Pôles urbains	4 790	6 %	64 %	36 %
Communes relais	10 040	14 %	69 %	31 %
Communes de proximité	5 790	8 %	80 %	20 %
<b>Toulouse Métropole</b>	<b>74 380</b>		<b>86 %</b>	<b>14 %</b>

74 % en encadré  
(OAP, ZAC, QPV, 3ème ligne de métro...)

87 % en encadré

# La traduction de la politique de l'Habitat dans le document d'urbanisme

## Les outils de mixité sociale mobilisés pour produire des logements sociaux

- Secteurs à Pourcentage de Logements (SPL)
- Emplacements Réservés Logements (ERL)
- OAP spécifiques

## Le cadre métropolitain des SPL

Une matrice qui fixe le cadre réglementaire des obligations de production du logement locatif social, **en logement familial** (sous destination logement)

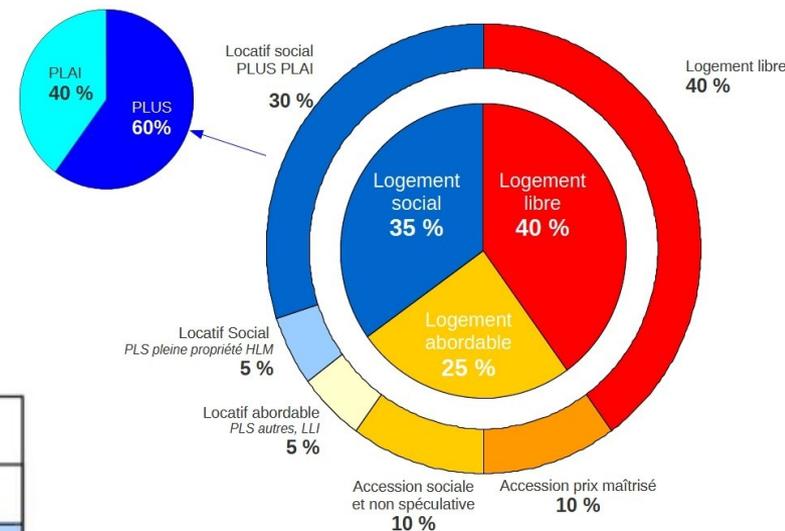
### % de logements locatifs sociaux selon le seuil de déclenchement

		Seuil de déclenchement (m <sup>2</sup> de surface plancher, ou nombre de logement défini au 1.2.2 du règlement écrit)		
		≥ 500 m <sup>2</sup>		≥ 1 000 m <sup>2</sup>
Taux à appliquer	Min 40 % de logement locatif social dont un maximum de 10 % de logement locatif social PLS	2	2	
	Min 35 % de logement locatif social PLUS PLAI	23	1	1
	Min 25 % de logement locatif social PLUS PLAI			1

Choix des communes sur leur SPL   

Un seuil de déclenchement de 500 m<sup>2</sup> complété par un nombre de logements pour 23 communes

## Les gammes de logements à produire



Une matrice métropolitaine travaillée avec les 30 communes soumises à la loi SRU ou proches du seuil de déclenchement pour l'adapter à chaque contexte

Les organismes HLM se sont engagés à intervenir sur les SPL déclenchés à partir de 500m<sup>2</sup>

[11] Une règle commune pour les obligations de production de logement locatifs sociaux **en résidences dédiées** (sous destination hébergement) : **35% dès 1000 m<sup>2</sup>**

## Le PLUi-H met en œuvre une politique d'organisation et de valorisation des activités

L'accueil d'emplois se fait également de façon polarisée, très majoritairement sur **dans les zones d'activités existantes et dans les espaces urbanisés mixtes** pour les activités économiques résidentielles.

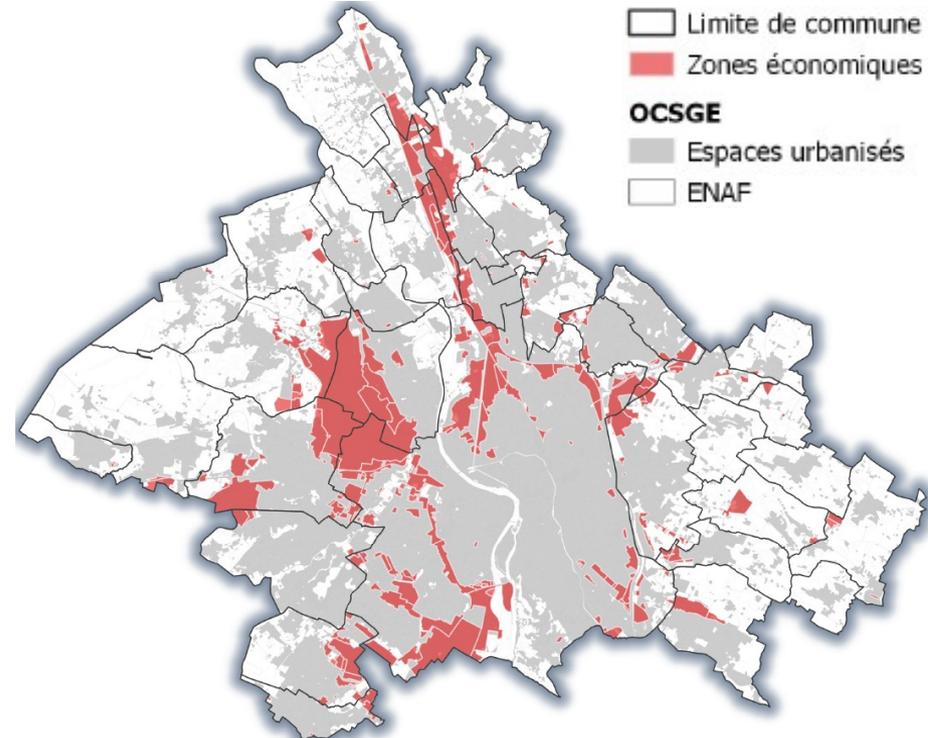
Amélioration de la lisibilité de l'offre et renforcement des **écosystèmes économiques**, par la distinction de **4 types de zones UA** (Urbaines Activités) modulant les destinations autorisées.

Un outil nouveau : les **secteurs de mixité fonctionnelle** pour réintroduire les activités productives en ville et encourager les projets mixtes qui intègrent des activités compatibles avec les fonctions résidentielles.

Protection des **commerces de proximité et polarisation commerciale** par des outils tels que les linéaires commerciaux protégés, les zones préférentielles d'accueil des commerces de plus de 500m<sup>2</sup> (ZPAC) et les zones préférentielles d'accueil de l'hôtellerie (ZPAH).

Accueil de 5100 emplois/an  
entre 2025 et 2035

5 890 ha de zones urbaines et à urbaniser  
dédiées à l'activité économique



# Les orientations du PADD et leur traduction dans le PLUi-H



## PRÉSERVER ET VALORISER LES RESSOURCES DU TERRITOIRE

*M. Chollet*

## Le PLUi-H fait de la Trame Verte et Bleue un élément fondateur du projet et s'appuie sur une connaissance enrichie pour renforcer les protections

Protection stricte des espaces les plus sensibles en zone naturelle ou agricole.

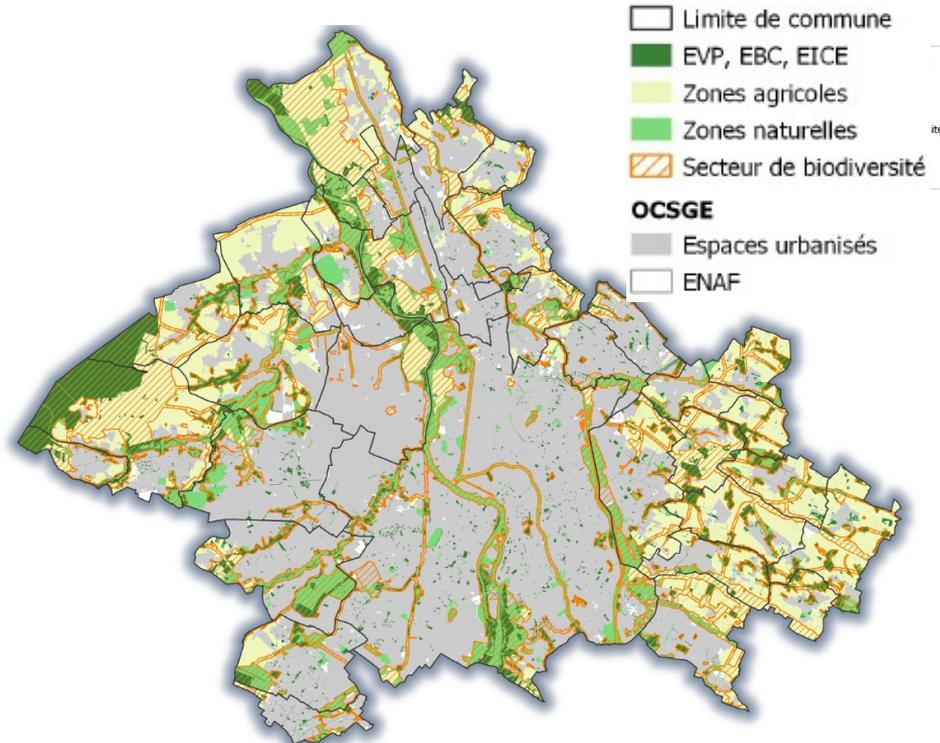
9500 ha de zone N (naturelle)  
11 800 ha de zone A (agricole)

Identification de la Trame Verte et Bleue par un secteur de biodiversité pour participer à sa préservation et à sa restauration.

4 200 ha d'espaces boisés classés (EBC)  
10 700 EBC symbole  
800 ha d'espace verts protégés (EVP)

Interdiction dans les zones agricoles de toutes constructions non nécessaires aux activités agricoles.

Lecture unifiée et cohérente de la préservation de la TVB et des 5 grands parcs métropolitains dans l'OAP qualité environnementale.



Réponse adaptée aux perspectives de développement avec **des schémas directeurs d'alimentation en eau potable et d'assainissement** menés en parallèle du PLUi-H.

**408 km de linéaire de cours d'eau**  
**1300 km de linéaire de fossés**  
**254 ha de zones humides protégées**

**Sanctuarisation des zones humides inventoriées et des zones de compensation ayant fait l'objet d'un arrêté.**

Trame bleue de Toulouse Métropole

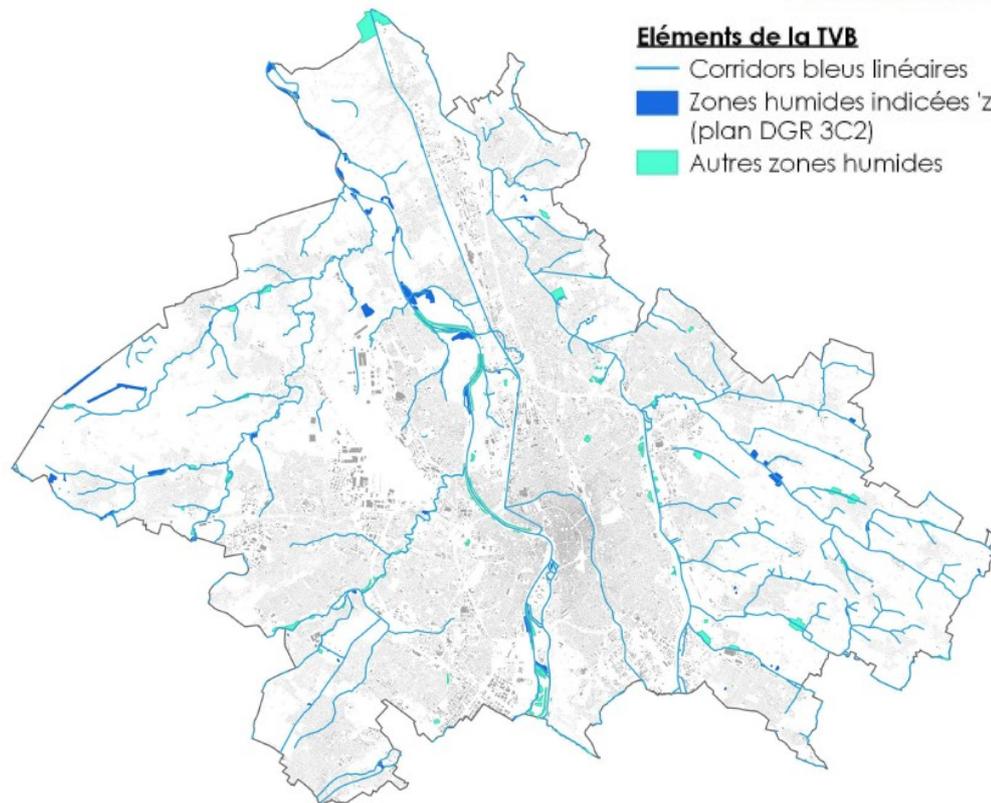
Carte schématique - N'a pas voc

**Préservation d'une marge de recul le long des cours d'eau et des canaux** afin de permettre leur protection et leur entretien, ainsi que le long des **fossés** pour assurer leur bon fonctionnement hydraulique.

**Infiltration des eaux pluviales** favorisée par la limitation de l'imperméabilisation des sols : moins de consommation d'espace, augmentation de la surface de pleine terre et des revêtements perméables en milieu urbain.

### Éléments de la TVB

- Corridors bleus linéaires
- Zones humides indicées 'zh' (plan DGR 3C2)
- Autres zones humides





**Plan Local  
d'Urbanisme  
intercommunal  
et Habitat**

**Merci de votre attention**

toulouse  
métropole

# Rapport du compte administratif 2023

**Conseil de la Métropole**

*Jeudi 20 Juin 2024*

toulouse  
métropole

# Contexte, bilan et perspectives

## 1/ Des équilibres financiers qui reviennent à un niveau comparable à celui constaté en 2019 malgré l'inflation et la remontée des taux directeurs de la BCE

- ✓ **Une hausse des dépenses de fonctionnement de +5,2 %**, soit légèrement plus que le niveau d'inflation, du fait d'éléments conjoncturels tels que la coupe du monde de rugby, ou encore le versement de la dotation initiale à l'EPC.
- ✓ **Les recettes notamment fiscales progressent** à un rythme légèrement supérieur à celui des dépenses de fonctionnement, compte tenu notamment de la dynamique des bases et de la revalorisation forfaitaire qui est corrélée à l'inflation.

## 2/ Exercice 2023 marqué par la bonne gestion des comptes

- ✓ **Les comptes de 2023 sont certifiés** avec deux réserves externes marquant une amélioration continue de la qualité comptable.
- ✓ **L'agence de notation Moody's a confirmé la note Aa2 de Toulouse Métropole.**

# Budget consolidé de Toulouse Métropole (1/2)

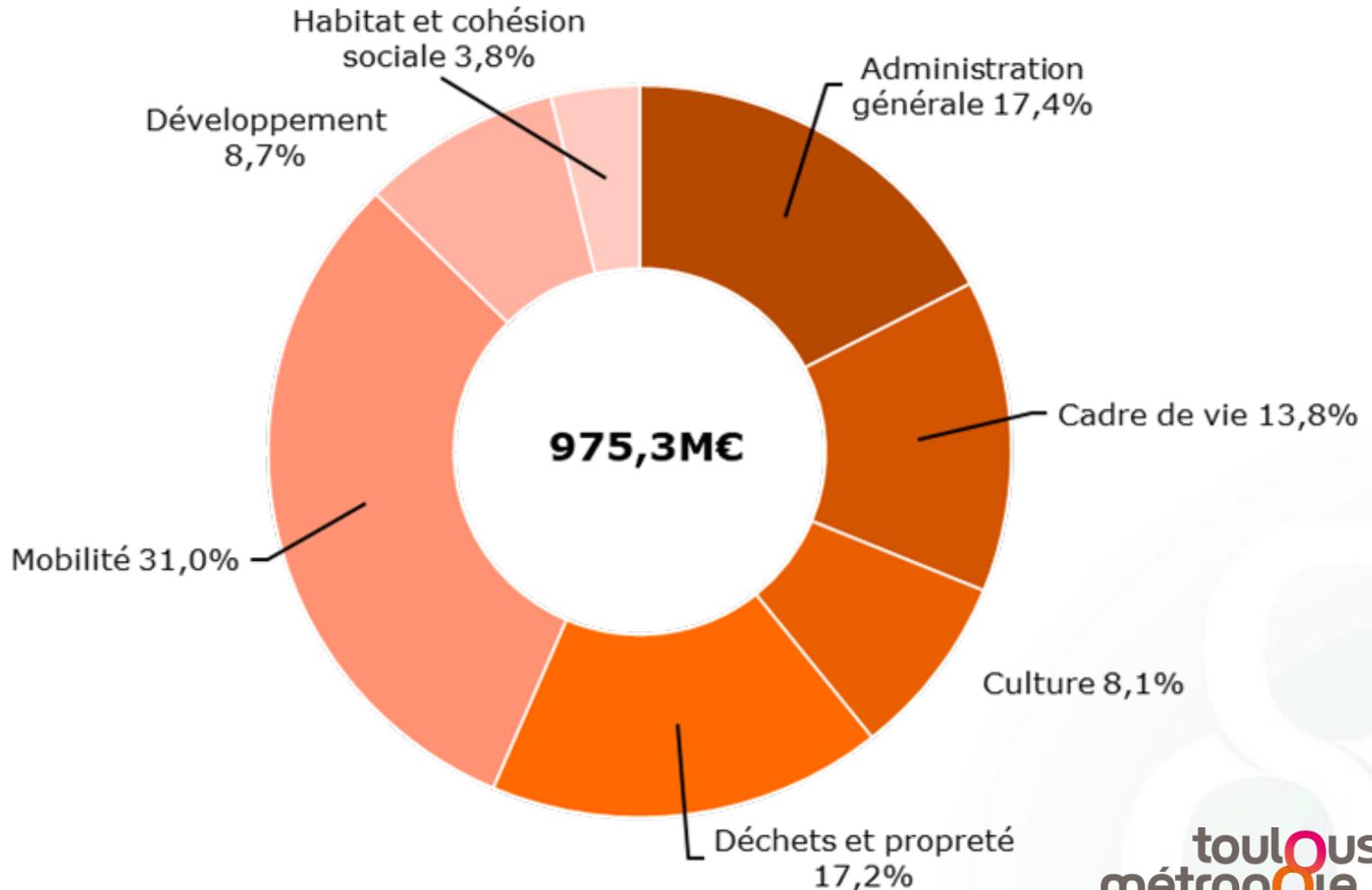
En M€	Fonctionnement		Investissement		Total	
	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
Budget Principal	1 024,38	852,75	271,64	462,97	1 296,02	1 315,72
Assainissement	37,04	5,94	14,36	38,42	51,40	44,36
Eau	23,55	6,89	23,68	41,29	47,23	48,17
Oncopôle	2,04	1,86	7,39	7,31	9,43	9,17
Activités Immobilières	11,36	8,43	27,47	34,58	38,83	43,01
IMT	6,00	1,29	0,00	4,21	6,00	5,50
Lasbordes	0,36	0,34	0,00	0,04	0,36	0,38
Pompes Funèbres	3,02	2,69	0,00	0,10	3,02	2,78
Crématorium	1,76	1,37	0,00	0,29	1,76	1,66
Déchets	112,42	114,50	1,01	8,23	113,43	122,73
GEMAPI	6,71	2,61	0,26	1,92	6,97	4,53
Zac Francazal	0,00	1,08	0,00	0,00	0,00	1,08
<b>Budget Agrégé</b>	<b>1 228,65</b>	<b>999,73</b>	<b>345,81</b>	<b>599,37</b>	<b>1 574,46</b>	<b>1 599,10</b>
Mouvements réciproques	20,86	20,86	50,20	50,20	71,06	71,06
<b>Budget Consolidé (Réal)</b>	<b>1 207,79</b>	<b>978,87</b>	<b>295,61</b>	<b>549,17</b>	<b>1 503,40</b>	<b>1 528,04</b>

Tous budgets confondus, **les dépenses réelles consolidées** (retraitées des mouvements réciproques entre budgets) **s'élèvent à 1 528 M€ sur l'exercice 2023, dont 975 M€ consacrés aux interventions métropolitaines** (inscriptions hors dépenses d'intérêts, provisions et reversements aux communes).

# Budget consolidé de Toulouse Métropole (2/2)

## Répartition des dépenses de la collectivité par secteur

(Dépenses consolidées des services opérationnels, fonctionnement et investissement)



# L'équilibre du budget principal

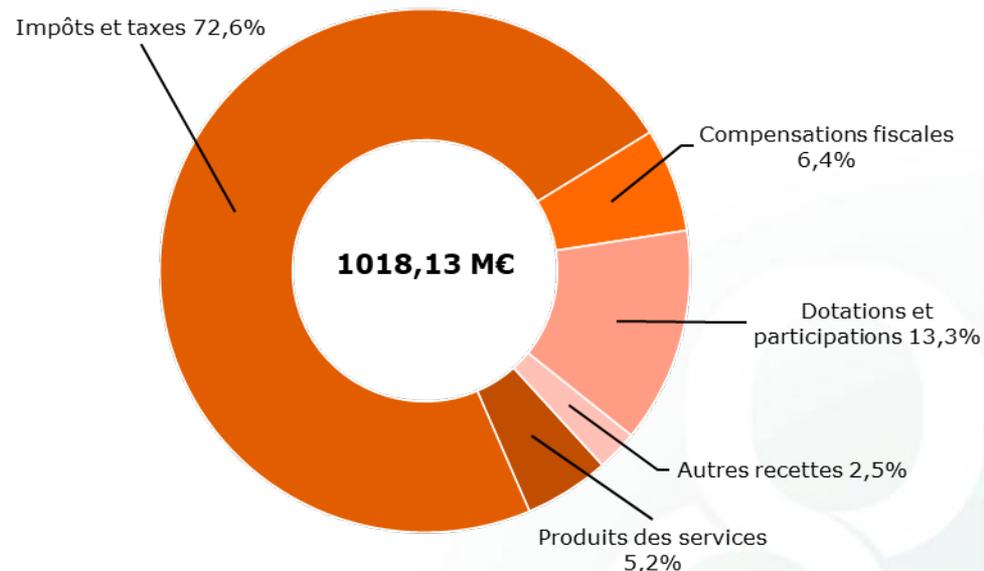
en M€	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution (%)	Evolution (M€)
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b> (hors prod. f. & cession)	<b>827,58</b>	<b>834,12</b>	<b>916,74</b>	<b>955,71</b>	<b>1 018,13</b>	<b>6,5%</b>	<b>62,42</b>
Produits des services	48,82	45,14	43,63	44,70	53,14	18,9%	8,44
Impôts et taxes	586,46	604,25	658,27	689,96	738,86	7,1%	48,90
Compensations fiscales	24,15	24,98	60,60	61,27	65,23	6,5%	3,96
Dotations et participations (hors comp. fiscales)	132,70	133,30	134,44	135,18	135,34	0,1%	0,16
Autres produits de gestion courante	32,78	13,16	12,65	16,65	23,00	38,1%	6,35
Reprises sur amortissements et provisions	2,21	13,09	6,72	6,17	1,13	-81,7%	-5,04
Autres recettes de fonctionnement	0,45	0,20	0,44	1,77	1,43	-19,4%	-0,34
<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b> (hors frais financiers)	<b>676,10</b>	<b>727,96</b>	<b>778,05</b>	<b>791,10</b>	<b>831,89</b>	<b>5,2%</b>	<b>40,79</b>
Achats de biens et services	73,71	69,22	72,52	76,88	90,26	17,4%	13,38
Charges de personnel	176,38	180,06	186,07	195,40	205,40	5,1%	10,00
Reversements aux communes	234,30	239,03	316,11	311,91	317,55	1,8%	5,64
Fonds de péréquation et autres reversements	5,53	5,68	7,97	4,88	5,55	13,7%	0,67
Subventions, participations et contributions	183,24	197,25	192,24	193,62	200,52	3,6%	6,90
Autres charges de gestion courante	1,02	1,37	1,66	2,54	12,02	373,1%	9,48
Dotations aux provisions	1,82	30,98	1,36	4,73	0,43	-90,8%	-4,30
Autres charges de fonctionnement	0,10	4,37	0,12	1,15	0,17	-	-0,97
<b>Epargne de gestion</b>	<b>151,48</b>	<b>106,16</b>	<b>138,69</b>	<b>164,61</b>	<b>186,24</b>	<b>13,1%</b>	<b>21,63</b>
Charges financières nettes	14,70	15,68	13,99	13,86	19,49	40,6%	5,63
Frais financiers	15,95	15,82	14,47	15,66	20,86	33,2%	5,19
Produits financiers	1,25	0,14	0,48	1,80	1,37	-24,1%	-0,43
<b>Epargne brute</b>	<b>136,78</b>	<b>90,48</b>	<b>124,70</b>	<b>150,75</b>	<b>166,75</b>	<b>10,6%</b>	<b>16,00</b>
Taux d'épargne brute	16,53%	10,85%	13,60%	15,77%	16,38%	3,8%	0,00
Remboursement en capital de la dette (retraité)	53,54	61,40	66,22	72,00	77,12	7,1%	5,12
<b>Epargne nette</b>	<b>83,24</b>	<b>29,09</b>	<b>58,48</b>	<b>78,75</b>	<b>89,63</b>	<b>13,8%</b>	<b>10,88</b>
Taux d'épargne nette	10,06%	3,49%	6,38%	8,24%	8,80%	6,8%	0,00
<b>Dépenses réelles d'investissement</b> (hors dette)	<b>361,40</b>	<b>247,12</b>	<b>277,83</b>	<b>278,35</b>	<b>324,59</b>	<b>16,6%</b>	<b>46,24</b>
<b>Recettes réelles d'investissement</b> (hors dette, y.c. cessions)	<b>184,35</b>	<b>136,14</b>	<b>125,09</b>	<b>106,99</b>	<b>129,45</b>	<b>21,0%</b>	<b>22,46</b>
<b>Emprunt nouveau</b>	<b>118,88</b>	<b>95,01</b>	<b>90,03</b>	<b>146,69</b>	<b>85,81</b>	<b>-41,5%</b>	<b>-60,88</b>

# Les recettes de fonctionnement

en M€	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution (%)	Evolution (M€)
Produits des services	48,82	45,14	43,63	44,70	53,14	18,9%	8,44
Impôts et taxes	586,46	604,25	658,27	689,96	738,86	7,1%	48,90
Compensations fiscales	24,15	24,98	60,60	61,27	65,23	6,5%	3,96
Dotations et participations (hors comp. fiscales)	132,70	133,30	134,44	135,18	135,34	0,1%	0,16
Autres produits de gestion courante	32,78	13,16	12,65	16,65	23,00	38,1%	6,35
Reprises sur amortissements et provisions	2,21	13,09	6,72	6,17	1,13	-81,7%	-5,04
Autres recettes de fonctionnement	0,45	0,20	0,44	1,77	1,43	-	-0,34
<b>Recettes de fonctionnement (hors prod. fi. &amp; cessions)</b>	<b>827,58</b>	<b>834,12</b>	<b>916,74</b>	<b>955,71</b>	<b>1 018,13</b>	<b>6,5%</b>	<b>62,42</b>

## Répartition des recettes de fonctionnement par nature (hors produits financiers et cessions)

- ✓ **La progression de plus de 62 M€ des recettes de fonctionnement** s'explique principalement par l'évolution favorable des bases de la fiscalité.
- ✓ **Les produits des services affichent une hausse de 8,44M€** principalement liée aux redevances de stationnement et aux remboursements de frais.
- ✓ **Le versement des soldes excédentaires des opérations de mandat pour les ZAC Borderouge et Basso Cambo** par Oppidéa (3,1 M€) explique la moitié de la hausse des autres produits de gestion courante (+6,35 M€)
- ✓ **Une recette exceptionnelle de 10 M€ en faveur de TM** quant à la fiscalité sur la THRS



# Les recettes de fonctionnement

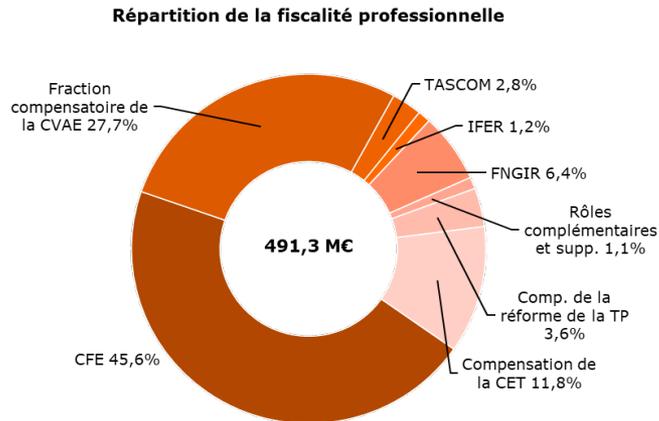
## Les impôts et taxes (1/2)

en M€	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution (%)	Evolution (M€)
<b>Fiscalité professionnelle</b>	<b>343,17</b>	<b>357,80</b>	<b>355,43</b>	<b>364,58</b>	<b>278,38</b>	<b>-23,6%</b>	<b>-86,20</b>
Fiscalité directe	301,27	315,52	277,09	284,45	194,73	-31,5%	-89,72
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	187,05	193,32	161,92	164,45	175,48	6,7%	11,02
Cot. sur valeur ajoutée des entreprises (CVAE)	95,91	106,71	98,98	91,28	0,00	-100,0%	-91,28
Taxe sur surfaces commerciales (TASCOM)	9,65	8,91	9,52	9,96	10,60	6,3%	0,63
Imp. forfaitaire entreprises de réseaux (IFER)	3,22	3,37	3,87	4,08	4,47	9,6%	0,39
Rôles complémentaires et supplémentaires pro.	5,44	3,22	2,81	14,68	4,19	-71,5%	-10,49
Fiscalité reversée et compensations	41,90	42,28	78,33	80,13	83,65	4,4%	3,51
Fonds Nat. de Garantie Indiv. des Ressources	24,63	24,63	24,63	24,63	24,63	0,0%	0,00
Compensation réforme de la TP (DCRTP)	13,92	13,72	13,72	13,72	13,72	0,0%	0,00
Compensation au titre de la CET (CVAE et CFE)	3,35	3,93	39,99	41,78	45,30	8,4%	3,51
<b>Fiscalité des ménages</b>	<b>261,11</b>	<b>267,63</b>	<b>357,35</b>	<b>382,01</b>	<b>516,11</b>	<b>35,1%</b>	<b>134,10</b>
Fiscalité directe	254,23	260,30	167,65	173,95	195,60	12,4%	21,65
Taxe d'Habitation (TH)	178,27	183,14	8,66	9,37	19,34	106,4%	9,97
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB)	72,40	74,06	155,93	162,59	173,63	6,8%	11,03
Taxe Foncier Non Bâti (TFNB) et taxe additionnelle	1,28	1,29	1,30	1,33	1,35	1,0%	0,01
Rôles complémentaires et supplémentaires ménag.	2,28	1,81	1,76	0,65	1,28	97,9%	0,63
Fiscalité reversée et compensations	6,88	7,34	5,09	5,76	6,21	7,8%	0,45
Compensation des exonérations de TF	0,28	0,30	5,09	5,76	6,21	7,8%	0,45
Compensation des exonérations de TH	6,60	7,04	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Fraction compensatoire de TFPB et TH (TVA)	0,00	0,00	184,61	202,30	207,82	2,7%	5,52
Fraction compensatoire de la CVAE (TVA)	0,00	0,00	0,00	0,00	106,48	-	106,48
<b>Autres impôts, taxes et compensations</b>	<b>6,33</b>	<b>3,80</b>	<b>6,08</b>	<b>4,65</b>	<b>9,61</b>	<b>106,8%</b>	<b>4,96</b>
Taxe de séjour et taxe additionnelle	5,97	3,59	4,13	4,50	9,45	110,1%	4,95
Prélèvement sur les produits des jeux	0,29	0,14	0,14	0,14	0,16	13,2%	0,02
Taxe sur l'enlèvement des ordures ménagères	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Divers impôts, taxes et compensations	0,07	0,07	1,81	0,01	0,00	-72,6%	-0,01
<b>Impôts, taxes et compensations fiscales</b>	<b>610,61</b>	<b>629,24</b>	<b>718,86</b>	<b>751,23</b>	<b>804,09</b>	<b>7,0%</b>	<b>52,86</b>

# Les recettes de fonctionnement

## Les impôts et taxes (2/2)

### Fiscalité « professionnelle »



#### CFE:

Un produit de **175,5 M€ en croissance de +6,7 %** en 2023, en raison de la dynamique des bases et de la revalorisation forfaitaire aux bases des établissements industriels (environ 6 000 entreprises supplémentaires contributrices).

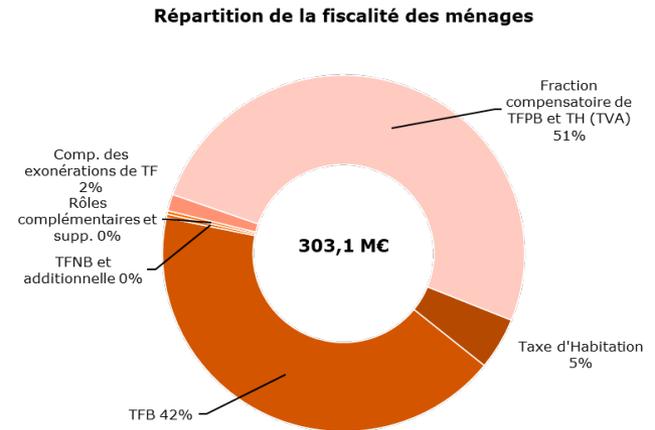
#### Fraction compensatoire de la CVAE:

Le montant effectif de compensation s'élève à **105,6 M€ en 2023** alors que le produit de CVAE sans réforme que Toulouse métropole aurait dû percevoir aurait été de **113,9 M€** en 2023.

#### TSI:

Le produit de TSI au compte administratif s'élève à **9,45 M€** en 2023 soit un retour à un niveau d'avant la crise du COVID de l'activité hôtelière.

### Fiscalité « ménage »



#### TFPB:

Son montant s'établit à **173,6 M€** du à 80 % à la revalorisation forfaitaire des bases. Le montant de la TFPB à la charge des entreprises représente environ 1/3 du produit total de la TFPB en 2023.

#### Fraction compensatoire de TFPB et TH (TVA):

Le produit perçu en 2023 atteint **207,8 M€** en 2023 soit une progression de +2,7 %.

# Les recettes de fonctionnement

## Les produits des services

en M€	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution (%)	Evolution (M€)
<b>Redevances d'utilisation du domaine</b>	<b>7,55</b>	<b>6,12</b>	<b>6,30</b>	<b>6,56</b>	<b>10,74</b>	<b>63,7%</b>	<b>4,18</b>
Redevance d'occupation du domaine public	1,75	1,99	2,67	2,63	3,29	25,0%	0,66
Red. stationnement et forfait post-stationnement	5,06	3,20	2,72	3,15	6,71	113,2%	3,56
Autres redevances d'utilisation du domaine	0,75	0,93	0,92	0,78	0,73	-5,7%	-0,04
<b>Redevances et droits des services</b>	<b>2,46</b>	<b>0,79</b>	<b>1,16</b>	<b>1,27</b>	<b>2,01</b>	<b>57,7%</b>	<b>0,74</b>
<b>Mise à disposition de personnel</b>	<b>12,27</b>	<b>10,30</b>	<b>9,69</b>	<b>10,59</b>	<b>11,55</b>	<b>9,1%</b>	<b>0,96</b>
<b>Remboursement de frais</b>	<b>19,22</b>	<b>21,16</b>	<b>20,75</b>	<b>20,60</b>	<b>22,47</b>	<b>9,1%</b>	<b>1,88</b>
<b>Autres produits des services</b>	<b>7,32</b>	<b>6,77</b>	<b>5,72</b>	<b>5,69</b>	<b>6,37</b>	<b>12,1%</b>	<b>0,69</b>
<b>Produits des services</b>	<b>48,82</b>	<b>45,14</b>	<b>43,63</b>	<b>44,70</b>	<b>53,14</b>	<b>18,9%</b>	<b>8,44</b>

Directement dépendants de l'activité des services publics, les produits des services affichent une hausse de **+ 8,44 M€**, principalement liée aux redevances de stationnement et aux remboursements de frais:

- ✓ **Le forfait post-stationnement** est en augmentation de 3,6 M€.
- ✓ **Les recettes des services publics tarifés des équipements culturels et de loisirs** augmentent de 0,8 M€ dont 0,4 pour le Museum et le Quai des savoirs ;
- ✓ **Les redevances d'occupation du domaine public** marquent une hausse principalement du fait de la facturation pour l'implantation de la centrale photovoltaïque de l'Oncopole (+0,3 M€) ;
- ✓ **Les mises à disposition de personnel et de remboursements de frais** affichent une légère augmentation et s'élèvent à 34,02 M€.

# Les recettes de fonctionnement

## Autres produits de gestion courantes

en M€	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution (%)	Evolution (M€)
Revenus des immeubles	1,71	0,54	1,06	1,36	2,67	97,1%	1,32
Redevances des fermiers et concessionnaires	25,55	9,73	8,33	11,16	12,76	14,3%	1,60
Autres produits	5,52	2,90	3,26	4,14	7,58	83,0%	3,44
<b>Autres produits de gestion courante</b>	<b>32,78</b>	<b>13,16</b>	<b>12,65</b>	<b>16,65</b>	<b>23,00</b>	<b>38,1%</b>	<b>6,35</b>

Les autres produits de gestion courante sont en hausse de **+38,1 %** par rapport à 2022 (une évolution conséquente de 31,7 % avait déjà été constatée en 2022) :

- ✓ Les revenus des immeubles affichent une hausse de 97,1% et représentent un volume de 2,67 M€. La location du Stadium par le TFC constitue l'essentiel de cette évolution (+0,8 M€) ainsi que la refacturation de charges pour la copropriété Campus Traffic et la location du Théâtre de la Cité.
- ✓ L'évolution du poste **Autres produits** de 83 % s'explique notamment par :
  - Le versement des soldes excédentaires des opérations de mandat pour les ZAC Borderouge et Basso Cambo (+3,1 M€)
  - Le reversement d'une partie de l'indemnité d'imprévision par le délégataire de la Halle des Machines.

# Les dépenses de fonctionnement

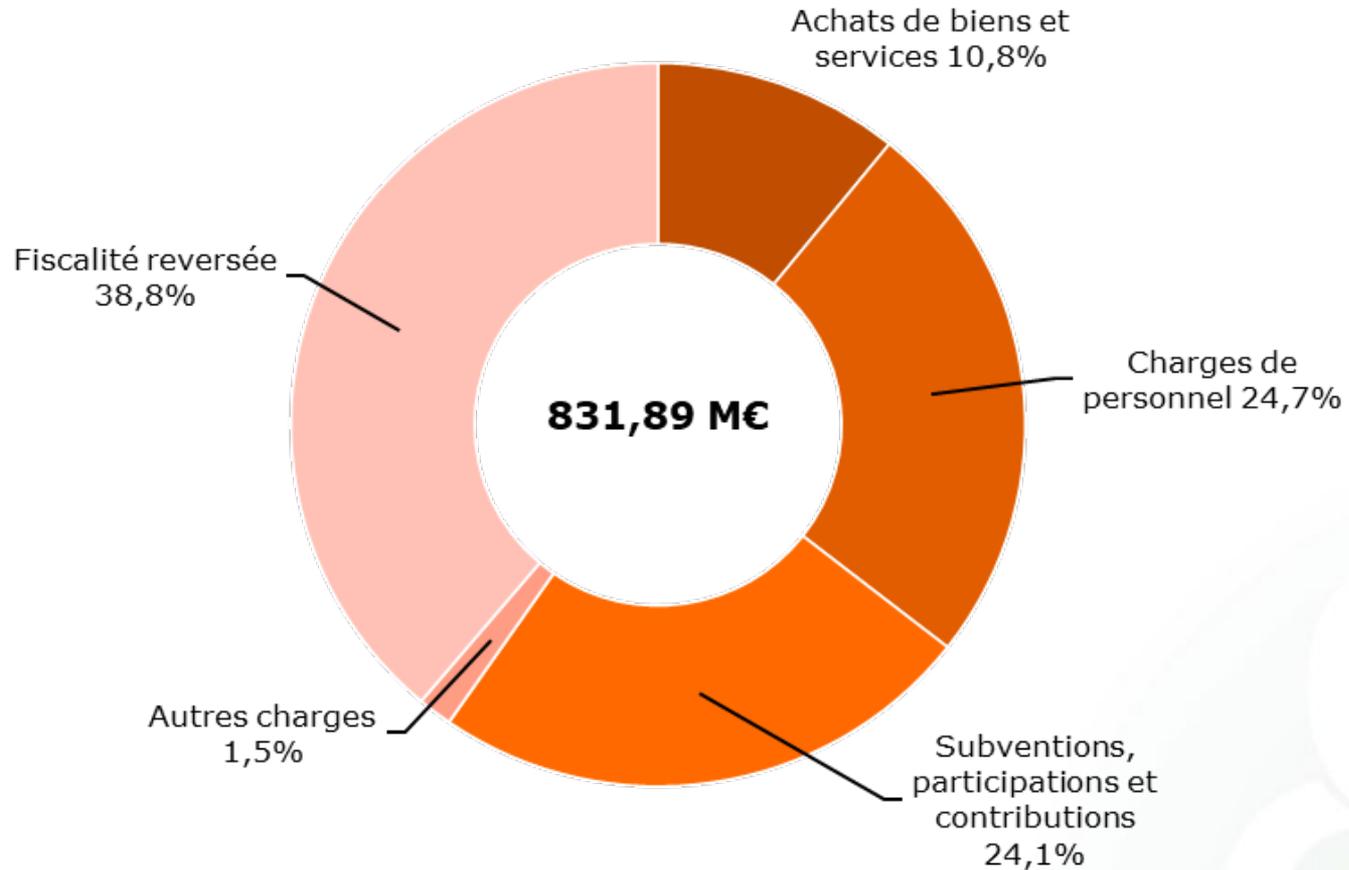
en M€	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution (%)	Evolution (M€)
<b>Dépenses d'intervention</b>	<b>436,27</b>	<b>483,24</b>	<b>453,97</b>	<b>474,31</b>	<b>508,80</b>	<b>7,3%</b>	<b>34,49</b>
Achats de biens et services	73,71	69,22	72,52	76,88	90,26	17,4%	13,38
Charges de personnel	176,38	180,06	186,07	195,40	205,40	5,1%	10,00
Subventions, participations et contributions	183,24	197,25	192,24	193,62	200,52	3,6%	6,90
Dotations aux provisions	1,82	30,98	1,36	4,73	0,43	-90,8%	-4,30
Autres charges de fonctionnement	1,13	5,74	1,78	3,69	12,19	230,6%	8,50
<b>Fiscalité reversée</b>	<b>239,83</b>	<b>244,72</b>	<b>324,08</b>	<b>316,79</b>	<b>323,09</b>	<b>2,0%</b>	<b>6,31</b>
Reversements aux communes	234,30	239,03	316,11	311,91	317,55	1,8%	5,64
Fonds de péréquation et autres reversements	5,53	5,68	7,97	4,88	5,55	13,7%	0,67
<b>Dépenses de fonctionnement (hors frais financiers)</b>	<b>676,10</b>	<b>727,96</b>	<b>778,05</b>	<b>791,10</b>	<b>831,89</b>	<b>5,2%</b>	<b>40,79</b>

Le budget de Toulouse Métropole distingue deux types de dépenses de fonctionnement, les dépenses d'intervention et les dépenses relatives à la fiscalité reversée.

- ✓ **Les dépenses d'intervention progressent de 34 M€** conséquence :
  - des diverses mesures salariales,
  - de l'impact de la crise énergétique sur les matières premières,
  - des écritures liées à la création de l'Etablissement Public du Capitole (7,4 M€ de dotation initiale versée),
  - de l'organisation de la coupe du monde de rugby avec l'accueil des 5 rencontres au Stadium pour un montant de 6,3 M€.
- ✓ **Les dépenses relatives à la fiscalité reversée affichent une hausse de 6,3 M€.**

# Les dépenses de fonctionnement

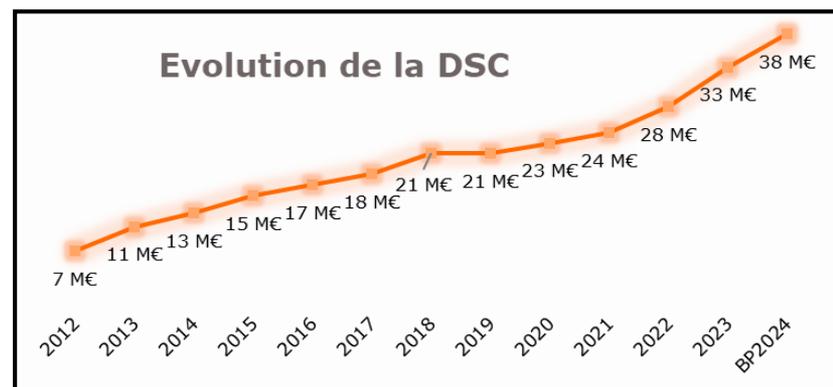
## Répartition des dépenses de fonctionnement par nature (hors frais financiers)



# Les dépenses de fonctionnement

## Les reversements de fiscalité

- ✓ **L'attribution de compensation (284,10 M€)** : en 2023, seule la retenue au titre des services communs avec la Mairie de Toulouse d'un montant de 41,35 M€ est venue mouvoir l'AC.
- ✓ **La dotation de solidarité communautaire (33,45 M€)** progresse de 5,7 M€ avec une croissance spontanée de 1,5 M€ et une restitution de la dynamique des bases fiscales transférées dans le cadre de l'harmonisation de la TEOM pour 4,2 M€.
- ✓ **Le FPIC (7,67 M€)** : Toulouse Métropole contribue à hauteur de 3,62 M€ et ses communes membres pour 4,05 M€.



## Les achats de biens et services

- ✓ Ils pèsent pour 10,8 % dans les dépenses réelles de fonctionnement (90,3 M€).
- ✓ **Une évolution de 13,3 M€ liée notamment :**
  - L'organisation de la coupe du monde de rugby (5,2 M€)
  - La location mobilière et immobilière (+2,4 M€)
  - Les matières et fournitures (+1,8 M€) dont 0,6 M€ pour l'énergie
  - L'écriture de régularisation suite à la création de l'EPC (+0,6 M€)

# Les dépenses de fonctionnement

## Les charges de personnel

### ❑ Budget consolidé

	2022	2023	Evolution	Evolution en %
Effectif moyen annuel en ETP	4 811	4 866	55	1,14%
Masse salariale en M€ (chapitre 012 retraités des mouvements reciproques (budget principal et budget annexe)	230,16	241,15	10,99	4,78%

**Le budget principal porte 81,8 % de l'effectif global tous budgets confondus.**

### ❑ Budget principal

Ce budget est en augmentation de + 5 % par rapport au CA 2022 (avant retraitements) soit une augmentation de +9,3 M€ :

- Evolution des effectifs (+4 M€)
- Effet du Glissement Vieillesse Technicité (+1,8 M€)
- Impact des mesures gouvernementales liées au pouvoir d'achat (+1,6 M€),

Après retraitement des mutualisations (dont services communs), **la masse salariale affectée aux actions métropolitaines serait de 199,8 M€ pour 153,9 M€ sur le seul budget principal**

# Les dépenses de fonctionnement

## Les subventions, participations et contributions

en M€	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution (%)	Evolution (M€)
Aides à la personne	1,92	2,14	2,46	2,15	2,04	-5,2%	-0,11
Indemnités, frais de mission et formation des élus	2,99	2,85	2,95	3,08	3,21	4,2%	0,13
Contribution au service d'incendie	20,06	20,26	20,40	20,91	22,23	6,3%	1,32
Participations aux organismes de regroupement	100,58	101,93	103,35	104,43	108,89	4,3%	4,46
Subventions aux fermiers et concessionnaires	7,07	6,91	7,59	7,50	8,19	9,2%	0,69
Subventions aux personnes de droit privé	17,24	20,02	18,77	18,72	19,34	3,3%	0,62
Autres subventions, participations et contributions	5,38	11,17	7,83	8,03	35,33	340,0%	27,30
Déficit des budgets annexes à caractère admin. Et ind et com.	28,00	31,96	28,88	28,80	1,29	-95,5%	-27,51
<b>Subventions, participations et contributions</b>	<b>183,24</b>	<b>197,25</b>	<b>192,24</b>	<b>193,62</b>	<b>200,52</b>	<b>3,6%</b>	<b>6,90</b>

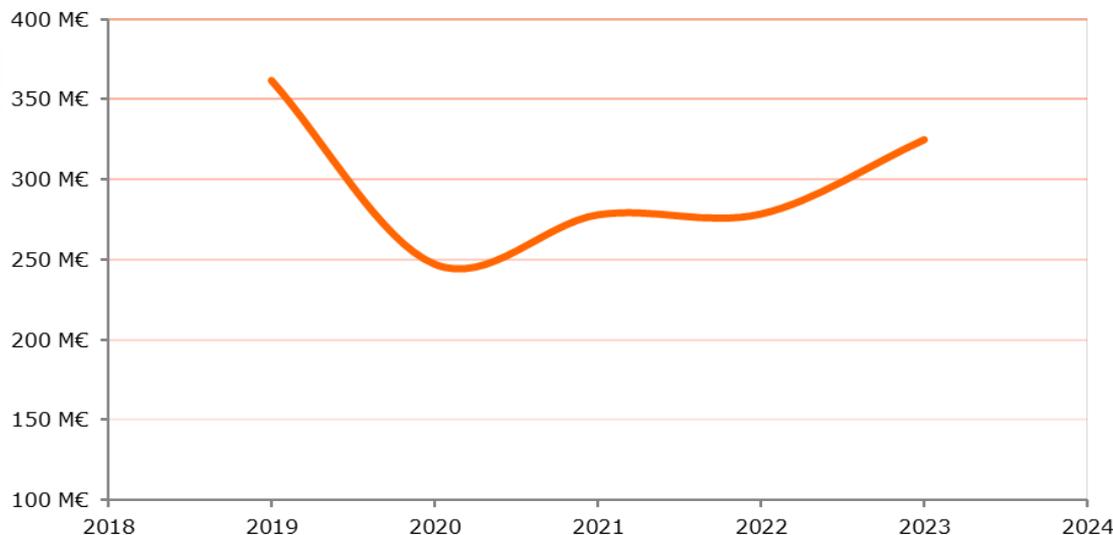
Les subventions et participations affichent une **hausse de 3,6%** par rapport au compte administratif 2022.

Cette évolution s'explique principalement par la **contribution à Tisséo**, au Conseil Départemental (SDIS), le reversement des subventions aux partenaires de projets dont Toulouse Métropole est chef de file ainsi que la contribution d'1 M€ au Groupement d'intérêt Public « France 2023 » pour l'organisation de la coupe du monde de rugby.

# Les dépenses d'investissement

en M€	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution (%)	Evolution (M€)
<b>Dépenses d'équipement</b>	<b>291,91</b>	<b>183,93</b>	<b>175,67</b>	<b>197,63</b>	<b>241,46</b>	<b>22,2%</b>	<b>43,83</b>
Immobilisations incorporelles	7,85	9,33	11,55	10,70	12,34	15,3%	1,64
Immobilisations corporelles et en cours	284,06	174,61	164,12	186,92	229,11	22,6%	42,19
<b>Opérations pour compte de tiers</b>	<b>9,67</b>	<b>7,09</b>	<b>12,27</b>	<b>13,33</b>	<b>11,70</b>	<b>-12,3%</b>	<b>-1,63</b>
<b>Subventions d'investissement versées</b>	<b>43,66</b>	<b>51,15</b>	<b>67,41</b>	<b>61,90</b>	<b>65,31</b>	<b>5,5%</b>	<b>3,40</b>
<b>Autres dépenses d'investissement</b>	<b>16,16</b>	<b>4,95</b>	<b>22,47</b>	<b>5,49</b>	<b>6,13</b>	<b>11,8%</b>	<b>0,65</b>
<b>Dépenses d'investissement (hors dette)</b>	<b>361,40</b>	<b>247,12</b>	<b>277,83</b>	<b>278,35</b>	<b>324,59</b>	<b>16,6%</b>	<b>46,24</b>

**Dépenses d'investissement**  
(hors dette)



Retraitées du versement de la subvention au budget annexe Activité Immobilières, liées à la cession des EIG, les dépenses d'investissement hors dette affichent une progression par rapport à 2022 de 22,5 M€. Cette évolution est en phase avec la programmation pluriannuelle des investissements 21-26.

# Les dépenses d'investissement

## Bilan de la réalisation 2023 de la PPIM

	Cadrage PPI délibérée	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Total réalisé 2021-2023	% Réalisé 2021-2023 sur PPI délibérée
<b>1 – MOBILITES ET RESEAUX D'INFRASTRUCTURES</b>	<b>804,25</b>	<b>99,66</b>	<b>119,56</b>	<b>331,59</b>	<b>41,2%</b>
<b>2 – COMPETITIVITE ECONOMIQUE</b>	<b>131,20</b>	<b>8,84</b>	<b>7,68</b>	<b>30,60</b>	<b>23,3%</b>
<b>3 – HABITAT ET CADRE DE VIE</b>	<b>451,63</b>	<b>54,23</b>	<b>42,56</b>	<b>157,72</b>	<b>34,9%</b>
<b>4 – POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE ET GESTION ESPACE PUBLIC</b>	<b>135,19</b>	<b>12,50</b>	<b>23,31</b>	<b>47,45</b>	<b>35,1%</b>
POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE	51,64	3,15	7,43	14,17	27,4%
GEMAPI	6,14	0,00	0,00	1,56	25,4%
GESTION DE L'ESPACE PUBLIC	77,41	9,34	15,88	31,72	41,0%
<b>5 – EQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS METROPOLITAINS</b>	<b>87,66</b>	<b>20,47</b>	<b>26,66</b>	<b>60,14</b>	<b>68,6%</b>
CULTURE	51,60	16,43	20,94	45,08	87,4%
BASES DE LOISIRS	7,44	0,49	0,59	2,24	30,1%
SPORTS	28,62	3,55	5,13	12,82	44,8%
<b>6 – ENTRETIEN ET VALORISATION DU PATRIMOINE</b>	<b>140,36</b>	<b>22,32</b>	<b>52,15</b>	<b>98,50</b>	<b>70,2%</b>
<b>7 – GRANDS PROJETS</b>	<b>404,86</b>	<b>58,01</b>	<b>50,54</b>	<b>148,10</b>	<b>36,6%</b>
<b>TOTAL (avec reports 2015-2020)</b>	<b>2 155,15</b>	<b>276,02</b>	<b>322,46</b>	<b>874,11</b>	<b>40,6%</b>

En 2023, le montant des investissements métropolitains est de 322,5 M€, en augmentation de 46,2 M€ (+16,8%) par rapport à 2022 dont 23,7 M€ liés au versement de la subvention au budget annexe Activité Immobilière. Le taux de réalisation de la Programmation Pluriannuelle des Investissements Métropolitains (PPIM) délibérée a atteint 15 % sur l'année, soit une exécution du volume global de la programmation 2021-2026 de 40,6 % depuis 2021.

# Le financement de l'investissement

en M€	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution (%)	Evolution (M€)
<b>Ressources propres</b>	<b>267,59</b>	<b>165,23</b>	<b>183,57</b>	<b>185,74</b>	<b>219,08</b>	<b>18,0%</b>	<b>33,34</b>
Epargne nette	83,24	29,09	58,48	78,75	89,63	13,8%	10,88
FCTVA	36,30	30,71	23,54	23,00	27,63	20,2%	4,63
Taxe d'aménagement	29,87	25,64	22,20	18,62	15,26	-18,0%	-3,35
Subventions d'investissement reçues	78,80	39,04	60,84	39,04	41,58	6,5%	2,54
Produits des cessions d'immobilisations	0,65	20,96	3,07	9,21	4,89	-46,9%	-4,32
Opérations pour compte de tiers	19,81	9,44	11,11	13,78	13,35	-3,1%	-0,43
Autres recettes d'investissement	18,92	10,36	4,34	3,35	26,74	697,7%	23,39
<b>Emprunt nouveau</b>	<b>118,88</b>	<b>95,01</b>	<b>90,03</b>	<b>146,69</b>	<b>85,81</b>	<b>-41,5%</b>	<b>-60,88</b>
<b>Recettes d'investissement (y.c. cessions)</b>	<b>386,46</b>	<b>260,23</b>	<b>273,60</b>	<b>332,43</b>	<b>304,89</b>	<b>-8,3%</b>	<b>-27,54</b>

## ✓ Dotations et divers (42,89 M€) :

- FCTVA (28 M€) en hausse de +4,6 M€ par rapport à l'exercice précédent ;
- Taxe d'aménagement (15,26 M€), en baisse compte tenu du délai entre la délivrance d'une autorisation d'urbanisme et de la perception du produit afférent.

## ✓ Subventions (41,6 M€) :

- Partenaires institutionnels : Europe (3,8 M€), Etat (10,7 M€), Région (1,4 M€), CD (4,7 M€);
- Financeurs privés dans le cadre des PUP-PAE et de ZAC (11,5 M€).
- Produit des amendes et radars automatiques et de police (5,6 M€)

## ✓ Cessions d'immobilisations (4,89 M€)

## ✓ Opérations pour compte de tiers (13,35 M€) : Linéos, couloirs de bus (6,65 M€), TAE (5,45 M€), etc.,

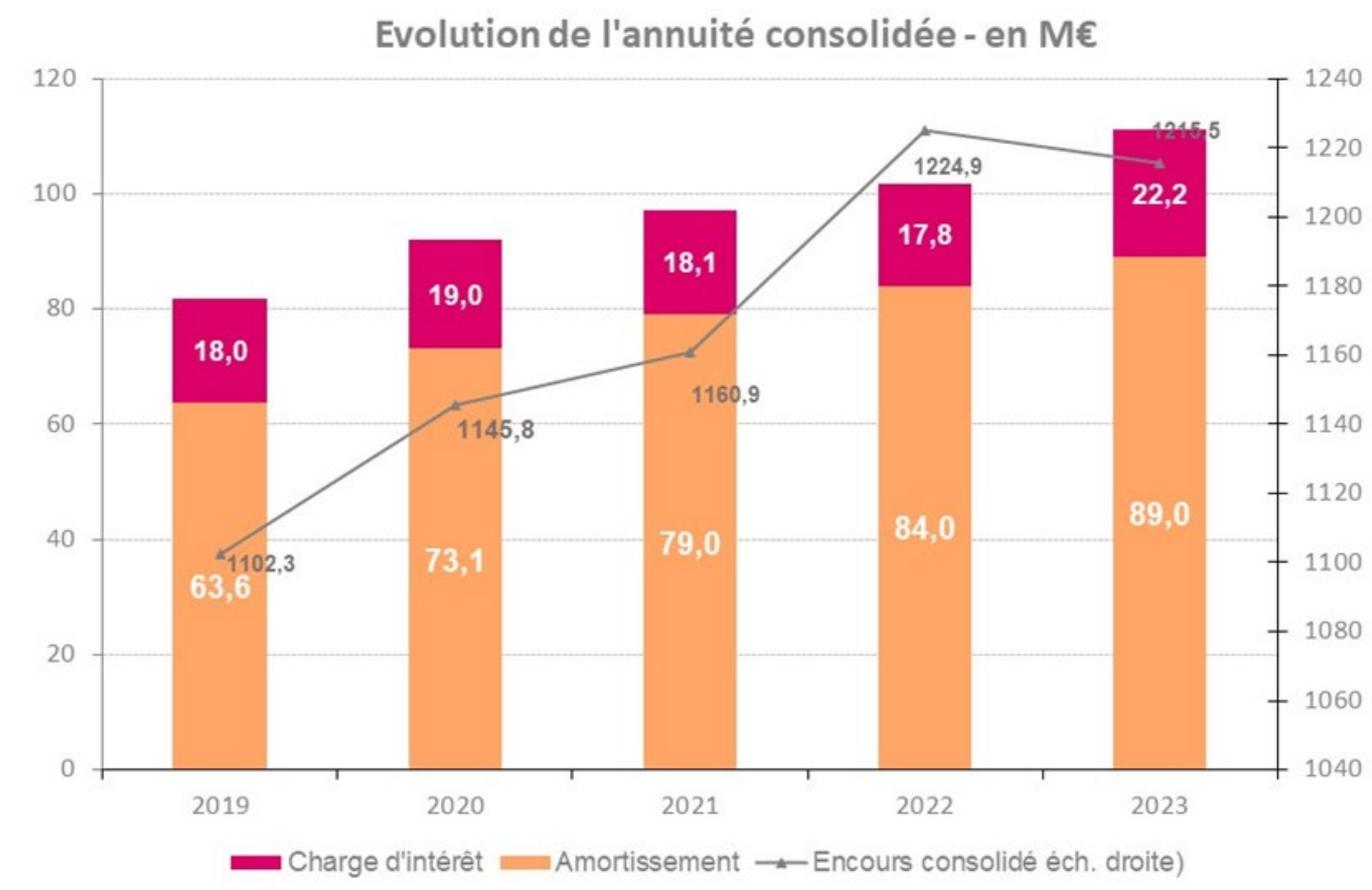
# L'endettement (1/2)

Caractéristiques de la dette au 31/12/N	2019	2020	2021	2022	2023
Encours de la dette consolidé en M€	1102,3	1145,8	1160,9	1224,9	1215,5
Nombre d'emprunts	189	181	172	163	150
Taux moyen consolidé	1,93%	1,67	1,51%	1,57%	1,83%
Part d'emprunts à taux fixe	65%	66%	73%	73%	70%
Durée de vie moyenne consolidée (en année)	8,5	8,17	8,33	8,08	7,50

**L'encours de la dette consolidée de Toulouse Métropole** au 31 décembre 2023 atteignait 1 215,5 M€ pour l'ensemble des budgets, en légère baisse de - **0,7 %** (- 9,4 M€) par rapport à 2022.

**Malgré la forte hausse des taux enregistrée sur les marchés, la hausse du taux moyen de la dette du budget principal de Toulouse Métropole est contenue** ; en effet le taux moyen a légèrement augmenté à 1,84 % contre 1,57 % en 2022

# L'endettement (2/2)



L'augmentation de l'annuité s'explique par une progression de l'amortissement du capital (pour 53%) et par l'augmentation de la charge d'intérêts (pour 47%).

# Budgets annexes

# Activités immobilières

en M€	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution (%)	Evolution (M€)
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b> (hors prod. fi. & cessions)	<b>12,74</b>	<b>13,08</b>	<b>12,48</b>	<b>10,83</b>	<b>11,36</b>	<b>4,9%</b>	<b>0,53</b>
Produits des services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Revenus des immeubles	9,73	6,45	9,47	8,27	7,81	-5,6%	-0,47
Subvention d'équilibre	2,00	6,21	2,63	2,15	1,21	-43,6%	-0,94
Autres recettes de fonctionnement	1,01	0,42	0,38	0,41	2,34	475,5%	1,93
<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b> (hors frais financiers)	<b>8,16</b>	<b>9,04</b>	<b>8,99</b>	<b>8,24</b>	<b>8,48</b>	<b>2,8%</b>	<b>0,23</b>
Charges à caractère général	7,84	8,64	8,67	7,96	8,18	2,7%	0,21
Charges de personnel	0,29	0,30	0,26	0,26	0,28	8,2%	0,02
Autres charges de gestion courante	0,03	0,07	0,06	0,00	0,02	539,1%	0,02
Autres charges de fonctionnement	0,00	0,03	0,00	0,02	0,00	-100,0%	-0,02
<b>Epargne de gestion</b>	<b>4,57</b>	<b>4,04</b>	<b>3,48</b>	<b>2,58</b>	<b>2,88</b>	<b>11,5%</b>	<b>0,30</b>
Charges financières nettes	0,62	0,56	0,51	0,49	-0,05	-109,4%	-0,53
Frais financiers	0,62	0,56	0,51	0,49	-0,05	-109,4%	-0,53
Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
<b>Epargne brute</b>	<b>3,95</b>	<b>3,48</b>	<b>2,97</b>	<b>2,09</b>	<b>2,93</b>	<b>39,7%</b>	<b>0,83</b>
<i>Taux d'épargne brute</i>	<i>31,02%</i>	<i>26,64%</i>	<i>23,81%</i>	<i>19,35%</i>	<i>25,77%</i>	<i>33,2%</i>	<i>0,00</i>
Remboursement en capital de la dette (retraité)	2,98	3,34	2,64	2,52	30,92	1125,5%	28,40
<b>Epargne nette</b>	<b>0,97</b>	<b>0,15</b>	<b>0,33</b>	<b>-0,43</b>	<b>-28,00</b>	<b>6434,1%</b>	<b>-27,57</b>
<i>Taux d'épargne nette</i>	<i>7,61%</i>	<i>1,12%</i>	<i>2,68%</i>	<i>-3,96%</i>	<i>-246,49%</i>	<i>6129,7%</i>	<i>0,00</i>
<b>Dépenses réelles d'investissement</b> (hors dette)	<b>3,69</b>	<b>2,61</b>	<b>0,81</b>	<b>1,21</b>	<b>0,77</b>	<b>-36,6%</b>	<b>-0,44</b>
Dépenses d'équipement	3,67	2,60	0,76	1,10	0,76	-30,7%	-0,34
Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Autres dépenses d'investissement	0,01	0,01	0,05	0,11	0,00	-96,7%	-0,10
<b>Recettes réelles d'investissement</b> (hors dette et y.c. cessions)	<b>7,88</b>	<b>3,33</b>	<b>0,69</b>	<b>1,70</b>	<b>24,58</b>	<b>1347,7%</b>	<b>22,88</b>
Dotations, fonds et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Subventions d'investissement reçues	7,85	3,33	0,69	1,70	24,58	1347,7%	22,88
Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Autres recettes d'investissement	0,03	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
<b>Emprunt nouveau</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,11</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-</b>	<b>0,00</b>

# Assainissement

en M€	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution (%)	Evolution (M€)
<b>Recettes réelles d'exploitation</b> (hors prod. fin. et cessions)	<b>34,28</b>	<b>37,18</b>	<b>30,78</b>	<b>32,56</b>	<b>37,04</b>	<b>13,8%</b>	<b>4,49</b>
Ventes produits fabriqués, prestations	32,72	34,39	29,65	31,80	35,96	13,1%	4,15
Produits issus de la fiscalité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Subvention d'exploitation	0,64	0,47	0,04	0,03	0,09	187,4%	0,06
Autres recettes	0,92	2,32	1,09	0,72	1,00	38,5%	0,28
<b>Dépenses réelles d'exploitation</b> (hors frais financiers)	<b>18,39</b>	<b>6,16</b>	<b>9,62</b>	<b>4,54</b>	<b>4,55</b>	<b>0,4%</b>	<b>0,02</b>
Charges à caractère général	12,01	2,08	0,93	1,16	1,41	21,7%	0,25
Charges de personnel	2,47	2,13	2,25	2,31	2,32	0,7%	0,02
Autres charges de gestion courante	0,48	0,25	0,13	0,25	0,22	-13,4%	-0,03
Autres charges	3,44	1,70	6,30	0,81	0,60	-26,5%	-0,22
<b>Epargne de gestion</b>	<b>15,89</b>	<b>31,02</b>	<b>21,16</b>	<b>28,02</b>	<b>32,49</b>	<b>15,9%</b>	<b>4,47</b>
Charges financières nettes	1,15	1,22	1,13	1,10	1,38	26,2%	0,29
Frais financiers	1,15	1,22	1,13	1,10	1,38	26,2%	0,29
Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
<b>Epargne brute</b>	<b>14,74</b>	<b>29,80</b>	<b>20,03</b>	<b>26,92</b>	<b>31,11</b>	<b>15,5%</b>	<b>4,18</b>
<i>Taux d'épargne brute</i>	<i>42,99%</i>	<i>80,15%</i>	<i>65,06%</i>	<i>82,70%</i>	<i>83,97%</i>	<i>1,5%</i>	<i>0,00</i>
Remboursement en capital de la dette (retraité)	3,57	4,24	4,52	4,43	5,16	16,7%	0,74
<b>Epargne nette</b>	<b>11,17</b>	<b>25,56</b>	<b>15,50</b>	<b>22,50</b>	<b>25,94</b>	<b>15,3%</b>	<b>3,44</b>
<i>Taux d'épargne nette</i>	<i>32,57%</i>	<i>68,75%</i>	<i>50,37%</i>	<i>69,11%</i>	<i>70,03%</i>	<i>1,3%</i>	<i>0,00</i>
<b>Dépenses réelles d'investissement</b> (hors dette)	<b>27,81</b>	<b>18,15</b>	<b>17,99</b>	<b>22,15</b>	<b>26,05</b>	<b>17,6%</b>	<b>3,90</b>
Dépenses d'équipement	27,76	18,00	15,51	19,77	22,22	12,4%	2,45
Opérations pour compte de tiers	0,05	0,15	2,00	2,38	3,38	42,0%	1,00
Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Autres dépenses d'investissement	0,00	0,00	0,47	0,00	0,45	-	0,45
<b>Recettes réelles d'investissement</b> (hors dette et y.c. cession)	<b>1,67</b>	<b>9,12</b>	<b>3,09</b>	<b>5,18</b>	<b>6,59</b>	<b>27,2%</b>	<b>1,41</b>
Dotations, fonds et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Subventions d'investissement reçues	1,46	8,99	2,94	3,14	2,16	-31,2%	-0,98
Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Opérations pour compte de tiers	0,00	0,08	0,08	2,05	4,43	116,4%	2,38
Autres recettes d'investissement	0,21	0,04	0,07	0,00	0,01	357,7%	0,00
<b>Emprunt nouveau</b>	<b>16,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-100,0%</b>	<b>0,00</b>

# Eau Potable

en M€	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution (%)	Evolution (M€)
<b>Recettes réelles d'exploitation</b> (hors prod. fin. et cessions)	<b>42,90</b>	<b>28,64</b>	<b>25,89</b>	<b>25,37</b>	<b>23,55</b>	<b>-7,2%</b>	<b>-1,82</b>
Ventes de produits fabriqués, prestations	42,14	26,66	21,14	23,61	20,45	-13,4%	-3,16
Produits issus de la fiscalité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Subvention d'exploitation	0,01	0,01	0,00	0,00	0,05	2600,0%	0,04
Autres recettes	0,74	1,97	4,74	1,76	3,05	73,7%	1,30
<b>Dépenses réelles d'exploitation</b> (hors frais financiers)	<b>35,50</b>	<b>14,46</b>	<b>5,20</b>	<b>5,97</b>	<b>5,52</b>	<b>-7,5%</b>	<b>-0,45</b>
Charges à caractère général	10,85	3,07	1,63	1,30	1,54	18,7%	0,24
Charges de personnel	3,18	2,47	2,63	2,60	2,84	9,3%	0,24
Autres charges de gestion courante	16,49	6,56	0,40	1,02	0,70	-31,3%	-0,32
Autres charges	4,97	2,35	0,53	1,05	0,43	-58,5%	-0,61
<b>Epargne de gestion</b>	<b>7,40</b>	<b>14,18</b>	<b>20,69</b>	<b>19,40</b>	<b>18,03</b>	<b>-7,1%</b>	<b>-1,37</b>
Charges financières nettes	0,69	0,72	0,87	0,69	1,37	97,1%	0,67
Frais financiers	0,69	0,72	0,87	0,69	1,37	97,0%	0,67
Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-100,0%	0,00
<b>Epargne brute</b>	<b>6,71</b>	<b>13,46</b>	<b>19,82</b>	<b>18,70</b>	<b>16,66</b>	<b>-10,9%</b>	<b>-2,04</b>
Taux d'épargne brute	15,64 %	46,99 %	76,56 %	73,73 %	70,74 %	-4,1%	
Remboursement en capital de la dette (retraité)	2,52	3,02	4,61	3,60	3,95	9,6%	0,35
<b>Epargne nette</b>	<b>4,19</b>	<b>10,43</b>	<b>15,21</b>	<b>15,10</b>	<b>12,71</b>	<b>-15,8%</b>	<b>-2,39</b>
Taux d'épargne nette	9,76 %	36,43 %	58,76 %	59,52 %	53,97 %	-9,3%	
<b>Dépenses réelles d'investissement</b> (hors dette)	<b>13,97</b>	<b>29,50</b>	<b>13,21</b>	<b>13,20</b>	<b>19,52</b>	<b>47,8%</b>	<b>6,31</b>
Dépenses d'équipement	13,97	29,19	12,25	11,62	17,26	48,5%	5,64
Opération pour compte de tiers	0,00	0,30	0,96	1,58	2,26	42,7%	0,68
Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Autres dépenses d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
<b>Recettes réelles d'investissement</b> (hors dette et y.c. cession)	<b>0,27</b>	<b>0,89</b>	<b>2,32</b>	<b>3,58</b>	<b>5,86</b>	<b>63,5%</b>	<b>2,27</b>
Dotations, fonds et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Subventions d'investissement reçues	0,27	0,35	2,19	2,58	3,69	43,0%	1,11
Opérations pour compte de tiers	0,00	0,18	0,10	0,91	2,16	137,6%	1,25
Autres recettes d'investissement	0,00	0,37	0,02	0,09	0,01	-	-0,09
<b>Emprunt nouveau</b>	<b>8,00</b>	<b>20,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,58</b>	<b>0,00</b>	<b>-100,0%</b>	<b>-0,58</b>

en M€	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution (%)	Evolution (M€)
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b> (hors prod. fi. & cession)	<b>8,31</b>	<b>4,92</b>	<b>4,98</b>	<b>6,65</b>	<b>6,00</b>	<b>-9,7%</b>	<b>-0,65</b>
Produits des services	6,40	3,21	3,36	4,10	4,60	12,1%	0,49
Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,34	0,00	-100,0%	-0,34
Redevances des fermiers et concessionnaires	1,78	1,71	1,59	2,20	1,40	-36,3%	-0,80
Autres recettes de fonctionnement	0,13	0,00	0,03	0,00	0,00	-100,0%	0,00
<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b> (hors frais financiers)	<b>0,41</b>	<b>5,68</b>	<b>0,42</b>	<b>0,86</b>	<b>1,22</b>	<b>-</b>	<b>0,36</b>
Achats de biens et services	0,41	0,43	0,42	0,86	0,95	11,3%	0,10
Charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,09	-	0,09
Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,17	-	0,17
Autres charges de fonctionnement	0,00	5,26	0,00	0,00	0,00	-	0,00
<b>Epargne de gestion</b>	<b>7,91</b>	<b>-0,76</b>	<b>4,55</b>	<b>5,79</b>	<b>4,78</b>	<b>-17,4%</b>	<b>-1,01</b>
Charges financières nettes	0,19	0,15	0,13	0,10	0,08	-25,2%	-0,03
Frais financiers	0,19	0,15	0,13	0,10	0,08	-25,2%	-0,03
Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
<b>Epargne brute</b>	<b>7,72</b>	<b>-0,91</b>	<b>4,43</b>	<b>5,69</b>	<b>4,71</b>	<b>-17,2%</b>	<b>-0,98</b>
Taux d'épargne brute	92,85%	-18,51%	88,94%	85,56%	78,47%	-8,3%	0,00
Remboursement en capital de la dette (retraité)	1,40	1,41	1,22	1,42	1,43	0,7%	0,01
<b>Epargne nette</b>	<b>6,32</b>	<b>-2,32</b>	<b>3,20</b>	<b>4,27</b>	<b>3,28</b>	<b>-23,2%</b>	<b>-0,99</b>
Taux d'épargne nette	75,97%	-47,19%	64,37%	64,17%	54,61%	-14,9%	0,00
<b>Dépenses réelles d'investissement</b> (hors dette)	<b>0,92</b>	<b>1,05</b>	<b>1,81</b>	<b>2,22</b>	<b>2,78</b>	<b>24,7%</b>	<b>0,55</b>
Dépenses d'équipement	0,92	1,05	1,81	2,22	2,78	24,7%	0,55
Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Autres dépenses d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
<b>Recettes réelles d'investissement</b> (hors dette et y.c. cession)	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1,06</b>	<b>0,00</b>	<b>-100,0%</b>	<b>-1,06</b>
Dotations, fonds et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Subventions d'investissement reçues	0,00	0,00	0,00	1,06	0,00	-100,0%	-1,06
Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Autres recettes d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
<b>Emprunt nouveau</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-</b>	<b>0,00</b>

# Lasbordes

en M€	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution (%)	Evolution (M€)
<b>Recettes réelles d'exploitation</b> (hors prod. fin. et cessions)	<b>0,20</b>	<b>0,20</b>	<b>0,23</b>	<b>0,32</b>	<b>0,36</b>	<b>12,6%</b>	<b>0,04</b>
Produits des services	0,15	0,15	0,17	0,26	0,22	-14,8%	-0,04
Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Dotations et participations	0,05	0,05	0,05	0,05	0,13	165,0%	0,08
Autres recettes	0,00	0,00	0,01	0,00	0,00	-	0,00
<b>Dépenses réelles d'exploitation</b> (hors frais financiers)	<b>0,23</b>	<b>0,24</b>	<b>0,26</b>	<b>0,27</b>	<b>0,34</b>	<b>23,8%</b>	<b>0,06</b>
Achats de biens et services	0,14	0,14	0,15	0,16	0,22	31,4%	0,05
Charges de personnel	0,10	0,10	0,10	0,10	0,12	17,7%	0,02
Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Autres charges	0,00	0,00	0,00	0,01	0,00	-49,7%	0,00
<b>Epargne de gestion</b>	<b>-0,03</b>	<b>-0,03</b>	<b>-0,03</b>	<b>0,04</b>	<b>0,02</b>	<b>56,0%</b>	<b>-0,02</b>
Charges financières nettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Frais financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
<b>Epargne brute</b>	<b>-0,03</b>	<b>-0,03</b>	<b>-0,03</b>	<b>0,04</b>	<b>0,02</b>	<b>56,0%</b>	<b>-0,02</b>
Taux d'épargne brute	-16,15%	-15,19%	-11,31%	14,05%	5,49%	60,9%	0,00
Remboursement en capital de la dette (retraité)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
<b>Epargne nette</b>	<b>-0,03</b>	<b>-0,03</b>	<b>-0,03</b>	<b>0,04</b>	<b>0,02</b>	<b>56,0%</b>	<b>-0,02</b>
Taux d'épargne nette	-16,15%	-15,19%	-11,31%	14,05%	5,49%	60,9%	0,00
<b>Dépenses réelles d'investissement</b> (hors dette)	<b>0,03</b>	<b>0,11</b>	<b>0,00</b>	<b>0,19</b>	<b>0,04</b>	<b>-77,3%</b>	<b>-0,15</b>
Dépenses d'équipement	0,03	0,11	0,00	0,19	0,04	-77,3%	-0,15
Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Autres dépenses d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
<b>Recettes réelles d'investissement</b> (hors dette et y.c. cession)	<b>0,01</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,16</b>	<b>0,00</b>	<b>-100,0%</b>	<b>-0,16</b>
Dotations, fonds et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Subventions d'investissement reçues	0,01	0,00	0,00	0,16	0,00	-100,0%	-0,16
Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Autres recettes d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
<b>Emprunt nouveau</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-</b>	<b>0,00</b>

# Oncopôle

en M€	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution (%)	Evolution (M€)
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b> (hors prod. fi. & cessio)	<b>0,92</b>	<b>0,91</b>	<b>0,04</b>	<b>0,63</b>	<b>2,04</b>	<b>226,1%</b>	<b>1,42</b>
Produits des services	0,04	0,00	0,00	0,01	0,90	14541,3%	0,90
Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Dotations et participations	0,88	0,88	0,04	0,62	1,14	83,9%	0,52
Autres recettes de fonctionnement	0,00	0,02	0,00	0,00	0,00	-	0,00
<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b> (hors frais financiers)	<b>0,16</b>	<b>0,08</b>	<b>0,10</b>	<b>0,73</b>	<b>1,81</b>	<b>147,8%</b>	<b>1,08</b>
Achats de biens et services	0,16	0,08	0,05	0,73	0,01	-98,8%	-0,72
Charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Autres charges de fonctionnement	0,00	0,00	0,04	0,00	1,80	-	1,80
<b>Epargne de gestion</b>	<b>0,76</b>	<b>0,83</b>	<b>-0,05</b>	<b>-0,10</b>	<b>0,23</b>	<b>-319,7%</b>	<b>0,34</b>
Charges financières nettes	0,10	0,06	0,13	0,08	0,05	-41,7%	-0,03
Frais financiers	0,10	0,06	0,13	0,08	0,05	-41,7%	-0,03
Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
<b>Epargne brute</b>	<b>0,67</b>	<b>0,77</b>	<b>-0,19</b>	<b>-0,18</b>	<b>0,19</b>	<b>-201,8%</b>	<b>0,37</b>
Taux d'épargne brute	72,32%	85,14%	-423,74%	-29,09%	9,08%	-131,2%	0,00
Remboursement en capital de la dette (retraité)	0,80	0,84	0,38	1,45	1,00	-31,3%	-0,45
<b>Epargne nette</b>	<b>-0,13</b>	<b>-0,07</b>	<b>-0,57</b>	<b>-1,63</b>	<b>-0,81</b>	<b>-50,3%</b>	<b>0,82</b>
Taux d'épargne nette	-14,56%	-7,87%	-1290,19%	-260,91%	-39,76%	-84,8%	0,00
<b>Dépenses réelles d'investissement</b> (hors dette)	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-</b>	<b>0,00</b>
Dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Autres dépenses d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
<b>Recettes réelles d'investissement</b> (hors dette et y.c. cessio)	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-</b>	<b>0,00</b>
Dotations, fonds et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Subventions d'investissement reçues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Autres recettes d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
<b>Emprunt nouveau</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,84</b>	<b>0,84</b>	<b>0,84</b>	<b>0,0%</b>	<b>0,00</b>

# Crématorium

en M€	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution (%)	Evolution (M€)
<b>Recettes réelles d'exploitation</b> (hors prod. fin. et cessions)	<b>1,37</b>	<b>1,46</b>	<b>1,69</b>	<b>1,68</b>	<b>1,76</b>	<b>4,8%</b>	<b>0,08</b>
Ventes produits fabriqués, prestations	1,35	1,45	1,56	1,64	1,76	7,2%	0,12
Produits issus de la fiscalité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Subvention d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Autres recettes	0,02	0,01	0,13	0,05	0,01	-81,8%	-0,04
<b>Dépenses réelles d'exploitation</b> (hors frais financiers)	<b>0,82</b>	<b>0,83</b>	<b>0,90</b>	<b>1,21</b>	<b>1,33</b>	<b>9,3%</b>	<b>0,11</b>
Charges à caractère général	0,11	0,16	0,18	0,41	0,44	7,9%	0,03
Charges de personnel	0,70	0,66	0,71	0,80	0,88	10,2%	0,08
Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-58,9%	0,00
Autres charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-51,5%	0,00
<b>Epargne de gestion</b>	<b>0,55</b>	<b>0,62</b>	<b>0,79</b>	<b>0,47</b>	<b>0,44</b>	<b>-6,9%</b>	<b>-0,03</b>
Charges financières nettes	0,00	0,00	0,00	0,06	0,04	-23,6%	-0,01
Frais financiers	0,00	0,00	0,00	0,06	0,04	-23,6%	-0,01
Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
<b>Epargne brute</b>	<b>0,55</b>	<b>0,62</b>	<b>0,79</b>	<b>0,41</b>	<b>0,39</b>	<b>-4,6%</b>	<b>-0,02</b>
Taux d'épargne brute	39,93%	42,78%	46,52%	24,53%	22,33%	-9,0%	0,00
Remboursement en capital de la dette (retraité)	0,00	0,00	0,00	0,13	0,20	60,0%	0,08
<b>Epargne nette</b>	<b>0,55</b>	<b>0,62</b>	<b>0,79</b>	<b>0,29</b>	<b>0,19</b>	<b>-32,7%</b>	<b>-0,09</b>
Taux d'épargne nette	39,93%	42,78%	46,52%	17,11%	11,00%	-35,7%	0,00
<b>Dépenses réelles d'investissement</b> (hors dette)	<b>0,36</b>	<b>1,48</b>	<b>3,81</b>	<b>1,98</b>	<b>0,09</b>	<b>-95,5%</b>	<b>-1,89</b>
Dépenses d'équipement	0,36	1,48	3,81	1,98	0,09	-95,5%	-1,89
Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Autres dépenses d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
<b>Recettes réelles d'investissement</b> (hors dette et y.c. cession)	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,03</b>	<b>0,00</b>	<b>-100,0%</b>	<b>-0,03</b>
Dotations, fonds et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Subventions d'investissement reçues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Autres recettes d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,03	0,00	-100,0%	-0,03
<b>Emprunt nouveau</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3,00</b>	<b>1,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-100,0%</b>	<b>-1,00</b>

# Pompes Funèbres

en M€	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution (%)	Evolution (M€)
<b>Recettes réelles d'exploitation</b> (hors prod. fin. et cessions)	<b>3,34</b>	<b>3,14</b>	<b>3,43</b>	<b>2,84</b>	<b>3,02</b>	<b>6,3%</b>	<b>0,18</b>
Ventes de produits et prestations	3,05	2,92	3,22	2,70	2,88	6,7%	0,18
Produits issus de la fiscalité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Subvention d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Autres recettes	0,30	0,21	0,21	0,15	0,14	-2,3%	0,00
<b>Dépenses réelles d'exploitation</b> (hors frais financiers)	<b>2,77</b>	<b>3,06</b>	<b>3,08</b>	<b>2,64</b>	<b>2,69</b>	<b>1,9%</b>	<b>0,05</b>
Charges à caractère générale	0,72	0,77	0,80	0,63	0,85	34,6%	0,22
Charges de personnel	2,03	2,25	2,25	1,97	1,83	-7,0%	-0,14
Autres charges de gestion courante	0,01	0,02	0,03	0,02	0,00	-81,8%	-0,02
Autres charges	0,01	0,02	0,00	0,02	0,00	-81,7%	-0,01
<b>Epargne de gestion</b>	<b>0,57</b>	<b>0,07</b>	<b>0,35</b>	<b>0,21</b>	<b>0,33</b>	<b>61,6%</b>	<b>0,13</b>
Charges financières nettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Frais financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
<b>Epargne brute</b>	<b>0,57</b>	<b>0,07</b>	<b>0,35</b>	<b>0,21</b>	<b>0,33</b>	<b>61,6%</b>	<b>0,13</b>
Taux d'épargne brute	17,20%	2,29%	10,15%	7,28%	11,07%	52,1%	0,00
Remboursement en capital de la dette (retraité)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
<b>Epargne nette</b>	<b>0,57</b>	<b>0,07</b>	<b>0,35</b>	<b>0,21</b>	<b>0,33</b>	<b>61,6%</b>	<b>0,13</b>
Taux d'épargne nette	17,20%	2,29%	10,15%	7,28%	11,07%	52,1%	0,00
<b>Dépenses réelles d'investissement</b> (hors dette)	<b>0,37</b>	<b>0,05</b>	<b>0,26</b>	<b>0,06</b>	<b>0,10</b>	<b>68,4%</b>	<b>0,04</b>
Dépenses d'équipement	0,37	0,05	0,26	0,06	0,09	57,9%	0,03
Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Autres dépenses d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,01	-	0,01
<b>Recettes réelles d'investissement</b> (hors dette et y.c. cession)	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-</b>	<b>0,00</b>
Dotations, fonds et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Subventions d'investissement reçues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Autres recettes d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
<b>Emprunt nouveau</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-</b>	<b>0,00</b>

# Collecte et Valorisation des Déchets

en M€	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution (%)	Evolution (M€)
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b> (hors prod. fi. & cessio)	<b>114,42</b>	<b>122,21</b>	<b>102,71</b>	<b>109,94</b>	<b>112,42</b>	<b>2,3%</b>	<b>2,48</b>
Produits des services	4,52	4,17	3,64	4,54	2,34	-48,4%	-2,20
Taxes d'enlèvement des ordures ménagères	103,70	106,19	93,75	97,85	105,26	7,6%	7,41
Dotations et participations	6,12	7,60	4,64	5,31	4,48	-15,7%	-0,83
Autres recettes de fonctionnement	0,08	4,25	0,68	2,24	0,33	-85,1%	-1,90
<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b> (hors frais financiers)	<b>95,56</b>	<b>93,36</b>	<b>99,23</b>	<b>101,22</b>	<b>114,37</b>	<b>13,0%</b>	<b>13,16</b>
Achats de biens et services	20,82	22,75	20,67	22,45	27,29	21,6%	4,84
Charges de personnel	40,64	38,19	37,40	36,33	37,67	3,7%	1,34
Autres charges de gestion courante	30,67	31,82	41,14	42,43	49,42	16,5%	6,99
Autres charges de fonctionnement	3,43	0,60	0,02	0,01	0,00	-93,0%	-0,01
<b>Epargne de gestion</b>	<b>18,86</b>	<b>28,84</b>	<b>3,48</b>	<b>8,72</b>	<b>-1,96</b>	<b>-122,4%</b>	<b>-10,68</b>
Charges financières nettes	0,20	0,18	0,16	0,14	0,12	-14,4%	-0,02
<b>Epargne brute</b>	<b>18,66</b>	<b>28,66</b>	<b>3,32</b>	<b>8,58</b>	<b>-2,08</b>	<b>-124,2%</b>	<b>-10,66</b>
Taux d'épargne brute	16,31%	23,45%	3,23%	7,80%	-1,85%	-123,7%	0,00
Remboursement en capital de la dette (retraité)	0,68	0,68	0,68	0,70	0,70	0,9%	0,01
<b>Epargne nette</b>	<b>17,98</b>	<b>27,98</b>	<b>2,63</b>	<b>7,88</b>	<b>-2,78</b>	<b>-135,3%</b>	<b>-10,66</b>
Taux d'épargne nette	15,71%	22,90%	2,57%	7,17%	-2,47%	-134,5%	0,00
<b>Dépenses réelles d'investissement</b> (hors dette)	<b>3,02</b>	<b>4,26</b>	<b>6,86</b>	<b>7,44</b>	<b>7,53</b>	<b>1,1%</b>	<b>0,09</b>
Dépenses d'équipement	2,98	4,26	6,86	7,44	7,49	0,6%	0,04
Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Subventions d'investissement versées	0,04	0,00	0,00	0,00	0,03	-	0,03
Autres dépenses d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,01	-	0,01
<b>Recettes réelles d'investissement</b> (hors dette et y.c. cessio)	<b>0,14</b>	<b>0,34</b>	<b>0,92</b>	<b>1,12</b>	<b>1,01</b>	<b>-9,9%</b>	<b>-0,11</b>
Dotations, fonds et réserves	0,00	0,21	0,55	0,98	0,90	-8,2%	-0,08
Subventions d'investissement reçues	0,14	0,14	0,38	0,13	0,11	-12,0%	-0,02
Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Autres recettes d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,02	0,00	-83,5%	-0,02
<b>Emprunt nouveau</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-</b>	<b>0,00</b>

# GEMAPI

en M€	2022	2023	Evolution (%)	Evolution (M€)
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b> (hors prod. fi. & cessio	<b>6,02</b>	<b>6,71</b>	<b>11,5%</b>	<b>0,69</b>
Produits des services	0,00	0,00	-	0,00
Impôts et taxes	5,90	6,58	11,6%	0,68
Dotations et participations	0,13	0,14	8,0%	0,01
Redevances des fermiers et concessionnaires	0,00	0,00	-	0,00
Autres recettes de fonctionnement	0,00	0,00	-	0,00
<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b> (hors frais financiers)	<b>3,29</b>	<b>2,61</b>	<b>-</b>	<b>-0,68</b>
Achats de biens et services	1,27	1,45	14,1%	0,18
Charges de personnel	0,60	0,69	16,2%	0,10
Autres charges de gestion courante	0,08	0,38	370,7%	0,30
Autres charges de fonctionnement	1,34	0,09	-	-1,25
<b>Epargne de gestion</b>	<b>2,74</b>	<b>4,10</b>	<b>50,0%</b>	<b>1,37</b>
Charges financières nettes	0,00	0,00	-	0,00
<b>Epargne brute</b>	<b>2,74</b>	<b>4,10</b>	<b>50,0%</b>	<b>1,37</b>
Taux d'épargne brute	45,42%	61,11%	34,5%	0,00
Remboursement en capital de la dette (retraité)	0,00	0,00	-	0,00
<b>Epargne nette</b>	<b>2,74</b>	<b>4,10</b>	<b>50,0%</b>	<b>1,37</b>
Taux d'épargne nette	45,42%	61,11%	34,5%	0,00
<b>Dépenses réelles d'investissement</b> (hors dette)	<b>1,13</b>	<b>1,92</b>	<b>70,1%</b>	<b>0,79</b>
Dépenses d'équipement	1,13	1,92	70,1%	0,79
Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	-	0,00
Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	-	0,00
Autres dépenses d'investissement	0,00	0,00	-	0,00
<b>Recettes réelles d'investissement</b> (hors dette et y.c. cessio	<b>0,08</b>	<b>0,26</b>	<b>225,1%</b>	<b>0,18</b>
Dotations, fonds et réserves	0,00	0,02	-	0,02
Subventions d'investissement reçues	0,08	0,23	194,2%	0,15
Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	-	0,00
Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	-	0,00
Autres recettes d'investissement	0,00	0,00	-	0,00
<b>Emprunt nouveau</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-</b>	<b>0,00</b>

# Zac Francazal

en M€	2022	2023	Evolution (%)	Evolution (M€)
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b> (hors prod. fi. & cessio)	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	-	<b>0,00</b>
Produits des services	0,00	0,00	-	0,00
Impôts et taxes	0,00	0,00	-	0,00
Dotations et participations	0,00	0,00	-	0,00
Redevances des fermiers et concessionnaires	0,00	0,00	-	0,00
Autres recettes de fonctionnement	0,00	0,00	-	0,00
<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b> (hors frais financiers)	<b>0,94</b>	<b>1,08</b>	-	<b>0,13</b>
Achats de biens et services	0,94	1,08	14,1%	0,13
Charges de personnel	0,00	0,00	-	0,00
Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	-	0,00
Autres charges de fonctionnement	0,00	0,00	-	0,00
<b>Epargne de gestion</b>	<b>-0,94</b>	<b>-1,08</b>	<b>14,1%</b>	<b>-0,13</b>
Charges financières nettes	0,00	0,00	-	0,00
<b>Epargne brute</b>	<b>-0,94</b>	<b>-1,08</b>	<b>14,1%</b>	<b>-0,13</b>
Remboursement en capital de la dette (retraité)	0,00	0,00	-	0,00
<b>Epargne nette</b>	<b>-0,94</b>	<b>-1,08</b>	<b>14,1%</b>	<b>-0,13</b>
<b>Dépenses réelles d'investissement</b> (hors dette)	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	-	<b>0,00</b>
<b>Recettes réelles d'investissement</b> (hors dette et y.c. cessio)	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	-	<b>0,00</b>
<b>Emprunt nouveau</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	-	<b>0,00</b>